

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

LES
SEPT LIVRES
DE SENEQUE, TRAI-
tant des bienfaits. Avec la
vie dudit Seneque.

*Le tout traduit de Latin en François, par Sauueur
Accaurrat natif d'Vzès en Languedoc: Et dedié à
tres illustre & puissante Dame, ma Dame Ieanne Gal-
liote de Genolliac, Comtesse du Rhin & Quercy, Dame
d'Asie, Cadenac, Lunegarde, & Lonzac.*



A P A R I S,
Pour Guillaume Cauellat, à l'enseigne de la
Pouille Grasse, deuant le colle-
ge de Cambray.

1 5 6 1.

AVEC PRIVILEGE.

EXTRAIT DES REGI- stres de Parlement.

LA Chambre ordonnée au tēps des vacations, ayant e-
gard à la requeste à icelle présentée de la part de Guil-
laume Cauellat, libraire iuré en l'vniuersité de Paris, & au
consentement du procureur general du Roy, ouy sur ladi-
ete requeste: a permis & permet audit Cauellat imprimer
& vendre ou faire imprimer & vendre par qui bon luy
semblera, vn liure intitulé, Seneque des bienfaits, traduit
de Latin en François: & a inhibé & defendu à tous Impri-
meurs Libraires & autres à qui il apartiendra, d'imprimer
ou vendre ne faire imprimer ou vendre iceluy liure, pen-
dant quatre ans, à compter du iour qu'il sera acheué d'im-
primer sans le congé & auen dudit Cauellat, sur peine de
confiscation des liures qui se trouueront imprimés par
autre que dudit Cauellat, & d'amende arbitraire. **Fait en**
ladite Chambre le xx. iour de Septembre, 1560.

Ainsi signé, de Sainct Germain.



A TRESILLVSTRE ET
TRES PVISSANTE DAME, MA
Dame Ieanne Galliotte de Genolliac,
Comtesse du Rhin & Querey, Dame
d'Alsie, Cadenac, Lunegarde, & Lőzac,
sa treshonorée & souueraine Dame,

*Sauueur Accaurrat, son humble
seruiteur, desire salut.*



Y C V R G S, Legisla-
teur des Lacedemoni-
ens, voulant remōstrer
qu'il n'y a chose entre
les humains, tant belle,
illūstre, & excellente
soit elle, dōt la memo-
re puisse longuement demeurer entiere &
stable entre les hommes, si elle n'est ornée,
& réduite plus commendable par les escrits
des lettez: ne permettoit iamais ses sol-

EPISTRE.

dats prendre les armes contre leurs ennemis, qu'ils n'eussent premierement sacrifié aux Muses. Chose, que pareillement a voulu confermer Caton le Censorin, quand il a dit, que les haults faits, prouesses, & actes vertueux des personnes heroïques, auoiēt affaire d'eloquentes oraisons. Voulants ces sages par cela signifier, qu'il falloit que les vertueuses & loüables actions des grands & genereux personnages, & qui ont beaucoup merité pour le bien public, feussent illustrées, & (entant que faire se peut) immortalisées par les ornements & viues couleurs de l'eloquence & sçauoir des gents lettrez: à fin que ceux, qui les ont executées, ne feussent frustrez du los & gloire, qui prouient de leur vertu, & que pour ceste cause ils meritent. Non, qu'ils entendissent de celle, que plusieurs s'attribuent sous vne vaine couleur & tiltre de noblesse de race, à l'occasion de laquelle à tous propos ils se glorifient & vantent, non de leurs propres faits, ains de ceux de leurs ancestres & predecesseurs. Encor moins de l'vmbraageuse, fresle, & caduque renommée, qui depéd d'vne populace, loüant autant, & plus approuuant souuētesfois le vice, que la vertu.

Mais

Mais la gloire, dont ils entendoient parler, est vne solide & ferme reputation, que le prince d'eloquence Ciceron (en l'oraison qu'il eut pour Marc Marcel) appelle bruit & renom, resortant de l'excellente vertu, & de plusieurs grands biens, que les genereuses & vertueuses personnes ont fait ou à leurs citoyens, ou à leur patrie, ou mesmes à tout le genre humain. C'est (dit il) la tres-plaisante & agreable loüage deuë à ceux, qui ont tousiours vescu en reputation d'honneur, & actes vertueux. Or voyant, ma tres-honorée Dame, ces choses non moins saintement que doctement estre traitées en ces diuins liures de Seneque, qu'il a laissez par escrit, & intitulez des bienfaits & dons gratuits: & en vous autant auoir lieu & abonder, qu'en vertueuse dame, que ie cognoisse pour le iourd'huy: apres auoir quelque temps veu & discouru beaucoup de pais, tant sur mer, que par terre (comme font ordinairement ieunes gents cupides de veoir & apprendre, & qui ne veulent en repos manger le pain de leurs parents en leur maison) & m'estant en fin, apres plusieurs naufrages, retiré au port, ou toutes personnes, qui aspirent à bien & hon-

E P I S T R E.

neur, sont coustumieres d'aborder, qui est l'exercice & estude des bonnes lettres, & y ayant quelque temps versé : me suis ces iours essayé de faire quelque hōneste preuue du profit, qu'ay peu faire en icelles : de sorte que, tousiours continuant mes estudes plus graues & de plus d'importance, qui est la Medicine, i'ay bien voulu en faire quelque petite intermission pour quelques heures de soir, pour les employer, cōme à la desrobée, à traduire en nostre langue Françoisē les liures dessus dits, selon qu'il seroit à moy possible, pour puis apres vous en faire present, comme à celle, qui pour ses vertuz merite beaucoup mieux : & les mettre en lumiere sous la guyde & faueur de nostre nom. Lequel œuure bien que ie sceusse autant difficile, & de haulte intelligence, que liure qui se trouue, de sorte qu'à ceste occasion il surpassoit les forces de mō esprit, encores (pour mō peu d'aage) foible & peu experimenté es haultes sciences de philosophie, en iceluy non moins grauement & disertemēt traitées, que son autheur est entre tous les anciens philosophes graue, & disert : si n'ay ie neantmoins differé de l'entreprēdre, pour suiure, & parachouer

EPISTRE.

cheuer au mieux qu'il m'a esté possible, & le mettre en lumiere, sous le support de vostre nom, pour trois causes: L'vne, à fin de n'estre veu seul oyseux entre ceux, qui pour le iourd huy sefforcēt à leur possible de faire paroïr à leurs patrons & Mecenes, le bien & profit, qu'ils ont fait enuers eux, de leur auoir esté moyen de faire chose, qui soit à l'illustratiō & hōneur de tous deux. Suyuant l'exemple de Diogenes le Cynique, lequel voyant vn iour ceux de sa ville de Corinthe, pour la guerre prochaine, que Philippes Roy de Macedoine leur auoit signifiée, estre fort empeschez: les vns, à faire prouision d'armes: les autres, à remparer & fortifier les murailles: les autres, à donner ordre aux defenses, bastions, bouleuers, & plates formes de la ville: & les autres, à faire autres choses pour la tution de tout le pays Corinthien: & qu'il n'estoit en rien employé (car aussi nul, pour la profession d'iceluy, ne l'estimoit capable d'aucune administration politique) ceignit incontinent sa mante philosophale, & ses māsches recourfées iusques aux courttes, print le tonneau fictil, qui luy seruoit de maisonnette, à l'encontre des iniures du ciel, &

l'ayāt roullé iusques au dessus d'vne colline & promontoire, prochain de la ville, tāt le tourna, & remua de costé & d'autre, tantost le precipitant de mont à val, tantost le remontant de val en mont, que peu s'en fallut qu'il ne le defonçast. Quoy voyant & admirant l'vn de ses amis, luy demanda la cause, qui le mouuoit à tant tormenter & tracasser son tonneau. Auquel respondit le philosophe, qu'à autre office n'estant employé, pour la republique, en ceste façon le tempestoit, pour, entre ce peuple tant occupé, n'estre veu seul se reposer, cōme vne personne inutile. Au cas pareil, ma Dame, estimant, pour mon deu, & pour n'encourir le detestable vice d'ingratitude, n'estre en moy chose plus seante, que de recognoistre la source & origine de mes estudes, & l'aduancement & progrès des miens, au degré d'honneur, ou ils sont, & ont esté, prouenir de vostre benignité, grace, & faueur : i'ay bien voulu employer toutes les forcēs de mon esprit à tāt tourner & retourner cest œuure de costé & d'autre, à la façon que Diogenes manya son tōneau, que ie le peusse traduire de Latin en nostre langage François : tant pour
faire

EPISTRE.

faire paroistre aucunement le profit, que j'ay perceu de mesdites estudes, à celle, à qui ie le dois de droit de propriété, que à finque ie ne feusse de vous, ma Dame, & de tous autres, à qui i'appartiens, & qui me cognoissent, estimé en icelles estudes auoir perdu temps & labeur, & m'estre reposé & doné du bon temps, lors que plusieurs autres miens compagnons y estoient du tout entêtifs. Ioint que ie me suis de tout temps proposé, & mis deuant les yeux, que, tout ainsi qu'il n'y a chose en toutes celles de nature, que Dieu tienne plus chere, & qu'il ait en plus de recommandation, que l'homme, de sorte que tout cest vniuers, & le ciel mesme avec les diuines intelligēces, ont esté pour luy faites & créées: aussi fault il de necessité, que celuy, qui met peine à meliorer l'homme, & à l'accōmoder & duire aux vsages de la republique, soit cōme vn Dieu à l'homme & à la republique. Desquelles choses l'argument & subiect est amplemēt & à la verité traité en ce present œuure. De maniere, que i'oseray dire & asseurer, que entre tous ceux, qui de toute antiquité ont fait profession de la philosophie morale, & d'icelle delaissé à la posterité quel-

EPISTRE.

que chose par escrit, ne s'en trouue aucun, qui soit plein de plus beaux & subtils arguments, de plus graues, plus vtils, & plus morales sentences, & de plus saincts propos, bref, qui plus approche de nostre religion Chrestienne, & se conforme plus à nostre foy, ny qui mieux, & avec plus d'efficace, enseigne à bien & honnestement viure, que fait Seneque. Tellement que quiconque desire sçauoir & apprendre, que c'est que bonté, vertu, & doctrine, ne doit moins auoir cest autheur entre mains & en recommandation, que Alexandre souloit auoir son Homere, duquel il vsoit, comme d'un aureillier & coiffin, quand il vouloit reposer. Ce que l'excellent poëte & orateur Petrarque a si bié sceu pratiquer, qu'en toutes ses œuures, Latines, ou Tuscanes, il a tousiours suyuy & imité cest autheur, pour les bons enseignements, propos, & mœurs, auxquelles il approprie l'homme, qui sy veult acheminer. Qui fait, que non sans cause saint Hierosme (homme de non moindre autorité en l'Eglise Chrestienne, que de doctrine & sainteté) l'a mis & colloqué, non seulement au nombre des Chrestiens,

E P I S T R E.

stiens, mais aussi au roolle des saints & eleuz de Dieu. Entre plusieurs doctes & excellents œuvres, qui sont en lumiere de sa façon (car il en a fait plusieurs autres, qui jamais ne vindrēt en nostre cognoissance) ie croy qu'il ne s'en trouue de plus Chrestien, ny de plus grande sainteté, que cestuy cy. Qui m'a donné argument, pour la premiere cause, de le traduire en nostre langue Françoisse. La seconde raison de mon entreprise, a esté, comme i'ay desia touché au dessus, à fin de ne me mōstrer ingrat envers vous, des biens & honneurs, qu'avez faits, tant à moy & aux miens, qu'à tout le pays de Languedoc, non moins en quantité, qu'en qualité, grandeur, & abondance: à fin que, par ce gage de submission, & témoignage perpetuel de l'obeissance, reuerence, & honneur, que ie vous dois, ie representasse à mon possible & deuoir, quelque mutuelle reflexion & reciproque inclination de ceste mienne obeissance, à vous faire treshumble seruice en l'endroit ou il vous plaira me commāder. Et de fait, par quel meilleur moyen & plus euident argument eusse-ie peu ce faire, sinon qu'en vous faisant present de celuy, qui traite

EPISTRE

la maniere, comment les bienfaits, dons gratuits, plaisirs, & liberalitez se doiuent faire, recevoir, & rendre? Sinon en vous offrant l'exemple & patron, d'ou se tirent ces choses? Sinon vous donnant la reigle (qui toutesfois vous est assez cogneüe) à laquelle toutes les lignes du deuoir d'honnesteté, & recognoissance d'iceluy sont rapportées? Il n'y a chose (comme fort bien dit le docte & sage Philon) qui plus gagne & face conqueſte du cuer, bien-vueillance, & amitié des hommes, qu'un gracieux ſouuenir & commemoration du bien & plaisir, qu'on a receu d'un autre. Et Demosthene, estant vne fois interrogué qu'auoient les hommes de conformité & ressemblance à Dieu, respondit que c'estoit, quãd ils otroyoient leurs biens gracieusement, & qu'ils aimoient verité. A quoy s'accorde le philosophe Democrite, quand il dit, qu'il n'y a chose, qui plus nous rēde semblables à Dieu, que de biē faire les vns aux autres, & honorer verité. Doncques reuerer & aimer verité enuers moy, est enuers vous vne recognoissance, & (entant que, par si peu de lettres que j'ay, quelque ſuffisance s'y presente) vn refreschissement accompagné

gné d'une congratulation, de tant de memorables biens, dont moy, & tout le pays de Languedoc vous restons obligez. Moy premierement & les miens, en ce qu'avez tousiours non seulement tenu cher & fort favorisé mon pere tant qu'il a vescu, & mis au rang de voz plus familiers seruiteurs: mais aussi apres son trespas avez continué ce bon vouloir enuers ma mere, & moy, & tous ceux de nostre maison, auxquels avez fait tant de biens, qu'impossible est de plus. Le pays vniuersel secondement, pour les continuels biens, protections, supports, & faueurs, que ses habitants (tout le temps, que vous y avez fait residence) ont eu & receu de vostre magnificence & liberalité: cōme à marier pauvres filles, à aller veoir & visiter en propre personne les pauvres malades & affligez, & les consoler tant de parolles que de biens: & finalement à entretenir pauvres enfans, les vns à mestier, les autres aux estudes: au nombre desquels a esté feu monsieur Arambure n'agueres decedé, qui tant par vostre moyen, que pour son grand sçauoir & merite a obtenu le degré de professeur du Roy à Paris es sciences Mathematiques. Desquelles vo-

stres liberalitez & munificences estoit le
 peuple tant consolé, tant espris d'amour
 & bienvueillance enuers vous, que, quand
 les nouvelles vindrent, & qu'on sceut au
 vray que vous estiez pourueüe de mary
 en secondes nopces, on portoit tel dueil
 (disant vn chacun avec protestation, qu'ils
 auoient perdu le support & refuge de tout
 le pays) qu'il n'y eut celuy, qui ne vous re-
 gretast tendrement, & ne plourast à chaul-
 des larmes, non moins que si ia (ce que
 Dieu ne vueille si tost) fussiez allée de vie
 à trespas. Tant est grande la consolation,
 faueur, & support des personnes de vertu:
 & lamentable le departement, & separa-
 tion! l'eusse donc bien esté ingrat, ma Da-
 me, & mal recognoissant tant de biens,
 que nous a tousiours faits vostre humani-
 té, si pour quelque partie de la satisfaction
 d'iceux (l'opportunité sy offrant) par ce
 petit don, que ie vous presente, ne vous
 eusse fait paroïr pour le moins d'humaine
 grace, & ample mercy, l'obligation, que
 moy & tout le pays vous deuons, pour a-
 uoir esté le support & appuy de toute ver-
 tu affligée. C'est icy la seconde cause, qui
 m'a emeu à traduire cest œuure, & le vous
 dedier.

dedier. La tierce (qui m'a principalement incité à le vous presenter) est, à fin qu'ayant osé soumettre mon honneur, & auanturé le sort de ma renommée à la mercy des hommes, par le moyen de cest œuure : il eust support contre leurs calomnies & mesdisances sous la guide de vostre adueu: & que venât en public, & s'aduouiant d'un perïonage de vertu, & de renom tel qu'est le vostre, à qui il fust dedié, la bouche fust par cela fermée aux detracteurs & ignorants, qui (comme ennemys des lettres) ne cessent de retarder l'honneste entreprise & essay de plusieurs bons esprits. Vous le prendrez donc, ma Dame, en vostre protection & sauuegarde, sil vous plaist, & le receurez en auisi bonne part, que de bonne volonté vous est adressé & presenté par celuy, qui à iamais demeurera

Vostre tresobligé, tres humble, &
tresobeïssant seruiteur, Sau-
ueur Accaurrat.

*Circa labores & pericula fortunæ
opus est & patientiæ.*

AV LECTEUR SALVT.



LE NE veux auoir autre excuse enuers toy, amy lecteur, pour le supplemēt des fautes, que i'ay peu commettre en la traduction de cest oeuvre tant difficile, que la lecture, que tu as peu, ou pourras faire de son auteur en sa langue primitiue. Laquelle si bien & diligemment tu lis, tu en trouueras à la verité la phrase & liayson fort elongnée de ceux, qui ont fait iusques à ce iourd'huy profession d'eloquence: car la lecture en est non seulement dure & scabreuse, ains grandement difficile, & en plusieurs endroits de prauée, peruertie, interrompue, imparfaite, mutilée, tronquée, transmüée, manquée, & mal sonnée: de sorte que toy mesme (quiconque es homme de iugement) protesteras estre mal aisé, & presque dit tout impossible d'en pouuoir tirer le vray sens en plusieurs lieux: comme mesme le testifie Erasme, homme de sçauoir non pareil, qui, non contant d'une, par deux ou trois diuerses fois l'a corrigé & amendé: ou il a trouué tant de corruption & fautes, qu'il proteste n'en auoir oncques, en auteur qu'il eust iamais veu ny leu, autant noté, qu'il en a fait en cestuy cy. Et mesmement qu'en la pluspart de ses escrits, sont

souuen-

Souventesfois plusieurs choses requises, & qui manquent tant en l'ordre, qu'en la composition, s'uyte, & fin. Car en premier lieu on a coustume de traiter de la substance de la chose, & que c'est. Ce que lon fait entendre par la division, que lon en fait, en digerant ses parties en bon ordre, & à vne chacune d'icelles en faisant autant : à sçauoir, quand il est premièrement traité de ce, qui appartient à la substance de la chose proposée: secondement, de ses accidents: & finalement, de ce, ou qui en approche, ou qui en est reculé, & y contrarie, & mesme du profit & dommage, qui de là prouient. Et quand aussi il est apertement deduyt par quel moyen ces choses s'acquierent, se conseruent, & s'augmentent: ou au contraire, cōme elles se doiuent euitier, reietter, ou diminuer : à ce que tout le liure soit ainsi qu'un corps consistant de ses mēbres, deuēment & conuenablement colloquez: choses, que tu admireras (si bien les cōsideres) en Aristote, & les desireras en Senegue. Car aussi il ne propose, ny ne diuise pas tousiours son subiect: & sil aduient, qu'il le face, il ne s'uyt pas ce, qu'il a proposé, ains à toutes occasions qui se presentent fait des discours outre l'argument principal, & recommence incontinant comme de nouueau ce qu'il a premis. Il n'vse gueres souuent de transitions: ce que toutesfois sert beaucoup à la doctrine de l'enseignant, & luy apporte grande lueur & clarté. Souuentesfois aussi

Vers la fin de son œuvre, il le commence à diuiser: ce qu'il fait, quand, sestant oublié, il repete le mesme qu'il a dit au dessus. Chose, qui monstre euidentement, qu'il a ce vice, ou de ses exercitations declamatoires, ou (qui plus approche de la verité par faulte de meure & diligente premeditation, quand il venoit à escrire: ou mesme à cause qu'il n'a pas tousiours tant suyuy le iugement & la raison des choses, que la vehemence & precipitation de son esprit. De maniere qu'en plusieurs endroits tu trouueras son parler non tant marcher, qu'estre porté à la volée: plustost sauteller, qu'aller moderement & le petit pas, & mesmement en la pluspart de ses sentences. Quant à la liaison & composition de ses mots, il vse peu de coniections copulatiues, ou disiunctiues: ce que toutes fois sert comme de nerfs à toute l'oraison. Il se deliète aussi par fois d'une façon de parler, ou sont plusieurs coniections omises, & necessairement entendues: ce que quelque fois sert plus à la vehemence, ou (pour myeux dire) à la viuacité & industrie du parler. Et est souuent telle l'entresuyte & liaison de sa forme d'escrire, que lon feroit grand doure, si le membre de son oraison doit estre rapporté, ou à ce qui a precedé, ou à ce qui sensuyt. C'est la raison pourquoy Quintilian (auteur de non mediocre estime & iugement) ne veult, que les ieunes enfants, des le commencement de leurs estudes, se studient à le lire & imiter. Car

quant

A V LECTEUR.

quant à ce, qui concerne le los & gloire, que merite ce personnage, il luy attribue (au dixiesme liure de ses institutions rhetoriques) tel usage de stile, qu'il dit, qu'il n'y a genre d'escrire, auquel il n'aye versé: il luy attribue un entendement facile & copieux: il luy attribue l'estude & la cognoissance de plusieurs arts, & sciences: il le confesse abonder en plusieurs belles sentences: il approuue grandement la liberté, dont il use, à reprendre les vices des hommes: adioustant au demeurant, ses liures estre tres utiles & profitables, à instruire & former les mœurs. Et pour le faire bref, il confesse qu'il y a plusieurs choses en ses œuvres, qui non seulement sont dignes d'approbation, mais aussi meritent grande admiration. Je ne veux toutesfois, que ces choses soient de nous ainsi dites, que par cela nous entendions de stourner l'hōme studieux de la lecture de cest auteur: qui, au contraire, l'auōs avec les grands tant estimé pour les causes deuant alleguées, que, le preposants à tous autres, en auons traduit ces liures, pour à tous les publier, faire veoir & lire: bien assurez de quel fruit & cruditiō, & de combien excellente & recommandable doctrine & vertu il est farcy. Mais i'ay dit ce, que dessus, à fin de te monstrer, amy lecteur, la peine & travail, que i'ay eu à le traduire, pour sa difficulté & mutilation. Lequel vice neantmoins ne luy doit estre imputé, ains plus tost au tēps, durant lequel il a vesçu,

ou ia pour la pluspart estoit changé, & presque du tout aboly & abastardy le diuin parler, & l'escrire Latinement, de la diuine eloquence de Ciceron, & phrase de Virgile. Tant y a, que i'oseray assuremēt dire & affermer sans arrogance, que le langage de ceste mienne traduction ne sera trouué de ceux de bonne volonté & iugement estre moins bon François, que celuy de Seneque est bõ Latin. Car outre ce, que ie me suis pour la plus part reculé de l'usage quasi cõmun à tous traducteurs modernes, qui semblent (contre les preceptes & exemple de tous les anciens) tenir plus de compte des termes, que du sens des auteurs qu'ils traduisent: iay tousiours tasché (entant qu'il m'a esté loysible par la relasche & intermission de mes plus graues estudes, & le peu de sçauoir & iugement que i'ay des haultes sciences de philosophie) d'exprimer le sens de l'auteur le plus fidelement, & avec les plus communs & familiers termes François, qu'il m'a esté possible. Et aux lieux, ou le texte estoit ou tant obscur, ou tant manque & peruerty, ou tant douteux & incertain, qu'il estoit plus besoing de quelque diuin, que d'vn interprete: iay aucunesfois adiousté quelque chose du myen pour plus grande declaration de l'auteur: autrefois, i'en ay osté & diminué: suyuant tousiours neantmoins le sens, qui m'a semblé plus conforme au iugement & opinion, & plus apte au sens moral d'iceluy. Car

mon advis a tousiours esté tel, qu'il est non seulement plus certain & expediant, mais aussi plus raisonnable de prendre tout ce, qu'escriuent les auteurs en la meilleure & plus saine partie, qu'autrement. Ce que bien qu'en tout & par tout ne se puisse faire, si doit on nonobstant, en quelque lieu que ce soit, plus tenir compte de l'honesteté, qui fait les esprits bons, que de la iouyssance, qui les rend allegres. Au contraire de ceux, qui plus font estime de la beauté, polissure, & ornement du langage, que du vray sens & intention de l'auteur: comme si le langage estoit necessaire, ou fust trouué à autre fin, que pour représenter les choses inuentées par l'esprit: ou comme s'ils ignorent, que, tout ainsi que les conceptions sont communes à toutes langues, aussi vne chacune d'elles a ses termes & figures particulieres, pour exprimer ce, qu'on veut dire. Or ayant trouué, comme j'ay dit, telle difficulté & corruption en cest oeuvre, ie te supplie prendre en bonne partie ce mien travail, lequel combien qu'en plusieurs endroits n'ait peu atteindre la perfection de son dessein, si n'en est il en cela, comme ie pense, du tout à blasmer.

A Dieu, amy Lecteur.

A SAUVEUR ACCAVRRAT,

S O N E T.

Sauueur, qui t'es sauué en tout mauuais passage,
Quand sur terre & sur mer te gâtioit ton bon heur:
Sauueur, qui as en fin surmarché tout malheur
Pillant la patience, encores en bas aage:

Ce ne t'estoit assez, te sauuer de l'orage
Du malheureux destin contraire à vn bon cueur,
Duquel accortement es demeuré vainqueur:
Si Senèque par toy ne changeoit de visage.

Senèque à ses Latins a voulu enseigner
Comme il fault recognoistre vn bien, & le donner.
Or le fais tu parler le langage de France.

Ainsi sauueras tu de l'auteur le renom:
Ainsi sauueras tu es bienfaits l'ignorance:
Ainsi seras (Sauueur) le sauueur de ton nom.

P A R I E A N V E Z O V.



LA VIE DE LVCE ANNEE

SENEQVE, EXTRAITE DE
*Tacite & Suetone, & traduite de Latin en Frã-
çois, par Sauteur Accaurrat.*



OMBIEN que plusi-
eurs tresdoctes & tres-
sages personages ayēt
mis par escrit, & ensei-
gné de viue voix, vne
infinité de preceptes,
touchant les bonnes
mœurs & institutiō de la vie humaine, par
lesquels nous deürions estre esguillonnez,
& enflammez à bien viure, comme estants
à ce faire conduits, tant par l'authorité de
grands personages, que par autres exem-
ples de renom : ie ne scay toutesfois com-
mēt nous sommes deuenuz sourds, & dor-
mons en nostre paresse, sans faire aucu-
nement nostre profit de si grand nombre
d'enseignements, & de science tant profita-

ble & vtile : n'ayants aucun egard à l'honneur, auquel ont flory, & à la renommée perpetuelle, qu'õt acquisite ceux, qui du tout se sont addonnez à tel estude & sçauoir, lequel apporte ornement en temps d'aduersité, & donne cōsolation & patience, quād les affaires ne succedent selon nostre iouhait. Tels ont esté ceux, qui, non moins abondāment, qu'avec grauité, nous ont laissé par escrit plusieurs preceptes, par lesquels nostre vie peut estre rendue, si non heureuse, à tout le moins meilleure & plus vertueuse. Telles gēts, apres auoir du tout appliqué leur esprit aux plus haultes contemplations & recherches des choses, s'apperceuāts biē, que plusieurs autres, qui par ce moyen festoient acquis le nom de sages, auoient souuent parauāt fait le pareil: estimerent, que necessairement ils deuoieēt duire & dresser les mœurs des hommes & coustumes des villes, auant toutes autres choses. En quoy ayants trauaillé de sorte, que par leur labeur les republicues en general, & en particulier chacunes personnes, de leurs temps, ont esté meliorées : si maintenant ils ont quelque sentiment au lieu ou leurs ames (apres leur separation
d'a-

d'auecques les corps) sont arrestées, à la verité ils ont occasion d'estre grandemēt fachez & tristes, de n'auoir sceu tant pratiquer par leurs labeurs, vigilances, & cogitations, que ce, qu'ils ont enseigné tant de bouche, que par la plume, seruiſt & profitaſt à l'institution, discipline, & reglement de la vie de ceux, qui viuent pour le iour d'huy. Tant sont ignares les esprits des hōmes, & leurs pensées ne tendent qu'à vanité! Car nous n'estimons rien n'estre bon, ſinon cē, que l'opinion d'vne ignorante populace iuge estre tel: qui n'est autre chose, que ce, qui est ſous la temerité & changement d'vne muable & inconstante fortune. Et au contraire, les choses, par lesquelles, quasi comme par quelques degrez, les hommes sont dits pouuoir monter au ciel, & acquerir la vraye felicité, sont par nous estimées vaines & de nulle importance. Par ainsi est aduenu que, ceste mauuaise opinion & pensée ayant tousiours de plus en plus iusques à present gagné place en noz esprits, toutes noz affaires sont venuës de mal en pis: par ce que l'appetit desordonné de paillardise est accru, l'auarice fest fait grande, la volupté (ennemie capi-

rale de la raison) commande & domine par tout, & (sil faut ainsi dire) esblouyt en telle sorte les yeux de l'entendement, qu'il ne peut entrecognoistre ce, qui est vrayement bon, ny mettre difference entre le pur & entier, & entre ce qui est desguisé & fardé. Puis doncques qu'ainsi est, ie serois de cest aduis, & iugerois estre fort bien fait à nous, & sur toutes choses louërois grandement, que nous obeïssions aux preceptes & enseignements de gents tant doctes & sages: à fin de donner ordre par ce moyen, que leurs escrits ne soient sans fruit, ny ne deuiennent à rien quant & quant leurs autheurs: lesquels, non sans grande peine & diligence, ont laissé à leurs successeurs, & mis en lumiere choses tant bonnes & loüables, que, si nous les voulons obseruer, ensuyure, & garder, il n'y a point de doute, que par elles n'acquerions loüange, & renommée perpetuelle.

Entre les anciens, qui pour leur grande sagesse ne mourront iamais, les premiers, plus nobles, & renommés philosophes sont Solon, Socrates, & Platon. Apres eux il en y a eu plusieurs autres, à la verité, grands personnages, & non sans cause appelez
sages:

sages : au nombre desquels celuy , duquel ie veux tenir propos , doit estre mis à bon droit : qui est, Luce Année Seneque.

Il est bien vray que , comme ainsi soit que toute la philosophie ayt esté par les anciens diuisée en trois parties (sçauoir est, en philosophie naturelle ou Phisique , en philosophie morale , & en ceste philosophie, nommée Dialectique, qui gist en disputes) il n'y a point de philosophe, qui ayt mieux parlé de toutes, qu'Aristote: lequel mesmemēt a deduit celle, qui traite des bonnes mœurs, si diligēmēt & avec tel artifice, qu'il n'a omis aucune de ses parties , de laquelle il n'ayt escrit parfaitement au possible. Car ayant comprins entieremēt en ses dix liures des Ethiques la partie de philosophie morale, appelée monastique ou solitaire, parce qu'elle appartient aux mœurs de chacune personne prise à part: il a aussi traité & redigé par escrit ce, qui concerne le gouuernemēt & conduite d'une maison ou famille, & ce, en quoy gist le regime & police des republicues, avec telle diligēce, qu'il n'est pas possible de pouuoir donner preceptes plus conuenables & saincts, ny touchant vn mesnage, ny quāt à regir vne cité. Quant à moy, ie diray ce qui m'en

semble: c'est, que des trois parties de philosophie il n'y en a pas vne, que i'estime plus admirable, que celle, qui traite des mœurs: parce qu'elle gist plus en action ou effet, que non pas en simple sçauoir & cognoissance sans operation. Car tousiours mon opinion a esté, laquelle i'ay souuent cogneuë estre conforme avec celle des plus doctes, qu'entre toutes les sciéces & disciplines il n'y en a aucune plus nécessaire à la société des hommes pour leur enseigner à bien & deuëment viure, que ceste cy, laquelle seule traite des mœurs, & ordonne quelle doit estre nostre vie. Doncques cōbié qu'entre ceux, qui sont mis au premier rang de sçauoir & sagesse, Aristote à bon droit est le prince & plus grand: toutesfois nous n'en auons aucun, ny des Latins, ny des Grecs, que ie puisse ou aise comparer à Année Seneque, touchant la tradition & enseignement des bonnes parts, que nous desirons estre en vn homme de bien. Car comme ainsi soit qu'Aristote, le plus excellent personnage de toute la Grece, ayt cōstitué & mis le souuerain bien en la seule vertu: nostre Seneque a enseigné les hommes Latins par exhortations merueilleuses

ses & bōnes raisons , leur monstrant quelles operations & actions doiuent proceder d'elle. Parquoy non sans cause tous ceux de ce temps , qui ont seulement gusté du bout des leures que c'est que de sciēce, le nomment maistre de la vie humaine: parce qu'il donne à cognoistre que tout le fruiēt de la philosophie consiste & gist au faire, & non, seulemēt au dire: de sorte que i'estime estre fort difficile , qu'une personne puisse bien & honnestemēt viure selon raison , si premierement il n'a leu , mis en memoire, & gardé diligēmēt ses enseignements & remonstrances: desquelles tous ses liures sont tant bien ornez & rempliz, qu'il n'y a aucun philosophe, tant bien estimé soit il, que celuy , qui se met à les lire & obseruer soigneusemēt, n'estime bien peu, au regard de cestuy cy. Or parce qu'il ne seroit pas possible de sçauoir assez louer la continence, integrité, & sagesse de cest hōme: ie suis d'aduis de faire vn petit discours touchant sa nation, son lignage, & sa vie.

Luce Année Seneque a esté Espagnol, de nation: quant à la parenté, de Cordoube : Stoïcien , de profession : homme non moins admirable en bonne vie , qu'excel-

lent en sçauoir. Lequel, ayant esté prins prisonnier, avec deux de ses freres, par Cnée Domitie Enobarbe (qui auoit esté enuoyé avec grosse gendarmerie Romaine, à l'encontre de Cordoube, cité trespuissante d'Espagne, pour la forcer & mettre à la raison, à cause qu'elle festoit reuoltée contre l'Empire des Romains) fut mis en liberté avec Iune Année Gallion, & Luce Année Mele, qui fut pere du poëte Lucain. Or estant libre, il se retira principalement à Rome en la compagnie de ses freres & neueu, par la suasion de Domitie: auquel lieu il fut tât estimé & honoré d'vn chacun, que quelques vns ont voulu croire, que ce grand honneur, qu'on luy portoit, a esté la seule cause du courroux & haine, q̄ l'Empereur Claude cōceut à l'encōtre de luy, de sorte qu'il l'enuoya en exil: induit à ce faire, ou par la suasion de gents enuieux, ou bien par vn vice naturel, qui estoit en luy: & pour le lieu de son ban & proscrip̄tiō, luy assigna l'isle de Corse. De quoy luy mesmes fait mention en la Tragedie, nommée Octauié, quād il dit:

*Mais pourquoy fortune puissante
M'a elle esté tant blandissante*

Par

Par vn visage deceptif,
 Qu'aux grands biens m'a ouuert la porte
 (Bien qu'estois content de ma sorte)
 Et a esté le seul motif
 De m'eleuer, à fin que, trop hault monté, i'eusse
 Tant de peur, que soudain plus greuement ie cheusse?
 La chance me feust bien meilleure,
 Si i'eusse esté iusqu'à ceste heure
 Cache, loing de tous enuieux,
 Entre les haults rochers de Corse.
 Là mon libre esprit (sans entorse,
 Qui me gardast d'estre i'oyeux)
 Estoit du tout à soy, & n'auoit autre affaire
 Qu'à vaquer à l'estude, & à moy seul complaire.

Mais apres que Claude eut fait mourir
 sa femme Messaline, à cause de la paillardise & vie meschante d'elle, il print à femme Agrippine, fille de Germanique, mere de Neron, qui autrefois auoit esté mariée à Cnée Domitie: laquelle feit tant enuers l'Empereur son mary, que Senecque fut reuoqué de son exil: & mesmes luy fut donnée la charge d'instruire & endoctriner Nerō, par Claude l'Empereur & par sa femme Agrippine. Or apres la mort dudit Claude, la puissance & richesse de Senecque vindrēt à croistre tellemēt, que cela

emeut l'enuye de beaucoup de gêts à l'en-
 cōtre de luy. Car luy estant Senateur, il fut
 eleué à la dignité de Consul : & ayant la
 charge d'instruire le ieune Empereur Ne-
 ron, il eut si grande authorité enuers luy,
 que (tant de temps que ce ieune prince cō-
 trefeit l'homme de bien, dissimulant vne
 faulse pieté de sorte, qu'on l'estimoit faire
 deuoir de tresbon Empereur) rien ne se
 passoit des affaires de l'Empire, sans le con-
 seil de Seneque. Mais apres que Neron eut
 laissé & repudié sa femme Oétauie, sous
 couleur qu'elle estoit sterile, & ne portoit
 point d'enfants: & que, le douziésme iour
 d'apres tel diuorce, il eut prins à femme
 Pompée Sabine, fille d'un Thresorier ou
 Questeur (ayāt fait tué son mary, qui estoit
 cheualier de Rome) le bruit commun fut
 que ceste nouvelle Emperiere conspira la
 mort de Seneque : ou parce que par plu-
 sieurs fois il auoit tasché à distraire Neron
 de l'amour d'elle, quand, encor estant avec
 sa premiere femme Oétauie, ceste Pompée
 estoit sa concubine : ou bien parce qu'elle
 scauoit assez, que ce, qu'elle disoit & faisoit
 avec l'Empereur, n'estoit point au gré de
 Seneque. Lequel, s'apperceuant de telle
 menée,

menée, comme hōme tressage qu'il estoit, delibera de faire tant enuers Neron, qu'il luy permettroit de viure en repos & hors de toutes affaires, luy quittant toute charge, qu'il auoit en l'Empire: de sorte, qu'après auoir de luy impetré telle chose, il n'auroit plus que faire de hanter la Cour, mais passeroit le reste de sa vieillesse en plus grand repos, ioye, & seureté. Parquoy il le pryâ, que son plaisir fust le laisser iouyr de ses possessions & richesses: & quant à ses estats, qu'il les donnast à qui il luy plairoit: s'excusant sur sa maladie, & vieillesse, qui de iour en iour ne faisoit que s'appesantir. Ayant impetré ce congé, il alloit de costé & d'autre es mestairies & lieux de plaïfance de la Champagne, & en autres places proches de la ville de Rome: & en ceste peregrination il escriuit la meilleure & plus grã de partie des epistres, qu'il a enuoyées à Lucilie. Or estant de retour de son voyage de Champagne, comme il festoit retiré en sa mestairie Nomentane, l'Empereur Neron luy enuoya Syllan, qui estoit Tribun de la bande du Preuost de l'hostel: lequel, estant arriué sur le soir pres le logis de Senèque, & ayant environnée la maison de

gents de guerre, entra dedans, & le trouua
 cōme il souppoit avec sa femme Pauline
 & deux de ses amis, en la presence desquels
 il luy declara sa charge & le mandement
 de l'Empereur, qui estoit tel, ou que de son
 gré il se feist mourir, ou qu'il endurast la
 mort telle qu'il plairoit à sa maiesté luy or-
 dōner. Quant à la cause de sa mort, on luy
 imposoit, que par haine, qu'il auoit à l'en-
 contre de Neron, il festoit absenté de la
 ville, & qu'il ne suruenoit pas à ses amis à
 leur besoing. Auquel Seneque, avec vne
 constance & assurance incroyable, respon-
 dit en telle sorte: Quant à moy, ie veux biē
 que lon sçache, que ie ne me suis absenté
 de mes amis, ny n'en ay laissé aucun au
 besoing, ou par negligence & paresse, ou
 par faulte de bon vouloir enuers eux: mais
 mon repos m'est plus cher, & ayme mieux
 la santé de ma personne, que ie ne prise l'a-
 mitié de quelque homme, quel qu'il soit. Il
 est bien vray, qu'autrefois i'ay prins plaisir
 à les auoir en recommandation & prendre
 soing d'eux: mais pour le present, ie m'ad-
 donne du tout à la contemplation des cho-
 ses naturelles, & à soigner de moy seul. De
 dire que i'aye Neron en haine, c'est abuz: ie
 m'assure

m'asseuré que luy mesmes n'en croit rien. Il est en luy toutesfois d'ordonner, ainsi que bon luy semblera, & de ma vie & de ma mort : laquelle combien que ie n'aye point de cause de desirer, si est ce que ie ne cognois aucun mal en elle, qui m'induisse à souhaitter la vie : de sorte q̄ ie suis ia venu iusques à là, que, ny pour viure, ny pour mourir, ie ne feray aucune supplication ny requeste ny à Dieu, ny à homme quelconque.

Syllan, voyant Seneque si resolu, & oyant sa responce tant assuree, ne voulut passer outre à executer sa commission, que premierement il n'eust parlé à l'Empereur: parquoy ayant laissé garnison en la mestairie & maison de Seneque, pour la garder. il retourna à Rome, & en la presence de l'Empereur Pompée, racompta de mot à mot à Neron ce, qui auoit este fait touchant sa charge. Lequel, apres auoir ouy le tout, interrogea Syllain, avec quel visage Seneque auoit escouté son mandement. Syllan luy ayant fait responce, qu'il n'auoit cogneu en Seneque aucun signe de peur, mais bien toute assurance, & visage d'un homme constant: Neron le renuoya la part ou il

estoit , avec ordonnance de mettre à execution incontinent & sans aucun delay ce, dont il auoit esté chargé quelque peu de temps au parauāt. Le Tribun, craignant de se trouuer deuant Seneque, enuoya vn de ses centeniers, pour luy signifier le vouloir de l'Empereur & l'arrest de sa mort. Ce qu'oyant cest homme tressage sans aucune emotion en son cueur, & sans apparence de troublement au visage, commanda luy estre apporté papier & ancre à fin de faire son testament. Mais voyant que tous ses amis & familiers portoient tant impatiemment sa mort, qu'ils en auoient les cueurs failliz, il se tourna deurs eux, & tenant en sa main les tablettes, ausquelles estoit escrit son testament, feit vne fort belle remon-
 strance à tous en general, & s'arresta principalement en son propos sur les points de vertu & sagesse, les remerciant tous affectueusement & avec plusieurs parolles, disant que puis qu'il ne leur auoit peu encores assez recognoistre la bonne affection & amitié qu'ils luy portoiet, & qu'il n'auoit eu le moyen de les recompenser comme meritoit la grandeur de leur bon vouloir, il leur laissoit par testament, ce qu'il tenoit
 pour

*Tacite, li-
 ure 15, dit
 que le cen-
 tenier em-
 pescha, ce-
 cy estro
 fait.*

*Tout ce
 lieu de la
 mort de Se-
 neque, est
 confus, &
 aucune-
 ment eloi-
 gné de la
 verité.*

pour le plus cher, honnesté, & beau, qu'il eust en sa puissance: ce que fils enracinoiét en leur memoire, ils pourroient acquerir, auoir & retenir par ce moyen l'honneur & renommée non seulement des sciences louables, mais aussi de toutes autres choses. Et dist quant & quant que ce, qu'il leur leguoit, estoit l'image & representation de sa vie: par laquelle il sembloit ne vouloir autre chose entendre, sinon qu'il les admonestoit d'ensuyure de pres les traces & vestiges de sa maniere de viure. Apres auoir tenu ces propos à ses amis, il se tourna deuers sa femme Pauline, laquelle, entre tous ceux qui estoient presents, sentoit plus de douleur, & faisoit le plus grand dueil, n'ayât en elle ny corps ny esprit, dont elle se peust bonnement ayder, & qui ne feust si transporté & hors de soy, qu'elle n'en pouuoit plus. L'ayant dōc embrassée fort amyablement, il luy feit plusieurs belles remonstrances tendâtes à ce, qu'avec grande cōstance & patiément elle portast le tort, qu'on luy faisoit de luy auācer la fin de sa vie. Le tēps est maintenant venu, m'amy (disoit il) auquel il me conuient faire preuue des enseignemēts de la tressaincte philosophie mo-

rale (à laquelle i'ay tousiours prins plaisir, & lesquels i'ay donnez) non pas par disputes, comme ay fait iusques à present, mais bien par vne assuree constance, laquelle me pousse à faire & endurer de bon courage tout ce, dōt mō desastre me menace. Ioint qu'il ny a point de meilleur moyen pour acquerir immortalité, que, quand il est necessaire de mourir, receuoir la mort non seulement d'vn cuer assure & constant, mais encores avec vn desir ardet de la vouloir endurer. Parquoy, Pauline m'amy, dōnez vous bien garde de ne lamenter cy apres, ny plorer ma mort prochaine, comme m'estant iniurieuse & donnée à grand tort: à fin qu'il ne semble, ou q̄ m'ayez par trop aimé, ou bien que soyez enuieuse de ma gloire & renom.

*L'age de
Seneque.*

Après auoit ainsi parlé, ce bon personnage, ayāt attainé enuirō la cēt quatorzième année, ou plus, de son aage, se fait inciser & ouvrir les veines des bras & des iâbes, à fin que, son sang se perdant avec plus grande abōdāce, il trespassast plus subitemēt: mais à cause de sa vicillesse le sang gelé & caillé dās les veines ne pouuoit pas sortir. Seneque voyāt que sa mort estoit plus retardée qu'il

qu'il n'eust voulu, pria Stace son medecin & amy, de luy dōner la poison, qui estoit pour ce fait preparée: laquelle apres auoir beuë, il ne se sentit de rien auancé; par ce que le venin, pour la debilité & foiblesse de ses mēbres, ne peut penetrer iusques au cuer. Parquoy de l'ordonnance du medecin, luy fut fait vn bain d'eau, assez bonnement chaulde, & plus que tiedde: auquel estat entré, il dist quelques propos tresdignes de son immortalité: cōbien qu'ils furēt brefs, à cause que sa parole commençoit à faillir, comme fort attenuée qu'elle estoit. Or quand il vint à sentir, que sa mort approchoit, à fin de monstrier de plus en plus, combien elle luy sembloit legiere, & que l'homme ne la deuoit aucunement craindre: il regarda premierement toute la cōpagnie avec vn visage riant: puis prenant de l'eau de son baing meslée avec sang, il la versa dessus soy, & dist: Le consacre & vouë au grand Dieu Iuppiter liberateur, ceste liqueur meslée de sang & d'eau. Par lequel Dieu Iuppiter liberateur, ie ne puis autrement estimer, qu'il ne voulust entendre le feu & vray Dieu. Peu apres ce mystere, il alla de vie à trespas. Quant à ses fu-

nerailles, elles furent faites & celebrées par ses parents & amis, avec tel honneur, pompe & appareil, que meritoit le personnage. Or estant dedans le baing ou il mourut, lon dit que luy mesmes composa vn epitaphe, pour mettre à son sepulchre : lequel puis apres fut engraué en marbre. Le contenu en est tel.

*Soucy, labeur, merite, honneurs, par moy receuz,
Pour auoir bien versé es estats, que i'ay euz,
Allez solliciter, si voulez, quelque autre ame
Ayman le bruit & fame.*

*Loing de voz vanitez, pres de luy le bon Dieu,
Me rappelant à soy, veult que ie prenne lieu,
Après auoir iouy de l'humaine richesse.
Terre, à-Dieu, mon hostesse.*

*Toutesfois il te reste vn corps, qui pourra,
Qu'vn cercueil solennel de marbre couvrira.
Car de moy tu ne peux rien autre chose prendre.
L'ame au ciel il fault vendre.*

Quant à l'aage de Seneque, il y a coniecture grande, qu'il a vescu cent quatorze ans, & plus tost d'auantage, que moins. Car il dit en quelque passage, qu'il a bien peu ouyr la viue voix de Ciceron. Or est il vray semblable, que, pour lors qu'il le pouuoit ouyr, il estoit capable de raison & doctrine.

*An prologue
du premier
livre
des Declamations.*

ne. Aussi, qui voudra diligemment supporter les temps, qui ont esté depuis la mort de Ciceron iusques au trespas de Seneque, il trouuera (chose indubitable, & cogneuë de tous) que Ciceron fut tué par le commandement de Marc Antoine, enuiron le commencement de l'Empire & principauté des trois personages, sçauoir est d'Octauius Auguste, Marc Antoine, & Lepide. Or est ce chose vraye, qu'Octauius tint le gouvernement de l'Empire Romain avec Antoine (estant toutesfois diuisé entre eux) par l'espace de douze ans. Apres qu'Antoine fut vaincu, le mesme Octauius Auguste demeura seul Monarque de tout le monde, par le temps de quarante quatre ans, ou enuiron. Auquel succeda Tybere, qui regna vingt & trois ans. Ceste cruelle beste sauage & farouche, C. Caligule vint apres: le temps du gouvernement duquel fut trois années, dix mois, & huit iours. Claude, son successeur fut Empereur, par l'espace de quatorze ans, sept mois, & vingthuit iours. Neron, fils adoptif de Claude, luy succeda: lequel, plus enragé & inhumain, que la plus cruelle beste, tint en subiection tout le monde, en exerçant ses cruautéz,

par treize ans, sept moys, & vingtneuf iours. Tout lequel temps, si lon ramasse ensemble, on trouuera qu'il y a cent vnze ans, deux moys, & enuiron quatre iours, ou à peu pres. Or Seneque mourut l'vnziesme année de l'Empire de Neron, enuiron deux ans au parauant que saint Pierre & saint Paul endurassent martyre. Il y a dōcques eu, entre la mort de Ciceron & celle de Seneque, de cent huit à cent neuf ans, ou à peu pres. Voyons maintenant de quel aage estoit Seneque, lors qu'il pouuoit auoir ouy Ciceron, peu au parauant qu'il mourust. Puis que luy mesmes escrit qu'il estoit suffisant, & pouuoit assister à ouyr l'eloquence de Ciceron, on peut bien estimer, que pour lors il n'auoit pas moins de douze ans. Parquoy c'est chose assuree, que Seneque a passé l'aage de six vingts ans : qui fait, que ie ne suis menteur de ce qu'ay dit au parauant, qu'au temps de sa mort il pouuoit auoir cent quatorze ans, & plus.

Quant au reste, quelques vns soustienent que Seneque le philosophe moral, est celuy, qui a escrit les Tragedies, mises en lumiere, sous le nom de Seneque : entre lesquels

lesquels est François Petrarque , qui, en l'une de ses epistres , afferme apertement que les Tragedies sont de la façon de celui, duquel nous parlons . Combien que toutesfois Bocace le nyc : avec lequel s'accorde Colluce , homme fort eloquent, qui les attribue au frere du philosophe Seneque. Quoy qu'il en soit (combien que par cy deuant i'aye allegué vn passage de la Tragedie intitulée Octauié, sous le nom du mesme philosophe Seneque) si est-ce que ie ne me veux pas ingerer de donner iugement d'une chose, qui est encores indecise, & pendante par deuant le iuge,

F I N.

IAN BROE DE TOVRNON.

S O N E T.

*Mon Dieu, que les humains pensent diuersement,
Et sont en tous leurs faits d'opinion contraire!
Ce qui complit à l'vn semble à l'autre desplaire:
Et s'en trouue bien peu d'vn mesme iugement.*

*L'vn n'ayme en ses escrits que l'amour seulemēt:
L'autre le Courtisan par les siens veult atraire:
L'autre ayme mieux chez soy doucemēt se cōplaire,
Qu'ensuyure & imiter ce monstrueux changement.*

*Mais toy (mon Accaurrat) tu te plais à descrire
Le bien, qui peut à toy & au public suffire,
En ouurant ces thresors que t'ont donné les cieux.*

*Et ainsi par tes mœurs, qui conduisent ta plume,
Tu nous fais bien sentir, que vertu tard allume
L'homme par trop plongé dans les lacs vicieux.*

INDICE DES CHOSES PLUS

excellentes, contenues es sept liures des biensfaits:
redigé par ordre alphabetique: auquel la lettre
(a) signifie la premiere page du feuillet, & la let-
tre(b)la seconde.

A



Ccoustrement
excessif. 15.b

Accusations
fauses en regne

du tēps de Tybere Cesar. 79.b

Achetter par prieres. 24.b

Acte d'un Pythagorien.

227.b

Acte magnanime de Mā-
lie. 91.b

Acte pitoyable d'Enée. 90.b

Acte vertueux de la ieu-
nesse de Sicile. 91.a

Action contre les ingrass.
62.b. 71.a

Admonition bonne enuers
les bons. 229.b

Admonition combien vi-
le. 161.b

Aduertissement d'un bien-
fait engendrer ennuy. 33.a

Adultere. 14.a

Aeschine. 13.a

Affection deprauee. 187.a

Aglie. 6.c

Agrippe. 196.a.b

Alcibiades. 13.a

Alexandre. 20.a.b. 37.a
138.b. 209.a

Allegresse à recevoir un
bien. 46.b

Amateur de vertu ne de-
vient iamais meschant. 225.b

Ambicion, cause d'ingra-
titude. 49.a

Arme. 51.a

Amis plus necessaires d'an-
tāt qu'on est plus riche. 191.b

Amitié vraie entre les sa-
ges. 218.a

Amour folle presque sem-
blable à haine. 187.b

Amy bō, chose rare. 197.b

T A B L E.

<i>Amy doit estre cherché au cœur.</i>	198.b	<i>Auguste bānist sa fille.</i>	195.b
<i>Amplification de l'Empire Romain par Scipion.</i>	87.b	B	
<i>Antigone.</i>	38.a.91.b	<i>Bien commun doit estre recommandé.</i>	222.a
<i>Antoine ingrat.</i>	153.b	<i>Bien doit il estre fait à l'in- grat.</i>	117.a
<i>Apollodore.</i>	225.a	<i>Bien fait à gēts indignes en l'honneur de leurs ancestres.</i>	121.b
<i>Apophtegme de Cāton.</i>	141.b	<i>Bien generalēmēt fait.</i>	21.a
<i>Apophtegme de Crispe Pas- siene.</i>	22.b	<i>Biē prouenāt du biēfait.</i>	65.a
<i>Apophtegme d'un Empe- reur Romain.</i>	214.a	<i>Bienfait.</i>	120.b
<i>Apophtegmes du Roy Phi- lippe.</i>	129.b	<i>Bienfait à qui bien collo- qué.</i>	22.b
<i>Arcefilas.</i>	30.a	<i>Bienfait à qui se peut ren- dre, & à qui, non.</i>	146.b
<i>Archelas.</i>	44.b.139.a.b	<i>Biēfait à tous generalēmēt, n'est fait à chacun en parti- culier.</i>	181.b
<i>Aristide.</i>	118.a	<i>Biēfait avec espoir de profit.</i>	53.a
<i>Aristippe.</i>	230.a	<i>Bienfait chose incorporelle.</i>	165.b
<i>Aristogitone.</i>	221.a	<i>Bienfait, chose louable & honneste.</i>	147.b
<i>Ariston.</i>	86.a	<i>Bienfait comment se doit faire.</i>	23.b
<i>Assurance certaine plus plaisante, que la fin du dan- ger.</i>	191.a	<i>Bienfait</i>	
<i>Attene.</i>	78.a		
<i>Auarice trompe.</i>	216.b		
<i>Auguste Cesar.</i>	47.a		

T A B L E.

Bienfait commēt se doit recevoir. 40.a. & de qui. b	Bienfait n'est deu, fil n'est fait volontairement. 157.a
Bienfait demeure. 10.b	Biēfait n'est iamais pdu. 5.a
Biēfait depēd de la Volonté de celuy, qui le fait. 183.a	Bienfait, non pour recompense, ou gloire. 102.a
Biēfait donné par vn meschant. 44.a	Bienfait peut estre plus grād que l'autre. 8).a
Bienfait du maistre enuers son seruiteur. 76.a	Bienfait, pour gain & profit, est vsure, ou exaction. 105.b. 106.a
Biēfait en quoy cōsiste. 10.a	Biēfait pour l'amour du donneur, oblige il. 175.b. 176.a
Bienfait en quoy differant de ce qui est donné. 11.b	Bienfait pour quoy se fait. 146.b
Bienfait est quelquefois ce, qui ne nuyt ny ne profite. 158.b	Bienfait preiudiciable au donneur. 44.a.b
Bienfait est tousiours bien employé. 234.a	Biēfait, qu'est ce. 11.a. 171.a
Bienfait est vn lien. 203.b	Bienfait stable. 166.a
Biēfait ioyeu semēt receu. 45.a	Bienfaiteur. 220.a
Biēfait ne doit estre rameneu. 5.a	Bienfaiteur rude. 13.b
Biēfait ne doit estre regretté. 132.b	Bienfaits. 73.a
Biēfait ne peut estre tel estimé, sil ne viēt du cuer. 174.a	Bienfaits agreables quels. 24.a. 25.a
Bienfait n'est assubietty à aucune loy. 170.a	Bienfaits à qui se doiuent donner. 101.a
	Bienfaits à quoy se doiuent rapporter. 155.b

T A B L E.

Bienfaits comment doiuent estre faits.	16.b	Bonté cruelle.	35.b
Bienfaits comment se doiuent interpreter.	49.b	Bonté de Dieu.	236.a
Bienfaits contraires.	77.a	C	
Bienfaits de deux manieres.	223.a	C aligule, conuoiteux de sang humain.	122.b
Bienfaits de Dieu infinimēt plus grās que des hōmes.	97.a	Callistrate.	200.b
Bienfaits des parents enuers leurs enfans.	186.b	Camille.	154.a
Bienfaits des parēts, les plus grands, quels.	187.a	Catiline.	154.a
Bienfaits des parents priuilegez.	67.a	Caton.	154.a
Bienfaits du premier degré, & secōd.	17.a. & du tiers. b	Causes, qui gardēt quelquefois de rendre le plaisir.	167.b
Bienfaits ne sont pareils.	64.b	Celeurs du plaisir receu.	45.b
Bienfaits quand se rendent.	66.b	Cesar.	43.a. 217.b
Bienfaits se doiuent ils tous recevoir.	41.b	Cesar taxé.	33.b. 34.a
Bien.	213.a	Changer conseil.	130.b
Biens comment communs entre amis.	218.a	Charites. 6.a. 9.a. quelles elles sont. b. leur genealogie.	7.b
Biens de trois sortes.	148.b	Chemin de vertu à nul clos.	73.b
		Chois de celuy, à qui doit estre fait le plaisir.	41.a
		Chose plus admirable en vn bienfait.	146.b
		Chose pourquoy dite desirabile de soy mesme.	111.b
		Chose, qui nous oblige, fait pour nous.	182.b
		Choses	

T A B L E.

Choses communes aux bons & mauvais. 119.b.120.a	truy, chose difficile. 125.a
Choses nécessaires à celui, qui fait profession de vertu. 207.a.	Commencemens surpassez, 83.a
Choses qui n'obligent. 42.b	Comment s'entend, Il ne se fault souuenir du bien qu'on a fait. 228.b
Choses, qu'il fault conioindre, à faire plaisir. 121.a	Cōpagnie, don de Dieu. 110.a
Choses requises en vn present, combien. 175.a	Comparaison des sciēces & bienfaits. 61b
Chrysippe. 7.b.8.b.214.b	Complainte contre fortune. 49.b
Ciceron. 154.a	Complainte des maux de ce monde. 150.b
Ciel & son cours, pour nostre bien & profit. 104.b	Complainte des philosophes contre nature. 50.b
Circonstances à faire plaisir. 101.a	Conditions, à ce que quelcun nous soit obligé. 175.a
Circonstances à rendre vn bienfait. 59.b	Conscience bonne. 113.b
Circonstances en matiere de liberalité. 37.b	Conseil de Demarate à Xerxe. 194.a
Claude Quadrigaire. 77.a	Contemplation Chrestienne des biens de Dieu. 50.b
Cleanthes. 174.b	Contrats. 70.a.b
Cognoissance des choses superflues, profitable. 165.b	Courtisan. 13.b.26.a
Cognoistre Dieu est permis à l'esprit del'hōme seul. 185.b	Courtoisie d'vn Macedonien à l'endroit d'vn soldat du roy Philippe. 129.a
Cognoistre le vouloir d'au-	6

T A B L E.

Courtoisie soudaine.	28.a	194.a
Costume seule en plusieurs choses.	160.a	Demetrie le Cynique. 206. a. 214. b. 215. a
Couuoitise cause d'ingratitude.	60.a	Denier. 38.a. 131.a
Couuoitise des Courtisans.	27.a	Depost comment doit estre rendu. 101.a
Crainte fait trouuer le plaisir grand.	17.a	Desdaigneux. 46.b
Craintif, qui.	118.a	Deshonneur ce n'est d'estre vaincu au combat des choses honnestes. 135.a
Creance, qu'estce.	104.a	Desir vray de faire plaisir. 106.b
Crispe Passiene.	22.b	Destinée fatale. 99.b
Cruauté & guerres ciuiles.	15.b	Devoir auant que rendre, chose naturelle. 142.a
Cupidité, cause d'ingratitude.	48.b	Devoir le bienfait, doit estre apprins. 203.a
D		
D Ebt au genre humain plus à estimer, que ce qui est deu à vn seul hōme.	226.b	Denoirs. 73.a
Deciens.	200.a	Dieu a eu soing de l'homme & des animaux, des la constitution du monde. 185.a
Demade condamnē à Athenes vn vendeur de poison.	201.a	Dieu bon & liberal. 236.a
Demande ne doit tousiours estre ottroyée.	35.a	Dieu combien a aymé l'hōme. 51.b
Demarate Lacedemonien.		Dieu comment appellé. 99.a
		Dieu doit estre par nous imité. 116.b
		Dieu

T A B L E.

Dieu doit estre imité en la tolerance des ingrats. 235.b	desirer la mort d'austroy pour enrichir. 202.a
Dieu & nature, vn mes- me. 99.a	Dire de l'Epicurien. 110.b
Dieu fait bien aux bõs & mauvais egalement. 119.a	Discretion à departir les bienfaits. 22.a
Dieu n'a que faire de noz biens. 100.b	Discretion, requisite à faire plaisir. 69.b
Dieu ne peut estre cõtraint. 184.a	Dissolution des femmes Ro- maines. 14.a
Dieu n'est sã nature. 100.a	Distinction du vice & de vertu. 208.a
Difference de celuy, qui sou- haitte mal à vn autre, à fin de luy ayder; & de l'ingrat. 199.b	Diuision des plaisirs. 17.a
Differẽce des bienfaits. 68.a	Domicie. 78.a
Difference entre bienfaits, devoirs, & seruices. 73.a	Don de nature excellent; 109.b
Differẽce entre l'ingrat & reconnoissant. 72.b	Don peut il estre fait au Roy. 210.b
Dilation à faire plaisir, vi- cieuse. 57.b	Donation quelle deshonne- ste. 101.b
Dilation cause la perte. 25.b	Donner à qui ne s'en peult seruir, est folie. 223.b
Dilation ennuyeuse. 27.a. 28.a	Donner au sage, ou à l'amy. 210.a.b
Diogenes. 38.a. 137.a	Donner comment, & à qui. 120.a
Dire commun de ceux, qui	Donner est vne separation. 145.a

T A B L E.

Dons de Dieu.	50.b	Enuye ne nuyt à la louan-	
Douceur enuers ceux à qui		ge des anciens.	214.b
auons fait plaisir.	32.b	Epicure.	61.a
E		Epicure blasphemé contre	
Eclipse du soleil comment		la providence de Dieu.	95.b
se fait.	139.b	Epicure despoille Dieu de	
Egard à qui lon donne.	36.	ses forces.	111.a
a.37.a.103.a		Epicuriens.	94.a
Egard d'un bienfaiteur.	38.b	Epicuriens taxez.	105.a
Electiō de celui que vou-		Equité du Roy Philippe, à	
lons rendre nostre tenu.	41.b	punir un ingrat.	130.a
Eloquēce de Demetrie.	214.b	Erreur des Epicuriens.	94.a
Enée.	90.b.199.b	Espagne, qu'est ce.	55.b
Enfants font ils plus de plai-		Especes des choses sont dece-	
sir aux peres & meres qu'ils		uables.	125.b
n'ont receu deus.	82.b.88.a	Estimateurs iniques des dōs	
Engendrer un enfant, est		de Dieu.	50.a
peu, qui ne l'auance.	85.a	Estoilles erratiques plus de	
Ennemy ayde quelque fois.		sept.	115.b
172.b		Euenement des choses incer-	
Enseignemens aux enfans.		tain.	125.a
92.b		Euprosine.	6.a
Entretien des choses humai-		Eurynomé.	7.b
nes vient des astres & corps		Excuses legitimes de ne te-	
celestes.	114.b.115.a	nir promesse.	127.b
Enuye, cause d'ingratitude.		Exhortation à recognoistre	
49.a		les biens receuz, & de Dieu	
		& des	

T A B L E.

Et des hommes. 155.a

Furnie.

47.a

Exhortatiõ aux seruiteurs.

G

81.b

F

F Abie Persique. 45.a

Fabiens. 136.a

Fabius Verucasus. 28.b

Faire plaisir, autre chose,
que prestet. 131.a

Faire plaisir, chose de soy
desirable. 93.a.102.b.

109.b

Felicité humaine fondée sur
paix. 233.a

Festins superfluz. 15.a

Fin du bienfais. 75.a

Flateur. 141.b

Folie, vice de l'esprit. 223.a

Force, qu'est ce. 55.b

Fortune prefere le mauvais
au bon. 135.a

Foy doit estre tousiours gar-
dée. 222.b

Foy louée Et reuerée. 145.b

Foy malade a besoing d'ad-
monition. 161.b

Foy quand faucée. 127.b

G Racche Et Druse, bre-
miers inuenteurs des se-
parations d'amis. 198.a

Grace mauuaise à faire plai-
sir. 26.a

Grandeur de la chose, exa-
minée, pour tenir promesse.
128.a

Grecin Iule. 44.b

Grille. 86.a

H

Hercules. 20.a.b.

99.b

Hermode. 221.a

Heures. 7.b

Histoire de deux esclaves.
77.a

Histoire d'un seruiteur.
79.a

Homme n'a esté fait à la
haste. 185.b

Honesteté. 40.a

Honesteté par soy desira-
ble. 108.a

Hyperbole. 229.a

T A B L E.

I

Imparfait. 41.a
 Importunité ennuyeuse.
 29.b
 Ingrat. 110.b.112.a
 Ingrat doit estre endure,
 & pourquoy. 134.b
 Ingrat enuers Dieu, le sera
 enuers les hommes. 52.a
 Ingrat & oubliant, qui est
 le pire. 59.a
 Ingrat plus malheureux que
 l'insensé. 72.a.b
 Ingrat proprement qui.
 58.b
 Ingratitude cōbien grand
 crime. 71.b
 Ingratitude de la ieunesse
 enuers leurs parents. 154.b
 Ingratitude de la republi-
 que Romaine enuers plusi-
 ers grands personages.
 154.a
 Ingratitude d'ou vient.
 48.a.58.b
 Ingratitude d'un gendar-
 me. 129.a

Ingratitude ne tombe en
 loy, & pourquoy. 63.a
 Ingratitude separe la con-
 corde des hommes. 109.b
 Ingratitude source de tous
 vices. 15.b
 Ingratitude vice frequent.
 1.b
 Ingratitude vient de nous
 mesmes. 39.a
 Ingratitude vraye. 2.a
 Ingrats. 18.b
 47.a
 Ingrats comment sont à en-
 durer. 231.a
 Intention bonne. 159.b
 Iniure du bienfaiteur.
 68.b
 Iniure ne peut estre faite au
 sage. 56.b
 Inuectiue contre ceux, qui
 mesprisent les seruiteurs.
 81.b
 Ironie sur les faits d'Ale-
 xandre. 210.a
 Iules Cesar, 43.a.
 162.a

Iules

T A B L E.

<i>Iues Cesar ingrat.</i>	153.a	<i>Loy de vie.</i>	8.b
<i>Iules Cesar clement & debonnaire.</i>	153.a	<i>Loy du plaisir.</i>	31.a
<i>Iupiter.</i>	99.a	<i>Loy naturelle, rendre ce qu'on doit.</i>	69.b
L			
<i>Lac de Come.</i>	97.a	<i>Lune termine le moys.</i>	115.a
<i>Lac de la Garde.</i>	97.a	<i>Luxure.</i>	15.a
<i>Lacedemoniens, que desendoient ils.</i>	135.b	<i>Lyon recognoissant son gouuerneur.</i>	42.b
<i>Lacedemoniens vsioient de cuyr, pour leur monnoye.</i>	150. a	M	
<i>Largeffe trop grande, non louable.</i>	4.b	<i>Macedoniens.</i>	62.b
<i>Lentule patron de toutes richesses.</i>	48.a	<i>Macquereau.</i>	141.b
<i>Liberal Ebuce, prend hōme & liberal.</i>	134.a	<i>Magistrats domestiques.</i>	67. b
<i>Liberalité de Dieu.</i>	236.a	<i>Mamerque Scaure.</i>	123.a
<i>Liberalité quelle doit estre.</i>	21. a	<i>Maniere d'exiger le plaisir qu'on a fait.</i>	160.b
<i>Liberalité soudaino.</i>	28.a	<i>Manlie.</i>	91.b
<i>Liberalitez, en combien de manieres.</i>	30.a	<i>Marc Agrippe.</i>	86.a
<i>Loy aucune ne peut mōstrer l'ingrat.</i>	64.a	<i>Marc Antoine.</i>	166.b
<i>Loy de donner.</i>	204.a	<i>Marc Brute.</i>	43.a.b
		<i>Maro.</i>	79.b
		<i>Mauuais est aussi ingrat.</i>	118. b
		<i>Mecene.</i>	196.b
		<i>Medicin pourquoy oblige.</i>	180.a
		<i>Medicins doiuent estre te-</i>	

T A B L E.

<i>nux chers.</i>	177.b
<i>Medicins obligent, encor ayants receu salaire.</i>	179.b
<i>Memoire fragile, excuse pour les ingrats.</i>	233.b
<i>Mercur.</i>	99.b
<i>Meschants appetent mesmes le bien.</i>	109.a
<i>Meschants & vertueux eleuez en dignité.</i>	123.b
<i>Mesdisants du bienfaiteur.</i>	46.a
<i>Moderation à repeter vn bienfait.</i>	163.b
<i>Mondanité des femmes Romaines taxée.</i>	216.a
<i>Monde, pere de tous.</i>	81.a
<i>Monnoye de cuyr.</i>	150.a
<i>Mort est le plus grand bien qui puisse aduenir à celuy, qui ne se veult chastier.</i>	227.a
<i>Moyen honneste de faire souuenir d'vn plaisir: à l'exemple d'vn soldat de Iules Cesar.</i>	162.a
<i>Muse.</i>	8.a
<i>Mutie.</i>	221.a

N

<i>N Aistre, premier degre à toutes choses.</i>	84.b
<i>Nature de Dieu.</i>	3.a
<i>Nature & Dieu, vn mesme.</i>	99.a
<i>Nature incite à bien faire les vns aux autres.</i>	108.b
<i>Nature n'est sans Dieu.</i>	100.a
<i>Nature ne perd rien.</i>	143.b
<i>Negligents.</i>	46.b
<i>Nil.</i>	97.a.171.b
<i>Nom propre default à plusieurs choses.</i>	55.b
<i>Nul est à mespriser.</i>	81.b

O

<i>O bligation n'est qu'entre deux.</i>	143.a
<i>Occasion, pourquoy on n'est tenu rendre la pareille.</i>	168.a
<i>Octauie Cesar.</i>	86.b
<i>Office de vertu.</i>	94.a
<i>Onesicrite, Admiral d'Alexandre.</i>	209.a
<i>Orgueil à blasmer en toutes choses.</i>	34.b
<i>Orgueil-</i>	

T A B L E.

Orgueilleux marriZ d'estre desdaigné. 140.b	Perseuerance de l'homme de bien. 135.b
Ottroy des dons pour diuer- ses causes. 21.b	Perseuerance en bonté, sur- passe les meschants. 235.a
Oubliance des plaisirs, d'ou prouient. 61.b	Petitesse de la chose, exami- née, pour tenir promesse. 128.a
Oubliant & ingrat, qui est le pire. 59.a	Phalaris. 225.a
P	Phidie. 54.b
P aradoxe des Stoïques. 52.a	Philippe Roy des Macedo- niens. 128.b
Parolle de l'ingrat. 48.a	Plaisir, cause de la cognois- sance des vns avec les autres. 146. b
Parolle du recognoissant. 57. a	Plaisir commēt doit il estre fait. 3.a
Partie plus seure du bien- fait, quelle. 166.a	Plaisir des choses, q̄ le peuple estime, est à mespriser. 215.b
Pasitoe. 7.a	Plaisir doit il estre recogneu & l'iniure vëgée, venāts de mesme personnage. 169.b
Paul. 79.b	Plaisir & tort contraires. 142. a
Pedagogues, magistrats do- mestiques. 67.b	Plaisir fait à autruy. 144.a
Pere aise du bien, & marry du mal de son enfant. 156.a	Plaisir fait à regret n'obli- ge. 171.a
Pere libre, nom de Dieu. 99.b	Plaisir fait à soy mesmes. 143.b. 144.a
Pere, nourry de son fils. 85.b	
Peres & meres meschants, n'ont par cela osté le biē, qu'ils ont fait à leurs enfans. 168.a	

T A B L E.

Plaisir fait à soy mesmes, est incontinant rendu en le fai- sant. 142.b	Platon. 86.a.181.a
Plaisir fait doit il estre igno- ré par le donneur. 30.b	Poëtes menteurs. 8.a
Plaisir fait en petites cho- ses. 12.a	Pollion Asinie. 123.a
Plaisir ne doit estre vëdu en tout temps. 203.a	Pouuoir et vouloir estre ad- monnesté, est vertu. 164.a
Plaisir ne doit estre rendu, pour acquerir bruit seulemēt. 204.a	Precepteur pourquoy obli- ge. 180.a
Plaisir ne doit estre retardé pour les ingrats. 3.a	Precepteurs. 60.b.67.b
Plaisir peut il estre fait par quelcun à soy mesme. 141.a	Precepteurs nous doiuent estre chers. 177.b
Plaisir qvon doit faire aux riches. 197.a	Precepteurs nous obligent, encor ayäts en salaire. 179.b
Plaisir se face sans parolles outrageuses. 159.b	Presumptiō mesprisée. 132.a
Plaisir se peut faire & ren- dre, sans estre riche. 191.b	Prester argent à qui ne le merite, est signe d'vn mau- uau mesnager. 131.b
Plaisirs faits avec douleur. 158.a	Prester est autre chose, que faire plaisir. 131.a
Plaisirs ne se rëdēt en pareil nōbre, qu'ils sōt receuz. 221.b	Presires introduits par Ho- mere. 164.a
Plaisirs profitables. 18.a	Pris des choses, selon le tēps. 178.b
	Profit au dommage d'au- truy, est desiré. 201.b
	Profits de trois sortes, d'vn bienfait. 54.b
	Promesse pourquoy ne doit estre

T A B L E.

estre tenuë.	127.a	loir d'un bienfaiteur.	26.a
Promesse quand doit estre tenuë.	127.b	Reconnoissance pareille au vouloir de chacun.	137.a
Propre de l'hõmede bië, tousiours vouloir bië faire.	183.a	Reconnoissät le plaisir, qu'est ce qu'il gaigne.	111.b
Proprieté des choses, à qui.	210.b	Reconnoissants.	18.b
Providence de Dieu.	96.a	Reconnoissants de deux sortes.	112.b
122.b		Regraciemët d'un bienfait.	47.a
Puissance des choses, à qui.	210.b	Regule.	136.a
Puissance des Roys sur quoy est fondée.	137.a	Religiõ ennemie des armes.	232.b
Q		Remercier en secret.	46.a
Q Verimonie sur la meschanceté des Romains.	14.b	Remonstrãce des peres aux enfans.	90.b
Qu'estce q' l'õ doit dõner.	19.a	Rẽdant la pareille, est quelque fois ingrat, & au contraire.	113.a
R		Rẽdre ce qu'on doit, loy naturelle.	69.b
R Aison, dõ de Dieu.	110.a	Rendre la pareille.	145.b
Raison fait comparaison entre les bienfaits & injures.	168.b	Rẽdre la pareille, est ce chose desirable.	93.a
Rarité precieuse.	19.b	Rendre la pareille, quand est besoing.	132.a
Rebile.	45.a	Rendre, qu'est ce.	224.a
Recompense des bienfaits quelle.	67.a	Rẽdre un biëfait cõmët.	53.b
Reconnoissance du bõ vou-			

T A B L E.

Reproche bonne enuers les mauuais. 229.b	Sage ne peut receuoir iniure. 56.b
Resiouyſſance d'auoir fait plaiſir. 107.a	Sage pourquoy iamais ne ſe repent de ſon fait. 126.b
Reſponſe aux admonne- ſteurs. 32.b	Sage Vrayemēt qui. 209.b
Retardement fait la vie plus longue: non, plus heu- reuſe. 155.a	Scipion. 87.a.154.a.200.a
Riches dequoy ont beſoing. 192.b	Semonneurs. 8.a
Richeſſe proprement qu'eſt- ce. 216.b	Serf, qu'eſtce. 76.a
Rien de certain es choſes forſuites. 73.b	Seruice, qu'eſtce. 10.b
Roſtra. 196.a	Seruices. 73.a
Roſtres, quoy. 196.a	Seruiteur cōment fait plai- ſir à ſon maiſtre. 74.a.b. 75. b.76.a.81.a
Royaume de ſageſſe, grand Eaſſeuré. 217.a	Seruitude rōbe ſur le corps, non en l'ame. 75.a
Ruffus Senateur. 80.a	Siciliens. 91.a.200.a
Rutilie. 154.a.201.b	Similitude du plaiſir au ieu de la paume. 38.b.54.a
S	Societé. 110.a
Sacrilege. 213.a	Socrates. 13.a.86.a.214.b 226.b
Sacrilege ne fait iniure à Dieu. 213.b	Socrates facecieux. 140.a
Sage cōment poſſede il tout. 211.b	Socrates reſuſe Venir par- ler au Roy Archelas. 139.a
	Soing à faire preſents. 18.a
	Soleil ſe leue ſur bons & mauuais. 4.a
	Soleil

T A B L E.

Soleil termine l'an.	115.a	res.84.a	
Sophonisque.	86.a	Tout est à Dieu.	217.a
Sorites, maniere d'argument.	157.b	Tybere Cesar.	29.a
Souhait de quelque infortune, à celuy qui a fait plaisir, à fin de luy pouuoir rendre.	187.b.188.a.b.189.a. b.190.a.b.192.a	Tybere Cesar ingrat.	163.b
Souhait du meschant & ingrat.	202.b	V	
Souhait pour amis, quel.	191.a	Valliance du ieune Scipion à sauuer son pere.	87.a
Stateur.	99.a	Vendition d'office.	14.b
Superfluité des Romains taxée.	215.b	Vendre, est vne separation.	145.a
T		Verité cachée au plus profond.	207. a.b
Talent.	38.a	Verité ne doit estre celee.	197.a
Temerité de Chrysippe.	8.b	Verité, voye la plus assuree.	125.b
Thalie.	6.a.8.a	Vertu.	94.a
Timide, qui.	118.a	Vertu appete exceller les maieurs.	90.a
Tort & plaisir, contraires.	142.a	Vertu doit estre suyvie.	93.b
Tout bien vient de Dieu.	96.b.98.a	Vertu du bienfait en quoy gist.	4.a
Tout deu aux peres & me-		Vertu en tous lieux honoree & reuerée.	122.a
		Vertu est elle cause du bien, ou le bien mesme.	74.b

T A B L E.

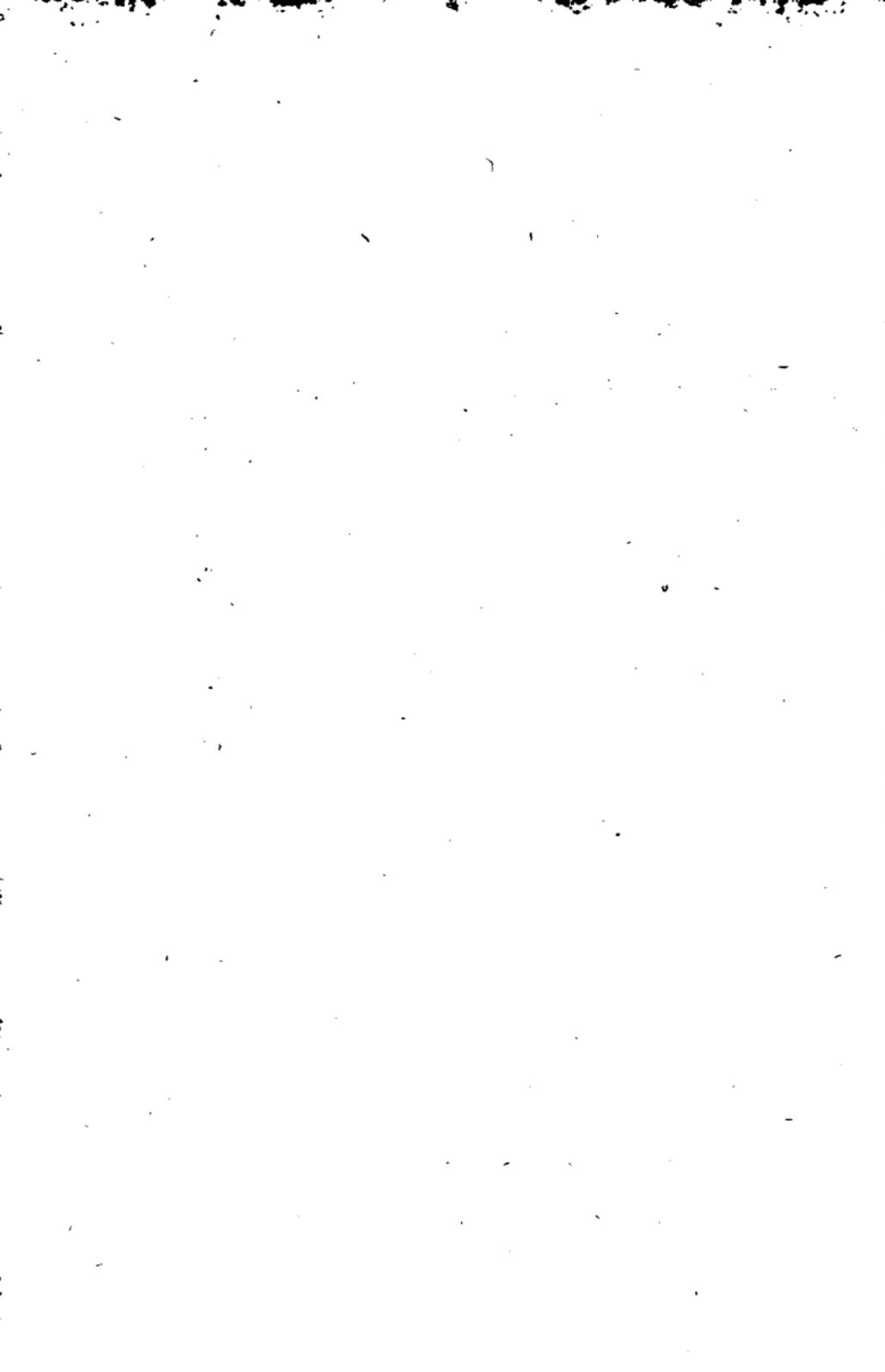
Vertu ne reçoit vn ama- teur deshoneste.	116.a	208.b	Volupté indigne de l'hom- me.	208.a
Vertueux & meschants e- leux en dignitez.	123.b	Vouloir bon.	113.b	
Vertuz de l'ame.	51.a	Vouloir du bienfaisant doit estre estimé.	157.b	
Vetene.	78.a	Vouloir suffit en plusieurs choses.	219.b	
Vie à quoy semblable.	232.a	Vsuriers.	39.b	
Volonté bonne, pris du bien- fait.	56.b	Vtilité doit estre preferée à la volonté.	35.a	
Volonté de l'homme, inuin- cible.	136.a	Vtilité du bienfait à quise communique.	156.b	
Volonté louable, qui va rondemêt en besongne.	135.a			
Volonté reputée pour le fait.	52.b	X		
Volonté seule fait separa- tion des bienfaits & iniures.	173.a	X Enophon.	86.a	
Volonté seule ne fait pas le bienfait.	174.b	X Xerxe.	193.b.195.a.b	
Volupté.	94.a	Y		
Volupté honeste, qui est elle.		Y Vrongnerie, & excès.	15.b	
		Z		
		Z Enon.	131.a.214.b	

Fin de la table.

FAULTES TROUVEES

apres l'impression.

<i>Feuillet</i>	<i>16.</i>	<i>page</i>	<i>1.</i>	<i>ligne</i>	<i>11.</i>	<i>que tu ne l'ayes fait.</i>
	67		2		23	<i>baillé des pedago-</i>
						<i>gues, comme magi-</i>
						<i>strats domestiques.</i>
	77		1		7	<i>Mais qui est celuy.</i>
	77		1		14	<i>Et l'autre luy a dõ-</i>
						<i>né la mort.</i>
	207		2		15	<i>soulagemẽts d'esprit.</i>





LIVRE PREMIER DE

SENEQUE, TRAITANT DES
*bienfaits : dedié à son amy Ebuce Libe-
ral : & traduit de Latin en François,
par Sauueur Accaurrat, natif d'Vzès
en Languedoc.*

CHAPITRE I.



N T R E plusieurs &
diuers erreurs; de ceux
qui viuent teméraire-
mēt, & sans considera-
t:ō, i'oserois dire (amy
Liberal) celuy là estre
le plus pernicieux, que
nous ne scauons donner à autruy, ny d'vn
autre receuoir, les biés & plaisirs que nous
faisons, ou qui nous sont faits. Au moyen
dequoy, il sensuit, qu'iceux mal assignez,
soient aussi mal deuz, & dont à tard nous

nous plaignons, quand ils ne sont renduz. Car aussi sont ils perduz, quād ils sont ainsi colloquez. Et ne se fault esbahir, qu'entre tous les vices humains (qui sont grands & innumerables) ne s'en trouue aucun plus frequent & coustumier, que celuy d'ingratitude. Ce que certes ie voy aduenir pour plusieurs raisons. La premiere & principale est, pource que nous n'auons pas egard à qui nous faisons plaisir: mais quand nous voulons prester argent à quelqu'vn, nous cherchons premierement, & nous informons quel il est, & de quel estat. Nous ne espondons point noz semences en champs, & sterile. Sans egard nous iettons plus tost çà & là noz bienfaits, que nous ne les distribuons iustement, & à ceux qui le meritent. Et ne scaurois dire aisément, lequel des deux est plus deshoneste & à blasmer, ou refuser vn bienfait, ou en demander recompense. Car telle maniere de credit est tel, que par iceluy on en espere autant recevoir, qu'on en apporte volontairement: dont se plaindre, quād nous n'en sommes recompensez, est (à la verité) chose tres-vilaine & deshoneste: par ce que, pour la descharge de tel credit, il n'est besoing de
biens

*Ingratitude,
de, vue le
plus frequent
de
sous: &
la raison.*

biens ny de facultez, ains seulement d'un
 cueur memoratif & non ingrat. Car celuy *Praye in-*
 là rend assez le bien qu'il a receu d'autruy, *gratitude,*
 qui d'un cueur volontaire s'en recognoist *au de bon*
 debteur. Mais cōme ainsi soit, qu'en ceux *che & de*
 là est le crime, qui de parole & de confes- *fais se ppe*
 sion, sans vouloir rendre le plaisir receu, se *tre, & les*
 monstrent ingrats, aussi est il en nous pa- *causes pour*
 reillement. Nous en experimentons plu- *quoy.*
 sieurs de leur nature ingrats, & en faisons
 plusieurs: pource qu'à quelque fois nous
 sommes reprocheurs, & exacteurs impor-
 tuns: autrefois si legiers & inconstans, que
 bien tost apres nous nous repētons du biē
 & plaisir qu'auōs fait. Aucunes fois nous cō-
 plaignāts, & calumniāts mesmes les moin-
 dres momēts & articles de temps qui puis-
 sent estre, corrompons toute la grace du
 bien, non seulement que nous auons fait,
 mais aussi de celuy à qui nous l'auons fait.
 Car qui est celuy d'entre nous, qui iama^s *Praye de-*
 fut content, ou d'estre priē legierement, ou *scriptio de*
 seulement vne fois? Qui fut oncques ce- *celuy, qui*
 luy, qui, soupçonnant qu'on le voulüst re- *ne fait plaī*
 querir de quelque chose, ne ridast le front? *sir, qu'asor*
 ne tournast la face d'autre costē? ne feignist *ce, & par*
 auoir mille empeschemens, mille occupa- *importu-*
 nité.

tions? qui par longs propos & tout exprés controuuez, ou il n'y a ny fond ny riue, ne retranchast l'occasion de n'estre employé en ce, dont il craignoit estre requis? & qui par diuers moyens n'ayt tasché à deceuoir les necessitez pressées? Ou qui, estant surprins, n'ayt delayé & cruellement denié la chose? Ou sil l'a promise, ne l'ayt fait avec vne difficulté, en haulçant & fronçant les sourcils, accompagnez de parolles si malicieuses, qu'elles ne peuuent qu'à peine isrir de l'estomach? Or n'y a il nul, qui volontiers se sente redevable de ce qu'il n'a receu, mais l'a arraché & tiré par importunité, & quasi par force. Aucun peut il estre obligé à celuy, qui luy fait plaisir ou par ostentation, ou par despit, ou par ennuy, ou de crainte d'estre de luy molesté & importuné? Si tel pense qu'on luy soit redevable de ce qu'il a lassé par son delayement, ou tormenté par vne attente, celuy à qui il fait plaisir, il se trompe. Le plaisir est deu à la personne, par vn mesme vouloir qu'on le fait: & pourtant il ne le fault faire negligemment. Car à vn chacun est deu ce, qu'il a receu de celuy, qui l'a fait & donné à regret & par contrainte. Ny ne doit estre
fait

fait le plaisir laschemēt, & par vne maniere d'acquit, & avec dilation. Car comme en tout deuoir, soit grandement prisee la volonté de celuy qui fait plaisir, il est à presumer, que celuy, qui l'a fait lentement, & à regret, a longuement refusé de le faire. Ny moins se doit faire iniurieusement, & avec reproche. Car comme il soit ordonné de nature, que les iniures descendent de plus hault que les merites, & que ceux cy s'esuanouissent plus legierement, & les autres se retiennēt plus longuement en la memoire; quelle recompense attend celuy, qui offense & fait desplaisir, lors qu'il oblige? Celuy là est assez recognoissant enuers luy, le plaisir & bien qu'il luy a fait, qui le luy quitte. Et combiē que le nombre des ingrats soit grand, si ne fault il pas, ce nonobstant, que nous deuenions plus lents & tardifs à faire plaisir. Car premierement (comme i'ay dit) nous en accroissons & augmentons le nombre, par ce moyen: & d'auantage, nous sommes, en cela, imitateurs de Dieu immortel, qui ne peut estre destourné de sa largesse & abondante liberalité, par les sacrileges mesmes de ceux, qui le mesprisent & contemnent, qu'il ne leur en face. Et vse

Le plaisir ne doit estre fait laschemēt, & à regret.

Ny avec inuete & reproche.

Il ne fault estre plus tardifs à faire plaisir, pour le nombre des ingrats.

La nature de Dieu est, de tous iours bien-faire à toutes choses.

par ce moyen, de sa nature, en faisant bien à toutes choses, & entre icelles aide ceux, qui reçoivent ses dons malicieusement. Suivons le donc & imitons, comme nostre guide, en tant que l'humaine imbecillité peut supporter. Faisons plaisir à autrui, & ne le baillons point à vsure. Celuy merite estre trompé, qui, en faisant plaisir, pense en recevoir autāt. Mais il m'en a mal prins: *Objection.* dira quelqu'un. A quoy ie respons, que ores que noz enfants, & noz femmes ayent souuent frustré nostre esperance, si est-ce que pour cela nous ne laissons de les nourrir, & entretenir, & ne repudions noz femmes. Et si ainsi est, que nous nous opiniastrons tant à l'encōtre des experiences, que quelque perte qu'ayons faite en la guerre, ny pour aucuns naufrages qu'ayons souffert sur la mer, ne delaissons à y retourner: combien à meilleure raison est il plus convenable de persister en noz bienfaits? chose, que si aucun ne fait, pour autant qu'il n'en a esté recompensé, il est à presumer, qu'il ne l'a fait à autre intention, que pour en recevoir la pareille: & par cela il fait bōne la cause des ingrats, ausquels est reputé à villainie & deshonesteté, de ne rēdre le plaisir

plaisir qu'on leur a fait. Ne voyons nous pas, combien il y en a par le mode, qui sont indignes de veoir la lumiere du soleil? Et toutesfois le iour se leue sur eux, aussi bien que sur les autres. Combien y en a il, qui se plaignent d'estre naiz au monde? toutesfois nature leur donne nouvelle lignée, souffre & endure ceux, qui point ne voudroient estre. Le propre d'un hault & magnanime courage, & d'un homme de bien, est, de ne suiure pas le fruit & recompense, qui prouiet des bienfaits & plaisirs, ains les bienfaits seulement: de sorte, qu'apres auoir trouué des personnes ingrates, il se puisse adresser à gents recognoissants. Quel auantage seroit ce, de profiter à plusieurs, si nul ne deceuoit & trôpoit l'autre? En cela gist & consiste la vertu du bienfait, quand on n'en attend aucune recompense: duquel le fruit en est incontinent recueilly de l'homme de cueur & magnanime. Tant s'en fault, certes, que cecy nous doiue rebuter, & rendre plus lasches, & remis en chose si belle & plaisante, que, si l'espoir m'estoit vne foisoité de iamais ne trouuer homme qui recogneust le plaisir que ie luy eusse fait, i'aimerois mieux ne receuoir bien, que

Le soleil se leue sur les b'os & sur les mau-
uans.

En quoy gist la vertu du bienfait.

de n'en faire point. Car celuy qui n'en fait, est pire que ingrat quelconque. En concluât ie diray en cecy mon aduis: c'est, que celuy, qui ne recognoist & ne rend le bien & plaisir qu'õ luy fait, n'offense pas moins, que celuy, qui ne l'a fait en temps & saison qu'il en a esté requis.

C H A P I T R E II.

Qui veut faire plaisir à plusieurs, pour vn coup, Qu'il adressera bien, il en perdra beaucoup.

*Trop grande
de la gresse
se n'est en
nulle chose
louable.*

Au premier vers, l'vn & l'autre est blasmé. Car enuers vne cõmune, ne fault estre par trop liberal & prodigue: aussi qu'ẽ nulle chose, & principalement en plaisirs, dons gratuits, & bienfaits, n'est honneste la trop grande largesse. Desquels si tu en ostes le iugemẽt, ils cessent d'estre nommez bienfaits & liberalitez, & changent leur nom. Le second vers est merueilleux, en ce que, pour auoir bien adressé vn bienfait, il cõsole la personne sur les dommages & interests de plusieurs perduz. Je te prie, de cõsiderer, cecy estre plus vray, & plus seant à la grandeur du bienfacteur, que nous luy mettions en teste de bien faire, & donner:
encores

TRAITANT DES BIENFAITS. 5

encores qu'il n'adresse aucun de ses bienfaits en bon endroit. Car i'estime ce qui est dict au secōd vers, Il en perdra beaucoup, estre faulx. Nul bienfait n'est perdu: car celui qui le perd, auoit fait compte au parauant de iamais ne le recouurer. Le moyen de faire plaisir est simple, il se distribue seulement: si aucune recompense en prouient, c'est autant de gaing: si il n'en reuiet rien, le collateur n'en reçoit pour cela dommage aucun. Le ne donne cela pour autre intention, sinon que i'auois deliberé le donner: & non, pour en receuoir la pareille. Nul ne doit enregistrer en son papier iournal le bien & plaisir, qu'il fait à autruy. Ny l'auare exacteur mesme, ne fait conuenir son créancier à l'heure & iour, que le terme de sa debte est escheu. L'homme de bien & liberal, ne pense iamais aux plaisirs qu'il a faits, ny ne s'en souuiet, sinon quand ils luy sont renduz. Autrement, ne sont pas plaisirs, mais sont creances. C'est vne villaine & deshōneste vsure, que de tenir compte, & enregistrer au chapitre des dons & largesses, le plaisir que lon fait. Soit bien, ou mal, qui te soit aduenu, pour les premiers plaisirs, que tu auras faits, ne desli-

Que nul bienfait n'est perdu.

Le bien & plaisir que lon fait à autruy, ne doit estre ramené en memoire, par le collateur.

ste pour cela, d'en faire aux autres d'avantage. Ils seront mieux assignez & employez aux ingrats: lesquels à quelque fois ou la honte, ou l'occasion, ou la crante pourra faire recognoistre. Ne cesse pour cela de donner, fais ton deuoir, exerce l'office d'homme de bien. Aide cestuy cy de tes biens, l'autre de ton credit, l'autre de ta faueur, l'autre de ton cōseil, & l'autre d'advertissements & exhortations salutaires.

C H A P I T R E III.

*Il n'y a
belle, qui
ne reco-
gnoisse le
bien, qui
lui effait.*

IL N'Y a pas mesmes les bestes sauua-
ges, qui ne se resentent du bien, qui leur
est fait. Et n'y en a aucune, tant soit elle fa-
rouche, indomptable, & sauuage, que le
soing & diligēce, qu'on a à elles, n'appriuoise,
& qui n'aiment celuy, qui les gouuerne.
Ceux qui gouuernēt les lyons, les manient
en si grande assurece, qu'ils mettēt souuēt
les bras dans leurs gueules, sans qu'ils leur
facēt mal. Les elephants, bestes fort super-
bes & fieres, se rendent obeissants à ce-
luy, qui les alimente, & se soumettent au
seruice le plus bas, que l'homme puisse re-
querir des bestes. De sorte, que la cōtinua-
tion

tion de faire bien aux bestes sauuages, priuées de raison, & qui ne sçauent que c'est de benefice, les appriuoise tellemēt, qu'elles monstrent auoir aucunement cognoissance du bien que lon leur fait. Tel sera ingrat d'vn plaisir qu'on luy aura fait, qui ne le sera pas d'vn autre: & fil les met tous deux en oubly, le troisieme luy remettra en memoire ceux, dont il ne se souuenoit plus. Celuy lá a perdu ce qu'il a fait à autrui, qui soudain a creu l'auoir perdu. Mais celuy, qui tousiours persiste, & qui outre les premiers biéfais en recharge d'autres nouveaux, arrache quasi à toute force la grace & faueur, mesmes d'vn cueur endurcy, & non memoratif. Et d'auantage, celuy, qui est tel, n'osera leuer les yeux à l'encōtre de tant de bienfaits. Quelque part ou il se trouuera, les voulant mettre en oubly, fais en sorte que tu te represētes tousiours deuāt sa face. Oblige le du tout à toy, par tes bienfaits: les vertus & proprietēz desquels ie diray cy apres, pourueu que premiere- mēt me soit permis de dire quelque chose, qui ne fait beaucoup au subiect de ceste matiere: à sçauoir, pourquoy il y a trois Graces, pourquoy elles sont sœurs, pour-

*Les trois
charites,
qui sont, cō
me seignēs
les poētes,
Aglie,
Thalie, et
Euphro-
sine.*

quoy elles se tiennent par les mains, pourquoy elles sont riantes, pourquoy ieunes, pourquoy vierges, & habillées d'un vestement delié & transparât. Il semble à quelques vns, qu'elles sont trois, dont l'une fait le plaisir, l'autre le reçoit, & la tierce le red. Les autres mettent trois manieres de plaisirs, de ceux qui les font, de ceux qui les redent, & de ceux qui les reçoivent & rendent ensemblément. Or que nous tenions l'une ou l'autre de ces opinions: à quoy nous sert ceste sciéce? Que veut dire que ces graces se regardent les vnes les autres, & qu'elles s'entretiennent toutes trois par les mains? Cela se fait à l'occasion, que ores que l'ordre du biéfait passe d'une main en vne autre, ce neantmoins il retourne à celuy qui l'a fait: de sorte, qu'il se priue de sa totale beauté, s'il est vne fois interrompu & discontinué: au cõtraire, est tresbeau, s'il se maintient en son integrité. Elles sont riantes, pour autât que ceux, qui d'un bon cueur font plaisir, & aident aux autres, ne portét pas moins face ioyeuëse, q̄ ceux qui reçoivent le biéfait. Elles sont ieunes, à cause que la memoire des dons, plaisirs, & grâ tuites, ne doit iamais enuieillir. Elles sont vier-

*Pourquoy
ces Déeses
s'entretienn
ent par les
mains.*

*Pourquoy
elles rient.*

*Pourquoy
elles sont
ieunes, &
vierges.*

vier-

vierges, d'autant que les bienfaits doiuent estre sans corruption, entiers, saincts, & impolluts, & sans qu'en iceux il y ait riē de lié ou contrainct. Elles sont ausi à ceste cause ornées d'accoustremēts, nō ceincts, beaux, resplendissants, & si deliez, que lon peut veoir d'oultre en oultre: parce que les bienfaits & largesses appetent estre veuēs, & non cachées. S'assubiectisse aucun tant aux Grecs, & soit tant affectionné & arresté à leur opinion, qu'il die ces choses estre necessaires: si pense-ie toutesfois, que nul ne se trouuera, qui iuge cela estre à propos, que Hesiode leur ait baillé des noms, & ait appellé la premiere Eglé, la seconde Euphrosine, & la tierce Thalie. Et bien que chacun tourne & face venir l'interpretation de ces noms, comme il luy semble mieux competer à chacune d'elles: si est-ce que Hesiode tasche d'amener ces choses à quelque raison, quand il impose à ces filles tel nom, qu'il luy plaist. Homere ce neantmoins change le nom de l'vne, & l'appelle Pasithoe, & l'introduit estre mariée, à fin que tu ne penses, que celles cy soient vierges Vestales. Il se trouuera vn autre poëte qui les dira estre ceinctes, & reuestues d'ha

*Pourquoy
elles sont
ornées de
beaux ac-
coustremēs*

*Pasithoe
l'vne des
charites,
ainsi appel-
lée par Ho-
mere.*

billeméts espais . Auec elles est semblablement Mercure, non que la raison & parole face les bienfaits plus recommandables, mais parce que le peinctre a esté de cest aduis. Chryssippe semblablement (hōme fort estimé en subtilité d'esprit, & ingenieux, & qui penetre iusques au profond de verité, & les parolles duquel ne tendent qu'à l'execution & effect de la chose qu'il traite, & desquelles il n'vse sinon entant qu'il est besoin pour l'intelligence d'icelle) remplit tout son liure de telles resueries : de sorte, qu'il traite bien peu de la maniere qu'il fault tenir à distribuer, receuoir, & rendre vn bienfait. Et n'y adiouste pas seulement des fables, mais d'abondant il y entremesle ces follies. Car (oultre ce qu'il escrit de Hecateus) il dit que ces trois Graces sont filles de Iuppiter & d'Eurynomé: & qu'elles sont plus ieunes, & de meilleure face, & plus belles, que ne sont les Heures (lesquelles demeurēt à l'huy, & sont les trois portieres du ciel) & que pour ceste cause elles ont esté baillées à Venus, pour cōpagnes. Il estime aussi, que le nom de la mere ne luy est ainsi imposé sans raison, & dit, qu'elle est appellée Eurynomé, pource que, estāt

riche

Chryssippe.

Genealogie des Charites, selon Chryssippe.

Heures.

Eurynomé

riche & opulente, c'est celle qui departit & distribue les bienfaits, dons gratuits, & largesses : comme si la coustume estoit d'imposer nom à la mere apres les filles: ou que les poëtes fussent veritables en l'imposition des noms qu'ils baillent aux choses. Tout ainsi que celuy, qui sçait nommer vn chacun par son nom, pour aduertir les poursuivants, lors qu'il les va solliciter à faire la brigue, au lieu de memoire vse d'audace, & impose tel nom qu'il luy plaist à tous ceux qu'il ne peut nommer, contraint d'ainsi faire par necessité, & ne se souciant point de la verité: aussi les poëtes estiment estrange de dire la verité: mais contraints, ou par necessité, ou corrompuz par la beauté & elegance de la chose, ils donnent tel nom qu'il leur plaist à ce, qui fait à la grace & bienveillance de leurs vers. Et n'estiment se tromper eux mesmes, quand ils apportent aux censeurs autre chose, qui n'est au denombrement & declaration de leurs biens. Car le plus prochain poëte de leur race, commande à ces graces de porter leur nom. Et qu'il soit vray, voicy Thalie, de laquelle il est traité principalement: en Hesiodé elle est nommée Charis, & en Homere Muse.

Similitude de des sermons.

Poëtes communément menteurs.

Thalie, dite Charis, ou Muse.

MAIS à fin qu'il ne semble que ie face
 côté de ce que ie reprens, pour pour-
 suyure mon dessein, ie me deporteray de
 toutes ces choses, qui sont tellement hors
 de propos, que mesmes elles n'en appro-
 chent en rien. Seulement ie desire estre de-
 fendu, si quelqu'un me reproche que j'aye
 rauallé Chryssippe, de sa trop eleuée pre-
 somption: qui a esté hōme certes de gran-
 de authorité, mais toutesfois Grec, & dont
 la subtilité est de si peu de valeur & ferme-
 ré, qu'elle se peut aisement rabbatre: de
 sorte qu'en elle mesme souuent se replie,
 & mesme quand il semble qu'il veult en-
 treprendre quelque chose, il poingt seule-
 ment, & ne perse pas tout oultre. Mais en
 ce lieu quelle subtilité y a il? Or voicy l'en-
 droit ou il fault parler des bienfaits, & or-
 donner ce que principalement lie, & con-
 ioinct la société humaine. C'est icy l'en-
 droit, ou la loy de vie doit estre baillée,
 de peur que sous l'ombre de douceur, ne
 plaise par trop l'imprudente & mal-avisée
 facilité. De crainte aussi que ceste obser-
 uance, lors qu'elle veult attremper la libe-
 ralité,

*Rabbais
 de la se
 merné de
 Chryssippe.*

*La loy de
 vie, c'est à
 dire, la ma-
 niere de vi-
 ure, & cō-
 uerser les
 uns avec
 les autres.*

ralité, laquelle ne doit ny defaillir, ny estre
 en aucun par trop superflue & abondante,
 ne l'estaigne & amortisse du tout. Il fault
 monstrer aux hommes à receuoir volon-
 tiers vn biēfait, volontiers le recognoistre,
 leur propofant vn grād combat, qui est de *Cōbat d'hō*
 rendre la pareille à ceux, aufquels non seu- *neffice en-*
 lement par effect font obligez, mais de les *re dōner,*
 vaincre, pour le moins, par vne bōne volō- *accepter,*
 té. Car celuy, qui doit rendre le pareil, ia *ou rendre*
 mais ne fūit, sil n'a precedé. Ceux cy doiuent *un biēfait,*
 estre remonstrez, de ne rien mettre en cō- *à fcauoir*
 pte: & ceux là, de deuoir d'auantage. Suy- *cōme il en*
 uant ce tant honneſte & louāble combat, *conuient*
 lon doit vaincre les bienfaēteurs par autres *uſer.*
 ſemblables bienfaits. C'eſt ce que nous en-
 ſeigne Chryſippe, quand il dit, qu'il fault
 craindre, que, pour autant que les Charites
 ſont filles de Iuppiter, nous ne penſions fai-
 re petit ſacrilege, ſi à filles tant belles lon
 fait aucun tort & iniure. Je voudrois bien,
 que par cela tu me monſtraſſes le moyen *Reſueries*
 commēt ie dois estre plus liberal, & mieux *ou blādiſ-*
 recognoiſſant en temps & lieu: & commēt *ſemens des*
 ceux, qui font plaisir, le mettront ſous le *poetes.*
 pied, de ſorte qu'ils n'en ayent aucune ſou-
 uenance: & ceux, aufquels on fait bien,

LIVRE I. DE SENEQUE,

opiniastreront leur memoire, à celle fin que
 tousiours elle leur en ramene le souuenir.
 Mais que toutes telles resueries soyent de-
 laissées aux poëtes, desquels l'intention
 n'est autre, que de dōner plaisir aux aureil-
 le; & lier & conioindre par tous leurs pro-
 pos vne doulice fable. Mais ceux, qui veu-
 lent guarir les esprits malades, garder la foy
 es choses humaines, & reduire es cœurs des
 hommes la memoire des plaisirs & serui-
 ces: qu'ils parlent à bon escient, & sans fei-
 ntise, & l'executent de toutes leurs puissan-
 ces: si d'auanture tu n'estimes, que, par vn
 leger & fabuleux langage, & par argumēts
 forgez de quelques vieilles, vne chose tres
 dōmageable & pernicieuse, ne puisse estre
 defendue: chose, qui seroit vne ruine entie-
 re de tout le monde, à sçauoir que nul ne
 fust plus obligé à personne, pour les plaisirs
 qu'il auroit receuz: & sembleroit que fus-
 sent nouvelles loix ordonnées & enregi-
 strées en tableaux, touchant les bienfaits.

CHAPITRE V.

OR TOUT ainsi que i'ay deliberé de
 passer legerement par dessus les cho-
 ses

ses superflues, aussi fault il de necessité, que ie declare la maniere, qu'il fault premierement apprendre, à cognoistre le bien & plaisir, que nous auons receu d'un autre. Car celuy qui d'un autre a receu de l'argent, d'un autre l'estat de consulat, d'un autre la charge de faire les sacrifices, de l'autre le gouuernement d'une prouince: tel est dit estre tenu & redevable enuers ce luy, qui luy a fait ce plaisir. Et sont ces choses signes de merite, nō pas le merite mesmes. Un bienfait, plaisir, ou seruice, ne peut estre touché de main: mais seulement se porte dans le cueur de la personne. Il y a grande difference entre la matiere d'un bienfait, & le bienfait mesmes. Parquoy, ny l'or, ny l'argent, ny chose quelconque de ce qui est receu de la part des prochains, n'est le bienfait ou plaisir: ains la volonté seule de celuy, qui le fait. Mais vne populace ignorante, & peu experte, ne considere que ce, qui se presente à la veüe, & ce, qui se donne, & que lon possede: au contraire, mesprise ce, qui est en soy le plus cher & precieux. Tout ce que nous tenons, que nous possedons, que nous regardons, en quoy est fichée & arrestée nostre couuoir-

*Que cest
pprement,
et en quoy
consiste un
bienfait.*

tise, est caduc. La volubilité de fortune, l'injure du temps, ou la force & violence des

Le bienfait demeure tousiours, ores que la chose donnée se perde. hommes nous les peut tollir. Mais le bienfait, ores que ce qui est donné, vienne à se perdre, si demeure il & demeurera tousiours. Car le bienfait est vne œuure si sainte, qu'il ne peut estre mis au neant, frustré, ny rendu inutile, par force où violēce quelconque. I'ay (par maniere d'exēple) racheté vn amy d'entre les pyrates & escumeurs de mer, vn autre ennemy est suruenu, qui me l'a osté d'être les mains, & l'a fait son prisonnier: si est-ce que, pour cela, il ne m'a pas tollu ny rauy mon bienfait, mais seulement m'a emblé la iouyssance d'iceluy. Au cas pareil, i'ay deliuré quelques autres, ou d'vn peril de mer, ou d'vn embrasemēt de feu, lesquels puis apres se sont laissez mourir, par maladie, ou autre defastre & incōuenient.

Exemple familier.

Je dy que, pour cela, ie n'ay perdu le bienfait, dont i'ay vsé enuers luy, ains demeure encore. Toutes choses doncques, qui faulsemēt vsurpent le nom & tiltre d'vn bienfait, ne doiuent estre nommées que seruices, par lesquels s'explique & declare la favorable, plaisante, & agreable volōté d'vne personne enuers l'autre. Ce qui aduient es

Que c'est q̄ seruice.

autres

autres choses pareillement: de façon qu'en aucuns lieux est seulement l'espace & apparence de la chose, es autres la nature & propriété d'icelle. Le chef d'une armée, donne souuētesfois aux soldats, qui se montrent vaillants, preux, & hardiz, & font quelque acte d'excellence, le collier, aux autres la couronne murale, ou civique. La couronne qu'a elle par soy d'excellent & précieux? Qu'a de grand & magnifique, la longue robe pendante iusques aux talons, pourfillée & brochée de pourpre tout autour? Qu'ont les magistrats par les enseignes de leurs dignitez & honneurs, qui par le suffrage du peuple sont cōferez à aucun? Qu'a le siege presidial, & le chariot branlant, ou la coche? L'honneur ne consiste point en ces choses, qui ne sont seulement qu'enseigne & marque de l'honneur. Aussi ce, qui se presente à noz yeux, n'est pas le bienfait, mais est seulement la trace & marque d'iceluy.

CHAPITRE VI.

QV'EST-CE doncques (pourras-tu dire) qu'un bienfait? Le bienfait n'est autre chose, qu'une courtoisie & amoureuse

*Diffinitio
du bien-
fait.*

action, laquelle donne, & prend plaisir en donnant, d'autant que celuy, qui le fait, le fait volontairemēt. Parquoy ne sert à rien ce que lō fait, ou que lon dōne: mais est seulement mis en compte le vouloir de celuy, qui le fait, & qui donne. Car le bienfait ne cōsiste pas en ce qui est fait, ou donné, mais

La differēce qu'il y a entre le bien fait, & ce qui est donné. au cueur de celuy qui le confere. Or il fault que tu entendes & retiennes, que la differēce de ces choses gist en cela sur tout, que, ores que le bienfait soit de soy bon, si est ce, que ce qui se fait, ou se donne, n'est ny bon, ny mauvais. Le cueur seul & bonne volonté est celle, qui agrandist, & eleue les choses basses, & de petite consequence: & au contraire, qui illustre & esclarcist les sordides, & abbaisse les grandes, & celles qui des autres

Le cueur seul & bonne volonté, donne la forme à toutes choses. sont en grād pris & estime. Celles qui sont appetées, n'ont ny l'une ny l'autre nature, ny de bien, ny de mal: leur difference ne gist qu'en la consideration de quelle part le cueur, qui en est gouverneur, le tourne & flechist, par lequel est donnée la forme à toutes choses. Donc ce que lon consigne, n'est pas le bienfait: cōme es sacrifices mesmes, & oblations, que lon fait à Dieu, combien qu'elles soient fort grasses, & enrichies

d'or,

d'or, de toutes parts: si est-ce, qu'en elles, ne consiste pas l'honneur de Dieu, mais en la deuote & droite volonté de ceux qui les offrent. Parquoy les gents de bien, qui sacrifient, sont autant religieux & deuots, avec vne oblation de froment, ou vaisseau de terre qu'ils offrent, que ceux, qui offrent choses plus precieuses. Ny les meschants mesmes, ne laissent pour cela d'estre punyz de leurs meschancetez, ores qu'ils ensanglantent les autels par grande effusion de sang de leurs victimes.

CHAPITRE VII.

SI LES bienfaits consistent seulement **S**es choses qui se donnent, & non en la volonté de celuy, qui les donne, ils seroient d'autant plus grands, que sont grandes les choses, que lon presente. Mais cela est faux. Car aucune fois plus nous oblige celuy, qui liberalement nous donne quelques petites choses: duquel la bonne volonté est aussi chere, & d'aussi grand pris, que les richesses des Roys: duquel le don est petit, & le cueur volontaire & grand: qui a oublié sa pauureté, pour auoir egard à la mienne: qui

celuy, qu'on de bñe volonté fait vn plaisir en petites choses, est pl' à louer que celuy, qui le fait en grandes à eger, on p' co:raim-ete, ou par deffiance.

non seulement a eu la volonté de m'ayder, mais vne couuoitise & cupidité de ce faire: qui a pensé receuoir plaisir, en le me faisant: qui a donné comme n'en esperant auoir recompense: qui a receu autant, que sil n'eust rien donné: & qui finalement a occupé & cherché l'occasion de profiter, & de bien faire à autrui. Au contraire (comme i'ay dit dessus) ne sont plaisantes les choses ny agreables, qui, combien qu'elles semblent grandes d'elles mesmes, & par leur apparence, sont toutesfois ou par importunité arrachées du collateur, ou luy eschappent des mains. Et est la chose beaucoup plus agreable, qui se donne d'une volontaire facilité, que celle, qui se donne à pleine main. Vray est que ce, qu'il m'a donné, est petit, mais il ne pouuoit pas donner d'auantage. Au contraire, ce que cestuy cy m'a donné est grand: mais il s'est deffié de moy, il a differé, il a plouré quand il me l'a donné, & l'a fait avec vne arrogance, il a semé & publié çà & là: & dont l'intention n'a esté pour complaire à celuy, à qui il le donnoit: mais l'a fait, seulement par vne ambition & couuoitise d'honneur, & non pour l'amour de moy. Parquoy tel ne me-

ritc

rite estre nommé liberal: mais plus tost vil-
lain & illiberal.

CHAPITRE VIII.

COMME plusieurs, chacun selon ses fa-
cultez & puissances, offrirent à Socra-
tes plusieurs presens, Æschines son pauvre
auditeur luy dist: le ne puis trouuer chose
(ô Socrates) pour te faire present, qui soit
digne de toy, me resentât par ce moyẽ fort
pauvre. Parquoy ie te presente, pour tout
dõ, vne seule chose que i'ay, qui est ma per-
sonne. le te prie dõc receuoir l'offre que ie
te fais, telle qu'elle est, d'aussi bõ cueur, que
ie te la presente: & pense que les autres, ou-
tre ce qu'ils t'ont offert, l'en sont reserué
beaucoup plus qu'ils ne t'en ont donné.
Auquel respondit Socrates: Pourquoi ne
m'aurois-tu fait vn grand present: si d'auan-
ture tu ne t'estimes peu? Parquoy sois as-
seuré, que ie tascheray te rēdre à toy meil-
leur, que ie ne t'ay receu. Par ce don, Æ-
schines surpassa le cueur d'Alcibiades, estāt
non moins courtois que riche, pareil & cõ-
forme à ses richesses: & vainquit, par ce
moyen, la largesse & munificence de tous
les riches iuenceaux ses compagnons.

*Exemple
fort nota-
ble d'Æ-
schines. le-
q̃l n'ayans
que dõner
à Socrates,
selõna soy
mesme à
luy.*

VOY tu comment l'esprit de l'homme trouue matiere de liberalité, mesmes entre les destresses de pauureté: Il me semble que par cela il a voulu dire: Tu n'as rié fait ny gagné, Fortune, en ce que tu m'as voulu faire pauure. Et ores que du tien ie ne puisse faire à ce personnage aucun present, ie luy donneray du mien. Et ne fault que tu penses, que pour cela il l'estimast vil, & de petit pris, qu'il a fait present & offre de sa personne mesme. L'ingenieux & subtil adolescent trouua le moyen, com mēt il obligeroit à soy Socrates, en se donnant à luy. En quoy pouuons cognoistre, qu'on ne doit regarder de quelle valeur & excellence sont les bienfaits, mais le cueur de celuy dont ils partent, & la façon de les donner. Le fin & rusé courtifan donne à sa personne mal aisemēt accès, pour ceux qui luy demandent choses excessiues: lesquels il nourrist & entretient en grande esperāce par parolles, qui aux supplians ne scauroiēt aider ny profiter en rien. Mais (à mon iugement) est encore pire celuy, lequel avecques villaines parolles & rudes, d'vn vi- sage

*Le courti-
fan.*

*Le bienfa-
iteur rude
à ceux aus
quels il do*

sage triste & hagard, & avec vn despir, & *ne dire q'le*
 mauuaise grace, desploye ses biens. Car il se *dissimulé*
 fait communément, que les pauures l'ont *conuassan.*
 (par appatence exterieure) en honneur &
 reuerence: mais detestent en leur cueur le
 riche, nō pour ses vertuz, mais pour sa for-
 tune: & plusieurs haïssent ceux, qui font
 choses, lesquelles parauanture eux mesmes
 ils feroient, si elles estoient en leur puissan-
 ce. Aucuns ayants apertemēt abusé les fem-
 mes d'autrui, ont à la fin abandonné les *Il taxe en*
 leurs mesmes aux autres: de sorte que, *ce lieu la*
 pour le iourd'huy entre les Romains, celuy *dissolusio*
 est reputé villain, de mauuaise nature, & *des fēmes*
 tant odieux, que plus ne le scauroit estre, *Romai-*
 entre les nations de Rome, qui ne veult, *nes.*
 que la femme soit abandonnée à tous ve-
 nants, par tout trainée, chariée, & exposée
 de toutes parts à la veuë d'vn chacun. Ce-
 luy, qui n'est publiquement amoureux de
 quelque fille, ou ne fait l'amour à quelque
 ieune mariée, est appellé des dames hom-
 me lourdault, mal apprins, abiect, & qui
 n'aime qu'en bas lieu, comme sont cham-
 brieres. Adultere est maintenant vne ma- *Abus & a-*
 niere de fiançailles, ou conuenance matri- *dultero.*
 moniale tres-mal conuenante; & quant à

LIVRE I. DE SENEQUE,

ceux, qui ne sont mariez, ne s'en trouue
 guieres, qui prenne femme, qu'au parauant
 ne l'ait par finesse distraitte & destournée
 de sa pudicité, & puis enleuée par force. Il
 n'y a celuy, qui ne s'efforce à qui mieux
 mieux d'ensemencer ses champs, & entre-
 tenir son avarice: ne se soucier de rien, con-
 temner la pauureté d'autruy, & craindre
 la sienne: ne craindre aucun autre defa-
 stre ou mal qui puisse aduenir, sinon que
 de deuenir pauure: de quoy seulement
 ils ont peur, tousiours faisant fascherie &
 greuance aux pauures, & leurs tenants le
 pied sur la gorge: troublants les foibles &
 imbecilles, & tât par force que par crainte,
 les opprimants. Car quant à piller les pro-
 uinces, à bailler au plus offrant & dernier
 encherisseur la iudicature, cela n'est de mer-
 ueille, veu que la loy cõmune entre tous
 hommes, & qui procede de raison naturel-
 le, permet de vendre ce que tu as achetté.

*Querimo-
 use desgrã
 des mes-
 abancetez
 de plusi-
 eurs Ro-
 mains du
 temps de
 Seneque.*

*Vendition
 d'office.*

CHAPITRE X.

MAIS la tourmente nous transporte
 plus loing que ne pensions, la matie-
 re nous y attirant. Parquoy nous ferons
 en

en ce lieu fin de la presente querimonie, de peur que la coulpe d'icelle ne semble s'arrester du tout en nostre siecle. Noz ancestres & maieurs s'en sont plaints, nous nous en plaignōs de present, & s'en plaindront ceux, qui viendront apres nous: à sçavoir, que les bonnes mœurs sont tellemēt corrompues, que meschanceté regne en tous lieux, & que les choses humaines vont de mal en pis, avec tel comble de malheur, qu'il est impossible de plus. Or ont ces choses prins leur arrest en cest endroit, & y demeureront à l'aduenir, seulement seront quelque peu agitées çà & là, à la façon des vagues marines, lesquelles ayāts quelque temps esté retenuës dedans l'emboucheure des riuages, suruenant vn estourbillon de vent, sont par iceluy getées & poussées au loing. Dont s'ensuit que avec changement de temps, se changent pareillemēt les mœurs. En vn temps vous verrez regner luxure plus desordonnéement, qu'en autre: & les hommes plus aspres à commettre adultere, qu'à faire autre chose, & rompra son frein toute impudicité. Tantost la superfluité & excès des festins & bācquets (destruction tres-deshon

*Cōplamēt
des ancēns
sur les vi-
ces des bō-
mes, & cor-
ruption
des bōnes
mœurs.*

Luxure.

*Superfluité
des festins.*

neste de tous patrimoines) viendra en vi-
 gueur. Tantost l'excessif accoustremēt des
 corps, & l'effeminé soing du visage demō-
 strant la laidure & deformité de l'esprit, se-
 ra en bruit. Tantost, tant en priué, qu'en pu-
 blic, tout se tournera en cruauté, & en vne
 fureur de guerres ciuiles, par laquelle tou-
 te chose faincte sera' prophanée. Yron-
 gnerie sera par fois en honneur, & imputé
 à vertu, à celuy qui se fera enyuré. En quoy
 lon void que les vices n'ont pas tousiours
 vn mesme but & arrest, mais estants mobi-
 les & discordants entre eux, se tempestent
 & entrechassent souuentefois, & donnēt
 place l'vn à l'autre : de maniere que nous
 deuons tousiours dire cecy de nous, que
 nous sommes mauuais, que l'auons esté, &
 (chose que i'adiousteray à regret) que le se-
 rons à l'aduenir. Il y aura cy apres des ho-
 micides, des tyrans, des larrons, des adulte-
 res, des rauisseurs du bien d'autruy, des sa-
 crileges, & des trahistres, aussi biē qu'à pre-
 sent. L'ingratitude ne seroit moindre, que
 tous les vices que nous auons traitez au
 dessus, n'estoit que toutes les choses susdi-
 tes procedent d'elle, & sans laquelle il est
 impossible, qu'aucune meschâceté soit ac-
 creuē,

*Accoustre-
 mēt exces-
 sif.*

*Cruauté, et
 guerres ci-
 uiles.*

*Yronge-
 rie & ex-
 cés.*

*Predictio-
 de l'adue-
 nir.*

*Ingratitu-
 de, source
 & origine
 de tous
 vices.*

ereuë, & maintenuë en son entier. Fuy la donc, & l'euite, comme le plus grand crime qui puisse escheoir à la personne, & te donne bien garde qu'elle ne trouue place en toy: & fil aduient que quelqu'vn soit ingrat enuers toy, pardône luy toutesfois, cōme le plus leger vice qui soit entre tous les autres. Pource que le pris, qui de cest endroit peut aduenir, est, de perdre le bien fait: pour le moins personne ne pourra iamais t'accuser, que tu l'ayes fait. Ce qui est le meilleur & le plus loüable. Car tout ainsi qu'il fa ult auoir soing de bië faire, à ceux principal ement, que nous pensons gracieusement le deuoir recognoistre: aussi le deuõs nous faire à ceux, lesquels, ores que lon soupçonast mal d'eux, non seulement les iugerions en deuoir estre ingrats, mais aussi, que nous sçaurions à la verité, & par manifeste experience, qu'ils l'eussent esté au passé. Comme, supposé que ie peusse restituer à vn pere ses enfans, lesquels i'eusse rescoux d'vn grand danger: ie ne douteray de le faire, sans aucun mien dommage ou detrimet. Je deffendray aussi ecluy que ie sçauray en estre digne, & qui le merite, mesmes iusques à esprendre mon

*Nul ne se
dost laisser
vaincre, p
l'ingrati-
tude d'au
truy.*

*Exemple
d'vnc meurt
liberal.*

fang, & exposer ma vie pour luy. Et quant à celuy qui en est indigne, si ie le puis deliurer par mon cry, d'entre les mains des larrons, ie ne plaindray ma peine de crier à haulte voix, pour le sauuer.

C H A P I T R E X I.

*Cōment se
doinēt fai
re les bien
faits, dons
gratuits,
et plaisirs.*

IL S'ENSUIT, que nous disions quels sōnt les biens & plaisirs que nous deuōs faire les vns aux autres, & cōment. En premier lieu les choses, que nous deuons donner, il fault qu'elles soient necessaires: secondement, vtiles: tiercement, ioyeuses: principalement celles de grande durēe. Il conuient donc commencer aux necessaires: Car en vne sorte, vient en l'esprit ce, qui contient la vie: & en vn autre ce, qui l'instruit & la fait plus lōgue. Il se trouuera bien quelque difficile, & desdaigneux estimateur de ce, dont il se pourra facilement passer, & dont il est besoin de dire. Ie ne veux pas receuoir le bienfait d'vn autre, (dira il) ie me contente de ce, qui est mien. Ce pendant, tu ne veux pas rendre seulement ce, que tu as receu, mais aussi tu le veux reietter. Or fault-il entendre qu'en-
tre les

tre les plaisirs & bienfaits necessaires, que les hommes se peuuent faire les vns aux autres, aucuns y en a, qui tiennent: le premier degre, sans lesquels nous ne pouuons viure: les autres, le second, sans lesquels nous ne deuons viure: les autres le tiers, sans lesquels nous ne voulons viure. Les premiers sont de ceste marque: comme, estre deliuré des mains des ennemis, de l'ire & courroux du tyran, de quelque bannissement & proscription, & d'autres semblables dangers, lesquels sont grands: de la diuersité & incertitude desquels la vie humaine est de toutes parts enuironnée: & sont tels, que tant plus l'vn d'iceux fera par nous mōstré auoir esté perilleux, & à craindre, tāt plus en sera il sceu de gré, par ceux à qui le plaisir aura esté fait: pour ce qu'ils commencent à penser, à part soy, les perils, desquels ils ont esté deliurez: tellement que la peur, qu'ils ont eüe, leur fait apparostre le bienfait plus grand. Si ne deuons nous pas ce nonobstant contregarder & defendre aucun plus à tard que ne pouuons, à ce que la crainte face trouuer meilleur le plaisir qu'aurons fait. Les seconds biens & plaisirs, que lon fait l'vn à

Diuison des plaisirs, que les hommes se font les vns aux autres.

Premier degre des bienfaits.

La crainte antecédente fait trouuer plus grand le bienfait.

Second degre des bienfaits.

l'autre, sont ceux, sans lesquels nous pourrions aucunement viure, mais en sorte, que la mort nous soit meilleure & de plus d'avantage, que telle vie: comme est vne liberté, vne pudicité, & vn bon & sain entendement, & autres choses semblables. Nous aurons apres cela en recommandation les choses, qui nous sont cheres par vne conionction & consanguinité, vñance, & longue coustume: comme sont noz amis, noz enfans, noz femmes, & autres choses, ou l'esprit s'est iusques là addonné, qu'il estime plus grief & moleste d'en estre priué ou éloigné, que de la vie mesme. S'en suiuent les plaisirs profitables, dont la matiere est fort ample & diuerse: entre lesquels consiste la pecune non superflue & par trop abondante, mais suffisante à viure heureusement. Entre lesquels consistent encores les honneurs, & progrès de ceux qui aspirent à plus hault degré. Car entre toutes les choses profitables, il n'y en a point de meilleure pour la personne, que de profiter à soy mesme. [Quant à toutes les autres, lesquelles ne sont si necessaires à la vie, que les premieres, ny si vtiles, que les secondes, elles ne prouiennent que de super-

*Troisiesme
degré des
bienfaits.*

perfluité, qui fait les hommes delicats, & effeminez.] Celles doncques, qu'entre ces-tes cy nous fuiurons, consistent en ce que, par la commodité des temps & du lieu, elles soyent plaisantes & agreables: qu'elles ne soyent à tous communes, & vulgaires: & que peu de personnes en ayent encores eu la communication: ou en la saison en laquelle nous sommes, peu de gêts les ayent: & si elles ne sont precieuses de leur nature, pour le moins qu'elles se facent en tēps & lieu. Voyōs en tout ce qui s'offre à nous, ou plus nous prenons de plaisir, & qui plus souuent se presente deuant les yeux d'une personne de tout ce qu'il possede, à fin que nous l'ayons aussi souuent en nostre puissance, que luy en la sienne. Par ce moyen nous nous garderons d'enuoyer à autruy chose pour present, qui soit ou superflue, ou inutile: comme à vne femme, ou à vn vieil homme l'equippage de la venerie: ou des hures à vn homme rustique, & qui iamais n'estudia: ou des rets à l'homme adonné aux études. Semblablement nous aduiserons diligemment, que, quand nous voulons enuoyer chose ou desirons qu'on prenne plaisir, ce ne soit chose, qui touche

Qui sont les plus profitables, q plus nous deuous sur

Soigneuse pouruoys ce à faire presents.

LIVRE I. DE SENEQUE,
la maladie de quelqu'un, & luy en face reproche: comme du vin à un yurongne, & des médicaments au maladif. Car lors comme se tourner en maledictio le present, que nous enuoyons, par lequel se cognoist le vice de ccluy, qui reçoit nostre don.

CHAPITRE XII.

*Recognois
sans le bien
qui leur
est fait.*
Ingrats.
SI DONC l'appetit & volonté nous prend de donner quelque chose, nous chercherons sur tout pour ce faire, choses de longue durée, à celle fin que nostre don soit plus perpetuel. Car il y en a bien peu, qui de si bonne volonté recognoissent le bien & plaisir qui leur aura esté fait, qu'ils n'ayent autre pensément, qu'à ce qu'ils auront receu d'autruy, ores qu'ils ne le voyent point. Mais aux ingrats, la memoire leur vient du bien qui leur a esté fait, quand le present est deuant leurs yeux, & non autrement, lequel ne souffre qu'ils le mettent en oubly, mais leur represente & met deuant les yeux son autheur. Et devons par ainsi, plus tost chercher les choses de longue durée, pour faire noz bienfaits, à l'occasion que iamais ne les deuõs reprocher,
ny en

ny en faire souuenir ccluy, à qui nous les auons faits. Mais il suffit, que la chose mesme reueille la memoire, quand elle vient à seuanouir & perdre sa force & vertu. Quât à moy, ie donneray plus volontiers argent non monnoyé, que mōnoyé. Ie feray present plus volontiers de statuës & images ^{Que lon} de pierres & de bois, que ie ne feray d'vne ^{doit donner} robbe, & de ce qui soudain prend fin & ^{chose de lō} s'abolist avec le temps. Car la grace de ces ^{que durée,} choses n'en demeure puis apres qu'enuers ^{plus tost q} peu de personnes. Il y a plusieurs gents, en ^{ce, qui son} la memoire & souuenance desquels ne se ^{dain pas-} retiennent pas plus long temps les choses données, qu'en dure l'usage. Doncq' sil se peut faire, ie ne veux pas que mon don & bienfait se passe de leger, & vienne à neât. Ie veux qu'il demeure, qu'il soit fiché & enraciné au cueur de çeluy, à qui i'en fais present. Il n'y a homme (ce croy-ie) si despourueu de bon sens, qu'il faille aduertir d'enuoyer, ou donner à aucun des gladiateurs, & bestes farouches, la feste estât passée: ou donner en hyuer les robbes, qui sont pour l'esté: & en esté, celles, qui sont faites pour l'hyuer. Aussi fault il pareillement en matiere de bienfaits & dons gratuits, que le

sens cōmun obserue diligemment le tēps, le lieu, & les qualitez des personnes, attendu qu'il y a quelques saisons & articles de temps, esquels autunes choses sont plaisantes & agreables: & aux autres, non. Combien penſes tu estre plus agreable de donner ce, qu'un chacun n'a pas, que ce, que tous ont en abondance? Et ce, que quelqu'un cherche de long temps, & ne le peut trouuer: au pris de ce, qui à ses yeux se presente & s'offre en tous lieux? Il faut donc que les dons ne soient point tant chers & precieux, que rares & exquis: lesquels aussi trouuent tel lieu enuers le riche, que font quelques pommes vulgaires, meures auāt les autres, lesquelles combien que peu de iours apres, pour l'affluēce qu'on en pourroit auoir, doiuent estre en peu d'estime, si est-ce, que pour lors elles delectent & resiouissent grandemēt celuy, à qui elles sont presentées, pour la nouueauté du fruit. Les dons semblablemēt seront puis apres sans estime, & recognoissance aucune, desquels personne au parauāt ne nous en a fait present, ny nous à eux.

Toutes choses rares sont communes, mais précieuses envers les hommes.

ALEXANDRE de Macedone, estant
 vne fois retourné victorieux de l'O-
 rient, & par ce succès s'estimant plus qu'hō-
 me, comme il voulsist par ce moyen estre
 tenu pour Dieu, & que les Corinthiens, luy
 voulants monstrier l'esjouissance qu'ils a-
 uoient du bien & prosperité qui luy estoit
 aduenüe, eussent enuoyé au deuant de luy
 leurs embassadeurs, pour luy presenter la
 dignité de bourgeoisie de leur ville, & il se
 mocquaist de telle maniere de present: l'un
 des embassadeurs luy respondit: Iamais ne
 fismes personne quelcōque nostre citoyē,
 fors que toy, & Hercules. Quoy entédant
 Alexandre, receut volontiers l'honneur
 qu'on luy faisoit. Et apres auoir fait à ces
 embassadeurs toutes les caresses & huma-
 nitez à luy possibles, pensa, non à ceux qui
 le faisoient citoyen de leur cité, mais à ce-
 luy, auquel ils auoient telle chose presen-
 té, qui estoit Hercules. Aussi ce personna-
 ge du tout addonné à vaine gloire & hon-
 neur (duquel toutesfois ne recognoissoit
 ny la nature, ny le moyen, suyuant les tra-
 ces d'Hercules & de Bacchus) ne regarda à

*Exemple fort
 recommandable.*

*Vaine estimatiō, que
 Alexandre auoit de
 soy.*

LIVRE I. DE SENEQUE,

*Preud'homme
d'Hercules.*

*Mefchance
té d'Alexandre.*

ceux, qui luy faisoient cest offre, ains au cõ-
pagnon de son honneur: comme si des-ia,
par sa tres-uaine pensèe, il eust tenu le ciel
en sa puissance, pour estre apparié à Hercu-
les. Auquel qu'auoit de pareil ce forcené
ieune homme, qui pour toute vertu n'a-
uoit qu'vne heureuse outreuidance & te-
merité? Hercules ne conquist iamais rien,
il a cheminé toute la terre, nõ par couuoit-
tise, ou vouloir qu'il eust de la subiuguer,
mais pour vāger l'oppression des affligez,
& tyrannies des meschants. Et qu'eust aus-
si acquis & conquesté l'ennemy des mes-
chants, le defenseur des bons, le pacifica-
teur de la terre & de la mer? Mais cestuy cy
fut des son enfance vn larron, vn ruineur
de toutes gents, l'entiere perte & destru-
ction tāt de ses ennemis, que de ses amis: ne
se proposant deuant les yeux autre souue-
rain bien, que de se faire craindre de tous
hommes: s'estant oublié iusques lá, de ne
penser, que non seulement les bestes tres-
cruelles, mais aussi les petites sont craintes
& redoutées par leur venin & cruauté.

CHAPITRE XIII.

RETOURNONS maintenant à nostre
propos. Le bien donc, & plaisir qui se
fait à

fait à tous generalemēt, n'est à nul en particulier agreable. Nul ne se feste estre obligé au tauernier, ou cabaretier, pour auoir acheté du vin de luy: ny estre conuie de celuy, qui fait vn festin & banquet solennel, ou lon peut dire: Quel bien m'a-il fait? Il ne m'a fait autre auantage, qu'à celuy, qu'à peine cognoissoit il, & qu'il peut faire à celuy mesme, qui luy est ennemy, & au plus villain & deshoneste homme du monde. Car pensez vous pour cela qu'il m'ait estimé digne à qui l'on deust faire plaisir? Il a seulement satisfait à sa maladie. Ce que tu voudras dōc estre agreable & bien receu, fais qu'il soit rare. Qui sera celuy, qui endurera luy estre compté? Que nul prenne ainsi ces choses, comme si ie voulois restreindre, & retirer la bride à liberalité. Car il fault qu'elle sorte hors, ainsi qu'il luy plaist: mais qu'elle trouue le droit chemin, & qu'elle ne se fouruoye point. Il est licite de dōner, pourueu qu'un chacun, encores qu'il ayt receu le don en la compagnie de plusieurs, ne se feste pour cela estre au nombre du peuple. Il fault qu'un chacun ayt vne marque familiere, par laquelle il espere estre admis au plus pres. Qu'il dise: l'ay receu le

*Le bien, qui
generalemēt se fait
à tous,
n'est à nul
agreable
en particu-
lier.*

*Quelle
doit estre
la libera-
lité d'un
chacun.*

semblable, que cestuy là: mais cela est venu de son propre motif, & sans qu'il en fust requis. J'ay receu le pareil, que cestuy là: mais moy dans peu d'heure, combien que cestuy là l'eust meritè de l'ong temps. Il y en a plusieurs, qui tous obtiennent vne mesme chose, mais n'ont ottroyée de mesme langage & de mesme courtoisie & douceur du donateur. Cestuy-là l'a obtenuë apres l'auoir demandée: moy, apres en auoir esté prié. Cestuy-là l'a impetree, mais en intention qu'il la rendra aussi tost qu'il en sera requis: ou bien, à l'occasion, ou que la vicillesse, ou faute d'enfans donnoient esperance au collateur de quelques grandes choses. Et combien qu'à nous deux il ayt donné pareille chose, si m'a-il plus donné, qu'à luy: car il n'auoit aucun espoir de receuoir de moy recõpense. Tout ainsi qu'une pailarde, entre plusieurs amoureux, tellemēt se mypartit & maintient, qu'il n'y a celuy de tous ses amants, auquel, en particulier, elle ne montre plus grand signe d'amitiè, qu'à aucun des autres: aussi celuy, qui veult que ses bienfaits soient agreables & bien receuz, doit trouuer le moyen comme plusieurs par cela luy soient tenuz & obligez, & que

*Ottroy des
dons pour
diuerfes
causes.*

*Excõp'e fa-
milier.*

& que chacun d'eux, à part soy, ayt quelque chose, par laquelle il se pense estre à tous les autres preferé. Quant à moy, ie n'empeschera y iamais les bienfaits & plaisirs, que lon peut faire à autruy, quels qu'ils soient. Tant plus il en sera fait, & plus grands ils seront: tant plus apporteront ils d'honneur à celuy, qui les fait. Si fault il neantmoins, pour les bien faire & departir, qu'il y ait discretion. Car ceux, qui casuallement & temerairement sont faits, ne peuuent à aucun estre plaisants & agreables. Parquoy quand nous commandons ces choses, si quelqu'un estime que, pour cela, nous les voulions rapporter aux fins de courtoisie, & d'humanité, & que ne les estendons pas assez: certes il entend mal noz aduertissements. Car quelle vertu reuerons nous d'auantage, que ceste cy? A quelle vertu incitons nous plus la personne, & à qui plus appartient ceste exhortation & aduertissement, qu'à nous, qui establissions & confermons la societé du genre humain?

*Discretion
à departir
les bienfaits*

QU'Y doncq? veu qu'il n'y a aucune honneſte vertu en l'ame (encores qu'elle ait ſon origine & commencement d'une droite volonte) ſinon celle qui eſt reglee, & meſuree par la raiſon, ie ne veux, que, pour eſtre veu liberal, on ſoit par trop prodigue. Lors ſe plaiſt-on d'auoir receu vn bienfait, voire les mains eleuees au ciel quand celuy, qui l'a donne, l'a fait avec conſeil & iugement, à celuy qui le meritoit. [Nous n'acceptons volontiers les bienfaits d'un chacun, ny ne ſçauons gré de toutes les choſes, qui nous ſont donnees.] Appelles-tu cela bienfaits, deſquels tu as honte d'en confeſſer l'auteur? O combien plus ſont agreables, & combien plus auant deſcendent en la partie interieure de l'ame, pour iamais ne partir de là, ceux, auſquels il y a plus grand plaiſir à penſer à celuy qui te les a donnez, qu'en ce que tu les as receuz! Criſpe Paſſiene ſouloit dire, qu'il y en auoit aucuns, deſquels il aimoit mieux le iugement & raiſon, que les bienfaits: & autres, deſquels il aimoit mieux les bienfaits, que la raiſon: & en adiouſtoit les exēples.

l'ayme

*Qui ſont
ceux, à qui
vn bienfait
eſt bien col-
loqué.*

*Apophthe-
gme de Cri-
ſpe Paſſie-
ne.*

J'ayme mieux (disoit-il) le iugement & discretion d'Auguste, & mieux le bienfait de Claude. Mais, quant à moy, j'estime qu'on ne doit iamais souhaitter le bienfait de la personne, de laquelle le iugement est de peu de valeur. Quoy donc? Ne deuoit-on pas receuoir ce, que Claude donnoit? Si faisoit-on, mais cōme d'une fortune, laquelle tu scaurois incontinent pouuoir deuenir, de bonne, mauuaise. Que signifie donc cela, que nous diuisions ces choses entre elles, de sorte, qu'elles ne se peuuent separer l'une de l'autre? Cela ne doit estre appellé vn bienfait, auquel default la meilleure partie: c'est, qu'il se doit faire avec iugement & discretion. Et de là vient, que, si quelqu'un t'a donné vne grande somme d'argent, & ne te l'a donnée avec raison & droite volunté, cela n'est point plus vn bienfait, qu'un thresor trouué par cas fortuit. Or y a-il maintes choses, qu'il fault prendre, & toutesfois ne les fault pas deuoir.

Fin du premier liure.



LIVRE SECOND DE
SENEQUE, TOU-
chant les bienfaits.

CHAPITRE I.



VOYONS (amy Libe-
ral, entre les bons le
meilleur) ce qui reste
encore de la premie-
re partie de cest œu-
re, à sçauoir cōment
se doit faire vn bien-
fait. Pour à quoy paruenir, il me semble que
ie ne puis enseigner plus court & aisé che-
min, que de dire, que nous le deuons faire à
autruy en mesme sorte, que si nous le vou-
lions receuoir nous mesmes d'vn autre. Or
le fault il en premier lieu faire volontiers,
hastiuement, & sans y faire aucun doute.
Le bienfait & plaisir n'est point agreable,
qui

*Commēt se
doit faire
vn bien-
fait.*

qui long tēps a esté arresté entre les mains du donateur, qui a semblé s'en deffaisir à regret, & l'a donné comme qui luy eust rauy d'entre les mains? Par ainsi, sil entreuint quelque peu de delayement, donnons à cognoistre par quelque moyen que ce soit, que ne l'auons fait de propos deliberé. Celuy aussi, qui fait doute sil doit faire vn biéfait ou non, est prochain de celuy, qui le denie tout à plain, & ne merite qu'on luy en sçache gré ne grace. Car comme soit qu'en tout biéfait il n'y a chose qui nous soit plus agreable, que le bon vouloir de celuy, qui le donne: il fault dire que celuy, qui par sa dilation a monstré l'auoir donné à regret, ne l'a pas donné vrayement, mais qu'il ne l'a peu tenir contre celuy, qui le luy a arrache des mains. Or y en a-il plusieurs, lesquels la vertu de l'esprit ne fait pas liberaux, ains la debilité de leur cerueau. Les bienfaits donc sont tres-agreables, lesquels sont prests, qui facilement viennent au deuant, & preuiennēt celuy à qui on les veult faire: & ou il n'y a point eu de dilation, fors qu'en la honte du receuant. Parquoy le meilleur & plus seāt en cecy, est de preuenir le desir d'vn chacun: & puis, de le

Les bienfaits, qui preuiennēt celuy, à qui ils sont faits, sont tres agreables.

fuyure. Le premier est le plus singulier, à sçavoir, d'occuper & preuenir auant que lon nous prie: Car comme le visage face avec l'homme de bien & d'honneur mesme concurrence, quant à prier, & qu'une rougeur s'espande parmy la face de honte qu'on a: celuy, qui adoucist ce tormēt, multiplie son don. Celuy ne l'a pour neant & gratuitement obtenu lequel l'a receu apres l'auoir demandé. Car (comme il a semblé à noz predecesseurs, hommes tres-graues & con- stāts) rien n'est plus cheremēt achetté, que ce, qui est par priere ottroyé. Les hommes feroient leur prieres plus rarement, sil les failloit faire en public & deuāt tous. Aussi certes, aymons nous mieux ainsi tacitement & à part nous, prier Dieu, lequel doit estre supplié en tout honneur & reuerence, que de le faire en la compagnie & en presence de tous.

Rien n'est plus cher, que ce, qui s'achete p prieres.

C H A P I T R E II.

C'EST vne parolle fascheuse, & qui ne se peut pronōcer qu'avec vne face rauallée, de dire, Je te prie. Cela doit estre pardonné à l'amy, & à celuy, que tu as voulu
loir

loir de faire ton amy par plaisir. Or nul ne peut faire vn biéfait si soudain, q̄ trop tard il ne l'ayt fait à celuy, qui l'en a requis. Parquoy fault diuiner le vouloir d'vn chacun: & lors quil est entendu, il le fault deliurer de ceste tāt grieue & ennuieuse necessité. Sçaches, que le biéfait, qui precede, est plaisant & agreable, & viura en l'esprit de la personne, à laquelle il aura esté fait. Et sil n'aduient qu'il soit preuenü, il fault pour le moins, retrancher tout le langage, dont eust peu vser enuers nous le suppliant, de peur qu'il ne semble qu'ayons este priez: en ayant eu certain aduertissement, conuient promettre incontinent, & faire paroistre par nostre soudaineté, qu'auions deliberé de le faire, mesmes auāt que nous en fussions requis. Tout ainsi que la commodité des viandes est salutaire aux malades, & l'eau, donnée en temps opportun, a souuent enuers aucuns obtenu lieu de remede: ausi, tant vulgaire & petit que puisse estre vn bienfait, sil est fait presentement & à l'heure mesme, il s'acquiert vn grād auantage, & est plus agreable qu'vn don plus precieux, qui eust esté fait lentement, & de long temps pourpensé. Et ne

Le biéfait le plus agreable, est celuy, qui est fait auans qu'il soit demandé.

Similiter de fort cōmode.

fault douter, que celuy, qui le fait ainsi à propos, ne le face volontairement, & ne luy parte d'un bon cueur. Le faisant doncq' ainsi ioyeusement, il se reuest d'un visage de bonne volonté.

C H A P I T R E I I I.

Dilatation des biens-faits, en cause souuēt la perte.

LE SILENCE, ou tardité de parler de plusieurs, ressemblant à vne grauité, est souuēt cause de la perte de plusieurs grâds biéfais, que quelques vns leur eussent peu faire. Puis apres, pour les auoir lors promis d'une telle face, qu'il sembloit qu'ils les leur vouloient denyer. Parquoy il est trop plus seant, d'vser d'honnestes parolles es bōnes choses dont on est requis, & par un langage doux & humain, rendre commendable le plaisir, que tu auras vouloir de faire. Tellement que, pour chastier celuy, qui par vne crainte a esté par trop lent & tardif à demander ce qu'il veult obtenir de toy, tu le dois aduertir, & luy dresser vne familiere cōplainte, en ceste façon : Je suis marry contre toy, amy, de ce que, combien que tu eusses desir de m'employer, toutefois tu n'as voulu le me faire entendre par le passé : & de ce que tant diligemment tu m'en

Excuse bōnesté de ce luy, qui au ra esté prié de faire plaisir à un qui de ce le requiert.

m'en as fait prier par autruy, & as employé autres que toy pour ce faire. Quant à moy, ie suis fort aise de ce, qu'il t'a pleu faire preuve de mon vouloir: d'oresnauant tu pourras par toy mesme, sans mettre aucun autre en peine, prendre de moy, avec puissance absoluë, tout ce, que bon te semblera. Pour ceste fois ta simplicité & crainte meritent pardon. Et par ce moyen tu feras, qu'il tiendra plus de compte de ta bonne volonté, que de tout ce, dont il t'estoit venu requerir. En cecy se monstrera la souueraine vertu du donateur, & se cognoistra à la fin sa courtoisie & honnesteté, quand celuy, qui s'en sera party d'avec luy, dira en soy mesme: J'ay ce iourd'huy fait vn grād acquest. J'ayme mieux l'auoir trouué tel, que d'auoir obtenu au double ce, dont ie luy auois fait porter la parolle, ou qu'il eust procedé en cecy par autre voye. Car ie ne pourrois iamais en toute ma vie assez remercier, ny rendre la pareille à vne telle volonté.

Reconnoissance du bon vouloir d'un bienfaiteur.

CHAPITRE IIII.

LA PLUS grand part des hommes sont de si mauuaise grace, que, par vne rudesse

Mauuaise grace de plusieurs

*en faisant
vn biéfait.*

se de parolles & seuerité, ils donnent occasion de hayr le bien & plaisir qu'ils font à autruy: vsants de tel langage & audace enuers eux, que souuent on se repent de l'auoir impetré. Puis apres autres dilatiōs enfuyuent la chose promise. Or n'y a-il rien plus fascheux, que quand il fault encores vn coup supplier, pour obtenir ce, que lon a ia impetré. Il fault donc mettre en euidēce ses biéfaits, & ne faire qu'il y ait plus de difficulté à les receuoir, qu'à les impetrer. Il fault prier cestuy cy, qu'il en aduertisse Monsieur: l'autre, qu'il paracheue ce, qui est commencé. Par ainsi vn plaisir passe par tant de mains, qu'à la fin la moindre partie est à celuy qui le demande. Car celuy, qu'il conuient prier, diminuë beaucoup de ce, qu'on doit à l'auteur. Si donc tu as vouloir, que le bien & plaisir, que tu fais, soit prisé, & receu avec gré, tu prendras soigneuse garde, à ce que tes biéfaits paruiennent, nō de main en main (comme lon dit) mais sains & entiers, à ceux, à qui ils sont promis. Nul ne peut, en ce que tu donnes, acquerir aucune grace, ou profit, qu'il n'en diminuë quelque chose du tien.

*La façon
de faire de
mesieurs
les courti-
sans.*

CHAPITRE V.

IL N'Y a rien plus amer, que d'estre long *La loqued;*
 temps suspés, & n'auoir à la fin despesche *lassé de ce,*
 de ce qu'on pretend. Aucuns disent, qu'ils *qu'on pre-*
 aimeroient mieux, que l'esperâce, qu'ils ont *ied, ennuj*
 à vne chose, fust du tout rompue, que de la *ense.*
 faire longuement trainer. Mais il y en a plu
 sieurs, qui ont ce vice, de tousiours delayer
 leurs promesses, emeuz par vne deprauée
 ambition, & couuoitise d'honneur qu'ils *Conuoitise*
 ont: de peur que le nombre de ceux, qui *d'honneur*
 leur font la court, n'amoindriffe. Comme *des courir*
 sont les courtisans & officiers des Roys, *sans.*
 prenans plaisir, & comme se mirants en
 vn long spectacle de leur orgueil, pensants
 que leur puissance amoindriroit, ils ne
 monstroient par long temps à chacun le
 pouuoir qu'ils ont. Iamais ne font vne
 chose soudain, iamais vne foys. Leurs in-
 iures sont soudaines, & precipitées: & leurs
 bienfaits, lents, & tardifs. Parquoy pen-
 se estre tres-veritable ce que dit le poëte
 Comique.

*Cōment: n'entēds-tu pas, que moindres sont les graces
 Du bien, d'autant qu'es long, auant que tu le faces?*

De là prouiennent ces voix, qu'exprimē

en ceste sorte vne libre & fraîche douleur: Si tu as vouloir de faire pour moy quelque chose, fais la. Veu encore, que la chose n'est de si grande consequence & difficulté, pourquoy tu la doiues tant differer. I'ayme trop mieux, que presentement tu me refuses & esconduisses tout à plat, que tant delayer: mesmes que mon esprit, du tout ennuyé de cecy, commence à auoir en desdain le plaisir; qu'il en eust peu receuoir depuis le temps qu'il est attédant. Peux-tu estre ingrat pour cela? Tout ainsi que la cruauté est par trop grāde, laquelle prolonge la peine du patiēt: & que c'est vne espede de misericorde, de luy donner la mort incontīnēt, sans le faire languir: par ce que le dernier supplice apporte sa fin quant & soy: & le tēps, qui est prolōgé, est vne grād partie de la peine future: Aussi est plus grāde la grace du bien & plaisir que lon fait, d'autant que moins elle est tenuë en suspens. Car de fait, l'attente des bonnes choses est tousiours pleine de soucy. Et tout ainsi que beaucoup de bienfaits apportent remede à quelque certaine chose: au cas pareil, celuy, ou qui endure, qu'vn autre soit long temps tourmenté, lequel il peut
incon-

Elegāte similitude.

incontinent deliurer, ou plus tard, qu'il ne fault, le fait iouir du plaisir ou bienfait, qu'il pretend de luy, est cause de sa mort. Toute liberalité & courtoisie est communément ^{Toutte courtoisie & la} faudaine: & est le propre d'un, qui volontiers fait plaisir, de le faire soudainement. ^{beralité, soudaine.} Celuy, qui donne lentement, & differe de iour en iour, quand il veult faire plaisir, ne le fait pas de bon vouloir. Et par ainsi il perd deux choses, & le temps, & l'argument d'une bonne volonté. Lentement & à tard vouloir, est le fait d'un homme, qui ne veult pas.

CHAPITRE VI.

EN TOUTTE affaire, amy Liberal, il n'y a ^{La dilatio} pas peu de bienfiance, comme toute ^{de faire} chose, ou se die, ou s'exécute. La soudaineté y fait beaucoup, & au contraire la dilatio ^{plaisir, combiné est amy} en diminuë la plus grand part: comme nous voyons des dards, esquels il y a bien mesme force & pesanteur de fer: mais toute la difference qu'il y a, ne gist qu'en celuy qui les brandist: à sçauoir, si cela se fait d'un fort & roide bras, ou d'une lasche & foible main. Le cousteau pareillement peut ^{foible.} ou blesser, ou percer d'outre en outre, selon

LIVRE II. DE SENEQUE,

qu'il est pressé en la main, & tenu ferme de celuy, qui le manie. Autant en est il de ce, que lon donne, mais la difference ne consiste qu'en la forme & maniere de le donner. Combien penses-tu, que la chose donnée est précieuse, quand le donateur n'a voulu endurer, qu'on luy en rendist graces? & quand, apres l'auoir donnée, ne s'en est souuenu? Car de reprendre celuy, à qui tu fais mesmement plaisir, est vn acte d'homme insensé: & par cela à tes bienfaits tu entresemes vn outrage, avec parolle de mespris. Parquoy les plaisirs, que lon fait, ne se doiuent rudoier, ny ne leur doit estre entremeslée chose, qui soit triste: de sorte que, sil suruiuent quelque chose, dont tu vueilles aduertir celuy, à qui tu fais plaisir, il fault eslire autre temps.

CHAPITRE VII.

Fabius Verucosus.

FABIUS Verucosus appelloit le bienfait, qui estoit donné rigoreusement, par homme cruel & maupiteux, vn pain pierreux: lequel il fault de necessité, que l'homme affamé recoiue, & auquel il semble estre bon, pour aigre & difficile qu'il soit,

soit. Tybere Cesar, estant vne fois prié, par son neveu Marc Elie (lequel auoit exercé l'estat de Preteur) qu'il luy pleust de suruenir à ses debtes, luy commanda de luy donner par escrit les noms de tous ses creanciers, & leurs parties. Cela n'est pas dōner, mais appeller les creanciers. Or ces noms luy ayants esté baillez, il escriuit à son neveu, qu'il auoit commandé, que l'argent, qu'il deuoit, fust payé; mais ayant adiousté au bout de sa lettre vne iniurieuse admonition, combien qu'il acquitta son neveu de ses debtes, si est-ce que le plaisir, qu'il luy fait, ne doit estre estimé plaisir. Il le deschargea bien de ses creanciers, mais il ne l'obligea point à luy pour cela. Ce que toutefois ie pense que Tybere ne fit pour autre raison, sinon pour retrancher par ce moyen l'occasion à plusieurs, de luy faire semblable requeste, que son neveu. Peut estre, que ceste raison estoit peremptoire, & expediente: à fin de reprimer par telle honte, les meschantes couuoitises des hommes. Mais à celuy, qui veult faire vn plaisir, conuient entierement suyure autre voye.

Tybere Cesar.

QUAND tu fais quelque plaisir, tu te
 dois efforcer en tout ce que pourras,
 de le faire trouuer bon à celuy, qui le re-
 çoit. Car de faire autrement, cela ne seroit
 pas vn plaisir, ains plus tost vne reprehension,
 à fin qu'en passant ie die ce, qu'il m'en
 semble. Cela n'est pas honneste, à vn prin-
 ce mesmemēt, de donner, estant contraint
 de ce faire, par vne honte & ignominie.
 Combien que Tybere par le moyen mes-
 me, qu'il pensoit le plus expedient, ne se
 peut oncques deliurer de ceste importuni-
 té. Car quelque temps apres se trouuerent
 aucuns, qui luy feirent semblables reques-
 tes, qu'auoit fait son neueu: ausquels il cō-
 manda, qu'ils eussent tous à rendre com-
 pte au Senat, des causes de leurs debtes: &
 leur fait deliurer, par ce moyen, certaines
 sommes de deniers. Cela n'est pas vne libe-
 ralité, mais plus tost est vne censure & re-
 formation: c'est vn aide, c'est vn subsīde,
 que te donne le prince. Vn bienfait, n'est
 pas vne chose, de laquelle ie ne me peux
 souuenir, sans rougir de vergongne. Ie suis
 enuoyé deuant vn iuge, à fin d'impetrer

*Importuni-
 té des hom-
 mes, cōbiē
 est ennuy-
 euse.*

CHAPITRE IX.

PAR QVOY tous les sages disent, qu'il y a quelques bienfaits & dons gratuits, que lon doit faire apertement, & deuant tous: quelques autres, secrettement & en cachette. Ceux que lon doit faire en la presence de tous, & lesquels obtenir, est vn acte de loz & de renommée perpetuelle, sont, dons militaires, & honneurs, & toute autre chose, qui prēd lustre par la cognoissance qu'on en a. Mais ceux, qui ne seruent rien à la reputation & honneur de la personne, ny ne la font plus commédable, ains suruiennent seulement & aident à l'infirmité, indigence, & pauureté humaine, se doiuent faire en secret, à fin qu'ils ne soient cogneuz que de ceux, à qui ils seruent. Auncesfois aussi on doit tromper celuy, à qui on aide, à fin qu'il ayt, & qu'il ne sçache de qui il a receu, & d'ou luy vient ce bien.

Doublemaniere de faire nos liberalitez & largesses.

CHAPITRE X.

ARCESILAS (ainsi que lon dit) voyant vn iour vn sien amy pauure, qui tou-

*Alte de
grāde libe
ralité &
prend' bō-
me d' Ar-
esilas.*

*S'il est be-
soin, que
l'homme i-
gnore le
plaisir, qui
luy est fait
ou non.*

tesfois dissimuloit au mieux qu'il pouuoit sa pauureté, & qui, estant vne fois tombé en maladie, la celoit tellement, que toutes choses requises & necessaires pour son traitement luy deffailloient, & ne sçauoit plus que faire: proposa de luy suruenir secretement. Et pour ce faire, meit (au desceu du pauvre homme) sous le cheuet de son liēt, vn petit sac plein d'or & d'argent: à fin que luy, inutilemēt honteux, trouuast plus tost ce qu'il desiroit, que de le receuoir. Quoy donc? me dira quelqu'vn: Fault il que l'homme ignore celuy, de qui il a receu plaisir? Premièrement, si en cela gist vne partie du bienfait, il n'est ia besoing qu'il le sçache. En apres, ie feray beaucoup d'autres choses, i'en donneray d'autres, par lesquelles il pourra entendre qui en est l'auteur. Et encores qu'il ne sçache celuy, de qui il a receu tel bien, si ne puis-ic ignorer, que ce ne soit moy, qui le luy ay fait. Cela est peu: ce me diras tu. C'est peu certes, si tu as intention de bailler à vsure ce, que tu donnes, & que penses qu'il te soit rendu au double. Mais si tu as vouloir en telle sorte le donner, qu'il profite grandement à celuy, qui le reçoit, lors donnes-tu. Et te dois conten-
ter du

ter du seul tesmoignage de toy mesmes. Autrement, seroit se delecter, non de faire plaisir, mais de vouloir estre veu l'auoir fait. Je veux (me diras-tu) qu'il le sçache. Tu cherches donc, par ce moyen vn, qui te soit obligé. Je veux neantmoins, qu'il le sçache. Que sera-ce, sil est plus seant, & de meilleure grace, qu'il ne le sçache? Ne t'accorderas-tu pas, par ce point, à l'autre partie? Je veux qu'il le sçache. Et ainsi ne tiendras-tu pas vn homme en tenebres? Je ne nye pas, que, toutes & quantes fois que la chose le peut souffrir, on ne doiue prendre recreation en la volonté de celuy, qui reçoit le plaisir. Mais si quelqu'vn est en affaires, & à besoing d'estre de nous aidé, & que le plaisir, que nous faisons, l'offense, sil n'est fait secrettement: ie ne tiendray point de registre de ce bienfait. Pourquoy ne luy bailleray-ie à cognoistre le plaisir, que ie luy ay fait, veu qu'ètre les premiers & plus necessaires commandemets, qui touchent les bienfaits, est, que iamais ie ne reproche à autruy le bien & plaisir, que ie luy ay fait, ny mesme, que ie luy reduise en memoire? Car c'est icy la loy du plaisir, qui se fait entre deux personnes: L'vn doit mettre

*La loy du
bien & plaisir,
s'q' l'on fait
à autruy.*

LIVRE II. DE SENEQUE,
incontinent en oubly le bien, qu'il a fait
l'autre ne doit iamais oublier celuy, qu'il a
receu. Au demeurant, il n'y a rien, qui plus
fasche & tourmente l'esprit de la person-
ne, que de ramenteuoir souuent le bien,
qu'on luy a fait.

CHAPITRE XI.

*Exemple de
ceux, qui
reprochent
le plaisir,
qu'ils font
aux autres*

IE VOULDROIS volontiers à haulte
voix m'escrier, ainsi que feit vn iour quel-
que personnage, qui, ayāt esté gardé d'estre
enuoyé en exil par vn des amis de Cesar,
& ne pouuant plus endurer son arrogāce,
luy dit tout hault: Rens moy à Cesar. Ius-
ques à quand me reprocheras-tu, le tay
gardé, iet'ay deliuré de mort? Si de mon
vouloir il m'est souuenu du bien q̄ tu m'as
fait, cela m'est vie: si par ton moyē, ce m'est
vne mort. Le ne te suys tenu ny obligé, si
à ceste occasion tu m'as gardé, à fin qu'en
moy tu eusses argument de t'esleuer en or-
gueil. Iusques à quand ne cesseras-tu de
me pourmener ça & lá, pour te monstrier
par vaine gloire & ostentation? Iusques à
quād ne me permettras-tu oublier ma for-
tune? Si i'eusse esté mené au triumphe, ce
n'eust

n'eust esté que pour vne foys . Il ne fault donc, pour conclusion, dire ny repeter le bien, qu'auons fait à autruy: car celuy, qui le reduit en memoire, le reproche. Consequemment il n'en fault faire aucun semblant, ny le ramenteuoir, sinon que luy faisant vn nouveau plaisir, il soit aduertý du premier. Et d'auátage ne le deuons cõpter à autruy. Qui à vn autre fait plaisir, qu'il le taise. Celuy le recite, qui l'a receu. Car à celuy, qui se vanteroit d'auoir fait plaisir, on pourroit dire ce qui fut dit vne fois à quelqu'vn, qui, en tout lieu ou il se trouuoit, se vatoit d'vn bien qu'il auoit fait. Vouldrois tu nyer (luy dist quelqu'vn) que tu n'en eusses eu recompense? A quoy respondit l'autre, Et quand a ce esté? Souuent (dist il) & en plusieurs lieux: c'est à dire, toutes & quantes fois, & quelque part que tu l'as recité. Quel besoing est il de le publier? Quel besoing est-il d'vsurper le deuoir d'autruy? Il y en a vn autre, qui peut faire cecy plus honnestement, par le recit duquel sera mesme loué ce que tu me recites. Tu me iuges ingrat, si, m'ayant fait vn bien, tu pen ses que nul ne le puisse scauoir, sinon par ton moyen. Ce que tant s'en fault qu'il ne

Vn bienfait ne doit estre ramené en memoire à celuy, à qui il est fait.

La responce, q̄ demõsfaie, quand quelque vn nous recite le bien, que nous auõs fait à vn autre.

doieue estre commis, que mesme, si quelcun le recite en nostre presence, nous deuons vsfer de ce langage: Celuy, dont vous parlez, merite tãt qu'on luy face plaisir, que ie ne luy en ay tant fait, que ne voulsisse volontiers luy en faire d'auãtage, si l'estoit en ma puissance. Et se doiuent faire toutes ces choses, non pas venalement, & à la facon de ceux, qui feignent reietter ce, qu'ils pretendent plus tost attraper. D'auantage nous deuons vsfer de toute humanité, douceur, & bon entretien enuers ceux, à qui auons bien fait. Le laboureur est en danger de perdre ce, qu'il a espandu en la terre, si delaisse ses labourages avec la semẽce. Les biens viennent en maturité par le grand soing qu'on y met. Rien ne vient à fruit, qui des le commencement iusques à la fin n'est poursuyuy d'vne pareille sorte de labourage & cultiurement. La condition & nature des bienfaits est tout de mesme. Y en a-il de plus grãds, que ceux, que les peres font à leurs enfans? Et neantmoins ils ne peuuent estre seurs & assurez, si des leur enfance ils sont delaissez: il fault que le lõg amour & affection, que les peres & meres doiuent à leurs enfans, nourrisse ce don.

Telle

Telle est la condition de tous bienfaits, lesquels si tu n'entretiens, tu les perdras. C'est peu de chose de les auoir faits, il les fault entretenir. Si tu veux, que ceux, que tu obliges, ne te soient ingrats, il ne fault pas seulement, que tu leur faces plaisir, mais que tu les aimes aussi. Sur tout (comme a esté dit) ne disons rien par reproche, dont les aureilles puissent estre offensées. Car l'aduertissement & remonstrance, que lon fait pour faire souuenir vn homme de son deuoir, engendre ennuy : & le reproche, haine. Il n'y a rien, que plus il faille euitier, en faisant vn biē & plaisir à quelqu'un, qu'orgueil, & elation. A quoy sert vne fierté de visage? ou vne arrogance de langage? La chose mesme t'esleue assez. Il fault oster toute vaine iactance, & eleuation de cueur. La chose parle, en nous taisant. Le plaisir, qui est avec orgueil, non seulement n'est agreable, mais aussi est hay, & mal voulu.

Aduertissement & remonstrance d'un bienfait, engendre vn ennuy à ce luy, à qui il est fait.

CHAPITRE XII.

CESAR donna la vie à Pompee Punicien (si celuy dōne, qui ne l'oste) lequel

absouls, comme il remercioit Cesar, il luy presenta son pied gauche à baiser. Ceux, qui en cecy l'excusent, nyent qu'il feist cela par arrogâce ou fierté, qui fust en luy: mais dient, que son intenſion n'estoit, que de vouloir, par ce moyen, monſtrer vn brodequin doré, ou plus toſt d'or, ſemé & enrichy de fines perles, qu'il portoit. Et quãd tout eſt dit, quelle iniure y auoit il en cela, qu'vn homme, qui auoit eſté Conſul, baiſaſt de l'or & des perles, & meſme qui ne pouuoit choiſir autre partie en tout ſon corps, que plus purement & cõmodément il peult baiſer, que celle là, homme vrayement né pour changer les mœurs & conditions d'vne liberté Romaine en ſeruitute Perſique? Il feist peu de compte qu'vn vieil ſenateur, ayant ioüy des plus grands honneurs, ſ'abaiſſaſt deuant luy en la preſence des princes, & le ſuppliaſt le genoil en terre, à la façon des ennemis, qui (eſtãts vaincuz) ont couſtume de ſe proſterner deuant le vainqueur. Il trouua moyen d'abolir la liberté Romaine, plus que deſſous les genoils: & penſe que nul ne nyera, cela eſtre, fouler ſous les pieds la liberté Romaine. Vray eſt que, quant au pied gauche (dira quel-

*En re fait
eſt taxé Ce
ſar: et tout
ce, qui ſ'en
ſuit, ſe diſt
p vne moc
querie de
luy.*

quelqu'un) cela ne peut en rien toucher la chose : Car il ne fut guieres villainement & furieusement insolent, pour ainsi brodequiné auoir osé donner sentence sur la vie d'un homme, lequel auoit esté Consul, sil ne luy eust fait baiser ses brodequins.

CHAPITRE XIII.

O FIERTE & arrogance des hommes fortunéz! ô mal par trop fol & insensé! ô qu'il est bon & profitable, de ne receuoir rien de toy! ô que tu cōuertis soudain tout plaisir en iniure! ô combien te sont les superfluitéz plaisantes & agreables! ô que tout t'est mal conuenable! & tant plus que tu t'esleues, plus es tu deprimée! Tu monstres mescognoistre les biens, par lesquels tu es tant enflée. Tu corrōps & gastes tout ce, que tu donnes. Je te voudrois bien demander, Cesar, que c'est, qui tant t'esleue en orgueil: que c'est, qui tant peruertit ton visage, tant tourné à rebours le maintien & port de ta face: que tu aimes mieux auoir vn masque, que ton visage propre. Les choses sont plaisantes & agreables, lesquelles se donnent d'un visage humain, doux, &

*Annetine
cōtre l'insé
lèce de Ce-
sar.*

*Tāt plus q̄
celuy, qui
fais vn plas
sir, est plus
haut en di
gnité, et q̄
plus est hu
ble & gra
cieux, en le
faisant, tāt
est il plus
louable.*

paissible. Combien que celuy, qui me les a dōnées, soit plus grād en dignité que moy, si ne fest il pour cela esleué par dessus moy, ains à son possible fest enuers moy mōstre doux & gracieux, fest condescēdu à l'equité, & n'a voulu faire mōstre du plaisir, qu'il m'a fait: & pour ce faire a regardé le temps opportun, pour plustost auoir occasion de me secourir, que moy necessiteux d'estre secouru. Le seul moyē, que nous persuaderons à ceux, qui veulent faire plaisir, à ce qu'ils ne le perdēt par arrogāce, est, de leur monstrer qu'il ne leur semble, qu'ils doiuent estre veuz & tenuz plus grands, pour estre fait avec plus de monstre & d'ostentation: de forte, qu'ils ne doiuent festimer d'auātagē pour cela, ny appeter d'estre veuz plus grands, & magnifiques: ains doiuent pēser, que la grādeur d'orgueil n'est que toute vanité: & qui mesmes fait hayr les choses, qui de leur nature sont aymables.

*Orgueil, cō
brē en tou
tes choses
est à blas
mer.*

C H A P I T R E X I I I I.

IL Y A des choses, qui de leur nature sont Itāt dōmageables à ceux, qui les demandent, que de ne les ottroyer, mais du tout les
les

les refuser, est souuent faire plaisir. Et par ainsi nous deuons faire plus d'estime de l'vtilité, que de la volõté de ceux, qui nous requierent de quelque chose. Car nous appetons souuēt les choses qui nous sont dommageables, ny ne pouuõs considerer combiē elles nous sont pernicieuses, pour ce que l'affection transporte nostre iugement. Mais apres que ceste cupidité est rasfise & acoyée, apres que l'impetuosité de l'esprit bruslant, enflammé, & esloigné de tout conseil, est amortié, lors nous detestons les pernicious autheurs de ces meschants otroys. Et tout ainsi qu'aux malades nous refusons de leur donner choses froides, & le cousteau aux desesperes, & aux amoureux tout ce que leur cueur appetite & demãde, & dont ils pourroiet estre offensez: aussi ne deuons nous otroyer à ceux, qui affectueusemēt, humblement, & mesme par foys avec compassion & pitié, nous prient de quelque chose. La raison veult que soigneusement nous prenions garde tant aux cõmencements qu'aux fins des bienfaits, & de dõner choses, dont on prenne plaisir, non seulemēt quand on les reçoit, mais aussi puis apres. Il en y a plu-

*l'vtilité
dout estre
pferée à la
volonté de
celuy, qui
requiert
vn autre
de plaisir:
et la rai-
son.*

*Exēple fa-
milier des
febricitãr,
pour mon-
strer q̄ tou-
tes deman-
des ne doi-
uent estre
otroyées.*

Occupatiõ

fieurs qui diront: Je suis feur & asseuré, que cela, qu'il demande, ne luy fera pas profitable: mais que feray ie? Il m'en prie, ie ne puis cōtreuenir à ses prieres: que ie le face, la douleur qui s'en ensuyura, viēdra de son costé: ce pendant il n'aura occasion de se plaindre de moy. Cela est faux: mais, au cōtraire, ce sera de toy, duquel il se plaindra, & à bon droit, quand il sera retourné à son bon sens, quand cest ardeur & accès de fieure, qui au parauant brusloit son cueur, l'aura lasché. Pourquoy ne hayroit-il celuy, par lequel il a esté aydé pour tomber en ce peril? C'est vne cruelle bonté, de faire plaisir au desauantage de ceux, qui l'ont requis de le leur faire. Tout ainsi que c'est vn œure excellent, de sauuer & garder, malgré qu'ils en ayent, ceux, qui mesmes refusent ce bien: ausi est ce vne douce malvueillance, d'ottroyer chose, qui porte preiudice à ceux, qui la demandent. Faisons donc, que nostre bienfait soit aux hommes par vsage de plus en plus agreable & plaisant, & que iamais ne puisse à autruy tourner en mal. Je ne donneray point mon argent à celuy, que ie cognoistray le deuoir bailler à l'adultere, ou à la paillarde, de peur, que

Bonté cruelle.

Choses nobles.

ie ne sois consentant à vn acte, ou conseil, si villain & deshoneste, que cestuy là. S'il m'est possible, ie le reuoqueray: ou, pour le moins, ie ne seray point complice du meffait. Ou sil est transporté de colere contre toute raison & equité, ou que le feu d'ambition le retire d'un lieu ou il estoit en feureté: ie ne luy fauoriseray en cela aucunement, de peur qu'il puisse dire de moy à quelque fois: Celuy là, en m'aimât, m'a tué.

CHAPITRE XV.

POUR CE qu'il aduient souuentefois, que l'amy, en ayant bon vouloir de te bien faire (toutesfois hors de temps & saison) te conduit en vn tel danger, que te scauroient souhaitter tes ennemis: tout ce, que ceux là souhaitent leur aduenir, l'abandon & indulgence indeuë & hors de saison de ceux cy, les y poulse & instruit. Y a il chose plus mal-seante & deshoneste, que d'estre contraint (ce qui aduient souuent) d'auoir en haine ce, qui t'a esté donné pour bienfait? Parquoy, si nous voulons donner quelque chose, donnons la telle, que iamais cela ne retourne à nostre des-

*Qu'il fault
bien regarder à qui
lon donne,
& cômēt.*

honneur. Et comme la souueraine amitié soit, de s'apparier celuy qu'on aime: il fault auoir egard à l'une & à l'autre ensemblement. Je donneray volontiers au pauvre, pourueu que ie ne tombe pour cela en pauvreté. Je suruiendray à celuy, qui est en danger de perir, pourueu que ie ne perisse: sinon que ce fust pour estre le loyer de quelque grand personnage, ou de quelque grande chose. Je ne feray plaisir à personne, que ie ne pourrois requerir, qu'avec mon deshonneur. Je ne dilateray, ny feray grande par paroles vne petite chose, plus qu'on ne la doit: ny n'endureray que les grandes soient en plus petite estime, qu'il ne fault. Car tout ainsi que celuy, qui reproche ce, qu'il donne, en aneantist la grace: aussi celuy, qui par elation & iactance montre ce qu'il donne, ne rend point son don recommandable, ains plus tost le reproche. Il fault donc que chacun ayt egard à sa puissance, à fin que ne facions ou plus, ou moins, que nostre pouuoir ne s'estend. Il fault aussi auoir egard à la personne, à qui nous donnons. Car il y a des choses, qui sont moindres, qu'elles ne se doiuent presenter aux grands personnages: & d'au-

tres,

tres, au contraire, si grãdes, qu'elles surpassent la qualité de celuy, à qui on veut faire present. Parquoy il fault que tu consideres le degré & merite, autant de celuy qui prend, comme de celuy qui donne. Et au dōner cōsiderons, que le don, que nous faisons, ne surpasse nostre portée: ou bien, qu'il ne soit trop petit. Regardōs aussi diligemment, si celuy, à qui nous donnons, est plus grãd que nostre don, de sorte qu'il le desprise: ou moindre, de sorte qu'il ne le vueille recognoistre.

*Qu'il fault
bien avoir
egard aux
personnes,
à qui l'on
donne.*

CH A P I T R E X V I.

AL E X A N D R E (hors du sens, & forcé, qui en son esprit ne conceuoit rien, qui ne fust grand) fait vne fois present à quelqu'un d'une ville: & comme celuy, à qui auoit esté fait ce don, apres s'estre mesuré, refusa cest offre, pour euiter la calomnie des enuieux, disant que cela n'appartenoit à sa fortune: le ne cherche pas (respondit lors Alexandre) ce qui t'appartient de recevoir, mais ce qui m'appartient de te donner. Il semble que ceste voix soit pleine d'un cueur magnani-

LIVRE II. DE SENEQUE,

*Circonfan-
ces en man-
iere de li-
beralist.*

me : mais, attendu qu'elle part de la bou-
che d'un Roy, elle est tres folle & temera-
re. Car rien, de soy mesme, n'est à aucun
bien seant. Le principal en cecy est, sça-
voir quoy, à qui, quād, pourquoy, & ou
il fault donner, & ainsi des autres circon-
stances : sans lesquelles ne se peut iuger,
si aulcune chose est biē ou mal faite. Beste
superbe, ne sçais-tu pas bien que, si n'e-
stoit à luy seant de le prendre, il n'estoit
à toy conuenable de le luy dōner? A tous
hommes, tous honneurs. Entre les per-
sonnes & les dignitez, il y doit auoir quel-
que proportion, cōme il fault que toutes
les vertuz ayent leur mesure. Autant peche
celuy, qui excede en trop, que celuy, qui
default en peu. Le t'accorde qu'il te soit lici-
te, & que fortune t'ait si hautement esle-
ué, que les moindres presents que tu veux
faire, soient citez: mais di moy, est-ce le fait
d'un plus noble cueur, de ne les prendre,
que de les espādre? Ouy (dis-ie) si est ce que
aucuns se trouueroient, qui ne seroient suf-
fisants de gouverner vne cité, ny dignes
de l'auoir.

C H A P I-

CHAPITRE XVII.

DIOGENES le Cynique pria vne foys le Roy Antigone de luy donner vn talent, qui valoit six cents escus: auquel respōdit Antigone, que c'estoit trop demandé pour vn Cynique, qui faisoit profersion de pauvreté. Se voyant ainsi refusé, luy demanda puis apres vn denier, qui estoit vne somme d'argent, qui anciennement pouuoit valoir dix liures tournois. Auquel respōdit Antigone, que cela estoit moins, qu'il n'appartenoit à vn Roy de donner. Telle cauillation, & petite mocquerie est tres-villaine. Par ainsi il trouua le moyen de ne donner ny l'vn, ny l'autre. Quant au denier qu'il luy demandoit, il eut egard à la personne d'un Roy: & quant au talent, à celle du Cynique: combien qu'il feust en sa puissance de luy donner vn denier, comme à vn Cynique: & vn talent, cōme don de Roy, tel qu'il estoit. Cōbien que quant à la demande, il y eust ie ne sçay quoy de plus grand, qu'il n'appartenoit de prendre à ce Cynique: si n'y a il toutesfois rien si petit, que l'humanité & courtoisie d'un Roy ne puisse donner honnestement. Si tu me

*Caualité
et risée du
Roy. An-
tigone.
Talent.
Denier.*

dis, qu'un Cynique ne deuoit demander telle somme, je te l'accorde: pource que c'est chose mal-aisée à supporter, de demander deniers, & puis n'en faire compte. Tu t'es déclaré ennemy de pecune, tu fais profession de n'en vouloir point, tu prës le tiltre, & iouë le rolle des Cyniques. Il faut donc que tu les representes au vif, & perseueres en ceste entreprinse. Il n'y a chose plus inique, que de tascher à estre riche, sous couleur de pauureté. Quand quelqu'un a vou-
 loir de faire vn bienfait, il ne doit auoir moins de regard à sa personne, qu'à celle de celuy, à qui il le veut faire. Je veux vser d'une similitude de Chryssippe, tirée du ieu de la paume, laquelle sans doute tombe en terre, ou par l'estude & poursuyte de celuy, qui l'enuoye, ou par celle de celuy, qui la reçoit. Elle a lors son cours, quand, estant entre les mains ou de l'un ou de l'autre, elle est iettée & soustenue dextrement & comme il fault d'une part & d'autre. Et la doit le bon iouëur autrement ietter à celuy, qui iouë de loing contre luy: autrement à celuy, qui iouë de prës. Telle est la condition d'un bienfait: car si d'une part & d'autre il n'est accommodé,
 tant

*Quel e-
gard doit
auoir vn
bienfaiteur*

*Belle simi-
litude du
ieu de la
paume au
bien que
l'on fait.*

tant pour le regard de celuy qui le donne, que de celuy qui le reçoit : ny il ne sortira de la part de l'un, ainsi qu'il doit : ny ne viendra entre les mains de l'autre, ainsi que la chose le requiert. Si nous auons affaire à vn qui soit bien adroit & expert au ieu de la paume, nous luy tirerons vn coup hardiment : car en quelque sorte qu'il vienne, la main prompte & legiere, soustiendra l'esteuf, & le repoussera viuement, & avec telle dexterité qu'il appartient. Mais si c'est avec quelque nouveau, apprenty, & peu exercité au ieu, nous ne tirerons pas noz coups avec telle rudesse & violence, qu'avec l'autre : ains mettrons la raquette au deuant de l'esteuf plus laschement, & avec moins de vehemence, en luy tirant droit en la main. Le semblable se doit aussi pratiquer en noz bienfaits. Il nous y fault enseigner les vns : & assez, & non pas trop, priser les autres : & veoir diligēment s'ils se forcent, s'ils sauanturent, s'ils sont en bonne volonté de rendre le pareil. Mais le plus souuent nous mesmes sommes cause de rendre les hommes ingrats, leur aidants à estre tels, comme si noz bienfaits estoient si grands, que n'en peussions iamais estre

*Que l'in-
gratitude
vient sou-
uēt de no-
mesmes.*

assez remerciez: comme si entre deux iou-
 curs caults & malins est proposé d'attirer à
 foy & gagner son compagnon avec perte
 du ieu, lequel ne peut estre entretenu, si
 l'vn ne s'accorde avec l'autre. Aueuns y en a
 (& en grand nombre) de si peruerse natu-
 re, qu'ils ayment mieux auoir perdu tout
 le bien & plaisir qu'ils auoyent fait à vn au-
 tre, qu'estre veuz en auoir receu la recom-
 pense. Hommes vrayement superbes, &
 qui veulent auoir la puissance d'effacer les
 bienfaits. Combien seroit ce mieux fait &
 plus humainement, de faire en sorte que
 leurs parties s'accordassent ensemblemēt?
 tellement les favoriser, qu'on leur en peust
 sçauoir grē? interpréter toutes choses avec
 vne douceur & benignité? aussi tost ouir ce
 luy qui remercie, que sil rendoit la pareil-
 le de fait? & se mōstrer finablemēt doux &
 courtois, à fin de vouloir par ce moyē, aussi
 bien deslier, comme il a peu lier? Les vsu-
 riers sont cōmunement haïs, s'ils exigent a-
 uec rigueur & austerité ce qu'ils ont presté
 à ceux, qui n'ont moyen de payer. On leur
 sçait aussi mauuais grē, si (pour auoir plus
 grande vsure) ils sont tardifs, difficiles, ou
 cherchans des delaiz. Car vn bienfait doit
 estre

*Exemple
 del vsuri-
 ers.*

estre plus tost receu, qu'exigé. Celuy est réputé homme de bien, qui donne volontiers, & iamais n'exige les bienfaits. Vray est que, fils luy sont renduz, il en prend plaisir: & pource qu'il ne se souuient de les auoir faits, il les reçoit, non comme merites, mais comme bienfaits.

CHAPITRE XVIII.

IL Y en a aucuns, qui non seulement avec arrogance & fierté font plaisir, mais aussi le reçoient. chose qui ne se doit faire aucunement. Mais puis que nous sommes sur ce propos, passons en l'autre partie pour traiter comment les hommes se doiuent gouverner quant à bien & deuément recevoir les plaisirs, qui leur sont faits. Il n'y a deuoir aucun ny office, sil est en deux choses, qui nen requiere autant de l'vne, que de l'autre. Quand tu auras bien & diligemment considéré, quel doit estre le pere enuers son fils: tu trouueras, qu'il n'en reste pas moins à considerer, quel doit estre le fils enuers son pere. Il y a des deuoirs, qui concernēt le mary: mais ceux ne sont moins, qui concernēt la femme. Autant que

*Comment
se doiuent
recevoir les
bienfaits.*

ces choses requierent les vnes des autres, autant aussi se maintiennent elles soigneuses les vnes enuers les autres, & sont en pareille reigle, laquelle (comme dit Hecaton) est fort difficile. Car il n'y a chose honeste, qui de soy ne soit mal-aisée à entendre: & mesmes ce, qui est proche d'honesteté. Car elle se doit non seulement faire, mais aussi la fault-il faire avec raison: par la conduite, de laquelle lon doit cheminer, & par son conseil toutes choses, tant petites que grandes, doïuent estre faites & executées: de sorte qu'il conuient faire noz largesses & dons gratuits, selon les remonstrances & suasiōs d'icelle. Or nous induira elle premieremēt (si nous la voulons suyure) de ne prēdre & receuoir de tous indifferēment. De qui donc (diras-tu) prendrons nous? De ceux (à fin qu'en brief ie te responde) auxquels il nous semble auoir autrefois donné. Car il nous fault chercher avec plus grā de election, ceux, à qui deuous faire plaisir, que ceux, à qui nous voulons donner. Car à fin qu'aucun dommage ne s'en ensuyue, (or il s'en ensuyt assez souuent) enten que c'est vn grief torment, d'estre obligé à qui tu ne le veux estre. Au contraire, c'est vne tresioyeu-

Reigle du deuoir de honesteté, fort difficile à entendre.

Que ne de uis prēdre toutes choses de tous indifferēment.

tresioyeuse & plaisante chose, d'auoir receu plaisir de celuy, que tu aymes, combien qu'il t'eust fait tort autrefois. Mais cela est miserable & fascheux à vn homme de bien & d'honneur, estre contraint d'aymer celuy, qu'il hait. Il est necessaire que souuentefois i'admōeste, que ma parole ne s'adresse point aux sages, ausquels rien ne plaist, qui ne soit raisonnable, & qui commandent à leur volonté selon la raison & equité; & luy imposent telle loy qui leur plaist, & la gardent apres qu'ils se la sont imposée: mais ie parle des imparfaits, lesquels ores qu'ils ayent bon vouloir de s'yr- ture vne vie honneste, si sont-ils le plus souuent si fort transportez par leurs affectiōs (bien que, quasi comme par contrainte, elles leur obeissent) qu'ils ont besoing d'estre souuent admonestez. Parquoy ie dois choisir celuy, duquel ie veuX receuoir aucun plaisir. Et de fait, aussi doit estre plus diligemmēt cherché le creancier d'vn plaisir, que d'vn argent presté. Car à cestuy cy ie ne suis tenu, que de rendre autant que i'ay receti de luy: & luy ayant rendu ce, qu'il m'auoit presté, i'en suis enuers luy quitte & deliuré. Mais il faut plus rendre à celuy, qui

*Aduertis-
sement.*

*Imparfais
à qui par-
le Seneca.*

*Chois de ce
luy, à qui
nous de-
nous faire
plaisir.*

m'a fait vn plaisir, que n'ay receu de luy: de forte qu'estant mesme la pareille rendue, nous sommes tenuz de demeurer amis ensemblement. Car ie suis obligé, luy ayant mesme rendu le plaisir qu'il m'a fait, de recommencer de rechef à luy en faire: & la loy d'amitié nous admoneste, de ne recevoir celuy, qui en est indigne. Tel est le tressacré droit & priuilege des bienfaits, & dont s'engendre l'amitié entre les personnes. Mais il n'est pas tousiours loysible (dira quelqu'un) de refuser vn bienfait: de sorte que ie suis aucunes fois contraint malgré moy, de l'accepter. Comme par maniere d'exemple, si vn tyran cruel & colere me fait vn présent, & ie ne le veux prendre, il pensera que ie le mesprise par cela, & s'en tiendra pour outragé. Le dois ie donc prendre, ou non? D'auantage, posons qu'un brigand, ou vn pyrate me vueille faire le semblable, qu'un Roy ayant mesme pensée, que le brigand & pyrate. Que me conseilles-tu de faire? Cestuy n'est digne, que ie luy sois obligé. Que feray ie donc? Le te responds, que tu dois faire election de celuy, à qui tu te veux rendre obligé: excepté toute violence & crainte, qui peuuent entreuenir: les-

Obiection.

Si tous biens faits se doivent recevoir, ou non.

Comme se doit faire l'electio de celuy, que nous voulons rendre nous obligés.

qu'

quelles se mettants en place, se perd tout
 chois & election, qu'on scauroit faire. Si
 l'est libre, sil est en ta puissance de vouloir
 l'vn ou l'autre, tu penseras cecy diligēment
 en toy mesmes. Si la necessitē te tollist le
 vouloir & arbitre, tu dois par cela cognoi-
 stre, que tu ne reçois point le bienfait par
 obligation, mais seulement par obeissance.
 Nul ne s'oblige, receuant ce, qui ne luy a
 esté permis de refuser. Si donc tu veulx sca-
 uoir, si tel est mon vouloir, fais que ie puis-
 se ne le vouloir point. Toutesfois il t'a sau- *Obiection.*
 ué la vie. Quoy que lon donne, ou que lon
 face; cela n'importe rien, sil n'est donné,
 ou fait par celuy, qui a vouloir de ce faire,
 à celuy, qui le veult accepter. Si tu m'as pre-
 serué de mort & conserué la vie, si n'en es
 tu toutesfois, pour cela, cōseruateur. Le ve-
 rin a quelque fois seruy de remede à ce-
 luy qui l'a prins: si est-ce que, pour cela, il
 n'est mis au nombre des choses salutaires.
 Au cas pareil, plusieurs choses sont vtiles &
 profitables, qui toutesfois n'obligēt point.

CHAPITRE XIX.

VN PERSONNAGE, estat exprés ve- *Exēple, q'on*
 nu pour occire vn tyran, le pēnant tuer, *me plus -*
eurs choses

*n'obligent
point les
personnes.*

de fortune, d'un coup d'espée luy couppa vne tumeur & bosse, qu'il auoit sur luy fort dangereuse, dont il fut guery. Dequoy le tyran ne luy en sceut puis apres ne gré ne grace, encores qu'il eust esté cause de la guérison de ce, ou les medecins craignoient grâdemēt mettre la main. Par cela tu peux veoir & cognoistre, de combien peu d'estime & valeur est cela. Car celuy là ne semble pas auoir fait plaisir à vn autre, qui le luy a fait d'une mauuaise volonté: parce qu'un plaisir casuel, est vne miure faite à la

*Exemple d'un
lyô, qui au
combat des
bestes cru-
elles reco-
gnent &
defendit
son gou-
uerneur.*

personne. Nous auons autrefois veu vn lyon dans l'amphiteatre, lequel, ayant recogneu, l'un de ceux, qui es spectacles publiques se battoient contre les bestes, auoir esté son maistre & gouuerneur, le regarda de la fureur & dēt des autres bestes. Ce n'est pas donc à ce conte vn bienfait & plaisir, que secourir vn autre? Non: car celuy là ne l'a voulu faire, qui ne l'a fait de bonne volonté, & en intétion de luy faire plaisir. Au rang que j'ay mis la beste sauuage, mets aussi le tyran. Et la beste, & celuy qui donna le coup au tyran, a esté cause de la vie: si est-ce que, ny l'un ny l'autre, n'ont fait plaisir. Car ce n'est faire vn plaisir, que d'estre

d'estre contraint de le receuoir. Cela n'est deuoir vn plaisir, à celuy, auquel tu n'as volonté d'estre tenu ny obligé. Il fault que tu me dōnes premieremēt la puissance, & authorité sur moy mesme: puis tu me presenteras le benefice, qu'as vouloir de me faire.

C H A P I T R E X X.

ON A coustume de mettre en dispute, *Si Marc Brute doit tenir sa vie de Iules Cesar, pour l'auoir gardé de mourir.*
 si Marc Brute a deu receuoir sa vie de Iules Cesar, veu que par luy fut conclud à sa mort. Quelle raison il suyuit pour l'adiuger à mourir, nous en traiterons en autre part. Car ores qu'en toutes autres choses il fust hōme magnanime & vertueux, si semble-il qu'en cest endroit il faillit grandement, & ne suyuit pas la doctrine des Stoïques, en ce que, ou il redouta & craignit le nom de Roy, veu que le meilleur estat d'une cité, est d'estre sous vn iuste roy: ou qu'il espera que là seroit vne fois la liberté, ou il y auoit si grand loyer de commander, & d'obeir: ou biē qu'il estima, que la cité pouoit estre reduite quelque fois en sa premiere forme, apres auoir delaissé ses anciennes mœurs & façons de viure, & que là il

*Erreur
de faillace
de cuer
de Brute.*

y auroit vne equalité & vnion de droit ci-
uil, & que les loix (ordonnées de peça) se-
roient remises sus, au lieu ou il auoit veu
tant de milliers d'hommes guerroyer les
vns contre les autres, nō pour n'estre point
en seruitute, mais à fin de sçauoir à qui ils
deüroient obeir. Mais qui pourroit assez
dire, combien ce personnage oubliä ou les
choses de nature, ou la ville, de croire que,
quand vn seroit mort, il ne s'en trouueroit
pas vn autre, qui vouldist le pareil que luy:
veu qu'vn Tarquin fut trouué, apres tant
de Roys mis à mort, les vns par fer, les au-
tres par fouldres? Le dis dōc, que Brute de-
uoit receuoir sa vie de Cesar, non toutef-
fois l'estimer comme pere, veu que iniuste-
ment il auoit acquis la puissance de luy fai-
re cest auantage. Car celuy n'a pas sauué
vn autre, qui ne l'a fait mourir, ny ne luy a
donné grace, mais seulement luy a donné
vn renuoy ou respit.

C H A P I T R E X X I.

*Qu'vn biē
fait ne doit
estre receu
de celuy.*

CELA peut plus tost venir en dispute,
à sçauoir, que doit faire vn prisonnier,
qui se trouue en tel accessoire, qu'vn hom-
me,

me, abandonné de corps & d'ame en toute sorte de paillardise, & infamie, luy promet de bouche, de rien ne luy demander pour sa rāçon. Endureray- ie estre deliuré par vn hōme confit en toutes sortes de meschancetez & villainies? Estant finablement gardé de luy, quel gré luy en sçauray- ie? Viuray- ie avec ce villain? Non. Ne demeureray ie donc pas avec celuy, qui m'a racheté, & sauué la vie? Non. Que feray- ie donc? Ie te diray ce, qu'il m'en semble. Ie prendray argent mesme d'vn tel, que cestuy cy, que ie bailleray pour le sauuement de ma vie. Mais ie le prendray comme vne creance, non pas comme vne grace & plaisir, qu'il me face. Ie luy payeray son argēt, & si l'occasion s'offre de le garder d'vn peril ou i'aperceusse qu'il deust tomber, ie l'en sauueray, si ie puis : mais pour cela ie ne descendray en amitié (par laquelle sont ioincts les semblables) avec luy: ny ne l'auouërāy pour mon seruateur, mais pour vn vsurier, auquel ie suis tenu rendre ce, que i'ay emprunté de luy. S'il y a aucun, qui soit digne, & qui merite que ie reçoie vn plaisir de luy, & que ie sçache qu'il soit preiudiciable à celuy, qui me le veult faire, & qu'il ne le

qui est meschans.

No^e ne de nous receuoir plaisir d'vn amtre, si, en

*no^s le fais-
sant il luy
peut estre
preiudicia-
ble.*

peut faire sans fincommoder & tomber en inconuenient, ie ne le receüray pas. Il a bon vouloir de me defendre, moy, qui suis coupable du fait, qui m'est imposé: mais il ne se peut faire que, par sa defense, il n'en-contre l'inimitié & male-grace du Roy. Ie serois donc ennemy de celuy, qui se veut mettre en danger pour moy, si ie ne faisois ce, qui est plus facile à faire, qui est, que sans le mettre en danger, i'y sois submis. Hecaton met vn exemple & friuole d'Archelas, lequel il dit n'auoir voulu prendre l'argēt, que luy offrit vne fois quelque fils de famille, de peur d'offenser son villain & auaricieux pere. En quoy, qu'a il fait digne de loz? Est-ce par ce qu'il a refusé vn larcin? Est-ce par ce qu'il a mieux aimé ne le prendre, que de le rédre puis apres? Quelle moderation & attrempance y a il en cela, de ne prendre point ce, qui est à autruy? S'il est besoing d'vser d'exemple d'vn cueur magnanime, vsons de celuy de Grecin Iule, homme d'excellente vertu, lequel Cesar tua, non pour autre cause, sinon pource qu'il estoit plus hōme de bien, qu'il ne failloit se môstrer enuers vn tyran. Cestuy cy, comme vne fois il receuoit l'argent de ses amis,

*Exēple du
Roy Ar-
chelas.*

*Grecin Iu-
le, homme
magnani-
me, et d'ex-
cellēte ver-
tu.*

amis, qui s'estoient cottizez pour les frais des ieux & spectacles publics, fait refuz d'une grãde somme, qu'à ceste fin Fabie Per-
 sique luy auoit enuoyée. Et comme ceux, *Fabie Per-*
 qui n'auoyent egard à celuy qui enuoyoit *sique.*
 l'argent, ains seulement faisoient estime de ce, qui auoit esté enuoyé, le reprins-
 sent du refuz, qu'il en faisoit: Penseriez-
 vous, dist-il, que ie voulusse receuoir plai-
 sir de celuy, duquel ie ne voudrois prendre
 le verre, sil auoit beu premier que moy? Et
 comme Rebile, qui auoit esté en l'estat & *Rebile.*
 dignité de Consul, homme de mesme fa-
 ction, & entaché de mesme vice, que le pre-
 cedent, luy eust enuoyé vne autre plus grã-
 de somme de deniers, & le priaist instam-
 mēt de commander qu'on le receust: Le te
 prie, dist-il, de me pardonner: car mesme ie
 n'ay pris celle, que m'a enuoyée Persique.

CHAPITRE XXII.

IE VOULDROIS bien demander, si ce-
 la est receuoir vn present, ou plus tost ta-
 xer les personnes des Senateurs. Quand
 donc nous aurons iugé estre bon de pren-
 dre, prenons ioyeusement, en demonstrāt
*Qu'il fault
 receuoir
 ioyeuser
 le plaisir,
 qui nous
 est fast.*

vne lyesse & gayeté de cuer: & le faisons entendre à celuy, qui nous en a fait participant, à fin que promptemēt il en recueille le fruit. Car veoir son amy ioyeux, est vne iuste cause de ioye: & plus, d'auoir esté cause qu'il le fust. Montrons donc d'vn cuer ioyeux, & d'vn affectionné desir, que le bienfait nous à esté tresaggreable, non seulement en la presence de celuy qui l'a fait, mais aussi en tous lieux ou nous serons. Celuy, qui gracieusement a receu le bien qu'on luy a fait, en a payé la premiere pension & payement.

CHAPITRE XXXII.

*C'estre ceux
qui ne veu-
lent point
qu'on sça-
che qu'on
leur ayt
fait plai-
sr.*

AVCUNS y en a, qui iamais ne veulent apprendre, sinon secrettemēt, & euitent tout tesmoing priué, & ne veulent qu'homme du monde en sçache rien: lesquels fault que tu sçaches auoir mauuais pensement des personnes. Tout ainsi que la notice d'vn don doit estre aūtant diuulgüée & publiée, en faueur de celuy qui l'a fait, que plus par ce moyen celuy, à qui il a esté fait, en prendra de plaisir: aussi fault-il que celuy, qui le reçoit, le declare & de-

nonce.

nonce par tout. Ne reçoÿ iamais ce, que tu as honte de deuoir. Il y en a d'autres, qui remercient leurs bienfaiteurs en secret, & à l'aureille. Cela n'est pas vne honte, mais vne maniere de denyement. Celuy est ingrat, qui ne veult rendre graces, qu'en l'absence de tesmoings, & en secret. Aucuns ne veulent pas qu'on s'oblige à eux, ny que courtiers de deniers s'en entremettent, ny que notaires y soient appellez, ny qu'on leur baille ny signature ny paraphe. Ceux, qui s'estudient à ce que le plaisir, qu'on leur a fait, soit du tout incogneu, font le pareil. Ils craignent que le monde le sçache, à fin qu'on die qu'ils ont ce bien par leur vertu, & nō par l'ayde d'autruy. Et par ce moyen ils s'acquittent plus rarement de leur deuoir enuers ceux, ausquels des-ia au parauant ils estoient obligez, auāt qu'auoir obtenu aucun degré de dignité : & lors qu'ils craignent auoir le nom d'estre en leur tutelle & protection, ils encourent vne beaucoup plus griefue renommée, qui est d'estre ingrats.

CHAPITRE XXIIII.

IL Y en a aucuns, qui parlent mal de leurs bienfaiteurs: de sorte qu'il est souuentef-

*Cōtre ceux
qui remer-
cient leurs
bienfai-
teurs en se-
cret, & en
l'aureille.*

*Contre les
maldifans
de leurs bi-
enfaiteurs*

fois plus seur de les offenser, que par plaisirs & seruices vouloir auoir leur bonne grace. Ils cherchent par vne hayne & inimitié, occasion & argument, de n'estre veuz ny estimez tenuz ny obligez. Or n'y a il chose ou la personne se doiue plus monstret curieux & s'exerciter; qu'en cela, que la memoire des merites soit en luy arrescée, & de fois à autres refraichie: attendu qu'un personnage ne peut rendre graces à vn autre, & le remercier de ses bienfaits, si premierement il ne s'en souuient. Il ne fault aussi receuoir vn plaisir avec vne delicatesse & mignardise, ny avec vn courage effeminé. Car celuy, qui, en le receuant, se monstre remis & negligent (consideré, que communément tout nouveau plaisir est à l'homme agreable) que fera-il, sil le reçoit apres que la premiere volupté est en luy refroidie? Vous en verrez vn autre, qui le receüra avec vn desdaing: ce qui est autant, comme sil disoit: Le n'en ay que faire: mais puis que m'en pressez tant, ie le vous accorde, ie vous donne pouuoir & puissance sus moy, ie vous laisseray faire. Vn autre le receüra negligemment, delaisant, par cela, le donateur en suspens, si ce-
 luy, à

*Allegresse
requisse à
receuoir
vn bienfait.*

Desdaingneux.

Negligent.

luy, à qui il l'a donné, s'en est apperceu, ou non. Vn autre à peine ouurira la bouche pour en rēdre graces: en quoy il se declare *Ingrat.* plus ingrat, que si du tout il s'en fust teu. De sorte que selon la grandeur de la chose lon *Regratie- mens d'un bienfait.* doit auoir au bienfait long propos, & ad-iouster ces choses, & dire: Vous m'auetz beaucoup plus obligé, que ne pensez (car de fait, il n'y a nul, qui ne prenne plaisir, en ce, que son bienfait soit par tout diuulgé) & vous assure que le biē, que m'auetz fait, est de plus grande importāce enuers moy, que n'estimez. Celuy recognoist incontinant le bien qu'on luy a fait, qui s'en dit estre chargé. Je ne vous en pourray iamais assez remercier. Ce que certes ne cesseray de confesser en tout lieu, ou ie me trouueray: & qu'il n'est, ny iamais ne sera en ma puissance, de le pouuoir assez recognoistre, ny mesmes vo^o en remercier suffisammēt.

C H A P I T R E X X V .

FVRNIB iamais par autre plus grand service n'obtint la bōne grace d'Auguste Cesar, ny ne le rendit onques plus volōtaire, doux, & aisē à impetrer de luy tout

ce, dont il le requist, que par cela qu'il luy dist apres auoir obtenu pardõ pour son pere, qui auoit suyuy le party d'Anthoine: Tu me tiens, ô Cesar (dist-il) ce seul tort en ce, que tu as fait que i'eusse vie, & mourusse ingrat. Quelle chose peut estre moins ingrate en vn cueur, que de ne pouuoir satisfaire aucunement à son bon vouloir, ny jamais n'esperer de pouuoir faire vn plaisir à celuy, auquel on est tenu? Vsons donc de tels ou semblables propos que cestuy cy, à fin que nostre volõté ne soit cachée, mais ouuerte enuers noz bienfaiteurs. Encores que la langue ne parle, la conscience neant moins s'apperçoit & se monstre assez en la face, si nous sommes affectiõnez, ainsi que nous deuons. Celuy, qui ne se veult monstrier ingrat du bié qu'il a receu d'vn autre, pense incontinent à le luy rendre. Chrysippe dit, que celuy, qui est adextre & bien diict au combat de la course, estant enfermé dans les lisses, doit attendre son temps, & se tenir prest, pour, aussi tost que le signe du herault d'armes aura esté donné, soudainement saillir en place. En quoy luy est requis grande celerité, efforcement, & traual, pour atteindre celuy, qui le precede.

*Dire nota
ble de Fur
me à Au-
guste Ce-
sar.*

*Aste de
homme nõ
ingrat.*

IL FAULT veoir maintenant que c'est, qui principalement fait les gentsingrats. Ce que certes n'est autre chose, qu'une ou-trecuidance & eleuation de soy-mesme, accompagnée d'une cupidité & enuie (vice de nature enraciné en l'homme) & de par trop priser soy & ses biens. Commençons au premier. Il n'y a homme, qui de sa personne ne soit un iuge doux & bening. De là vient, qu'il festime auoir merité tout ce qu'il a : & mesme que ce, qu'il reçoit, n'est point suffisante recompense ny satisfaction de ses merites. Il m'a donné cela (dit-il) mais bien à tard, mais apres combien de peines & travaux? Combien plus en eusse-je peu auoir, si i'eusse mieux aimé faire la court, & gouverner cestuy cy, ou cestuy là, ou me contenter de moy-mesme? Je ne m'attendois pas à cecy. Je me suis mis en un grand trouble, il m'a tant peu estimé digne de quelque bien, qu'il m'eust esté plus honneste de n'en tenir conte, que de m'estre attendu à si peu de chose.

Ce qui fait les personnes ingrates.

Parolle de l'ingrat.

CNE'E Lentule deuin & souuerain temple, & patron des richesses, auant

Lentule patron de toutes richesses.

que ceux, lesquels de seruage il auoit mis en liberté, le feissent pauure (cestuy a veu dix millions d'escuts siens: & siens proprement: car autre chose n'a il eu d'auantage, sinon qu'il les a veuz) a esté autât despourueu d'entendement, que de cuer. Car bié qu'il fust hōme fort auaricieux, il mettoit plus tost hors de sa bourse des deniers, que de sa bouche des parolles; tant il auoit faute de langage. Cestuy cy, comme il deust à Auguste Cesar tout son auancement, auquel il auoit apporté vne pauureté traueillante sous couleur de noblesse: estant ia deuenu prince de la cité de Rome, tant à force de pecune que par faueur: il auoit de coustume de se plaindre, par fois, à Auguste, disant que, pour la charge qu'il auoit, il estoit distraict de ses estudes: & que ce, qu'il luy auoit donné, n'estoit rien au regard de ce, qu'il auoit delaiissé ses estudes d'eloquence. Or entre les autres biens, que luy auoit fait Auguste, il l'auoit deliuré de ceste faucherie vaine, en laquelle il estoit & seroit

vice de cupidité conuains les hommes d'estre iérais.

encores moqué, s'il ne l'en eust osté. La couuoitise ne souffre, que celuy, qui en est possédé, recognoisse le bien, qu'on luy a fait: Car à vn auaricieux on ne peut tant donner,

ner, qu'il luy suffise. Et tant plus couuoitôs nous choses grandes, que plus grâdes nous les auons receuës. Car tout ainsi que la force de la flamme est tant plus vehemente & aspre, d'autant que le feu, d'ou elle sort, est plus grand : ainsi l'auarice est plus ardente aux auaricieux, tant plus qu'ils sont riches. Semblablement l'ambition ne souffre aucun s'arrester au degré d'honneur, auquel a esté au passé son impudêt & eshonté de-^{Ambitiö, cause d'in- grande.} fir. Nul ne rend graces d'auoir obtenu l'estat & office de Tribun, mais se cõplainct qu'il n'est parueni iusques à celuy de Preteur. Ny mesme cestuy-cy est agreable, fil ne vient iusques à celuy de Consul. Et cela encores ne l'assouuira pas, si vn seulement est au dessus de luy. La cupidité & ambition s'estend, tousiours, & n'entend point sa felicité, pour autánt qu'elle ne regarde point d'ou elle est partie, mais ou elle tend. Sur toutes ces choses le plus vehement & plus importun mal qui y soit, est enuie, qui nous inquiete & tormente, quand elle fait comparaison de l'vn à l'autre. Il m'a fait ce plaisir, mais il en a fait à cestuy lá d'auantage, & à cestuy lá plus tost qu'à moy. Et qui plus est, elle ne plaide la cause de person-^{Enuie can se de faire l'böme in- grat.}

LIVRE II. DE SENEQUE,
ne : mais contre tous elle se fauorise soy-
mesme.

CHAPITRE XXVIII.

*Comme se
doüēt in-
terpreter
les biens &
plaisirs, q̄
lō no^s fast.*

COMBIEN est il plus simple, combien plus pur & hōneste, d'accroistre & augmenter le bien qu'on a reccu? D'estre asseuré, que nul n'est tant prisé d'vn autre, qu'il est soy mesme? l'eusse deu receuoir d'auantage, mais il ne luy a pas esté loisible d'en donner plus. Ceste liberalité deuoit estre diuisée en plusieurs. C'est là le commencement. Prenons le tout en bōne part, & en le receuant gracieusement, attirons à nous le cueur du bienfaiteur. Il a peu fait, mais il en fera souuent autant. Il a preferé à moy celuy là, & moy à plusieurs. Celuy là n'est pas à moy pareil en vertuz, ny en estats: mais tel a esté son plaisir. Je ne feray par ma complainte, que ie sois digne de mes maieurs, mais indigne du bien & plaisir, qu'il m'a fait. Plus de choses ont esté données à ces villains là, qu'à moy. A quel propos cecy? Combien raremēt fortune auāce elle ceux, qui le meritent? Nous nous plaignons tous les iours, que les riches sont mauuais. Souuent de ce que la gresle n'a touché

*C'est
la
complainte
des bōmes
contre for-
tune.*

touché en passant les champs du plus meschât, & a battu & fouldroyé le blé des plus gêts de biē. Tout ainsi qu'en toutes autres choses, aussi es amitez, vn chacun porte sa fortune. Il n'y a bienfait, tant parfait & accompli puisse-il estre, que malice ne puisse pinser & reprendre : au contraire, il n'y en a point, qui soit tant estroit & maigre, que le bon interprete n'elargisse & estēde d'auantage. Iamais les causes de te complaindre ne manqueront en roy, si tu regardes ainsi de pres, & prens les bienfaits en mauuaise part.

CHAPITRE XXIX.

Voy combien les hommes, non seulement vulgaires, mais ceux aussi, qui font profession de philosophie, sont iniustes & iniques estimateurs des dons de Dieu. Ils se complaindent de ce, qu'en grandeur de corps nous n'egalons les elephants : en vistesse, les cerfs : en legereté, les oyseaux : en force & impetuosité, les taureaux : de ce que les grandes & horribles bestes ont la peau dure & solide, les daims plus belle, les ours plus espeffe, les bieüres plus molle & delicate, que nous : de ce que les chiës nous

Iniques estimateurs des dons de Dieu.

surpassent & excellent en promptitude de sentir incontinent vne bonne ou mauuaise odeur, les aigles de veuë, les corbeaux de vie plus longue que nous, & plusieurs animaux de sçauoir bien nager. Et cōme ainsi soit que nature souffre, qu'il y ait quelques choses, qui ne s'accordent à ce, que nous ayons la vifteffe des corps, & les forces pareilles aux autres animaux: ils disent estre fait tort à l'homme, par ce qu'il est ainsi cōposé de diuers & discordants biens, & font vne querimonie contre Dieu, le disants estre negligent & mal soigneux de nous, en ce qu'il ne nous a donné la santé perpetuelle, & la force inexpugnable, avec le sçauoir des choses futures. A peine se peuuēt ils garder, qu'ils ne viennent iusques à ceste impudēce, d'auoir nature à cōtrecueur, de ce que nostre condition est plus basse que celle de Dieu, & que nous ne sommes de mesme qualité, que luy. Combiē seroit il meilleur, de nous conuertir à la contemplation de tant & si grands biens, qui nous sont donnez par luy, & luy rendre graces de ce qu'il a voulu que nous viuions en ce tāt beau & plaisant domicile, & nous a preferé (apres luy) sur toutes choses humaines

*Cōplainte
des philo-
sophes con-
tre nature.*

*Belle &
Chrestienne
cōtēplatiō
sur les biens
de Dieu.*

& terriennes? Qui fera celuy, qui egalera, ou fera comparaiſon avec nous de ces animaux, ſur leſquels auons totale puiſſance & commandemēt: Or tout ce, qui nous eſt denyé, ne nous a peu eſtre donné. Parquoy quiconque eſt tant mauuais eſtimeur de la condition humaine, qu'il penſe quantes choſes nous ont eſté données par noſtre pere celeſte: cōbien plus fortes & puiſſantes beſtes, que nous ne ſommes, auons reduites ſous le ioug: & combien nous en gagnons tous les iours, qui ſont plus robuſtes & legeres que nous ne ſommes: qu'il cōſidere finablemēt, qu'il n'y a choſe mortelle, qui ne ſoit aſſeruiē à l'homme. Nous auons receu de Dieu tant de vertuz, tant d'arts & ſciences: bref, noſtre ame, à laquelle il n'y a rien, qui, au meſme momēt qu'elle y veult entendre, ne luy ſoit ouuert & patent: & laquelle eſt trop plus legere que aucuns aſtres, en ce qu'elle precede leurs cours, qui par longues années en apres ſe doiuent faire. Auec ce, Dieu nous a donné ſi grande quantité & abondance de toute ſorte de fruiçts, de blez, de richieſſes, & de tant d'autres choſes, qui ſ'amaffent les vnes ſur les autres, que c'eſt vne nobleſſe. Or cir-

*Vertuz de
noſtre ame.*

cuis & tournoyes, si tu veux, tout le mōde, & cōsideres de pres toutes choses: & par ce que tu ne trouueras en tout & par tout, riē, dōt tu aimes mieux l'estre, que de toy mesme, te soit aussi permis d'extraire & choisir de toutes, l'vne apres l'autre ce, que tu voudras qui te soit dōné. Ainsi apres auoir biē & diligemment aduisé à la debonnaireté & indulgēce de nature, il faudra de necessité que tu confesses, qu'elle fest esbatuē & a prins plaisir en toy, comme t'aimāt sur toutes choses. Ainsi est il : car le Dieu immortel nous a aimez, & aime fort chèrement: & le plus grand honneur qu'il nous ayt peu faire, c'est, de nous auoir faits les plus proches de luy. Nous auons receu de luy choses si excellentes, qu'il estoit impossible d'en pouuoir receuoir de plus grādes.

Dieu a aimé l'hōme sur toutes choses qu'il a créées.

CHAPITRE XXX.

I'A Y estimé estre bon & necessaire, amy Liberal, de dire cecy auant que passer outre, tāt pource qu'il falloit toucher en passant quelque chose des grands biēs & plaisirs, que nous receuons les vns des autres, apres auoir parlé des moindres : que pour
 autant

autât que de là fourd (entre autres choses) & prouiet l'outrecuidâce de ce detestable vice d'ingratitude. Car celuy, qui mesprise les plus haults & excellents biens, qui luy sont conferez, à qui respondra-il gracieusement? Ou quel don & plaisir estimera-il si grand, qu'il doie estre rendu? A qui deüra sa santé, à qui son esprit, celuy, qui n'ye auoir receu sa vie de Dieu, laquelle il luy demande tous les iours? Celuy donc, qui enseigne, qu'il fault estre recognoissant le bien que lon fait, defend la causè des hommes & de Dieu, lequel encores qu'il n'ayt besoing ou necessité de chose quelcõque, ny ne soit subiet à aucũs desirs & affectiõs: si pouuons nous toutesfois luy rendre aucunement le bien, qu'il nous fait. Il ne fault qu'aucun excuse son ingrate volonte sur quelque infirmité ou default qu'il ayt, & qu'il die: Que feray-ie? & comment? quand pourray-ie rendre la pareille au superieur & seigneur de toutes choses? A quoy ie respons, que tu peux aisément rendre le bié, qui t'est fait: si tu es auare, cela se fera sans despense: si tu es paresseux, tu le pourras faire par trauail. Au mesme moment & article de temps, que lon t'a fait plaisir, si tu

Celuy, qui ne vèr cõse des grands biens de Dieu, à pei ne fera il estime de ceux des bõ mes, qui s'õ sans comparason, moindres.

Notex.

LIVRE II. DE SENEQUE,
veux, tu as rendu la pareille à celuy, qui le
t'a fait : pource que quiconques libérale-
ment & volontiers a receu vn bienfait, il
peut dire assurement l'auoir rendu.

CHAPITRE XXXI.

*Paradoxe
des Stoi-
ques.*

*La seule vo-
lonté repu-
sée pour le
fait.*

CE PARADOXE, que nous tenons
des Stoïques, n'est (à mon aduis) digne
d'admiration, ny incroyable: à sçauoir, que
celuy, qui libéralement & volontiers a re-
ceü vn bienfait, l'a des-ia rendu. Car com-
me ainsi soit, que nous rapportons toutes
choses à la volonté, celuy a fait vne chose,
qui a eu vouloir de la faire. Et veu q̄ pieté,
foy, iustice, & finalement toute vertu est
est en foy parfaite : encores qu'à l'homme
n'ait esté libre ny permis d'estêdre sa main,
si peut il estre recognoissant seulement de
volonté. Toutes & quantes fois que quel-
qu'vn obtient ce qu'il a pourpensé, il reçoit
le fruiet & loyer de son ceuvre. Que pen-
se celuy, qui fait vn plaisir? Profiter & ai-
der à celuy, à qui il le fait de bon cueur. S'il
a dôc fait ce qu'il a voulu faire, & que i'aye
cogneu son bon vouloir, que i'en aye prins
en eschange plaisir, il en a ce qu'il desiroit.

Car

Car il ne vouloit qu'on luy rendist aucune chose puis apres, pource que cela n'eust esté plaisir, ains plus tost vne negociation & marchandise. Celuy a bien & heureusemēt vogueé, lequel est arriué au port, ou il pretendoit. Si vn archer a frappé le blanc, duquel il prenoit visée, il a fait l'office d'un bon archer. Celuy, qui fait plaisir, ne desire autre chose, sinon que son bienfait soit agreable à celuy, qui le reçoit. Et toutes fois & quantes, que son bienfait aura esté receu, il aura obtenu ce, qu'il demandoit. Mais si tu me disois, qu'il eseroit en tirer quelque profit: ie te responds, que cela n'est pas faire plaisir. Car le propre d'un bienfait, est, de penser n'en auoir, ou n'en tirer iamais profit. Si i'ay receu quelque bienfait, de la mesme volonté qu'on le me dōnoit, ie l'ay rendu. Autrement s'ensuyuroit, que la condition d'une bonne chose, seroit mauuaise. Puis dōc que ie ne puis estre recognoissant, sans la fortune, & si (malgré elle) ie ne puis satisfaire à mon deuoir & rendre la pareille à celuy, qui m'a bienfait, il suffit auoir bon vouloir, & semblable à celuy, qui me l'a fait. Que concludrons nous donc? Que toute chose se doit faire & dire, & ne laisser

*Celuy ne
fait plaisir,
qui en pen
se recei
profit.*

occasion aucune en derriere, pour aucune chose, qui aduienne, de rendre mille fois le double, à ceux, qui nous ont bienfait. Mais ie dy bien, que les benefices seroient mal employez en nostre endroit, si nous ne les pouuions recognoistre, sans rien rendre, que la bonne volonté.

CHAPITRE XXXII.

C E L V Y, qui a receu le plaisir, que ie luy ay fait (dira quelqu'vn) bien qu'il le receust fort benignemēt lors que ie luy fey, si n'a il point fait encores du tout son deuoir enuers moy. Car l'autre partie reste: à scauoir, de le rendre. Comme au ieu de la paulme, c'est quelque chose de scauoir bien & diligemment recueillir l'esteuf: mais celuy n'est point dit bon iouëur, qui ne le scait dextremēt & promptement renuoyer à celuy, qui l'a tiré. Cest exemple (me dira il) n'est pas à propos de ce, que nous traitons. Pourquoi? Pource que toute la louange de cecy consiste au mouuemēt & en l'agilité du corps, non pas en l'esprit. Parquoy il fault que tout ce, dont on fait iugemēt des yeux, soit mis en euidēce & expliqué.

*La forme
& manie-
re, cōmēt il
faulz redre
vn bienfait.*

qué. Cela toutesfois ie ne laisseray à dire, qu'un hōme ne soit bon iouëur, qui a soustenu l'esteuf comme il falloit, si ce n'a pas esté la faulte, qu'il ne l'ait soudain réuoyé. Mais iaçoit (pourras tu dire) qu'encores *Occupatiō.* qu'il ne manque rien à cestuicy en l'art de bien iouër, si est-ce que, pour autant qu'il a fait en partie ce qui appartient à vn bon iouëur, & encor peut faire ce qu'il n'a pas fait, le ieu est de soy imparfait, l'acomplissement & perfection duquel consiste en vne entresuyte d'enuoyer la paulme, & la renuoyer. Ie ne veux icy longuement m'arrester à confuter ces choses par raisons. Mais posons le cas qu'ainsi soit, que quelque chose defaille en l'art, & non au iouëur. Aussi pareillement en cecy, en quoy est fondé nostre dispute, il y a quelque default de la chose donnéé, à laquelle est deuë vne autre partie: non, à la volonté. Celuy, qui a rencontré volonté pareille à la sienne, en tant qu'en luy est, a fait ce qu'il a voulu.

CHAPITRE XXXIII.

IL M' A fait vn plaisir, ie l'ay receu, cōme il l'ay voulu. Desia il a ce qu'il demāde, & mes-

mes ce qu'il requiert de moy singulièrement. Parquoy ie peux dire, que ie suis recognoissant du bien, qu'il m'a fait. Il reste en apres, qu'il se puisse seruir de moy, & en tirer quelque profit. Car ceste partie n'est pas celle, qui reste d'un deuoir imparfait: mais plus tost vn accroissement & augmentation d'un parfait. Le peintre Phidie (par maniere d'exemple) fait vne statue. Autre est le fruit de son art: & autre, celuy de son artifice. Le fruit de l'art, est, d'auoir fait ce, qu'a voulu l'ouurier: celuy de l'artifice, est, de l'auoir fait avec profit & vtilité. Il a acheué son ouurage, encores qu'il ne l'ayt point vendu. Le fruit de son oeuvre est triple. L'un gist en la conscience, lequel il a receu, qu'à il a paracheue son oeuvre: l'autre en la renommée: le tiers est, qu'il en deuoit auoir le profit, que doit apporter ou la grace & faueur, ou la vente, ou quelque autre commodité. Donc le premier fruit, qui prouient du bienfait, est celuy de la conscience: lequel celuy a perceu, qui a fait plaisir à celuy, auquel il vouloit aider. Le second, est de la renommée. Le tiers, est le profit que lon en peut esperer. Parquoy ie concluz le dō, lors qu'il est volōtiers receu & accepté,

Exemple de Phidie peñtre fort excellent.

Trois profits, qui prouiennent d'un bienfait.

cepté, pouuoir estre appellé bienfait. Car celuy, qui l'a fait, en a receu gré, & faueur de celuy à qui il l'a dōné: ce que premieremēt on regarde: iacoit qu'il n'en ayt receu aucun loyer. Je dois donc ce, qui est hors de la nature du bienfait, c'est à sçauoir la recompense: mais i'ay recogneu assez le plaisir, par ce seulement que ie l'ay bien receu.

C H A P I T R E X X X I I I I.

C O M M E N T ? (diras tu) celuy là m'a il rendu la pareille, qui ne me fait iamais plaisir ny seruice? Je te respons, que le premier plaisir qu'il t'a fait, c'est, qu'il t'a offert son bon cueur. Secondement, il te l'a offert de bonne foy & equité, qui est signe de amitié. En après, autrement se paye vn bienfait, autrement vne créace ou debte. En quoy il ne fault pas que tu pèses, que ie t'en dōne recōpense ny payemēt. La chose gist au cueur & en la bonne volonté. Ce que ie dy, ne te semblera estrāge (combien que de prime face il soit veu repugner à ton opinion) si tu t'accommodes à moy, & que tu penses, que plus tost ce sont faits, qui se pratiquent, que parolles. Il y a plusieurs

*Le premier
biē prouiet
d'un bien-
fait.*

Plusieurs choses, qui nous donnons à cognoistre, non par leurs propres appellations, mais par mots empruntez d'ailleurs : de sorte que par ce nom, pied, nous signifions les nostres, ceux d'un liest, d'un voile, & d'un vers. Par ce nom, chien, nous entendons le chien de chasse, le chien de mer, & au ciel vne assemblée d'estoilles en un signe. Et par ce que nous n'auons pas tant de mots, que puissons assigner à chacune chose nom propre, toutes fois & quâtes qu'il en est besoing, nous les empruntons les vnes des autres, & faisons seruir à chacune d'elles le nom par lequel elles puissent estre entédues. Force est vne vertu, qui mesprise tous dangers iustes & raisonnables: ou biẽ, c'est vne science, qui montre la maniere, cõment tous perils & dangers doiuent estre repoulsez, soustenuz, ou deffiez. Toutesfois nous appellons vn escrimeur & iouẽur d'espée, homme fort & magnanime: & pareillement vn meschant seruiteur, lequel, par vne outrecuidance & temerité, est attiré au mespris & cõtemnement de la mort. Espargne ou chicheté, est vne science monstrant à fuir & euiter toutes despenfes superflues: ou bien, c'est vn art,

art,

art, par lequel nous sommes enseignez, à vser moderément des biens, qui sont en nostre possession. Toutesfois nous appellons le par trop chiche & espargnant, homme de petit cueur, pource qu'il y a grande differéce entre mediocrité & chicheté par trop estroicte. Ces choses, & autres semblables prouiennét de nature : mais le default du langage fait, que nous appellons aussi bien chiche celuy, qui est par trop tacquin & auare, comme celuy qui fuit la despense excessiue: & que, tant celuy, qui avec raison contemne les choses fortuites, que celuy, qui se met en dâger sans raison, est dit magnanime & fort. Ainsi, tant le biéfait, q̄ son effait, & ce qui se donne par tel effait, est appellé plaisir, seruice, liberalité, & gratuité: comme sont deniers, maisons, robbe longue, & semblables presents. Ces deux choses n'ont qu'vn nom: mais la force & vertu des deux, est bien diuerse.

CHAPITRE XXXV.

PAR QUOY sois attentif. Tu entens maintenant, que ie ne dy chose, de laquelle tō opinion puisse estre destournée,

& que tu ne puiffes croire. Et parce prens garde au bienfait, que l'action parfait & cōfomme. Toutes & quâtes fois que nous receuons vn plaisir volontiers, la pareille en est rendue. Mais ce, qui est compris sous la chose donnée, nous ne l'auons pas encores rendu, & est en nostre volonté de le rendre, ou non. Par nostre volonté nous auons satisfait au vouloir de celuy, duquel auons receu quelque bienfait: mais nous demeurons redeuables à la chose donnée, de la pareille. Parquoy combien que nous difions celuy auoir rendu la pareille, qui de bon cueur a receu le bien & plaisir qui luy a esté fait: si est ce que nous luy commandons de rendre quelque chose semblable à ce qu'il a receu. En quelques choses de ce que difions, nous n'accordōs point à la coustume: qui toutesfois puis apres par autre chemin reuiennent en coustume. Nous difons qu'vn sage ne peut recevoir iniure: toutesfois celuy, qui l'auroit frappé du poing, ou autrement, seroit accusé luy auoir fait tort. Lon dit aussi, qu'vn fol n'a rien, qui soit sien: toutesfois celuy, qui luy auroit rauy quelque chose, seroit conuaincu de larrecin. Et combien que tous fols soient

hors

*La bonne
volonté est
le pris &
loyer du
bien, qui
nous a esté
fait.*

*Qu'vn lō-
me sage ne
peut rece-
voir iniur-
re.*

hors de leur bon sens & entendement, si est ce qu'on ne les guerit pas tous de leur folie par l'hellebore ou veraire. A ceux mesmes, que nous appellons insensez, nous commettons souuent l'election des officiers & magistrats, & la iurisdiction d'une ville, ou d'une prouince. En pareil cas nous disons, que celuy, qui de bonne volonté a accepté vn bienfait, a rendu la pareille: si est ce que nous le laissons obligé à le rendre, de sorte qu'encor l'ayant rendu, il est tenu en sçauoir gré. Cela est vn aduertissement, non vne denegation de plaisir. Craignons qu'estants opprimez d'un fardeau intolérable, ne defaillions sous le fais: & disons: *Parolles d'un qui reconnoist le bien que l'on luy a fait.* Il m'a fait plaisir, il a defendu ma renommée, il m'a tiré de pauureté, de grans dangers & perils ausquels i'estois: il m'a sauué la vie, & par son moyen ie iouys de la liberté, laquelle m'est trop plus chere que ma vie propre. Comment donc, où quand luy pourray-ie rendre ce merite? Quand viendra le iour que ie luy pourray faire paroistre mon vouloir? Le dy, que celuy, qui vse de telles parolles, a desia donné cognoissance du bien & plaisir, qu'il a receu. Reçoy d'oc le plaisir qu'on te fait, ayme le, resiouy

toy, non de ce que tu le reçois, mais de ce que tu le rends, estant tenu & obligé de ce faire. Et ainsi tu n'encourras point le danger d'estre appellé ingrat. Je ne te proposeray aucunes difficultez, afin que tu ne te desesperes, & ne defailles en toy mesme par l'attente des labours & longue seruitude. Je ne veux point aussi que tu sois long à ce faire, mais ie veux que tu le faces soudainement. Car sois assure, que tu ne seras iamais recognoissant le bien qui t'est fait, si tu ne l'es promptement & sur le champ. Que dois ie doncq' faire? (diras tu). Je ne veux, que tu combates. Et peut estre qu'il en fera force. Je ne veux que tu ailles surmer: toutesfois à l'auature il t'y faudra aller, encores que tu ayes les vents contraires. Veux tu donc rendre le plaisir? Reçois le gracieusement. Car par ce moyen tu as rendu la pareille: non que par cela tu doives pēser l'auoir payé: mais ie dy cela, à fin que tu en demeures debteur d'un cueur plus assure.

*Dilacion à
faire plaisir,
vieux-
se.*

Fin du second liure.



LIVRE TROISIEME
DE SENEQUE, TRAI-
tant des bienfaits.

CHAPITRE I.



EST chose deshonne-
ste, Ebuce Liberal (ce
que tient aussi & esti-
me vn chacun) de ne
reconoistre le plaisir
que lon a fait. Et ain-
si les ingrats se com-
plaignent des ingrats, veu ce pendant que
ce, qui desplaist à tous, se retrouve en
touts: de sorte que lon va tellemēt au con-
traire de bien, que nous haïssons aucuns,
personnages, nō seulement apres que nous
leur auons fait plaisir, mais aussi, quand ils
nous en ont fait. Je ne veux nyer que ces
choses n'adiennent à quelques vns par

malice & corruption de nature: & à plusieurs, à cause que le temps interposé en a soustrait & effacé la memoire. Car les bienfaits nouveaux, qui leur ont esté en estime & reputation, perdent leur grace & dignité avec le temps. Desquelles choses ie scay auoir eu dispute avec toy, lors que tu les appellois, non pas ingrats, mais oubliants, comme si la mesme chose, qui red vn homme ingrat, le pouuoit excuser de son ingratitude. Est ce à dire, pource que cela est aduenü à quelcun, qu'il ne soit point ingrat, veu que cela n'aduiet sinon qu'à l'ingrat? Il y a beaucoup de maniere d'ingrats, non moins que de larrons, & meurtriers, auxquels il n'y a qu'une coulpe, mais quant aux parties, il y a grande diuersité. Celuy est ingrat, qui n'ye auoir receu le plaisir qu'il a receu. Celuy est ingrat, qui le dissimule. Celuy est ingrat, qui ne le rend. Et le plus ingrat de tous, est celuy, qui l'a mis en oubly. Car ceux là encores qu'ils ne le rendent, toutesfois le doiuent, & demeure en eux l'apparence & marque des merites, encore qu'ils soient encloz dans leur mauuaise conscience. Et par fois pour quelque cause peuvent estre conuertiz à le recognoistre, si la honte

*D'on pro-
nient in-
gratitude
enners les
bienfai-
teurs.*

*Qui pro
prie est esi-
dit ingrat.*

la honte les en aduertist, si vne soudaine couuoitise d'honesteté (telle qu'elle a coustume pour quelque temps de s'esleuer & naistre es mauuais cueurs) les en admoneste: ou si quelque legere occasion les y inuite. Mais celuy ne peut iamais estre recognoissant, qui a mis en oubly tout le bié, qu'on luy a fait. Et lequel des deux appelle tu le pire, ou celuy, enuers lequel le gré du bienfait est perdu: ou bien celuy, enuers lequel est perdue la me moire? Les yeux de celuy sont viciez, qui craint la lumiere: ceux sont aueugles du tout, qui ne la voyent point. De n'aymer ses pere & mere, est grande impieté: & de ne les vouloir cognoistre, vne rage & pure folie. Qui est plus ingrat, que celuy, qui a tellement escarté & regetté arriere de soy ce, qui deuoit estre mis au premier rang de l'esprit, & tousiours se presenter au deuant de l'entendement, qu'il s'est tourné à la fin en ignorance, de sorte qu'il n'a aucune souuenance de iamais l'auoir receu: Il sapperçoit clerement, que celuy n'auoit souuent pensé à rendre le bien qu'il a receu d'vn autre, lequel l'a oublié apres l'auoir receu.

Lequel des deux est le pire ou l'ingrat, ou l'oubliant.

*Circōstances requi-
ses pour
deuement
redre la pa-
reille d'un
bienfait.*

OR A RENDRE le plaisir, qu'on a re-
ceue d'autruy, il est requis puissance,
temps, faculté, & fauorable fortune. Celuy
qui s'en souuiet, en est recognoissant sans
despense. Qui ne fait ce, ou il n'est requis
ny labour, ny richesses, ny heur, ny prospé-
rité: celuy là n'a deffense aucune, ny moyē
à se sauuer. Car celuy là n'a iamais voulu
recoignoistre la chose, laquelle il a si loing
reiettee, qu'il en a perdu la veuē. Tout ain-
si que les choses, qui sont en vsage, & que
lon manye iournellement, iamais n'encou-
rent rouilleure, moisisseure, ny relenteur:
& au contraire, celles, qui sont hors la veuē
& vsage des hommes, & mises en oubly
par quelque nonchallance, comme super-
flues, & inutiles, amassent par leur vieil-
lesse des rouilles & ordures: Au cas pa-
reil, tout ce qui est exercé & renouuel-
lé, par vn frequent & assidu souuenir, ia-
mais ne s'oste de la memoire: laquelle ne
perd rien, sinon ce, à quoy elle n'est sou-
uent ententiuē.

OUTRE ceste raison, il y a d'autres choses, lesquelles quelquefois couurent & cachent les merites: dont la premiere & principale de toutes est; que nous, estants tousiours occupez à nouvelles cupiditez & ambitions; ne regardons point à ce, que nous auons, mais à ce, que nous appetons: ententifs non à ce, qui est, mais à ce, qui est appeté. Car tout ce, qui est en nostre maison, nous semble vil & de peu de conte. Et s'enfuit, apres que le desir de choses nouvelles rend ce, que tu as receu, leger & de peu de valeur, que l'auteur mesme soit en peu d'estime enuers toy. Nous aimons, auons en admiration & grande estime vn personnage, & confessons nostre estat auoir esté par luy mis sus, & cleué en la dignité en laquelle nous sommes de present, pendant que ce, que nous auôs de luy obtenu, nous plaist. Puis l'admiration des autres choses saisit nostre cœuër, ausquelles nostre desir s'addonne & aspire, comme est la façõ de faire des hommes, de couuoiter apres les grâdes choses celles, qu'ils voyent estre encor' plus excellentes: de sorte que

Trop grande conuoitise, cause d'ingratitude.

aussi tost ce , qui de nous estoit appellé biẽ-
 fait, s'escoule de nostre memoire. Ny ne re-
 gardons à ce, qu'ils nous ont preposez aux
 autres, mais à cela seulement, que la fortu-
 ne des choses precedentes monstre & re-
 presente souuent. Or nul ne peut ensem-
 ble auoir enuie contre quelqu'vn, & luy
 rendre graces : parce que auoir enuie est le
 propre d'vn homme plaintif, triste, & do-
 lent : & remercier, est le fait d'vn homme
 ioyeux. A cause aussi que nul de nous ne
 cognoist sinon ce temps lá, lors principale-
 ment qu'il passe. Peu se trouuent, qui reuq-
 uent leur esprit à penser aux choses pas-
 sées. Et de lá vient, que tãt les precepteurs,
 que leurs bienfaits se perdent, par ce que
 nous mettons arriere & ne tenons cõte de
 tout ce qui s'est fait en la ieunesse. Ainsi se
 fait, que le bien, qu'auons receu en nostre
 adulescẽce, se perd: pource que iamais n'en
 est faite mention. Nul ne met ce qui a esté,
 comme au passé, mais comme au rang de
 chose perdue. Et pour ceste occasiõ la me-
 moire des choses, qui panchent & encli-
 nent sur l'aduenir, est souuent fort cadu-
 que & labile.

*Le biẽ, que
 les maistres
 font aux
 ieunes gẽs
 se perd par
 l'ingratitude
 de & ou-
 bliãce d'e-
 ceux.*

CHAPITRE IIII.

EN CE lieu il fault rēdre tesmoignage à *Complain-*
 Epicure, lequel incessamment se plaint *te d'Epicu-*
 de ce que nous sommes ingrats enuers le *re.*
 passé. & de ce que ne reduisons en memoire les biens, qu'auons ia receuz, ny les nombres entre les voluptez & plaisirs, veu qu'il n'y a plus certaine ny plus assuree volupté, que celle, qui ne se peut plus oster ny tollir à la personne. Les biens presents ne sont pas encor en leur entier, ou ils doiuent demeurer: quelque defastre & incōueniēt les peut troubler & interrompre. Les futurs sont pendants & incertains. Ce, qui est passé, est mis entre les seurs & assurez. Cōment peut estre aucun recognoissant le bien qu'on luy a fait, qui toute sa vie ne garde ny ne considere que les choses presentes? Et de fait la memoire des passées fait l'homme recognoissant. Tāt plus vn homme espere, tant moins se souuient il du passé.

CHAPITRE V.

TOUT ainsi (amy Liberal) qu'il y a quelques choses, lesquelles estants vne fois

*Elegante cō
paraison
des sciences
et des biē
faits.* comprises, demeurēt tousiours en la me-
moire : & pour retenir les autres ne suffit
pas de les auoir apprinses, mais les fault ex-
ercer (car le sçauoir d'icelles se perd incont-
inant, sil n'est entretenu) i'entens dire de
Geometrie, & Astrologie, & si aucunes tel-
les sciences y a, qui pour leur subtilité pas-
sent & s'escoulent incontinant de la me-
moire: aussi y a il quelques biensfaits, dont
la grandeur ne souffre qu'ils perissent: au-
cuns sont moindres, mais en plus grand
nōbre, & diuersifiez selon le temps, ne font
que outrepasser. Cela se fait (comme i'ay
dit) à l'occasion que nous ne les traitons
pas incontinant apres, ny ne les ramente-
uons en noz esprits de fois à autres, ny ne
voulons cognoistre volontiers l'obligatiō
que nous auons à autruy. Escoute les voix
des demandeurs. Il n'y a aucun, qui, en re-
ceuant n'ayt dit, que la memoire de ce plai-
sir demurerait à iamais en son cūeur, &
qui pour cela ne se soit confessé redeuable
& obligé à son bienfaiteur, & sil y a quel-
que autre plus humble façō de parler, qu'il
ne l'ait trouuée, par laquelle il s'obligeast à
luy. Quelque temps apres ceux cy ne veu-
lent plus tenir ce langage, & reiettent ces
pre-

*D'on pro-
uient l'ob-
liance des
biēfaits.*

*Notex dili-
gemment.*

premiers propos comme deshonneſtes, & indignes d'un homme libre: & viennent puis apres iuſques là, ou le plus meſchant (comme i'eſtime) & le plus ingrat ſçauroit paruenir: c'eſt, qu'ils mettent en oubly le bien, & plaisir, qu'on leur a fait. Si eſt ce que celuy, qui oublie le biẽ qu'il a receu, eſt autant ingrat, que celuy eſt eſtimẽ eſtre reconnoiſſant, qui ſeulement en a ſouuenance, ſans autre redevance, ne reſtitution de pareille.

C H A P I T R E V I.

ET TOUTESFOIS lon demande, ſi ce vice, tant abominable & hay de toutes gents de bien, doit eſtre impuny, & ſi ceſte loy, qui ſ'exerce es eſcoles, doit auoir lieu en la ville, par laquelle eſt receuẽ vne partie à faire enqueſte & poursuite de l'ingrat, en iugement: laquelle auſſi ſemble à tous iuſte & raiſonnable. Pourquoi non? Veu que les villes meſmes reprochent aux villes ce, qu'elles leur ont fait: & exigent des ſucceſſeurs ce, qui par leurs deuanciers leur a eſtẽ donnẽ. Noz anceſtres, à ſçauoir, ces grãds perſonnages qui nous ont precedẽ, ont ſeulement de-

mandé plaisir & seruice des ennemis: ils les faisoient & donnoient de bon vouloir, & les perdoient d'aussi grand cueur & courage. Il n'y eut oncques nation, qui receust vne partie à intenter action à l'encontre de l'ingrat, fors celle des Macedoniens. Et le plus grand argument que nous auons eu à ne vouloir receuoir n'y permettre telle action, est, pour autant que nous auons consenty de pouuoir estre conuenu de toute sorte de maléfice: & qu'il y a peine selon la diuersité des pays pour le meurtre, pour l'empoisonnement, pour le parricide, & pour le violémēt de la religion, & quelque vne par tout. Mais quant à ce crime d'ingratitude, qui est tant frequent & coustumier, il n'est puny en aucun lieu, ores qu'il soit en tous lieux reprouué & blasmé. De nostre part, nous ne l'auons pas absols, mais comme l'estimation & taxe d'vne chose incertaine, soit difficile, seulement lauōs condamné par vne hayne qu'auons contre luy, & l'auons delaislé entre les choses que nous remettons à Dieu, pour en faire la vengeance.

Les Macedoniens ont esté les premiers, qui ont initié proces à l'encontre des ingrats.

CHAPITRE VII.

P L V S I E V R S raisons se presentent, pour lesquelles ce crime icy ne doit tomber en loy. La premiere est, à cause que la meilleure partie du bienfait se perd, si vne partie est receuë à faire poursuite contre l'ingrat en iugement, cōme d'vne certaine somme d'argēt, ou de quelque chose qu'on eust louée. Car le plus honorable & magnifique de tout cecy gist en ce, que nous auōs baillé, & deussions nous perdre, qu'auōs du tout permis & delaiissé à l'arbitrage & vouloir des receuāts. Si i'en appelle deuāt le iuge, cela commence à n'estre plus vn bienfait, mais vne creance. D'auantage cōme soit chose treshonneste de rendre le plaisir qu'on nous a fait, il desiste d'estre honneste, sil est necessaire. Nul ne louera autrement l'homme recognoissant en ceste sorte le plaisir qu'on luy a fait, qu'on fera celuy, qui aura rédu ce qu'on luy auoit baillé en garde, ou qui a payé ce qu'il deuoit, sās en estre conuenu deuāt le iuge, & sans estre condāné par iceluy. Ainsi nous corrōpons les deux plus belles choses qui soient en la vie humaine: a sçauoir, l'hōme recognoissant, & le bienfait. Car qui ail en cestuy cy

*Plusieurs
raisons,
pourquoy
le crime
d'ingrati-
tude ne
doit rōber
en loy.*

*secōde rai-
son.*

ou de magnifique, s'il ne donne point son bienfait, ains le preste seulement: ou en celuy, qui le rend, non pour la volonté qu'il a de ce faire, mais par ce qu'il en est contraint? D'estre recognoissant ce n'est pas chose digne de gloire, sinon que ce feust chose seure d'auoit esté ingrat. D'auantage, à peine suffiroient toutes les cours, & iurisdicions à determiner & decider ceste seule loy. Qui seroit celuy, qui n'intenteroit action contre l'autre? Qui seroit celuy qui ne seroit actionné? Touts extollent & magnifient leurs bienfaits: tous dilatent mesmes les moindres plaisirs, qu'ils ont faits aux autres. D'auantage, toutes choses qui tombent en fait de iudicature, doiuent estre telles, qu'elles se puissent comprêdre, & non donner au iuge vne infinie licence & permission. Et de fait, la condition d'une bonne cause semble meilleure, si elle est plus tost renuoyée à vn iuge qu'à vn arbitre: pource que le formulaire contraint le iuge, & luy met certains limites qu'il ne doit excéder: l'arbitre (la consciéce duquel n'est aucunement liée ny astrainte) en peut ou diminuër, ou rescinder, ou adiouster quelque chose, & moderer la sentéce, non

com-

*Troisiesme
raison.*

comme la loy & iustice le suade & ordonne, mais ainsi que l'humanité ou misericorde l'incité à ce faire. L'action de l'ingrat ne peut lier le iuge, ains d'une licence treslibre peut estre proposée & mise en avant. Car on ne sçait au vray que c'est que vn bienfait: avec ce, quoy que ce soit, il n'y a pas peu d'interest, combië benignement le iuge l'interprete. Il n'y a loy qui monstre que c'est qu'un ingrat. Souuëtesfois aduiët que celuy, qui a rédu ce qu'il a receu, est ingrat: & celuy, qui ne l'a rédu, est recognoissant. Le iuge, peu sçauant en son estat, peut dire son aduis de certaines choses: comme quand il fault prononcer si quelque chose a esté faite, ou non: comme quand on fait apparoiſtre & que lon produit les cōtracts & instrumētſ obligatoires de ce, qui est en controuerse: comme quād la chose se peut decider moyennant le discours des raisons qu'on met en avant. Mais là ou il fault iuger le cueur de la personne, & là ou lon dispute des choses, desquelles ne peut deliberer que l'homme sage: en cest endroit ne peut estre prins le iuge du nōbre de ceux, que le denombrement & declaration des biens, & l'heritage des cheualiers Romains

*Il n'y a loy
qui puisse
monſtrer,
que c'est
qu'un in-
grat.*

LIVRE III. DE SENEQUE,
à fait estre du rang des iuges.

CHAPITRE VIII.

PAR QVOY ceste chose a semblé à plusieurs seante d'estre renuoyée deuant vn iuge: mais il ne s'en est trouué d'assez capable & suffisant, pour la decider: dont tu t'esmerueilleras, si tu examines diligemment en quelle difficulté se fust mis celuy qui eust imposé ce crime à quelqu'un, & l'eust poursuiuy par voye de iustice. Quelcun a donné à vn autre grande somme de deniers: mais il l'a fait, estant riche & opulent, & sans que pour cela il en ayt este interessé, ou qu'il s'en soit senty. Vn autre en a autât fourny: mais non, sans faire cession de tous ses biens de patrimoine. La somme est pareille, mais non le bienfait. Adiouste cecy d'abondant. Cestuy cy a baillé argent, pour la deliurance de quelques biens exposez en l'encamp, au plus offrant & dernier encherisseur, mais l'ayant prins en sa maison. Vn autre a fourny pareille somme, mais il l'a empruntée avec interest, ou prié qu'on la luy prestast, & a enduré d'estre obligé par vn bienfait, pour faire plaisir à l'autre. Estimes tu celuy là deuoir estre mis
en pareil

*Exemple,
que tous
bienfaits
ne sont
pas pa-
reils.*

en pareil rang & degré, qui dōne sans se dī-
 cōmoder en rien, avec cestuy, qui s'est en- Le 22. au
 gagé pour le faire? Il y a quelques choses, procurer
 qui avec le temps se font grandes, nō pour d'un bien-
 la quantité, mais pour le temps. Vn bien- fait.
 fait est vne possession donnée, dont la fer-
 tilité & abondance peut relacher la cherté
 des viures. Vn bienfait est vn pain donné à
 celuy, qui a faim. De donner vn pays, dans
 lequel courent grādes riuieres nauigables,
 c'est vn biēfait. Et d'enseigner la fontaine à
 ceux, qui tirēt la langue de soif, & qui à pei-
 ne peuuent respirer pour l'extreme aitera-
 tion qu'ils ont en la gorge, cela est bienfait.
 Qui sera celuy, qui parangōnera ces choses
 entre elles? Qui sera celuy, qui les pourra
 assez diligemment examiner? La sentence
 est difficile, laquelle ne cherche pas la cho-
 se, ains la force & efficace d'icelle. Combien
 que mesmes choses soient données en di-
 uerses manieres, si ne dependent elles pas
 d'vn mesme. Cestuy cy m'a fait vn plaisir,
 mais non volōtairement: mais il s'est plainst
 & repenty de me l'auoir fait: mais il m'a re-
 garde plus superbement qu'il ne souloit:
 mais il me la fait si tard, qu'il m'eust plus
 fait d'auantage & de profit, s'il me l'eust de-

nyé tout à plain, aufsi toft que ie l'en requis. Comme pourra vn iuge aſſeoir ſon iugement ſur ces choſes, conſideré que la parolle, le moyen, & le viſage avec lequel ſont donnez les bienfaits, peuuent eſtre tels, qu'il n'en conuient rendre ny gré ny grace?

CHAPITRE IX.

*De la qua-
lité des biē
faits.*

QUOY? que dirons nous de ce qu'il ya quelques choſes, leſquelles ne ſont appellees bienfaits que pource qu'elles ſont deſirées ſingulierement? Il y en a d'autres, leſquels ne ſont ſi ordinaires, mais plus grāds, jaçoit qu'ils apparoiſſent moindres. Tu appelleſ vn bienfait, d'auoir fait quelcun bourgeois d'vne riche & opulente cité, & en icelle luy auoir donné eſtat, & l'auoir fait mōter de degré en degré iuſques au quatorzième. Tu appelleſ vn bienfait d'auoir accordé à vn citoyen, qu'il puiſſe demeurer à veoir faire les triūphes, à veoir reciter les comedies, & ieux publiques à ſon plaisir, eſtant aſſis au rang des grands perſonnages, & cheualiers. Tu appelleſ vn bienfait d'auoir defendu celuy, qui eſtoit conuaincu, & en danger de ſa vie. Qu'eſt ce au pris de l'auoir aduertiy de ſon ſalut: **Que**
eſt

est ce de l'auoir retenu à ce qu'il ne feist
 quelque meschâceté? Qu'est ce que d'auoir
 arraché le cousteau des mains de celuy, qui
 se vouloit dōner le coup de la mort? Qu'est
 ce que d'auoir consolé par remedes vala-
 bles celuy, qui menoit vn grād dueil? Que
 est ce que d'auoir reduit au conseil de vie
 celuy, qui vouloit suyure ses desirs & con-
 cupiscences? Qu'est ce que d'auoir esté assi-
 du pres le malade, & cōme sa santé & guer-
 son consistast en certains moments, auoir
 prins garde aux tēps conuenable pour son
 boire & manger, & avec vin luy auoir ren-
 forcy les venes defaillâtes, & luy auoir ame-
 né le medicin, pour le visiter, & luy donner
 allegement lors qu'il estoit en danger de
 mort? Qui sera celuy, qui pourra assez esti-
 mer ces choses? Qui sera celuy, qui cōmāde-
 ra, que tels biēfaits soyent recōpensez par
 autres semblables bienfaits? Il t'a dōné vne
 maison, mais ie t'ay predict que la tienne
 tomberoit sur toy. Il t'a dōné du patrimoi-
 ne: & moy, vne table pour te sauuer, ainsi
 que tu estois en danger de naufrage. Il a
 combatu pour toy, & en ce conflit il a re-
 ceu plusieurs playes: mais moy par mon
 silence, & sans faire bruit, ie t'ay donné la

LIVRE III. DE SENEQUE,
vie. Veu donc qu'en vne sorte se fait vn
plaisir, & se red en vne autre, il est difficile
de les pouuoir faire tous egaux & pareils.

CHAPITRE X.

*Qu'un bien
fait et plaisir
se peut
rendre en
tous temps
et faisons.*

D'AVANTAGE, à rendre le plaisir que
l'on a fait, il n'y fault point de iour assi-
gné, comme à vn argent presté. Parquoy
celuy, qui ne l'a encore rendu, le peut ren-
dre quand bon luy semblera, & qu'il aura
le moyen de ce faire. Dy moy donc, quel
temps est il requis, dans lequel l'homme
peut estre déclaré ingrat? Les plus grands
bienfaits ne requierent aucune probation
Ils sont souuent cachez au plus secret de la
conscience de deux. La raison pourquoy
nous faisons mention de cecy en ce lieu,
est, à fin que nous facions noz dōs gratuits
sans tesmoings. En apres, quelle peine or-
donnerons nous aux ingrats? N'en ordon-
nerons nous qu'une à tous, veu que tous
biéfaits ne sont semblables ny egaux? Or-
donnerons nous peine diuerse & inegale,
selon que monte le bienfait d'un chacun,
plus grande, ou moindre? Or sus donc, que
selon la somme & valeur se face la taxe.

Quoy?

Quoy? Que direz vous à cela qu'il y a des bienfaits, qui concernent la vie, & qui sont plus grands, & de plus grande consequence que la vie mesme? Pour l'ingratitude de ceux cy, quelle peine adiugera lon? Sera elle moindre que le bienfait? Elle seroit inique. Sera elle pareille, & capitale? Quelle chose y a il plus inhumaine, que de vouloir, que la recôpése & fin des benefices soit le sang & la mort de celuy, qui les a receuz?

Selō la valeur des bienfaits, se doit faire la recompense.

CHAPITRE XI.

MAIS (me dira quelqu'un) les parents ont quelques priuileges plus que les autres. Tout ainsi que lon a eu egard en ces choses sans garder aucun ordre ny degré, aussi conuient il faire en tous autres bienfaits. Nous tenons sacrée & inuiolable la condition de noz parêts, par ce qu'il estoit expedient qu'ils engendrasent des enfants. S'ils eussent esté sollicitez à ce labeur, ils ne se fussent (peut estre) mis au hazard de ceste aduenture. On ne leur peut dire ce, qu'on dit à ceux, qui font plaisir. Regarde & considere en toy mesmes, à qui tu le fais. Si tu es deceu, plains toy de toy.

Les bienfaits des parêts, sont priuilegez plus que les autres.

mesmes: car tñ deuois donner à celuy, qui le merite, Quant à auoir des enfans de la femme, cela ne gist pas au iugement de ceux, qui les ont: toute la chose consiste au vouloir de Dieu, & à celuy qu'on y a. Parquoy à fin qu'ils se meissent au hazard & à la fortune plus volōtairement, il leur a fallu donner quelque puissance & authorité. En apres, il y a vne autre condition de parēts, lesquels peuuent vne autre fois bienfaire à ceux, à qui ils ont desia bienfait. Non obstant que leurs enfans soyent en leur endroit ingrāts, si ne faut il estimer, que pour cela ils laissent à leur bienfaire, & n'y a aucun danger quād lesdits enfans mentirōt, disants qu'on ne leur a point fait de bien. Es autres on doit demāder non seulement si on les a receuz, mais aussi s'ils ont esté faits par eux. Les merites & bienfaits des parēts sont à tous cogneuz & manifestes.

*Pedago-
gues, magi-
strats do-
mestiques,
pour le gou-
uernement
de la ieu-
nesse.*

Et parce qu'il est necessaire que la ieunesse soit regie & gouuernée, nous leur auons imposé comme les magistrats domestiques, sous la garde desquels ils sont tenuz. D'auātage, le bienfait de tous les parents n'est qu'vn mesme. Parquoy il a fallu vne fois pour toutes les estimer. Les autres sont diuers,

diuers, difsemblables, & differents entre eux par infinis interualles. Au moyen de quoy ils n'õt peu tomber fous vne mefme reigle, attendu qu'il eftoit meilleur de les laiffer tous, que de les faire tous egaux.

CHAPITRE XII.

IL Y A des chofes, qui couftent beaucoup à ceux, qui les donnent: les autres, qui font en grande eftime à ceux, qui les reçoquent: mais fans que ceux, qui les ont données, y fentent recempenfe ou profit. aucunes, qui font données aux amis: les autres, aux incogneuz, & efrangers. Combien que ce, que lon donne, foit vne mefme chofe, fi eft elle plus à eftimer, quand elle eft donnée à celuy, qui la commence à recognoiftre par le moyen & plaifir, que tu luy en as fait, & non au parauant. Cestuy cy donne les aides, cestuy là les ornemens, & l'autre là confolation. Tu en trouueras aucuns, qui n'eftiment rien plus agreable ny plus grand, que d'auoir, qui les confortent en leur calamité, & fur lesquels ils fe reposent & appuyent en leur defortune. D'autre part tu en trouueras quelque au-

La difference des bienfaits, & des perfonnes à qui on les fait & qui les reçoquent.

tre qui aymera mieux qu'on ayt egard à sa dignité, qu'à sa protection & seureté. Vn autre, qui iugera estre plus tenu à celuy, par lequel il est en plus grande seureté, que à celuy, par lequel il est tenu & réputé grand. Parquoy ces choses seront plus grandes ou moindres, que le iuge fera ou plus ou moins affecté à l'vne ou à l'autre partie. D'auantage moy mesmes ie chois mon creditur. Mais les bienfaits se reçoquent plusieurs fois de la main de ceux de qui on ne voudroit, & ausquels quelquefois (au desceu de nous) nous sommes obligez. Que feras tu à cela? Appelleras tu ingrat celuy, qui, l'ayant receu tellement quellement, ne l'a rendu?

C H A P I T R E X I I I .

Si l'iniure, que fait vn bienfaiteur, est suffisante à esteindre le bien qu'il a fait au payant.

Q V E L C V N m'a fait vn plaisir, lequel puis apres m'a fait vne iniure: à scauoir si pour le plaisir, qu'il ma fait, ie suis tenu d'auoir patience de toutes ses iniures: ou si cela sera autant, comme si ie luy auois rendu la pareille du plaisir qu'il m'a fait, à l'occasion que par l'iniure qui s'est ensuyuie il l'a mis à neant? D'auantage cōment feras tu iuge-

tu iugement, si ce, qu'il a receu, est plus que le plaisir, ou ce en quoy il est offensé? Le iour me defauldroit, si i'attentois pour-
 suyure par le menu toutes les difficultez, qui sont en cest endroit. Nous rendons (diras tu) les personnes trop lètes à faire plaisir, en ce que ne faisons point la reuence des choses données, & ne punissons point ceux, qui les defauouent. Mais au contraire qu'il te souuiene aussi, qu'il y en aura beaucoup plus de tardifs à recevoir les bienfaits, s'ils s'exposent au danger de dire la cause pourquoy la chose est telle, & aurót innocence par ce moyen en plus grãde recommandation. Nous aussi par cela serons puis apres plus tardifs à les faire. Car nul ne fait plaisir volontiers à aucun, mal gré & cõtre le vouloir de celuy, auquel il veult bien faire: mais quiconque est incité à ce faire, tant d'une bonté qui est en luy, que par la beauté de la chose, il donnera aussi volontiers à ceux mesmes, qui pour cela ne luy en seront obligez & tenuz, sinon qu'entant qu'il leur plaist. Car la gloire de ce deuoir est diminuée, auquel on a mis songneuse garde.

Obiection.

LIVRE III. DE SENEQUE,
CHAPITRE XIII.

Que les biens faits se doiuent faire avec vne prudente discretion.

V R A Y est que les bienfaits par ce moyen seront en plus petit nombre, mais aussi seront ils plus certains. Et quel mal est ce, de defendre l'indiscretion des bienfaits? Car ceux mesmes, qui à telle legereté n'ont constitué loy, ont ensuiuy cela à fin que nous feissions noz dons gratuits & liberalitez avec plus de discretion & prudēce: & qu'avec plus d'egard feissions electiō de ceux, à qui est deu le plaisir, que nous voulons faire. Pense donc soigneusement à qui tu donnes: & par ce moyen aduiendra qu'il n'y aura aucune action, ny re- plique. Tu te trompes, si tu estimes que le iuge te doive secourir, ou fauoriser: il n'y a loy, qui te remette en ton entier & premier estat. Prends garde à la seule foy de celuy, qui reçoit le bien, que tu luy fais. En ceste sorte les biens ont leur autorité, & se font magnifiques. Tu les contamineras, si tu fais estat de proces. C'est vne voix fort equitable, & qui représente la loy commune entre tous hommes, & qui prouient de raison naturelle, de rendre ce que tu dois. Ceste cy est tres villaine en cas de plaisir & don

Rendre ce que lō doit est vne loy prouenant de raison naturelle.

don gratuit, de dire, Rens. Que rendra il? Je dy qu'il te doit sa vie, sa dignité, son assurance, sa santé. Les plus grandes choses ne se peuuent rendre. Pour le moins, dit il, rens quelque chose, qui soit partie de ceste grande. Cest icy ce que ie disois, que la grandeur & dignité d'une si belle vertu seesteindroit & perdrait du tout, si d'un bienfait nous faisons marchandise. Nous ne devons point inciter nostre cueur à avarice, à querelles, à discord, si l'est assez prompt de foy mesme. Aquoy, tant qu'en nous est possible, resistons, & retranchons l'occasion à celuy, qui la cherche.

CHAPITRE XV.

PLEVS T OR à Dieu que nous peussions persuader aux hōmes, de ne vouloir recevoir l'argent presté, sinon de ceux, qui le leur voudroient rendre! A ma volonté que nulle stipulation ny contract obligeast l'acheteur ou vendeur! & que les paches & conuentions, qu'ils font ensemblement, ne les garentissent accompagnées d'une apposition de signes! mais que la foy, & le cueur iuste, les gardast plus tost, & la ver-

Si nous e-
ssions souz
gēs de biē
il ne faud-
roit con-
traits, sce-
dules, ny
instrumēts
obligatoi-
res.

tueuse & equitable volonté! Mais ils ont preferé les choses necessaires aux bonnes, & ayment mieux contraindre la fidelité, que la garder. Tesmoins sont prins d'une part & d'autre. Cestuy cy escrit beaucoup de debtors en ses registres obligatoires, notant diligemment ce que la chose porte, le tēps auquel elle a esté passée, pourquoy, comment, & en presence de qui. Vn autre n'est pas content d'auoir interrogué les parties, sil n'a eu les deniers entre ses mains. O villaine confession de la fraude & meschâceté publique du genre humain!

*Contre les
contrasts
& signa-
tures, que
les homes
font les
vns avec
les autres
par faulte
de bonne
foy.*

On adiouste plus foy aux signes & cachets, qu'àux cueurs des hommes. En quoy ces venerables personnes sont ils employez? A quelle intention enregistrent ils leur seins? cest à fin (me dira quelcun) que cestuy là ne nye auoir receu ce, qu'il a receu. Estimes tu que telles personnes soyent incorruptibles, & defenseurs de verité? Mais autrement on ne leur metroit pas incontinent l'argent entre les mains. Donc ne seroit il pas plus hōneste, que la foy seulement fust faulsée par quelques vns, que la desloyauté de tous craincte? Ceste seule chose de fault à auarice, que nous ne faisons iamais

noz bienfaits, qu'il n'y ait quelcun, qui promette, & s'oblige selon l'interrogation & demande, qui luy est faite. C'est le fait d'un cueur noble & magnifique, d'aider autruy & luy profiter. Celuy qui fait plaisir, est imitateur de Dieu : & celuy qui en demande recompense, ressemble aux vsurters. Que signifie, que, pendant que nous en faisons la vengeance, nous les mettons en un tres ord & villain trouble ?

C H A P I T R E X V I.

QU'ELCUN pourra dire, que plusieurs seront ingrats, si à l'encôtre de l'ingrat n'est intentée action. Mais ie dis au contraire, qu'il y en aura moins : pour ce qu'avec plus grand egard & discretion se feront les bienfaits. D'auantage il n'est pas licite que le nombre des ingrats soit de tous cogneu. Car la multitude de ceux, qui pechent en cela, tolliroit la honte & vergongne du vice, & avec ce l'iniure & malediction commune feroit cesser le blasme. Ya il maintenant femme, qui ayt honte du diuorced'entre elle & son mary, pour chose honteuse qu'elle ayt commise, veu que mesmes les plus nobles & grandes dames (ne comptas

Action ne doit estre insentée à l'encôtre de l'ingrat.

Ingratisme de est si grand crime qu'il est impossible d'en scauoir descrire le nombre

LIVRE III. DE SENBOVE,

*bve, ou d'ne
faire pnni-
tion.*

pas leurs aages par les nōs des Cōsuls, mais par la multitude du nōbre des mariz qu'elles ont euz) laisēt leurs mariz à fin de se remarier, & prennēt autres mariz, pource que elles ont laissez les leur au parauāt. Pendāt que cela estoit rare, & n'estoit encor beaucoup en bruit, on le craignoit: mais pource qu'il ne se fait acte & registre de mariage, que premieremēt ne soit entreuenu diuorce entre le mary & la femme: les fēmes ont appris à pratiquer ce, dont souuent elles auoyent ouy parler. Ya il maintenant aucune honte du crime d'adultere, apres que on est venu iusques là, que nulle n'est mariée pour autre occasion, que pour irriter & enflammer l'adultere? Pudicité est argument & matiere de laidure. Quelle femme trouueras tu maintenant, tant soit elle miserable, & deshōneste, qui se contente d'vne couple d'adulteres? Si elle ne sçait diuiser & departir les heures à vn chacun, donnant à tous assignation l'vn apres l'autre (car le iour ne suffit pas pour tous) si elle n'est enleuée par vn, retenuë par l'autre, elle est estimée sottte & niaise: & si elle ne hante qu'vn adultere, cela est appelé mariage. Tout ainsi que la honte de ces delices

delices est de present perdue & euanoüye, apres que la chose a eu cours par tout: aussi feras tu plusieurs ingrats, & augmenteras le nombre, si lon comméce à les nombrer.

CHAPITRE XVII.

QVOY donc? (diras tu). L'ingrat demeurera il impuny? Quoy dôc? respôdray ie. Le meschât ne le sera il point aussi? Que sera ce de l'auaricieux? Que sera ce de l'orgueilleux? Que sera ce du cruel? Croys tu que les choses, qui sont tant odieuses & haïes d'vn chacun, soyent impunies? Ou estimes tu qu'il y ayt supplice plus grief, qu'vne hayne publique & malvueillance d'vn commun? C'est vne peine de n'oser receuoir de personne vn bienfait, de n'oser faire plaisir à aucun, que tous ont l'œil sur luy, ou qu'il pense estre regardé de tous, qu'il a perdu la cognoissance de la meilleure chose du monde. Appelles tu celuy malheureux, qui n'a telle viuacité des yeux qu'il appartient? qui par maladie est deuenu sourd? Au contraire, n'appelles tu pas l'homme malheureux, qui a perdu le sentiment des plaisirs qu'on luy a faits? Il craint Dieu

Celuy, qui a perdu le sentiment des plaisirs qu'on luy

*a fait, est
plus mal-
heureux,
que celuy,
qui a per-
du les sens
de nature.*

tesmoing & vengeur de tous ingrats : la conscience du bienfait (auquel il a fermé l'ouuerture) le brusle & tormente: finalement ceste peine est assez grande, pour ne receuoir point le fruit de la chose (comme ie disois) laquelle est sur toutes autres ioyeuse. Mais celuy, qui se delecte & plaist d'auoir receu vn bienfait & plaisir d'autruy, a iouyissance d'vne egale & perpetuelle volupté avec luy, de sorte que regardant le vouloir de celuy, de qui il a receu, & non la chose receuë, il s'esiouyt. Vn bienfait resiouyt tousiours l'homme recognoissant, mais l'ingrat s'en delecte vne fois seulement.

*Difference
d'entre le
recoгноis-
sant &
l'ingrat.*

Or peut on paragonner la vie de l'vn & de l'autre en ceste maniere: à sçauoir, que l'vn est triste & chagrin, tel qu'est de coustume celuy, qui nye ses debtes & est affronteur: qui ne porte tel honneur & reuerence à ses parêts qu'il doit, ny à celuy qui l'a nourry & esleué, ou à ses maistres. L'autre est ioyeux, accort, & tousiours attéd l'occasion pour rendre la pareille, sentant en soy par ceste affection vne grand' ioye & liesse, ny ne cherchant comment, de quoy, & pour quelle cause, mais la maniere comment pleinement & abondamment il rendra la pareille,

pareille, non seulement à ses parents & amys, ains mesmes aux personnes humbles & de basse condition. Car sil a receu vn bien, mesmes d'vn qui soit de condition seruite, il n'estime pas de qui, mais ce qu'il a receu.

CHAPITRE XVIII.

QVELQUES vns demandent (comme Hecaton) si vn seruiteur peut faire plaisir à son maistre. Il y en a qui font distinction entre les bienfaits, devoirs, & seruites: & disent que ce, qu'vn estrangier fait, est vn plaisir. L'estranger est celuy, qui, sans blasme ny reproche, se fust bien passé de le faire. Le deuoir est, ce qu'est tenu faire le fils enuers ses pere & mere: la femme enuers le mary: & toutes personnes, qui d'vne affinité & alliance de sang sont incitez de s'ayder & secourir les vns les autres. Le seruite est, ce qu'est tenu faire le seruiteur, qui par sa condition est reduit à ce degre, qu'il ne met rien en compte de tout ce qu'il fait à son superieur. D'auantage, celuy, qui nye que les seruiteurs ne puissent quelquefois faire vn bienfait à leurs maistres, est ignorant du droict humain. Car c'est le

*Differend
entre bien
faits, de-
voirs, &
seruites.*

Deuoir.

Seruite.

tout de sçauoir de quelle volonté est celuy, qui fait quelque chose: non, de quel estat il est. Le chemin de vertu n'est à nul clos ny fermé: il est ouuert à tous: il reçoit toutes personnes, il inuite vn chacun, tant celuy, qui est de franche condition, que celuy, qui de seruage a esté mis en liberté, serfs, Roys, & banniz. Elle n'a point d'egard à la maison d'ou lon est, ny aux biens qu'on possède: elle se contente de l'homme nud. Car que peut il auoir de peur à l'encontre des choses subites & soudaines? Que se peut promettre l'hōme de cueur, si ainsi est que fortune peut changer vne vertu certaine? Si ainsi est que le seruiteur ne peut faire biē ny plaisir à son maistre, aussi ne le pourra faire aucun à son Roy, ny l'hōme d'arme ou soldat à son capitaine. Car quel interest y a il, sous quelle puissance soit vn chacun, quand il est sous la souueraine? Car si la necessité & crainte d'endurer & souffrir les plus grands maux qu'il est possible, empesche le seruiteur qu'il ne paruienne au los & nom de merite: cela mesme empesche, tant celuy, qui est sous la puissance d'vn Roy, que celuy, qui est sous celle d'vn capitaine: Car combien que cela soit sous dis-

sem -

*Le chemin
de vertu,
n'est à nul
clos ny fer-
mé.*

*Qu'il n'y a
rien de cer-
tain et bo-
nes fortunes.*

semblable tiltre, si ont ils neantmoins pareil commandement & autorité sur eux.

Or font ils plaisir à leurs Roys, & capitaines, & par consequēt aussi à leur maistres.

Vn seruiteur peut estre homme de bien, iuste & loyal, il peut estre vaillant & hardy, Comme le seruiteur peut bien faire à son maistre. il peut estre homme de bon cueur & courageux: & par ainsi il peut faire plaisir à son maistre. Et de fait, cela est acte de vertu: de

sorte que les seruiteurs peuuent faire tels plaisirs à leurs seigneurs & maistres, que le plus sous souuent ils les gaignent & l'insinuent en leur amitié, par ce moyen. Il n'y a doute, qu'un seruiteur ne puisse faire bien & plaisir à vn chacun: pourquoy donc ne le pourra il faire à son maistre?

CHAPITRE XIX.

TV M B pourras dire, qu'il ne peut estre fait créancier de son maistre, encor qu'il luy ayt baillé argent. Autrement, il obligera tous les iours son maistre. Car allāt par país, il l'accompagne: quand il est malade, il le sert, il l'honore & reuere à son possible. Toutes ces choses neantmoins, lesquelles, quand vn autre les feroit, s'appellerøiēt

bienfaits, sont seruices, quand vn seruiteur les fait. Car cela se doit seulement dire & appeller bien & plaisir, que quelqu'un fait, lors qu'il luy est loisible mesme de ne le faire. Mais le seruiteur n'a puissance de refuser. Et aussi il ne le fait, mais seulement obeit. Ny ne se vente pareillement auoir fait ce, qu'il a fait par contrainte. Maintenant ie vaincray sous ceste loy, & meneray le seruiteur iusques lá, qu'il est libre en plusieurs choses. Ce pendant dy moy, si ie te mōstre quelque seruiteur cōbattant pour la saluatiō de son maistre, sans aucū egard à sa propre vie, iusques à estre naüré à mort & à esprendre le reste de son sang par les parties vitales : & combien qu'il ait temps & moyen de se sauuer, si veult, toutesfois il aime mieux lá mourir que de fuyr: voudroistu nyer qu'un tel n'ait fait plaisir à son maistre, parce qu'il est seruiteur? Si ie t'en monstre quelque autre si loyal, que, quelque promesse que luy sceust faire vn tyran, à fin qu'il luy reuelast les secrets de son maistre, ny ne peust estre corrópu ny vaincu, ny par menaces, ny par torments : mais au contraire a si bien fait, qu'à son possible il a destourné les mauuais opinions, que celuy,

*Exemple,
par lequel
est monstre
que le serf
peut faire
biē & plaisir
à son
maistre.*

celuy, qui l'interrogeoit, auoit conceuës cōtre son seigneur, & y a employé toute l'affection de sa fidelité : vouldrois tu nyer, qu'vn tel n'eust fait bien & plaisir à son maistre, pour autāt qu'il est seruiteur? Prens garde, que l'exemple de vertu est d'autant plus grande es seruiteurs, qu'il est plus rare, & non accoustumé : & que d'autant est il plus gracieux, que le commandement & puissance, qu'vn autre a sur luy, est presque de tous haïe, & que toute necessité est faucheuse à supporter, & que toute seruitude est communément à tous odieuse, & par ce moyen que l'amour & charité qu'auoit le seruiteur à son maistre, le contraignit de faire ce qu'il fait. Et par ainsi que cela ne soit vn plaisir, ne vient pas à cause qu'il part d'vn seruiteur: mais il est au contraire, pour cela plus grand, que la seruitude mesme ne l'a sceu diuertir, qu'il ne l'ayt fait.

CHAPITRE XX.

CELVY se deçoit, qui pense que la seruitude tombe sur tout l'homme. La meilleure partie d'iceluy en est exempte. les corps sont subiects & asseruyz aux mai-

*La seruitu
de ne peut
tomber en
l'ame, ains
seulement
sur le corps*

ftres, mais la volonté iouit de son droit, laquelle est tant libre, qu'elle ne peut estre tellement detenuë de la prison ou elle est enclose, qu'elle ne iouisse de sa puissance, & ne face de grâdes & excellētes choses, & ne sorte sans celle, & ne s'accōpaigne des choses celestes. Le corps d'oc est celle partie de l'homme, que fortune a obseruë au maistre. Il l'achette, il le vend. La partie interieure ne peut estre ainsi assubiectie. Tout ce, qui procede d'elle, est libre. Car nous ne pouuons ou commander toutes choses, ou contraindre les seruiteurs de nous obeir en toutes. Ils ne ferōt pas ce, qui leur pourroit estre commandé de faire contre la re- publique: ils ne presteront pas leurs mains à faire vne meschâceté, pour le plaisir d'autruy.

Toutes choses ne peuvent estre cōmādées, ny exccusées des seruiteurs.

CHAPITRE XXI.

Enquoy le seruiteur peut faire bien & plaisir à son maistre.

IL Y A quelques choses, que les loix ne commandent, ny ne prohibent faire. En cecy le seruiteur a puissance & matiere de faire plaisir à son maistre. Pendant que ce, qu'on a coustume d'exiger des seruiteurs, se fait, cela est dit seruice: mais ou lon exige plus qu'il n'est requis au deuoir du seruiteur, en cela consiste de faire plaisir. Quand

vn seruiteur fait quelque chose d'affection non seruite, ains d'amy, ce qu'il fait ne s'appelle plus seruite, mais bienfait. Il y a quelques choses, que les maistres sont tenuz faire aux seruiteurs, comme de leur fournir viures & habillemens. Nul n'appelle cela plaisir, mais on dit que le maistre entretiēt son seruiteur comme il doit, quand il le nourrist & habille. Mais sil l'a traité gracieusemēt, sil l'a auancé, sil l'a nourry & entretenu à la façon des enfans de bonne maison, sil luy a fait apprendre les arts & sciences, esquelles sont instruits & enseignez ceux de libre condition: cela est vn bienfait. Le pareil se fait de la part du serf. Tout ce, qui excède le deuoir auquel est tenu le seruiteur, qui se fait non par commandement, ains de franche & libre volonté, cela est dit plaisir, pourueu qu'il soit tel, qu'il eust peu estre ainsi appelé, quand quelque autre l'eust fait.

Bienfait du maistre envers son seruiteur.

Bienfait du serf envers le maistre.

CHAPITRE XXII.

L SERF (ainsi que dit Chrysippe) n'est autre chose, qu'un mercenaire perpetuel. Tout ainsi que le mercenaire fait plai-

Que c'est qu'un serf

fir, faisant plus de besongne qu'il n'a entre-
 prins: aussi fait le seruiteur, quand pour le
 bon vouloir, qu'il porte à son seigneur &
 maistre, il surpasse le moyen de sa fortune,
 & ose mettre la main à quelque grande en-
 teprinse, laquelle seroit grandement loua-
 ble faite par vn venu de lieu non serf: anti-
 cipant par ce moyen & preuenant l'esperā-
 ce du maistre: de sorte que tel plaisir est vn
 plaisir, qui se trouue en la maison. Cela te
 semble il iuste & equitable, si nous nous
 courrouçons à ceux qui font moins que
 leur deuoir, qu'on ne leur sçache gré ny gra-
 ce s'ils ont plus fait qu'ils ne sont tenuz, &
 n'ont accoustumé faire? Veux tu sçauoir
 quand ce n'est point plaisir? Cest lors que
 lon peut dire, Que seroit ce, s'il le vouloit?
 Mais ou il fait ce, qu'il a peu ne vouloir, ce-
 la est à louët qu'il en a eu le vouloir. Plaisir
 & iniure, sont choses cōtraires. Celuy peut
 faire plaisir à son maistre, qui de son mai-
 stre peut receuoir vne iniure. Or est le ma-
 gistrat constitué & estably, pour entendre
 & ouyr les iniures & torts que les maistres
 font à leurs seruiteurs, & pour reprimer
 leur seuerité, audace, & affection desordon-
 née, ensemble leur chicheté & auarice, s'ils
 refusent

refusent leur fournir leur necessitez pour viure. Quoy donc? Vn maistre reçoit il plaisir de son seruiteur? Mais qui plus est, l'homme le reçoit d'un autre homme. Finalement il a fait ce, qui estoit en sa puissance, il a fait un plaisir à son maistre: il est en ton pouuoir de ne l'accepter. Mais qui en celuy si hault monté, que fortune ne contraigne auoir à faire mesme de ceux de basse & infime condition? Le veux maintenant reciter plusieurs exemples de bienfaits dissemblables, & dont les vns sont dissemblables & contraires aux autres. Quelqu'un a sauué la vie à son maistre, & l'autre la mort: l'un l'a gardé de perir, & si cela est peu, luy mesme en perissant l'a sauué. Vn autre a aidé à son maistre de mourir, l'autre l'a trompé.

*Bienfaits
contraires
les vns aux
autres.*

CHAPITRE XXIII.

CLAUDE Quadrigaire, au vintg deuxiesme liure de ses annales, recite que lors que Grumente estoit assiegée & que ia ceux de la ville estoient en extreme desespoir de la pouuoir garder de la furie des ennemys, deux seruiteurs esclaves s'enfuy-

*Histoire
fort notable
de
deux ser-
uiteurs
esclaves.*

rent a eux, desquels (apres qu'ils eurent fait recit de la peine, en laquelle ils estoient) les ennemys firent grand compte. Apres donc que la ville fut prinse, ainsi que les victorieux couroyēt de tous costez pour saccager & butiner: ces deux seruiteurs coururēt auant tous autres par les rues qu'ils cognoissoyent, par ou il falloit aller au logis ou ils auoyent seruy. Et comme ils eussent prins leur maistresse, laquelle ils menoient deuant eux, & que chacun leur demandoit qui elle estoit: ils confesserent, que c'estoit leur trescruelle maistresse, qu'ils menoyent à la mort. Laquelle ayants tirée & conduite iusques hors la ville, en toute diligence la cachèrent, iusques à ce que la fureur des ennemys fust appaisée. Et apres que les soldats, assouuiz du massacre, se furent recognizeuz estre Romains, ces seruiteurs esclaves retournerent pareillement au lieu, ou ils auoyēt cōduite, & laissée leur maistresse, & la ramenerent en la ville. Laquelle incontinent les meit tous deux en liberté: ny ne desdaigna de dire & protester, qu'elle ne tenoit vie que d'eux, sur lesquels elle auoit eu au parauant puissance & de la vie & de la mort. Or si elle eust esté sauuée autrement,

trement, elle eust eu seulement le don d'une vulgaire clemence: mais ayant esté ainsi gardée, elle est la premiere mise en auant, quand on veult faire quelque honneste cōpte de deux villes. En si grande confusion & tumulte de ceste ville prinse, cōme chacun ne regardast qu'à se sauuer, tous l'abandonnerent, excepté ceux qui s'en estoient fuyz aux ennemys: lesquels (pour donner à cognoistre de quel cueur ils s'en estoient fuyz la premiere fois) estant la ville prinse, laisserent le party du victorieux, pour se retirer de la part de ceste captiue, iouants le rolle de ceux, qui veulent estre estimez parricides. Et ce, qui fut le plus grand & recōmandable en ce bienfait, fut, qu'ils n'estimerent pas tant le blasme & virupere d'estre appelez meurtriers de leur maistresse, que de garder que leur maistresse ne feust tuée. Croy moy, que cela n'est pas le fait d'un cueur seruite & abiect, qu'auoir achetté vn fait si excellent par le bruit & renommée d'une meschanceté. Vetene (ou bien, Attene) Preteur des Marses, estât mené prisonnier à l'empereur de Rome, sur le chemin vn sien seruiteur tira lespee du costé de celuy, qui le menoit, de laquel-

*Histoire
nosable.*

LIVRE III. DE SENEQUE,

le il tua premierement son maistre : puis apres, Il est temps (dist il) que i'aye egard à ma personne, puis que i'ay desia affranchy mon maistre. Et ainsi cela dit, de la mesme espée se dōna tel coup au trauers du corps, qu'il tomba mort en la place. Donne m'en vn autre , qui plus magnifiquement ayt gardé son maistre, que cestuy cy.

CHAPITRE XXIIII.

*Histoire
notable.*

CESAR assiegeoit la ville de Courfou, Cou estoit enfermé Domicie. Lequel, desesperé de pouuoir eschapper des mains de Cesar, cōmanda à vn medecin, qui estoit à son seruice, de luy donner de la poison qui le feist mourir. Et le voyant reculer de faire son commandement, Que tardes tu (dist il) comme si tout cest affaire estoit en ta puissance? Estant en armes, ie demande la mort. Lors le medecin luy promit faire ce qu'il demandoit, & luy bailla à boire vn breuage, qui ne luy pouuoit nuyre, ny endommager aucunemēt: au moyen duquel si tost qu'il le veit endormy, vint au fils de son maistre, & luy dist: Commandez que ie fois gardé, iusques à ce qu'il soit auéré si i'ay empoisonné

empoisonné vostre pere. Et ainsi vescu Domicie, & fut sauué de mort par Cesar. Si est ce neantmoins que le seruiteur l'auoit premierement gardé de mourir.

CHAPITRE XXV.

DVRANT la guerre ciuile, vn seruiteur
 cacha son maistre, la vie duquel auoit
 esté abandonnée au premier qui le tueroit:
 & comme le seruiteur eust mis les anneaux
 de son dit maistre en ses doigts, & vestu sa
 robe, en cest equippage se vint presenter à
 ceux, qui estoient là venuz pour tuer son
 maistre, leur disant: Faites en moy tout ce
 qui vous a esté commandé. Et ce dit, leur
 offrit sa teste pour la luy trancher. O com-
 bien falloit il que cest homme feust ma-
 gnanime! ô de combien grand courage
 voulut il mourir pour son maistre, mesmes
 au temps auquel y auoit peu de loyauté:
 veu que le maistre, durant telle inhumani-
 té publique, refusoit à mourir! Estoit ce pas
 chose estrange, de trouuer vne personne
 loyale en temps de cruauté vniuerselle: &
 qui endurast la mort volontairement, pour
 le loyer de sa fidelité, lors que salaire estoit

*Histoire
 notable.*

LIVRE III. DE SENEQUE,
proposé au plus trahistre d'entre eux?

CHAPITRE XXVI.

*Fautes ac-
cusations
en grand
regne du
temps de
Tybere Ce-
sar.*

Le ne passeray point outre sans mettre les
exemples de nostre siecle. Sous l'empire
de Tybere Cesar fut vne continuelle &
presques publique rage d'accuser ceux, qui
parloient mal de luy: laquelle, tant que du-
ra la guerre ciuile, mina beaucoup & quasi
du tout ruyna les gents de robbe longue
de la ville de Rome. La parolle des yiron-
gues, & la simplicité de ceux, qui disoient
quelque chose par ieu, estoit receuë pour
veritable. Il n'y auoit chose, qui feust seure.
Toute occasion de seruitude estoit bien
receuë. Ny la fin des accusez estoit attēdue,
cōbiē qu'il n'y en eust qu'une. Aduint que
certain personnage, nommé Paul, qui auoit
esté Preteur, souppoit vne fois en quelque
bāquet, ayant l'effigie de Tybere Cesar en-
grauée en vn anneau, avec vne perle au
dessus. Je serois par trop prolix, si ie cher-
chois maintenant à bien dire & expliquer,
cōment il print l'vrinal pour ietter de leau.
Ce qu'incōtināt Maro, l'un des plus notoi-
res espies & moucharts de ce temps là, no-
ta fort bien. Mais le seruiteur de Paul, se
doutant

doutant de ce qui en auendroit, osta du
 doit de son maistre, qui estoit yüre, ceste ba
 gue. Et comme Maro eust appellé pour tes
 moings ceux, qui estoient au banquet, com
 me l'image auoit touché les parties hôteu
 ses de Paul, & composast desia par cela vne
 proscription & bannissement, le seruiteur
 monstra l'anneau en sa main. Si quelcun
 appelle cestuy cy seruiteur & esclauë; il ap
 pellera pareillement celuy lá banqueteur.

CHAPITRE XXVII.

S O V S Augusté Cesar le parler n'estoit
 Sencores dangereux, chacun disoit libre
 ment & sans danger ce que bon luy sem
 bloit : vray est que les paroles cōmençoïent
 ia a desplaire. Or aduint, qu'un nommé
 Ruffus, qui estoit de l'ordre des Senateurs,
 souhaitta en vn soupper, que Cesar ne re
 uinst sain & sauf d'un voyage ou il preten
 doit aller, & adiousta, que le mesme souhait
 faisoient ainsi que luy tous les veaux &
 taureaux de Rome. Il y en auoit en la com
 pagnie, qui diligemment escoutoient ces
 propos. Incontinent que le iour du l'ende
 main fut venu, le seruiteur, qui le seruoit

*Histoire
 d'un Sena
 teur de Ro
 me, qui en
 table mal
 parla de
 l'empereur
 Auguste,
 et du con
 seil que
 sur ce luy
 donna un
 sien serui
 teur.*

durant le soupper, luy reduit en memoire
 & recita ce qu'il auoit dit le soir au parauant
 au soupper, estant yire. Or à fin d'eiter
 tous dangers, il luy conseilla de l'aller luy
 mesmes dire à Cesar tout le premier, & de
 s'accuser soy mesme. Vfant de ce conseil, il
 sen vint au deuant de Cesar, comme il des-
 cendoit de cheual. Et comme deuant luy il
 eust iuré, qu'au iour precedant il eust eu
 contre luy vne mauuaisé volōté, mais qu'il
 souhaittoit maintenant que ce, qu'il auoit
 dit de luy, tombast sur luy & sur ses enfans,
 & qu'il eust supplié Cesar de luy pardonner
 & de le retenir en sa grace, Cesar luy ot-
 troya sa requeste. Adonc le Senateur: Nul
 (dist il) ne croira, que ie sois en vostre gra-
 ce, si ne me donnez quelque chose. Et quāt
 & quant luy demanda vne somme d'argēt,
 qu'honnestement il n'eust peu refuser à ce-
 luy, qui ne porte point de rancune à vn au-
 tre: & l'impetra. D'auantage Cesar luy feit
 telle promesse, & luy dist: De ma part ie
 mettray peine, que iamais ne me courrou-
 ceray à toy. Quoy faisant Cesar feit hon-
 nestement, tant en ce qu'il luy pardonna,
 qu'en ce qu'il adiousta à cela la liberalité de
 sa clemence. Quiconque entendra cest ex-
 emple,

emple, il fault de necessité qu'il louë Cesar: mais si fault il que premierement il louë le seruiteur. Attés tu que ie te recite qu'il fut affranchy, celuy qui feist cela? Il ne le feist pas sans recompense: Car Cesar bailla argent comptant, pour sa liberte & franchise.

CHAPITRE XXVIII.

APREs tant d'exemples, ie pense qu'il ne se trouuera aucun, qui puisse faire doute, qu'un maistre ne recoiue plaisir de son seruiteur. Car pourquoy plus tost diminuëra la personne de la dignité de la chose, que la chose rendra condigne la personne? Tous les hommes ont pareils commencemens, & mesme origine. Il n'y a aucun plus noble que l'autre, sinon celuy, qui a meilleur esprit & plus apte aux bons arts & sciences. Ceux, qui mettent leurs effigies à l'entrée de leurs maisons, avec les noms de leur famille tous d'un rang, & les entrelacēt de plusieurs plis & signatures de la genealogie de leurs ancestres, sont plus tost cogneuz par cela & notez, que annobliz. Il n'y a qu'un mode pere de tous, soit que la premiere naissance d'un chacun soit

Le seruiteur peut faire plaisir à son maistre.

Un mode pere de 10^e

conduite ou par excellents & illustres, ou par ords & villains degrez. Il n'y a aucune raison, pourquoy ceux cy te doiuent deceuoir, quand ils font mention de leurs maieurs. Si tost que quelqu'un est yssu de noble maison, le cōmun & luy mesme se persuadent, que ce soit quelque chose plus

Nul, de q̄l que condit̄ion qu'il soit, n'est à mespriser. qu'un autre. Ne mesprises aucun, encores que ses predecesseurs n'ayēt esté cogneuz, ou soient pauures, soit que deuant nous ils ayent esté mis de seruage en liberté, soit qu'à present ils soient serfs, ou estrangers.

Exhortation aux seruiteurs.

Eleuez hardimēt voz courages, entre vous seruiteurs, ayez bon cueur, & outrepassiez tout ce, qui gist de villainie au milieu.

Quand vous serez paruenuz au comble de vertu, vous trouuerez que vous serez trefnables. Que nous sert de nous eleuer d'un orgueil & fierté en si grande vanité, que nous dedaignōs receuoir plaisir de noz seruiteurs, & que regardōs de si pres à leur cōditiō, en oubliāt leurs merites? Appelles tu aucū serf, toy qui es serf de paillardise, & de gourmandise, & cōme vn esclau es prisonnier d'une adultere, & pour mieux dire de plusieurs adulteres? Appelles tu aucun serf? Ou es tu trāsporté par tes palefreniers, qui

por-

Inuestiue notable cōtre ceux, qui mesprisent, & ne tiennent cōte des pau-

portent ton liēt maintenant çà, maintenāt
 là? Ou te meinent tes estafiers reueftuz &
 accouftrez de liürée, comme gens d'armes?
 Ou te transportent (dy-ie) ceux cy? A la por
 te, peut eſtre, de quelque vil & abieēt ſerui
 teur, pour le prier de te permettre entrer
 aux iardins, pour aller veoir ton amoureu
 ſe. Et puis tu nyes, que ton ſeruiteur te
 puiſſe faire plaisir, veu que le baiſer du
 ſeruiteur d'autruy t'eſt vn plaisir? D'ou
 prouient tel diſcord de volonté? En meſ
 me temps tu meſpriſes & honores les
 ſeruiteurs. En ta maiſon tu es orgueilleux
 & inſupportable: en la maiſon d'autruy tu
 es humble, & autant meſpriſé, que tu meſ
 priſes les autres. Et veritablement nul ne
 ſ'abbaiſſe plus humblement, que ceux, qui
 ſont atrogants & ſuperbes: & n'y a aucun,
 qui ſoit plus preſt à fouler & outrager les
 autres, que ceux, leſquels ont accouſtumé
 faire iniure, en la receuant.

CHAPITRE XXIX.

Il a fallu dire ces choſes en paſſāt, tāt pour
 abbaïſſer & domter l'inſolēce des hōmes,
 qui depēdent de fortune, que pour defen
 dre & ſouſtenir le droiēt du biē & plaisir, q̄
 peueēt faire les ſeruiteurs à leurs maiſtres:

à fin que celuy des enfans enuers leurs peres & meres, feust par mesme moyen defendu. Car on demande, si les enfans peuvent faire quelques fois plus grand plaisir à leurs peres & meres, qu'ils n'en ont receu d'eux. Il est biē vray que plusieurs enfans ont esté plus grands en dignitez, & plus puissants en biēs & richesses, que leurs peres, & par ce moyen qu'ils ont esté meilleurs enuers eux: chose que, si elle est vraye & approuuée, il se peut faire, qu'ils leur ayent aussi fait de plus grāds & excellents biens, que les peres & meres ne leur feirēt oncques, consideré qu'ils ont eu pour ce faire plus fauorable fortune, & meilleure volonté. Mais tout ce (dira quelqu'un) que le fils donne au pere, doit estre par ce moyen tenu & estimé moindre, attendu qu'il doit au pere ceste mesme puissance de donner. Ainsi celuy n'est iamais vaincu par vn biēfait & plaisir, duquel le biēfait, est cela mesme qui le surmonte. En premier lieu, il y a quelque choses, lesquelles tirent leur commencement des autres, & qui neantmoins sont plus grandes, que leurs commencements. Et ne fault dire, que pour cela quelque chose n'est pas plus grāde que ce, dont elle

elle

elle a eu commencement, attendu qu'elle n'eust peu proceder si auant, si elle n'eust ^{plusieurs} eu commencement pour ce faire. Car ^{choses sur-} quasi toutes choses peuuent surpasser leur ^{passent} commencement de beaucoup. Les semen- ^{leurs cōmē} ces sont les causes de toutes choses: & tou- ^{cemens de} tesfois nous voyons, qu'elles sont les plus petites parties des choses, qui d'elles s'en- ^{beaucoup.} gendrent. Regarde le Rhin, cōsidere l'Euf- rate, & finablement tous les fleuves de grand renom, qui sont par le monde: si tu ne consideres & prends garde qu'au lieu dont ils partent & prennent leur source, tu trouueras que c'est peu de chose: & pour- ras cognoistre, qu'ils se sont acquis par leurs cours tout ce, dont ils sont craints & redoutez es lieux ou ils passent, qui est la cause qu'ils sont tant renommez. Oste la racine, & tu trouueras que les haults bōys & forests ne s'eleuerōt point, ny si grandes mōtagnes, que tu vois, n'en seront reues- tues. Regarde les grosses pieces de boys, soit que tu en estimes ou la grāde hauteur, ou la grosseur, & estenduë des rameaux es- pars ca & là, combien peu est cela au regard de ce, que la racine embrasse & contient par ses petites parties & deliées? Les tem-

Les font asseurez sur leurs fondemēts, au
 si sōt les haultes murailles des villes: seule-
 mēt est caché ce, qui est fait pour le soustiē
 & fermeté de tout l'œuure. Le semblable
 aduient en toutes autres choses. Tousiours
 la grandeur qui vient apres, couure & an-
 nulle ses commencemens. C'est vne cho-
 se seure, que ie n'eusse iamais peu paruenir
 en aucun degré, si mon pere ne m'eust en-
 gēdré. Si est ce toutesfois qu'il ne s'eust pas
 que ce, que i'ay puis apres acquis & obtenu,
 soit moindre que la chose, sans laquelle ie
 ne l'eusse obtenu. Si ma nourrice ne m'eust
 nourry & alaicté lors que i'estois enfant, ie
 n'eusse peu faire ce que ie fais par mon con-
 seil & par ma main, ny ne fusse paruenu à
 la grande reputation, que i'ay meritée par
 mon industrie, tant ciuile, que militaire.
 Préferes tu neātmoins pour cela le deuoir
 de la nourrice à tes haults faits, prouesses,
 vaillantises, entreprinſes, & executions?
 Mais quel interest y a il, veu que ie n'ay peu,
 autāt sans le bienfait de mō pere, que sans
 l'aide & nourriture de ma nourrice, passer
 plus outre, & m'eleuer au degré ou ie suis?

C H A P I T R E XXX.

SI A MON commencement ie dois
 desia tout ce que ie peu faire, pense auſi

par ce moyen, que mon pere, ny mon pere grand n'est pas le commencement de moy.

Car il y aura tousiours quelque chose plus outre, de laquelle le commencement de ma prochaine origine descende. Or nul n'est dit plus deuoir aux incogneuz & ancestres & desquels il n'est plus de memoire, d'auantage qu'à son pere. Mais ie dois plus, si ce, que mon pere m'a engendré, il le doit aussi à ses maieurs. Tout ce que i'ay fait à mon pere, encores qu'il soit grand, est moindre, que le bien qu'il m'a fait: pource que ie ne serois point, si il ne m'eust point engendré. Par ce moyen si quelcun a medicamenté mon pere estant malade & en danger de mort, ie ne luy sçauois rien faire qui ne soit moindre que le plaisir qu'il m'a fait en cela. Car mon pere ne m'eust engendré, si il n'eust esté guery. Mais considere vn peu, si il eust esté meilleur de iuger, que tout ce que i'ay peu, & fait, ayt esté mien, de mes forces, de ma volõté. Que si tu penses en toy mesme, quelle chose c'est, que ie sois né: tu cognoistras, que ce n'est qu'une chose bien petite, incertaine, & aussi tost preste à nuyre, qu'à porter profit. Il ne fault douter, que d'auoir l'estre, ne soit le premier

*Que tous
nostre bien
& meurt,
est deu à
noz pere
& mere.*

*Auoir
naissance,
est le pre-
mier degré
à toutes
chofes.*

degré à toutes choses: si est ce que, ores qu'il soit le premier, il n'est le plus grand de tous. I'ay sauué mon pere, & l'ay eleué iusques à la souueraine dignité, & l'ay fait le premier de la ville, & ne l'ay pas seulement annobly par mes gestes & hauls faiis, mais luy ay d'abondant donné non moins grâde, que seure, & glorieuse matiere pour executer grandes choses. Ie luy ay donné honneur, richesses, & toutes autres choses, que l'appetit humain peut souhaiter: de sorte que, ores que ie feusse par dessus tous, si suis ie demeuré au dessous de luy. Tu me diras: Auoir peu faire ces choses, cela ne prouient il pas du don de ton pere? Ie te respondray, que ouy du tout, si à faire semblables choses suffit seulement naistre. Mais si à bien viure, la moindre partie est la vie, & si tu m'accordes ce, qui est commū aux bestes sauuages & à tous autres animaux: ne t'attribue ce, qui ne prouient de tes bienfaits, encores que sans iceux ie ne puisse auoir esté. Posons le cas que, pour la vie que tu m'as donnée, ie t'ay rendu la vie. En toute sorte par cela ie t'auray plus fait, que tu ne m'as fait: attendu que, cognoissant te donner la vie, ie la donne à celuy,

celuy, qui cognoit la receuoir: & ne la donne pour mon plaisir, ou par volupté: attendant que tant plus grande chose est, de retenir la vie, que de la receuoir, d'autant que plus est legere la mort, que la peur d'icelle.

CHAPITRE XXXI.

J'AY donné la vie à celuy, qui incontinent en deuoit iouyr: & toy à moy, qui ne pouois sçauoir, si ie viuroys, ou non. I'ay donné la vie à celuy, qui craignoit la mort: & tu me l'as donnée, à ce que ie peusse mourir. Ie t'ay donné, vne vie desia parfaite & accomplie: & tu m'as engendré n'ayāt vsage de raison, mesmes que i'ay esté le fardau d'autre que de toy. Veux tu sçauoir, que, donner ainsi la vie, n'est pas si grand bien & plaisir que tu penses? Si tu eusses exposé tō fruct, sans l'auouër tiē, ce luy eust esté fait iniure, de l'auoir engendré. Par cela ie conclu, que c'est le moindre bien, qui puisse estre en la personne, que la conionction du pere & de la mere pour engēdrer, si autres choses ne suiuent & accompagnēt ce commencement de don, & par autres offices & deuoirs ne le ratifient. Ce n'est

C'est peu d'engēdrer un enfant, qui ne l'en treient & eleue en bonnes manieres, et sciences.

pas vn bien que de viure, mais c'est le tout que de bien viure. Or viuray ie bien, encores qu'il soit en ma puissance de mal viure. Si est ce neantmoins que ce, que ie vy, est tien. Si tu me reproches que ma vie est par soy nue, qu'elle a affaire de conseil, & que tu prises cela comme vn grand bien: pense, que tu me reproches le bien, dont iouyffent les mouches & les vers. Outre ce, à fin que ie ne die ou allegue autre chose pour moy, sinon que i'ay estudié es bonnes arts & sciences, pour adresser mon cours au droict chemin de vie: par ce bien, ou ie me suis appliqué, tu en as receu vn plus grand, que n'est celuy, que tu m'as fait en ma naissance. Car tu m'as donné à moy mesme seulement, & mis au monde nud & ignorant: & moy, ie t'ay donné vn fils tel, que tu as occasion de te resiouyr de m'auoir engendré.

CHAPITRE XXXII.

Que le pere, qui est nourry de son fils, est plus enu à

MON pere m'a nourry: si ie luy fais le pareil, ie luy rens dauantage qu'il ne m'a fait, à l'occasion qu'il est bien aise, non seulement de m'auoir nourry, mais d'estre nourry

nourry de moy qui suis son fils , & reçoit plus de bien & plaisir de mon bon vouloir, qu'il ne fait de la chose mesme. Ses alimēts ont esté seulemēt appliquez à mon corps. Que si quelqu'vn tant s'eleuoit par la vertu, qu'il feust cogneu & celebré entre toutes nations , ou par son eloquence , ou par sa preud'hommeie , ou par ses prouesses & hauls faits d'armes:& qu'il espendist par ce moyen de toutes parts la renommée de son pere, & par vne claire lumiere luyfante en luy dechassast les tenebres de son parentage: cestuy là seroit il pas dit auoir fait vn bien inestimable à ses parents? Ariston & Grille n'eussent iamais esté cogneuz, sinon par le moyē de leurs éfants Xenophon, & Platon. Socrates est cause que la memoire de son pere Sophronisque ne sera iamais esteincte. Il seroit long à reciter les autres, la renommée desquels ne dure iusques à present , sinon par l'excellente vertu de leurs enfants, qui les ont continuēz & perpetuez aux successeurs. Le pere de M. Agrippe, qui apres le fils n'eust esté cogneu, a il plus fait de bien à son fils, que luy à son pere, ayant le fils esté coronné de la couronne nauale, ayant acquis tel honneur, & re-

*luy: que le
fils au pe-
re.*

*Ariston,
Grille, So-
phronis-
que, faits
celebres p
leurs en-
fants Xeno-
phon, Pla-
ton, & So-
crates.
M. Agrip-
pe.*

LIVRE III. DE SENEQUE,

putation entre les dons militaires, & qui en la ville a fait edifier tât d'edifices & si sumptueux bastiments, qu'ils surpassent la magnificence de tous ceux, qui ont precedé, & qui ne pourront estre d'homme qui vienne surmontez à l'aduenir? Octauié feit il plus grand bien à son fils, qu'Auguste feit à son pere, ores qu'il ayt este caché sous l'ombre de pere adoptif? O quel biē & soulas il eust eu, si, apres les guerres ciuiles du tout assoppies, il l'eust veu auoir le gouuernement & domination d'vne seure & vniuerselle paix! Certes ie pense qu'il n'eust iamais sceu assez cognoistre & croire tant de bien luy pouuoir aduenir, que de sa race & famille fortist vn tel personnage. Que diray ie maintenant des autres, que l'oubliance eust desia enseueliz, si la gloire de leurs enfants ne les eust tirez hors des tenebres, & encores de present ne les faisoit viure, & ne les maintenoit encor de ce temps en lumiere? Parquoy d'orenavant ne demandons plus si vn fils peut plus faire de bien à son pere, qu'il n'en a receu de luy: ains demandons si quelqu'vn en peut rendre de plus grands que ceux du pere. Et combien que les exemples, que j'ay mis en auant,

Octauié
Cesar.

auant, ne satisfont encores du tout à cecy, ny les bienfaits des parés ne surpassent en excellence ceux des enfants : si est ce que nature reçoit ce, que nul aage n'a encores porté. Si vn chacun bienfait à part ne peut surpasser la grâdeur & magnitude des merites paternels, plusieurs assemblez ensemble les surpasseront.

CHAPITRE XXXIII.

SCIPION sauua son pere en vne bataille, & pour ce faire estant encores ieune eut la hardiesse de piquer son cheual, sur lequel il estoit monté, de telle roideur & furie contre ses ennemis, que, pour paruenir au lieu ou estoit son pere, il ne fait conte de tant de dangers, ou il failloit quil s'exposast, & neut crainte de si grands capitaines, qui luy estoient au tour, & n'eut egard à plusieurs grandes difficultez, qui se presentoient deuant luy: de sorte que, voulant gagner la poincte de la bataille, pour venir au lieu ou estoit son pere, luy qui estoit nouveau soldat, força à course de cheual le corps de garde des vieilles bandes, & fit plus que son aage ne portoit.

*Vaillance
du ieune
Scipion à
sauuer son
pere.*

à cety, qu'il defendit son pere accusé de crime, & le deliüra d'une conspiration, que quelques grands & puissants ennemys luy dressoient. Encor luy procura il pour la seconde, & troysiesme fois la dignité Consulaire, & autres honneurs, que desirent ordinairement ceux, qui ont este Consuls. D'auantage il enrichist son pere, qui estoit pauvre, & luy donna ce qu'il auoit conquis en la guerre, & (ce qui est encores plus honorable aux gents de guerre) ne fait cela que des despouilles, qu'il auoit gagnées sur les ennemys. Si cela est encores peu, adiouste d'abondant, qu'il se trouua tousiours, dedans, ou dehors la ville, accompagné des estats de iudicature & de commissions es prouinces. Plus, ayant vaincu & ruyné les grâdes villes, non moins defenseur qu'amplificateur de l'empire Romain, lequel n'aura iamais son semblable du leuant au couchant, accreut à son pere (noble par soy) vne nouvelle & plus grâde noblesse. Trouuez en vn autre, qui ayt esté egal à Scipion. Il n'y a doute, que sa grâde pieté, religion, & excellente vertu, n'ayt par cela vaincu le bienfait d'engendrer, lequel est vulgaire & ordinaire. Et ne scay si telle charité a plus apporté

Amplification de l'empire Romain par Scipion.

apporté d'aide à la ville de Rome, que d'ornement & honneur.

CHAPITRE XXXIIII.

FINALEMENT si encotes cecy te *Le bien, q̄*
 semble estre peu de cas, imagine en toy *fait le fils*
 mesme que quelcun ayt deliuré son pere *au pere, en*
 auant qu'estre tombé en inconuenient, & *celle celuy*
 que, pour deliurer son pere, il ayt voulu en *du pere.*
 durer les tourments en sa place. Il t'est lici-
 te d'amplifier & elargir les bienfaits du fils
 tant qu'il te plaira: mais le don paternel est
 simple, & facile, plaissant neantmoins à ce-
 luy, qui le donne, bien qu'il ne soit de son
 vouloir. Qu'est il de besoing de tant de lan-
 gage? Vn pere a fait vn semblable bié mes-
 mes à ceux, à qui il ne deuoit donner. Il a
 eu compagnie en le donnant. Il l'a donné,
 ayât egard aux loyx de la patrie, ensemble
 à la remuneration des peres à la perpetui-
 té de sa maison & famille, & finalement à
 toute autre chose plus qu'à celuy, à qui il l'a
 fait. Que seroit ce, si vn fils, ayant acquis sa-
 pience, l'eust departie à son pere? Dispute-
 rons nous maintenant, si ce, qu'il a departy,
 est plus grand que ce, qu'il auoit receu, ayât

rendu à son pere vne vie heureuse, luy, qui n'auoit receu, que la vie seulement? Mais c'est le bienfait de ton pere (me dira quelcun) tout ce, que tu fais, & tout ce, que tu luy peuz faire. Aussi par cas semblable, ce que i'ay profité aux sciences & arts liberaux, est le bienfait de mon enseigneur & maistre d'escole. Toutesfois no⁹ surpassons ceux, qui nous ont enseigné ces choses, à sçauoir ceux, qui nous ont monstré les premiers commencements. Et combien que sans eux nul ne puisse rien apprendre, si ne s'ensuyt il pas toutesfois, que, quoy qu'aucun ayt acquis de sçauoir selon que son bõ esprit s'est peu estendre, il soit pour cela au deffous d'eux. Il y a grande difference entre les commencements des choses, & celles qui ont atteinct leur comble & perfection. Toutesfois à ceste occasion les premieres ne sont pas comparables aux parfaites, parce qu'elles ne peuuent estre parfaites, sans les premiers commencements.

CHAPITRE XXXV.

IL EST temps maintenant de mettre quelque argent (comme lon dit) hors de ma bour-

ma bource. Celuy donc, qui a fait vn bien ^{vn bienfait} outre lequel il y en a vn meilleur & plus ^{peut estre} excellent, ^{plus grand} peut estre par ce point surmonté ^{que l'an-} & vaincu. Le pere a donné vie à son fils, ^{ire.} mais il y a quelque chose meilleure que la vie: par ce moyē le pere peut estre surmonté, car il a fait vn bien, outre lequel il y a quelque chose meilleure. Et ainsi celuy, qui a donné vie à quelcun, si vne fois ou deux il est deliuré du peril de mort, a receu vn plus grand plaisir, qu'il n'en a fait. Quāt au pere, il donne la vie à son fils. Ce nonobstant, il peut recevoir de son fils vn plus grand biē, si par plusieurs fois il est par luy deliuré du peril de mort. Celuy qui reçoit vn bien, tāt plus le reçoit il grand, que plus il en est indigent. Or a plus affaire de la vie celuy, qui vit, que celuy, qui n'est encores né, pour ce qu'il n'en peut aucunement auoir affaire. Parquoy le pere reçoit plus grand bien receuant la vie par son fils, que n'a fait le fils du pere, pour autant qu'il est né. Les bienfaits du pere ne peuuēt estre surmōtez par ceux du fils. Pourquoy? Par ce qu'il a receu vie de son pere, laq̄lle fil n'eust receuē, il n'eust sceu faire aucuns biens. Le pere a ce la cōmun avec tout ce, qui a donné vie à

quelque chose. Car ils n'eussent sceu faire le pareil, qui est de donner vie, si au parauant, ils ne l'eussent receuë d'autre. La pareil le ne peut estre reduë au medecin en plus grande chose, qu'en celle, qui cõcerne son estat. Car de fait, le medecin a coutume de donner vie aux patients. Le pareil aussi ne peut estre rendu au marinier, qui aura sauüé dü peril de naufrage celuy, qui perissoit, après que le nauire ou il estoit, a esté rompu par la tormente. Or est il, que les bienfaits tant de ceux cy, que des autres, qui en quelque sorte nous ont donné la vie, peuuent estre surmõtez: parquoy fault conclure, que par mesme moyen ceux des pères le peüent estre pareillement. Si quelcun m'a fait vn bien & plaisir, lequel auoit besoing de laide de plusieurs pour se maintenir, & que ie luy en aye fait vn autre, qui n'a eu besoing d'aucun aide: ie luy donne plus grande chose, que ie n'ay receuë de luy. Le pere a donné vie à son fils, laquelle estoit perissable incontînât si plusieurs choses ne feussent suruenües, qui l'eussent gardée & defendue. Si le fils a donné vie à son pere, il luy en a dõné vne, qui n'auoit affaire d'aide d'autruy, à celle fin qu'elle demeurast.

raist. Ainsi d'oc le pere a receu plus de bien de son fils, tenant sa vie de luy, que le pere ne luy en auoit fait, l'ayant engendré.

CHAPITRE XXXVI.

CES CHOSSES tout ainsi qu'elles n'abolissent pas l'honneur & la reuerence, que les enfants doiuent à leurs peres & meres, aufsi ne font elles pas les enfants pires qu'eux, mais le plus souuent meilleurs. Car vertu, qui de sa nature est pleine de loz & gloire, appete tousiours exceller & passer les deuanciers. L'amour & obeissance, qu'on doit tant à Dieu, qu'à ses pere & mere, & l'affection, que les parêts portent à leurs enfants, sera plus allegre & meilleure, si elle vient à rendre le bienfait, avec espoir de le vaincre & outrepasser. Si cela aduient d'un accord & mesme vouloir des peres & des loix (d'autant qu'il y a plusieurs choses, par lesquelles, pour nostre bien & profit, nous sommes vaincuz) d'ou peut proceder ce tant desirable different? d'ou vient si grand heur aux parents, de cōfesser d'auoir plus receu de biens de leurs enfants, qu'ils ne leur en ont fait? Si nous ne iugeons cela en ceste sorte, nous ap-

*Virtu ap-
pete tousiours exceller les ancestres & vaincre.*

LIVRE III. DE SENEQUE,

prestons à noz enfans l'occasion de s'excu-
ser, & les rendons plus lents & tardifs à re-
cognoistre enuers nous le bien & plaisir,
que nous leur auons fait. Lesquels (au con-
traire) nous deuons aguillonner & emou-

*Remostrā-
ce, que les
peres &
meres doi-
uent faire
à leurs en-
fans.*

uoir, & leur dire en la sorte: Or ça, mes be-
aux enfans, il y a vne honneste conten-
tion & debat entre les peres & meres & les
enfans, à sçauoir, si leur ont plus fait de
biē, qu'ils n'en ont receu d'eux. Ce n'est pas
à dire que les peres ayent vaincu, pour a-
uoir preuenu. Prenez maintenāt tel coura-
ge, qu'il vous appartiēt auoir en nostre en-
droit, qui sommes peres: & ne vueillez
estre remis, & defaillir à faire enuers nous
vostre deuoir, & nous rendre la pareille;
à fin que vous vainquiez ceux, qui veulent
estre vaincuz. A ce tant beau combat nous
n'auons pas faulte de capitaines, pour nous
inciter à semblables choses, & à nous com-
mander de les ensuyure, pour obtenir la vi-
ctoire, desia souuentefois gaignée sur les
peres & meres.

CHAPITRE XXXVII.

*Estimable
aſſe d'E-
uē.*

ENE' surpassa son pere en cest endroit
(duquel l'enfance luy auoit autresfois
esté

esté vn leger fardeau) quand il le porta pesant, & aggraué de vieillesse, par le milieu de l'armée des ennemis, & par le trauers des ruines de la ville tōbante de tous costez autour de luy: quand, tenant entre ses bras les choses sacrées avec les dieux domestiqs, ce religieux & pitoyable vieillard son pere, le chargeoit, & presques du tout accabloit du pesant faix de son corps, en s'enfuyant. Il le porta neantmoins par le milieu de la ville embrasée, & qui plus est (car y a il chose, que la pieté ne puisse?) le porta iusques au lieu, ou il pretēdoit aller, sain & sauue: tant qu'après il fut occasion, qu'entre les premiers edificateurs de l'empire Romain, il ayt esté adoré. Les ieunes

hōmes de Sicile surpasserent pareillement le bienfait de leurs peres & meres, quād le mont d'Etna, embrasé d'vne grande violence de feu plus que de coustume, espendit ses flammes par les villes & champs à l'environ, sur la plus grande partie de l'isle: car lors ils les chargerent sur leurs espaules, & les porterēt hors de cest embrasement: & croit on, pour vray, que le feu lors se diuisa en deux parties, & d'vn costé & d'autre se retirant la flamme, s'entr'ouurit, faisant vn

*Alte ven-
tueux de
la ieunesse
de Sicile.*

chemin, par lequel ces ieunes hōmes courageux, & dignes de loüange, passerent outre avec leurs fardeaux, de sorte que seurement ils conduirent à bonne fin ce, qu'avec grāde hardiesse ils auoient osé entreprendre. Antigone surpassa aussi son pere en ce, qu'en vne grande bataille ayant defait son ennemy, il luy transporta le loz & gloire, & l'investist du royaume de Cypre. C'est estre Roy vraiment, de ne vouloir

*Excellēce
d'Antigone.*

*Acte magnanime
de Manlio,
cōtre le Tribū
du peuple, qui auoit
accusé son pere de
quelque crime.*

regner, quand tu le peux faire. Manlio surpassa pareillement son pere, encōres qu'il fust fier & haultain, lequel, ayant esté chassé de luy, pour quelque temps, à cause de sa brutale & hebetée ieunesse, vint au Tribun du peuple, qui lors auoit assigné iour à son pere: & apres auoir demandé le temps qu'il luy auoit baillé, esperant le Tribun qu'il voulsist trahir son pere, leql il sēbloit haïr: aussi, que ce Tribun pensoit auoir beaucoup fait pour ce ieune homme, luy mettant en auant entre autres choses pour vn grand crime l'exil ou il estoit: vn iour, que ce ieune homme trouua le Tribun seul, en quelque lieu à part, desgaina l'espée, qu'il auoit cachée sous sa robbe, & luy dist: Si tu ne me iures & promets de relascher le iour
que

que tu as assigné à mon pere, ie te mettray ceste espée au trauers du corps. Il est en ta puissance, en quelque sorte que ce soit, que mon pere n'ayt point d'accusateur. Ce que luy iura le Tribun, & ne le trompa, & rendit la cause deuât toute l'assemblée du peuple, pourquoy il festoit deporté de son accusation. Nul ne fut oncques si osé ny si hardy, de rager vn Tribun à tel point, sans encourir mort, ou punition corporelle.

CHAPITRE XXXVIII.

IL Y A d'autres exemples, qui s'entresuyuent, de ceux, qui ont deliuré leurs peres & meres des dangers, esquels il estoient, & qui les ont eleuez de basse condition au hault degré d'honneur: & du rang du menu peuple & du nombre des ignobles les ont renduz tant celebres, qu'ils les ont eternizez. Il n'ya a personne, qui par parole tant vehemente qu'elle puisse estre, ny pour faculté & grandeur d'esprit, puisse exprimer, combien est necessaire, combien est louable, & combien est chose immortelle, de pouuoir dire: l'ay obey à mes pere & mere estants mauuais: i'ay cédé à leurs

Notez diligement ces beaux

enseigne-
ments.

LIVRE III. DE SENEQUE,
commandemens, ou iustes ou iniustes. Le me suis monstré humble & obeissant en leur endroit: en cela seulement i'ay esté desobeissant, que ie n'ay voulu estre vaincu & surmonté par eux en aucuns bienfaits & plaisirs, que ie leur ay peu faire. Le vous prie enfants, de combattre en ceste façon, & estârs mesmes lassez & rompuz, de vous remettre sus & soustenir vostre pointe. Heureux ceux, qui en cest endroit gagneront la victoire! Heureux aussi ceux, qui seront vaincuz! Quia il plus beau & plus excellent, que le ieune homme, qui peut dire en soy mesme (car il n'est licite de le dire à vn autre) I'ay vaincu mon pere en bienfaits? Qui est plus heureux, que le vieillard, qui en tous lieux peut dire à tous, auoir esté surmonté de son fils par bienfaits? Et qui a il plus heureux, que de ceder à soy mesme?

Fin du troisieme liure.

LIVRE



LIVRE QUATRIESME
DE SENEQUE, TOU-
chant les bienfaits.

CHAPITRE I.



N TOUTES les choses qu'auons deduites par cy deuant, Ebuce Liberal, il n'y en a point, que lon voye plus necessaire, ou qui se doie dire (comme dit Saluste) avec plus grand soucy, que ce, qui est entre noz mains, & qu'auons maintenant deliberé de traicter: à scauoir si faire plaisir, & de rendre l'un à l'autre la pareille, sont choses par elles desirables, ou comment. Il s'en trouue, qui ont les choses honestes en recommandation, & les suyuent, pour le loyer qu'ils y pretendent. Il y en a d'autres, ausquels ne plaist auoir ceste ver-

Si faire plaisir & de rendre la pareille à celuy qui nous l'a fait, est chose par soy à desirer.

tu de faire plaisir, mais ils veulent bien qu'on leur en face: laquelle ce pendant n'a rien en elle de magnifique, si elle a quelque chose, qui se vède ou mette à pris. Car qui a il plus villain & deshoneste, que quelcun face recit, cōbiē il a gagné par sa preud hōmie? attēdu que ny le gaing attire l'hōme à vertu, ny la perte en distraict: & q̄ tant se'n fault qu'elle corrompe aucun par espoir & promesse, que mesme elle commande, que toutes choses soiēt en elle employées, & est le plus souuent es choses volontairement données? En mettant donc sous le pied tous profits & vtilitez, il fault la suyure, & aller à elle en tous lieux qu'elle nous appelle, ou enuoye, sans aucun respect de noz profits particuliers. Il la faut suyure, mesme aucunes fois sans espargner nostre propre sang, & sans jamais contreuenir à son commandement. Que m'en reuiendra il (me dira quelcun) si i'entreprens quelque chose vaillamment, & que ie l'execute sans aucun gaing ny recompense? Si tu le fais, & ne t'est par auenture rien promis par dehors, tu prendras en patience: mais si l'en vient aucun profit, tu le mettras au nombre des surcroists, & auantages. Le pris des choses

*Il fault
suyure
ou la part
qu'elle
nous ap-
pelle, ou
enuoye.*

choses honnestes ne consiste qu'en elles mesmes. Si honnesteté est de foy à desirer, aussi sera le bien & plaisir, qui de foy est chose honneste: veu que sa qualité ne peut estre autre, puis que sa nature n'est autre. Or qu'honesteté soit chose, qui d'elle mesme est à appeter, nous l'auons souuentes fois & amplement prouué.

CHAPITRE II.

EN cest endroit nous auons le combat avec la delicate & vmbrageuse bande des Epicuriens, philosophants en leurs banquetts, que vertu est ministre & serue de volupté: qu'elle luy obeist, qu'elle luy sert, qu'elle la voit au dessus d'elle, & la reconnoist pour maistresse. Il n'y a point de volupté sans vertu, dit l'Epicurien. Mais pourquoy la mets tu deuant vertu? Tu disputes de l'ordre. Il faut q̄ la dispute soit de la totalité, non des parties: & mesme que la difficulté & doute en cest endroit n'est que de son effet & puissance. Ce n'est pas vertu, si elle ne peut que fuyure. Son principal office est, de conduire, de commander, d'estre tousiours au plus eminent lieu. Tu

*Erreur des voluptueux Epicuriens, qui disoient ver-
tu estre ser-
ue de volupté.*

L'office de vertu.

luy commâdes de demander signe? Qu'en as tu affaire? me diras tu. Et de fait, ie nye, que la vie puisse estre heureuse, sans vertu, laquelle n'est autre chose, que plaisir, lequel i'ay suiuy, auquel me suis assery com- me esclau, & sans lequel ie n'approuue au- cune felicité. Nostre dispute ne gist qu'en ceste difficulté: à sçauoir, si vertu est la cau- se du souuerain bien, ou si elle mesme est le souuerain bien. Posé que sur ce point soit seulement nostre different: ne fais tu ton compte que du changement de l'ordre? De preferer les dernieres & basses choses aux premieres & plus excellentes, cela est vne confusion, & manifeste auuglement. Il ne me desplaist point, que tu mettes ver- tu apres volupté: mais cela seulement, que tu veux egaler & du tout paragonner ver- tu à volupté, de laquelle, vertu est du tout ennemie, & la fuyt tousiours. Vertu est plus familiere & domestique de douleur, & trauail, & la fault plus tost mettre avec les aduersitez & fascheries, qui communé- ment aduiennent aux hommes, qu'avec ceste tant effeminée volupté.

*Si vertu est
la cause du
souuerain
biē, ou si el
le mesme
est iceluy
bien.*

IL A fallu dire ces choses, amy Liberal, pour autant que de faire vn bien (dont est à present nostre dispute) est vn acte de vertu, & l'office d'un homme de bié. Et de fait, c'est chose treshonneste, de faire bié à quelcun nō à autre fin, sinō q̄ pour luy faire vn bié: car si nous dōnōs quelq̄ chose sous vmbre d'en receuoir le loyer: nous donneriōs tousiours au plus riche, que no⁹ pourriōs trouuer, nō au plus digne, & qui plus le meriteroit. Mais maintenāt lō voit bié, que nous donnōs plus tost à vn pauure, qu'à vn riche importū. Ce n'est pas plaisir ce, qui est fait aux riches pour leur grandeur. D'auantage, si le seul profit nous incitoit à ce, que nous feissions vn bienfait: celuy, qui facilement le pourroit faire, ne deüroit departir ses bienfaits: comme gēts riches, puiffants, Roys, & ceux, qui n'ont que faire de l'aide d'autruy. Ny Dieu feroit tant de dons, que sans cesse & intermission iour & nuict il espend sur la terre. Car il n'a indigence ny affaire de chose quelconque: il est de sa nature plein, seur, & inuiolable. Il ne feroit donc iamais bien aux hommes, si la seule cause de donner consistoit à auoir egard seulement à soy mesme, & à son profit par-

*Le fin,
pourquoy
se doit fai-
re le bien-
fait.*

ticulier. Ce n'est pas vn bienfait, mais plus tost vne vsure, de regarder, non pas ou tu l'employes bié, mais ou tu en pretens faire gaing & profit, & d'ou tu le puisses retirer tresaisement. Laquelle chose comme elle soit fort reculée de Dieu, il s'ensuit par cela qu'il est liberal & nostre bienfaiteur. Car si le profit & vtilité est la seule cause de faire du bien, & que Dieu n'en doie esperer aucun de nous: Dieu n'a aucune occasion de nous en faire.

CHAPITRE IIII.

*Grand blas-
pheme d'E-
picure con-
tre la pro-
uidence de
Dieu.*

JE sçay ce, que lon peut respondre en ce lieu. Dieu ne fait à l'homme aucun bien, mais estant en seureté, ne tient compte de nous, & ne voulant fauoriser, ny garder le monde, il fait autre chose, ou (qui semble à Epicure estre la plus grande felicité) il ne fait rien: ny le bien ne le touche point plus, que le mal. Celuy, qui dit cecy, veult par son dire signifier, que Dieu n'exauce point les voix & prieres de ceux, qui l'inuoquent, ny ne fait aucun compte des vœuz & promesses, tant priuées que publiques, qu'à mains iointes les hommes luy font. Chose certes, que lon ne feroit, ny tous les hu-
mains

mains eussent consenty à ceste façon de
 faire prieres, & supplications à Dieu, s'ils
 n'eussent creu & pensé qu'il a soing d'eux, *Providence*
 & puissance d'ottroyer leurs requestes: & *Or pussent*
 mesmes, s'ils n'eussent cogneu par euidete *ce de Dieu*
 & manifeste experience les bienfaits d'ice-
 luy, & que tantost il offre sans estre requis,
 tantost il ottroye les requestes des hommes
 tant grandes, que petites; & estant prié re-
 met les grâdes menaces qu'il leur fait pour
 les corriger. Car qui peut estre tant misera-
 ble & contemptible, qui est né de tant dure
 destinée & à tant de peine & labeur, qui
 n'ayt senty ceste grande munificence & li-
 beralité de Dieu? Regarde les de tous co-
 stez se tormenter & plaindre de leur con-
 dition, si ne les trouueras tu neantmoins
 estre du tout priuez des celestes influences,
 & qu'il n'y ait quelcun, à qui ne distille quel
 que chose de ceste tresdouce & tres benig-
 ne fontaine. Cela est il peu, qui egalemēt
 est donné & departy à tous ceux, qui nais-
 sent en ce monde? Et à fin que nous passiōs
 outre les choses, qui puis apres sont dispen-
 sées inegalement, nature a elle peu donné,
 quād elle fest soy mesme donnée à l'hom-
 me?

*Il prouue
contre l'E
picurien,
que tous
biens vien
nent de
Dieu.*

DE Dieu ne vient pas le bien que nous auons, dit l'Epicurien. D'ou viennent donc les biens que tu possedes? que tu donnes? que tu refuses? que tu gardes? que tu ravis? D'ou vient si grand nombre de choses, qui attirent noz yeux à les veoir, noz oreilles à les ouyr, & nostre esprit à les entendre? D'ou vient ceste affluence de tant de choses, qui nous incite & prouoque à volupté & excès? Car non seulement il a esté de Dieu pourueu à noz necessitez, mais aussi iusque à noz delices & voluptez. D'ou procedent tant d'arbres portants frui& tant de sortes, tant d'herbes salutaires, tant de diuersitez de viures si bien ordōnez par toutes les saisons de l'année, qu'à celuy mesme, qui est sans art & industrie, ils donnent les aliments, qui casuellement & sans labourer prouiennent de la terre? Que dirōs nous de la diuersite des animaux, qui naissent les vns sur terre, les autres en l'eau, & les autres, qui volent en l'air? Tellement que lon peut dire & assurez, qu'il n'y a aucune partie des choses naturelles, laquelle n'apporte,

n'apporte à l'homme quelque tribut. Que dirons nous des riuieres, qui enuironnent & tournoient les champs de toutes parts par leurs tres plaisants decours, dont les vns administrent les trafiques & marchandises, qui se font entre les hommes, par leur large & nauigable cours: & les autres en quelques saisons de l'an senflent tellement, que la soudaine & vehemente impetuosité de leur eau, arrose en temps d'esté les lieux arides, & du tout exposez à la grande chaleur du soleil? Que diray ie des veines de tant de montaignes, & de tant de torrents mineraux? Que diray ie des sources des eaux chaudes, lesquelles bouillent sur le bord mesme & riuage de la mer?

Il entend du Nil, lequel, cõtre le naturel de tous fleunes, s'e'fle & de'gor.

*Le lac de Come aussi i ay ouy estimer
Tresgrand & spacieux: & le lac de la Garde,
Lequel on voit haulser, quand bien on y regarde,
Auec floes haut-bruyants comme ceux de la mer.*

Virgile au second des Georgiques.

CHAPITRE VI.

SI quelcun t'auoit donné quelques pieces de terre, tu dirois auoir receu de luy vn bienfait: & tu nyeras que ce soit vn bien

Les dõs & bienfaits de Dieu sont infi-

n



*niment pl^r
grāds, que
ceux des
hommes.*

fait, d'auoir en ta possession si grandes & spacieuses estendues de terre, qui (comme tu voys) au loing & au large s'estendent de toutes parts: Si quelcun t'a dōné de l'argēt, & emply tes bougettes (ce qui te sēble grād chose) tu appelleras cela vn biēfait: & Dieu, qui a dōné cognoissance de tirer de la terre tant de metaux, & fait sourdre tant de fleues courants sur icelle, qui apportent & traīnent quant & eux les arenes d'or, d'argent, de cuyure, & de fer, & tant d'autres lieux cachez en icelle: de chercher lesquels il t'a dōné faculté & puissance, te mōstrant les signes des richesses qui y sont cachées: nycras tu que tu n'ayes en cela receu vn bienfait? Si lon te donne vne maison, en laquelle il y ait quelque chose de marbre, qui l'illustre & embellisse plus que l'or, & soit peinte de toutes parts de diuerses couleurs, appelleras tu cela vn petit don? Vn autre t'a basty vn grād & sumptueux logis hors de dangier du feu ou de ruine, auquel tu vois les paroyz couuertes & reuestues, nō de petites croustes & pieces de marbre à l'antique, plus minces & deliées, que n'est la lame mesmes dōt elles sōt taillées, mais de masses entieres d'vne tres precieuse pierre, & toutes

& toutes de matiere diuerse, & de laquelle tu en admires les petits morceaux: duquel logis la couuerture est luyfante, d'une sorte le iour, & d'une autre la nuit: ayant cela, nyeras tu auoir receu aucun don? Et bien que tu faces grande estime de ce que tu as, dis tu en cest endroit (ce qui est le fait d'un homme ingrat) n'estre en rien tenu à personne quelconque? D'ou as tu d'oc l'esprit que tu possedes? D'ou as tu la lumiere, par laquelle tu disposes & ordonnes les actions de ta vie? D'ou as tu le sang, par le cours duquel, est en toy retenuë la chaleur vitale? D'ou as tu les choses qui, outre la sâcieté, chatouillent ton palais de saueurs exquises? D'ou as tu les irritaments & aguillons, dont est prouuquée ta volupté, quand elle est lassée & recreuë. D'ou te vient ce repos, auquel tu te corromps, & deuiens lasche? Ne diras tu pas, si tu n'es ingrat,

Amy cher & parfait,

Vn Dieu fort grand ce bien icy m'a fait:

Lequel aussi tousiours mon Dieu sera,

Et bien souuent son riche ausel aura

Pour sacrifice, vn agneau le plus tendre,

Qu'en mon troupeau pourray choisir & prendre:

Car il permet mes brebis venir paistre,

*Virgile en
la premie-
re Bucoli-
que, mise
en François.
par Clemēt
Marot.*

*Comme tu voyz, en ce beau lieu champestre,
Et que ie chante en mode pastorale
Ce que voudray de ma fluste rurale.*

C'est là ce Dieu, lequel non seulement a mis en ce mode quelque quantité de beufs, mais qui par toute la terre a fait & créé les grands troupeaux de bestail, qui y sont de toute sorte: qui en tous lieux dōne alimēt & nourritute aux bestes, qui vaguent de tous costez par les chāps: & qui pouruoit à leurs pasturages en toutes saisons, soit hyuer, soit esté: qui a enseigné de chanter non seulement d'vn chalumeau, & de composer, par quelque plaisir seulement, vne chāson rurale & mal ordonnée, mais qui a inuenté tant d'arts & sciences, tant de diuersitez de voix, tant de sons, pour en partie par nostre haleine, en partie par vn vent exterieur raisonner les chants & melodies. Car il ne fault pas que tu dies & estimes, que ces choses soyent plus nostres, que celles, par lesquelles nous croissons, ny que ces choses, par lesquelles nostre corps fait tout ce qu'il doit faire, en temps conuenable. Chose, qui se cognoist tātost par la cheute des dents aux enfans: tātost par leur ieune aage, quand ils sont ia eleuez & parue-

nuz

nuz en plus fort & robuste degré de vie: & finalement par le dernier iour, qui met fin à ceste fragile & peu durable vie. En nous sont naturellement plantées les semences de tous aages, sciences, & arts: & Dieu, comme le maistre, selon sa volonté y produit occultement les esprits capables de plus grandes choses à leur accroissement.

CHAPITRE VII.

NATURE (dira quelcun) est celle, qui m'a fait ce bien. N'entens tu pas, quand tu dis telle chose, que tu chāges le nom de Dieu? Car qu'est ce que nature, sinon Dieu & vne raison & cause diuine, infuse par tout le mōde, & en toutes ses parties? Toutes & quantes fois que tu voudras, il t'est licite & permis, maintenant l'appeller auteur de toutes choses: maintenant & proprement Iuppiter, c'est à dire, tresbon & souverain seigneur: maintenant hault-foudroyant, & Stateur, ou arresteur: nō pour ce (comme disent les Historiéens) que l'armée des Romains, qui fuyoit deuant ses ennemis, s'arresta, apres qu'ils luy eurent fait vœu de le recognoistre cōme Dieu: mais il

Dieu & nature, est vn mesme.

Dieu peut estre appellé Iuppiter & la raison.

LIVRE IIII. DE SENEQUE,

est appellé arresteur & assureur, à cause q̄ toutes choses se maintiennent en leur estre & estat, par son bienfait. Et si tu le veux appeller fatalité & destinée, tu ne mentiras point. Car comme fatalité ne soit autre chose qu'une entresuite entrelassée de toutes les causes des choses du monde, il est la premiere cause de toutes, & dont toutes les autres dependent. De sorte que tu luy pourras proprement adapter tous les nōs que tu voudras, pourueu qu'ils contiennent quelque vertu, & effet celeste. Et de fait, autant luy peut on donner de tiltres & de noms, qu'il a de dons.

*Dieu pens
estre appel
de fatale
destinée,
et q̄ c'est
que desti-
née.*

CHAPITRE VIII.

Les Latins pensent que ce soit celuy, qu'ils appellent le pere libre, Hercules, ou Mercure. Et le nomment pere libre, pour autāt qu'il est le pere de tous, & que la force & vertu des semences a esté de luy premierement inuentée, pour entretenir leurs plaisirs & voluptez. Ils le nomment Hercules, pource que sa force & puissance est inuincible, & quand elle est lasse par les œuures qu'elle a faits, elle retourne

*Pourquoy
Dieu est
appellé des
Latins le
pere libre.*

Hercules.

tourne & se reduit en feu. Ils l'appellent
 aussi Mercure, à cause qu'il luy est la raison,
 le nombre, & la cognoissance de l'ordre, &
 sciëce de toutes choses. Quelque part que
 tu te trouueras, là tu le verras se presenter
 à toy. Il n'y a rié, qui soit destitué de sa pre-
 sence: il est luy mesme le comble & perfe-
 ction de son œuure. Parquoy tu ne fais rié
 (sur tous les hommes le plus ingrat) quād
 tu n'yes n'estre tenu & obligé à Dieu, ains à
 nature seulement. Car nature ne peut estre
 sans Dieu, ny Dieu sans nature: mais l'vn &
 l'autre n'est qu'vn, & leur office & action
 n'est differēte. Situ auois receu quelq̄ chose
 de Seneque, & que tu dissés estre pour ce-
 la tenu à Année, ou à Luce, tu ne chāgerois
 pas le créancier, mais son nom seulmēt. Car
 soit ou que tu l'eusses nōmé par son cognō
 ou par son propre non, ou par son surnō, si
 seroit ce neantmoins tousiours le mesmes.
 Au cas pareil, soit ou que tu appelles natu-
 re, maintenant fatale destinée, ou tantost
 fortune, si est ce que tout cela ne sont que
 les nōs & appellations d'vne mesme chose,
 qui est Dieu, leq̄l vse de sa puisāce en diuer-
 ses manieres. Au cas pareil iustice, preud'hō-
 mie, prudence, force, frugalité, ou sobrieté,

Mercure.

*Nature ne
 peut estre
 sans Dieu,
 ny Dieu
 sans natu-
 re.*

LIVRE III. DE SENEQUE,
font les biens & vertuz d'un mesme esprit.
Si quelqu'une de ces vertuz te plaist, l'es-
prit aussi te plaist, & est agreable.

CHAPITRE IX.

MAIS à fin qu'à la trauerse ie n'entre
Men autre dispute, ie pense que, ces cho-
ses entendues, nul ne pourra d'oresenauât
nyer, que Dieu ne nous face beaucoup &
de grands biens, sans qu'il espere en rece-
voir de nous. Car de fait, il n'a affaire de
chose qu'on luy puisse donner, aussi ne luy
pouuôs nous rien donner. Parquoy il fault
conclure, qu'un bienfait est vne chose par
elle mesme desirable: & que la seule vtilité
de celuy, qui le reçoit, doit estre cōsiderée:
de sorte que celuy, qui veut faire plaisir,
sans auoir egard à son profit, doit seule-
ment penser à l'vtilité de celuy, auquel il
veult donner. Tu me diras, qu'on doit di-
ligemment choisir ceux, ausquels nous de-
uons bienfaire, imitants en cela les labou-
reurs, qui n'espandent leurs semences en
lieux sablonneux & infructueux. Par ce
moyen, nous suyons nostre profit, en fai-
sant vn bien à autruy, ny plus ny moins
que

*Dieu n'a
affaire de
nos biens.*

Obiection.

que si nous labourions & semions. Mais de semer, n'est pas chose, par soy, à desirer. D'auantage vo^r cherchez en cela vn plaisir qui ne se deüroit pas faire: si de soy cela estoit chose desirable de faire vn plaisir, en quelque lieu, & à quelque personne, & en quelque maniere qu'on le dōne, ce seroit tousiours biē & plaisir. Car pour nulle autre occasion suyuons nous hōnesteté, que pour l'amour d'elle. Et toutesfois combien qu'il ne faille suyure autre chose, si cherchons nous que nous ferons, & quand, & comment nous nous y deuons gouerner: *Les circon-*
 car en cela consiste le tout. Parquoy quand *stances, qui*
 ie cherche à qui ie dois faire plaisir, ie fais *doiment e-*
 cela, à fin que ce soit quelquefois vn plaisir. *stre gar-*
 Car sil est fait à quelque villain, cela ne *dées à fai-*
 peut estre ny honnesteté ny bienfait. *re vn bien*
fait.

CHAPITRE X.

D E R E N D R E ce qu'on a baillé en de- *Vn deposit*
 post, encores que ce soit vne chose qui *commens*
 d'elle mesme est desirable, si est ce que ie *doit estre*
 ne suis tenu le rendre tousiours, ny en tout *rendu,*
 lieu, ny en tout tēps. Aucunesfois il y a autāt
 de dāger à rēdre vn depost, cōme à le nyer.

Je regarderay d'oc le profit de celuy, à qui
 ie le dois rēdre : & si ie voy qu'il luy puisse
 nuyre, ie ne le luy rendray. Le semblable fe
 ray en faisant plaisir. Je regarderay & con
 sidereray quand, à qui, en quelle sorte, &
 pourquoy ie le fais. Car il ne fault rien fai
 re sans raison. Or le bien, qu'on fait, ce n'est
 pas plaisir, sil n'est fait avec raison : Car rai
 son accompagne tousiours honnesteté.
 Combien souuent oyons nous la voix de
 ceux, qui se repentent de leur inconside
 rée & imprudente donation? l'eusse mieux
 aimé (disent ils) auoir perdu cela, que de
 luy auoir donné. C'est vne tresdeshonne
 ste & villaine maniere de donner, qu'vne
 donaison faite à la volée, & sans meure cō
 sideratiō : & est chose beaucoup plus grief
 ue d'auoir mal colloqué vn plaisir, que de
 ne l'auoir receu. Car ne l'auoir receu, est la
 faulte d'autruy : & la nostre est, que nous
 n'auons sceu faire election des hommes di
 gnes à qui nous le feisiōs. Quant au chois,
 ie ne regarderay rien moins que ce, que tu
 estimes, sçauoir est, de qui ie dois auoir re
 compense. Car ie choisiray celuy, qui en fe
 ra recognoissant & non ingrat: non celuy,
 qui me doit rendre la pareille. Car souuēt
 est moins

*Donation
 faite sans
 meure con
 sideratiō,
 de bōne ste*

est moins ingrat celuy, qui ne le doit rendre, que celuy, qui l'a rendu. Je ne prens garde qu'au bon vouloir. Parquoy ie ne feray plaisir à vn riche, qui ne le merite: ains le feray à vn pauure, qui est homme de vertu. Car en sa grande & extreme pauureté, il le recognoistra: & quand toutes choses luy manqueroient, si est ce que la volonté luy demeurera. Je ne dois faire bien à personne, pour par ce moyē en tirer, ou gaing, ou plaisir, ou gloire. Estant seulement content de complaire à vn personnage, ie luy feray plaisir, non pour autre intention, sinon à fin que ie face ce, que ie suis tenu faire. Or ce, qui est raisonnable & expedient, ne se peut faire, sans election des personnes: laquelle si me demandes quelle elle doit estre, ie le te diray.

Plaisir ne doit estre fait pour éuuer récompense, ou gloire.

CHAPITRE XI.

IESLIRAY vn homme entier, & de bon cueur, bien vucillant, simple, memoratif, recognoissant, non ambicieux, & appetant l'autruy, non auare du sien, ny par trop chiche. Mais quand ie l'auray choisy, iacoit que fortune ne luy ayt rien donné

Personnes, à qui on doit faire bien & plaisir, quelles douent estre.

pour me rendre le pareil, si est ce que la chose aura esté faite selon mon aduis & opinion. Si le profit, que ie pourroys esperer du plaisir que ie fais, accompagné d'une orde & villaine computation, me fait liberal: si ie ne profite à personne sinon à l'intention qu'il m'en face autant à son tour: ie ne feray bien ny plaisir à celuy, qui s'en va en estrange & loingtain pays: ie ne feray point plaisir à celuy, qui iamais (peut estre) ne doit retourner, & que ie ne verray plus: ie n'en feray point au malade, auquel il n'y a espoir aucun de santé & guerison: ie n'en feray à aucū, sentāt mes forces defaillir en moy, à cause que n'ay le temps de receuoir la pareille. Or à fin que tu sçaches que faire plaisir, est vne chose par soy à desirer, tu voyes que nous secourons les estrangers tout aussi tost qu'ils sont arriuez à nostre port, & aussi quand ils veulent tost partir. Nous donnons nauire & equippons l'incogneu tōbé au peril de naufrage, pour le remener & conduire ou il tend. Cestuy cy s'en va, n'ayant encores à peine eu cognoissance de l'auteur de son salut, & parce que ne le reuerrons iamais, il nous delegue les Dieux pour ses pleges, & les prie de

Faire plaisir, est chose de soy-mesme desirable.

de nous rendre pour luy le bien que luy auons fait. Ce pendant la conscience de ce plaisir sterile nous plaist & delecte. Que dirons nous de ce qu'estants constituez à la fin de noz iours, & que lors que nous testōs & ordonnons de nostre derniere volonté nous distribuons les biens, qui ne nous profitent plus? Combien employons nous d'heures, combien de temps passons nous secrettement, pour ordonner combien & à qui nous deuons laisser noz biens? Il n'y a point de danger à qui nous les donnions; puis que de nul n'en deuons receuoir aucune recompense. Si est ce que nous ne les donnons iamais plus diligemmēt, ny pour ce faire n'examinons en aucun tēps noz iugemēts plus curieusement, si non lors que (noz profits & emoluments mis arriere) la seule hōnesteté se presēte deuāt noz yeux: ayāts esté tant de temps mauuais iuges des deuoirs, que l'esperance & crainte, ou plustost la volupté (vice de toutes personnes de bas cueur) en corrompt le iugement. Lors donc que la mort a estouppé & fermé le passage à toutes choses, & a enuoyé l'incorruptible iuge pour pronōcer la sentence, adoncques nous cherchons ceux, que

*En quel
tēps on re-
garde plus
dolgēment
à donner
ses biens,*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
nous pensons les plus dignes & fideles, en-
tre les mains desquels nous mettôs noz af-
faires: de sorte qu'il n'y a rien que nous dis-
posions & ordonnions de plus sainte cu-
riosité & diligence, que ce, qui appartient
plus à toute autre personne, qu'à nous.

CHAPITRE XII.

ET LORS certes suruient vn grand
E plaisir à la personne, pêsant en elle mes-
me ainsi: l'aduanceray cestuy cy plus, & ad-
iousteray aux biens & à la dignité de cestuy
là quelque lustre & clarté d'auâtage, qu'aux
autres. Or si nous ne faisons du bien à au-
tre intention, que pour en receuoir autâr,
il nous conuiédroit mourir sans testamêt.
Vn Epicurien mettra en auant: Vous di-
tes, entre vous Stoïques, que le bienfait est
vne creance, laquelle ne se peut iamais re-
couurer. Or la creance n'est pas chose defi-
rable par soy. Sur quoy ie respons, que,
quand nous disons creâce, nous l'appellôs
ainsi par vne certaine similitude & trās-
lation: tout ainsi que nous disons, que la loy
est vne regle & mesure tant de ce qui est
iuste, que de ce qui est iniuste: & neâtmoins

*Obiection
de l'Epicu-
rien cõtre
le Stoïque.*

la regle n'est pas pour cela chose par soy
 desirable. Mais nous ysons de ce terme,
 pour mieux declarer & donner à enten-
 dre la chose. Parquoy on peut iuger, que, *Que c'est q*
 quand ie dis creance, i'entens dire comme, *creance.*
 quasi creance. Veux tu veoir, qu'il est ainsi
 que ie dis ? l'adiouste qu'elle ne se peut re-
 couurer, combié qu'il n'y a creance, laquel-
 le ne se puisse ou doieue recouurer. Tant
 s'en fault qu'un bien & plaisir doieue estre
 fait pour profit qu'on en pourroit attēdre
 & tirer, que souuent (comme i'ay dit) avec
 le dommage & dāger du donateur, il doit
 estre fait. Si ie deffens celuy, qui est par les *Confirma-*
 brigands assailly, à fin de le mettre hors du *tion par*
 danger ou il est: ie fais, que luy & moy ne *exemples.*
 sommes en danger. Si i'entreprens d'aider
 quelqu'un, qui soit accusé de personnes,
 qui ayent grād faueur & credit: ie me mets
 en la mauuaise grace des gents, qui peuuēt
 beaucoup, & suis en danger d'encourir tel-
 le misere, qu'est celle (eux mesmes m'accu-
 sants) de laquelle i'aurois tiré l'autre, bien
 qu'il fust en ma puissance & liberté d'encli-
 ner au party contraire, & de regarder leurs
 debats en seureté. Et si finalement ie re-
 sponds de franche volonté, pour celuy, qui

LIVRE IIII. DE SENEQUE,

est condamné, & les biens de mon amy, estants en danger d'estre perduz, ie fais tant que ie casse & annulle son obligé & breuet, en m'obligeant à ses creanciers, à fin que ie puisse garder le proscrit: ie me mets au danger de la mesme proscription & bannissement. Il n'y a hōme, estant sur le point d'acheter Tusculan & Tiburrine à cause de la salubrité du lieu & retraite de l'esté, qui dispute en quel an il le doit acheter, ou non: mais quād il a achette, il fault qu'il le garde. La mesme raison gist & consiste es bienfaits. Car si tu me demandes, que c'est, qui rend le bien & plaisir, que lon fait: ie te respondray, q̄ ce n'est autre chose, que la bonne cōscience. Que rend vn bienfait? Dy moy, toy mesme, que rend iustice? que rend innocence? que rend magnanimité? que rend pudicité? que rend temperance, si outre ces vertuz tu demandes quelque chose d'auantage?

CHAPITRE XIII.

*Tout le
cours du ci-
el, pour no-
stre biē &
profite.*

LE CIEL, en combien de temps accō-
plist il son cours? En combien le soleil
accroist il le iour, & en combien le diminuē
il? Toutes ces choses sont biēfaits, car elles
se font

se font pour nostre biē & profit. Tout ainsi que l'office du ciel est de faire tourner & mouuoir l'ordre des choses: & le deuoir du soleil est, d'alterer & changer les lieux, esquels il se leue, & esquels il se couche, & nous causer ceste salubrité & temperature d'air que nous auons, sans recompense ny loyer: aussi est ce l'office & deuoir de l'homme de faire entre autres choses biē & plaisir à son prochain. Pourquoy donc le fait *Contre les Epicuriens.* il: De peur qu'il ne le face, & qu'il ne perde l'occasion de bien faire. Ce vous est volupté, entre vous autres Epicuriens, qui vient par vne negligente & paresseuse oisiuete, de dormir depuis le soir iusques au lendemain bien tard, de passer le soir & le matin sans rien faire, de desirer vne seureté & nonchalance semblable qu'ont ceux qui dorment, de ne trauailler iamais, estre tousiours paresseux, se retirer & cacher sous l'ombre espesse, recréer vostre esprit lasche & defailly de delicates & effeminées cogitatiōs, que vous appelez repos, & d'engresser voz corps palles de lascheté, de toutes sortes de viandes & vins, dans les cachettes des iardins. Mais quant à nous, ce nous est volupté de faire biens & plaisirs aux personnes:

ESTRE MIL DE SENBOVE, 7
qui nous ennuient, se peut que par la ve-
gementation de la terre & secheresse, ou
par d'autres causes de son état conte, par
la nature de la terre ne se meurent. Nul ne
peut en son sein pour l'equité, & pour fai-
re d'un bien & malheur pour aucune au-
tre chose, car le bien n'est en elle. Nous ne
peut être d'ailleurs emetz à faire plaisir
à une femme & autre volonté: ains d'un
naturel & d'un naturel lequel desire de
croître & de se multiplier, & d'augmenter &
de se multiplier par autres nou-
velles. Si on ne le propose jamais deuant
le vent, car en se profit & utilité luy peut
servir à autre bien & plaisir à autrui:
Car on n'est pas si peu d'estime, & indi-
gnité de ce & pour ce ne vouloir aider &
servir à autrui pour autre raison, q̄ pour
le profit que on peut en retirer. Quelle
nature & magnificence est ce de faire,
à se multiplier, d'acquiescer pour soy mes-
me de se voir d'être un plaisir, retire
d'aucun homme de toutes ces cho-
ses au contraire, comme en luy pre-
nant un plaisir même à son domma-
ge & contre les profits & emoluments
qu'on en peut retirer, étant tres-joyeux
& se

& se contentant de l'œuvre seulement de bienfaire.

CHAPITRE XV.

Q V B L C V N doute il encores qu'iniure ne soit contraire à vn bienfait? Tout ainsi que, faire iniure, c'est vne chose, qui par soy doit estre fuyé & cuitée: aussi faire plaisir, est chose, qui par soy doit estre appetée. Villainie & deshonesteté, a plus de force de nous induire à faire mal à autruy, qu'aucun profit & vtilité: mais à faire bien & plaisir, la beauté & bonne grace de vertu & d'honesteté nous y incite de soy mesmes. Le ne mentiray point, si ie dis, qu'il n'y a celuy, qui n'ayme le bien & plaisir qu'il fait: qu'il n'y a homme si biē composé d'esprit & si constant, qui ne voye volontiers celuy, à qui il a fait beaucoup de biens: & auoir vne fois fait plaisir, ne luy soit occasion d'en faire de rechef. Chose, qui n'aduient, si les bienfaits & plaisirs ne nous delectoient. Combien souuent entendras tu l'vn, qui dira: le ne scaurois auoir la patience ny endurer, de ne faire conte de ceuy, qui ne tiēt vie que de moy, que j'ay deü de peril. Il me prie, que ie deffende sa

*Il n'y a hō
me, qui ne
s'esjouisse
d'auoir
celuy, à qui
il l'a fait.*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
ou avec peine, quand ils soulagent les pei-
nes & trauaux d'autruy: ou pleins de d'ager,
quand nous les retirons des perils & dan-
gers ou ils font: ou par lesquels nous som-
mes retardez de nos affaires propres, quãd
nous les mettõs hors des angoisses, esquel-
Obiection. les ils font. Qu'ay ie affaire (dira quelcun) si
ie reçois vn biéfait, ou non? Car aussi bien,
apres que ie l'auray receu, il le me faut ren-
dre. Le bienfait a egard au profit de celuy,
auquel il est fait, nõ pas au sien. Autremēt,
nous le faisons à nous, & non à autre. Par-
quoy il y a plusieurs choses, lesquelles ap-
portent grand profit aux autres, qui tou-
tesfois perdent leur grace par le pris & fa-
laire qu'on en pretend. Le marchand pro-
fite aux villes où il trafique, le medecin aux
malades, les courtiers & macquignons à
ceux qui sont mis en vente: mais ores que
touts ceux cy font plaisir à autruy pour
leur profit propre, toutesfois ceux, à qui ils
aident, ne leur sont obligez, ny attenuz.

CHAPITRE XIII.

*Le bien &
plaisir, qui
se fau pour*

CE, qui se dõne pour quelque gaing que
lon y pretend, nest point vn bienfait.
Le don-

Je donneray cecy, à fin que ie reçoive cela.
 Telle façon de faire, est exposer les choses
 en vente au plus offrant & dernier enche-
 risseur. Je ne diray point, Celle là est chaste
 & pudique: laquelle, à fin d'enflammer d'a-
 vantage le feu au cueut de son amoureux,
 le reiette, & fait semblant de n'en tenir
 conte: ny celle, laquelle s'abstient d'offen-
 ser, non pour l'offense, ains pour crainte ou
 des loyx, ou de son mary. A ce propos dit
 Ovide:

*Femme qui n'est à mal faire adonnée,
 Tant seulement par ce qu'elle ne peur,
 Et n'a moyen faire ce qu'elle veut:
 Autant vouldroit, quell fust abandonnée.*

Non sans cause la femme est mise au nom-
 bre des pecheresses, laquelle n'a exposé sa
 pudicité, plus pour crainte de deshonneur,
 que pour euter l'offense. Sēblablement quel-
 cun a fait vn plaisir pour en recevoir vn au-
 tre, cela n'est point conté pour plaisir. Par
 ce moyē il faudroit dire, que ce, que nous
 faisons aux bestes brutes, quand nous les
 nourrissons, pour nous en servir, ou pour
 nostre nourriture, feust vn bienfait: mesme
 ce, que nous faisons aux arbres & plantes,

*gainé &
 profit, ne
 doit estre
 estimé un
 bien, mais
 plus tost
 une usure
 & exactiō*

*Elegantiē
 familiaris
 det.*

que nous cultiuons, de peur que par la vehemente ardeur du soleil & secheresse, ou n'estârs replantez, ou n'en tenât conte, par la durescé de la terre ne se meurent. Nul ne laboure vn châp pour l'equité, & pour faire selon Dieu & raison, ny pour aucune autre chose, dôt le fruit n'est en elle. Nous ne deuõs estre incitez, ny emeuz à faire plaisir d'vne villaine & auare volonté: ains d'vn humain & liberal vouloir, lequel desire de donner ayant ia donné, & d'augmenter & accroistre les vieux biéfais par autres nouveaux: & qui ne se propose iamais deuant ses yeux, cõbien de profit & vtilité luy peut aduenir, en faisant bien & plaisir à autruy: Car c'est chose vile, de peu d'estime, & indigne de loz & gloire, de ne vouloir aider & profiter à autruy pour autre raison, q̄ pour le profit, que lon pretéd en retirer. Quelle liberalité & magnificence est ce de s'aimer, de se pardonner, d'acquérir pour soy mesme? Le vray desir de faire vn plaisir, retire & destourne l'homme de toutes ces choses: mais au contraire, comme en luy prestant la main, l'attire mesme à son dommage, & en quitte les profits & emoluments qui en peuuent venir, estant tres-ioyeux
& so

*Le vray de
sir de fa-
re plaisir.*

CHAPITRE XV.

QU'BL C V N doute il encores qu'iniure
ne soit contraire à vn bienfait? Tout
ainsi que, faire iniure, c'est vne chose, qui
par soy doit estre fuyé & euitée: aussi faire
plaisir, est chose, qui par soy doit estre ap-
petée. Villainie & deshonesteté, a plus de
force de nous induire à faire mal à autruy,
qu'aucun profit & vtilité: mais à faire bien
& plaisir, la beauté & bonne grace de ver-
tu & d'honesteté nous y incite de soy mes-
mes. Je ne mentiray point, si ie dis, qu'il n'y
a celuy, qui n'ayme le bien & plaisir qu'il
fait: qu'il n'y a homme si biē composé d'es-
prit & si constant, qui ne voye volontiers
celuy, à qui il a fait beaucoup de biens: &
auoir vne fois fait plaisir, ne luy soit occa-
sion d'en faire de rechef. Chose, qui n'ad-
uiendroit, si les bienfaits & plaisirs ne nous
delectoient. Combien souuent entendras
tu l'vn, qui dira: Je ne scaurois auoir la pa-
tience ny endurer, de ne faire conte de ce-
luy, qui ne tiēt vie que de moy, que j'ay de-
liuré de peril. Il me prie, que ie deffende sa

*Il n'y a hō
me, qui ne
s'esiuyffe
d'auoir
de deuoir
celuy, à qui
il l'a fait.*

cause contre ceux, qui ont la faueur des grands personnages. Je ne le veux pas: mais q̄ feray ie? le luy ay desia aidé vne fois ou deux. Ne vois tu pas, qu'en ceste chose, il y en a quelque propre & particuliere, qui nous contraint à faire plaisir? Premièrement, parce que faire le fault: secondement, par ce que nous l'auons desia fait. Bien qu'il n'y auoit au commencement raison de faire aucune honnesteté à quelques vns, nous la leur faisons, pource que nous la leur auons autresfois faite. Et tant s'en fault que l'vtilité & profit nous incité à faire plaisir, que par la seule charité du bienfait nous continuons de defendre & contregarder mesmes les choses qui nous sont inutiles: & fauoriser le plaisir, mesme mal colloqué, nous est chose autant naturelle, que de fauoriser & entretenir noz mauvais enfans.

*Des choses
qui nous
cōtraignēt
à faire biē
& plaisir
à autruy.*

CHAPITRE XVI.

C B V X cy mesmes confessent, que ceux là rédent le pareil, non par ce que cela est honneste, mais parce qu'il est vtile & profitable. Ce que facilement on peut prou-

uer.

uer n'estre pas vray. Car par les mesmes argumēts par lesquels cy dessus amenez nous auons prouué que faire plaisir est chose par soy desirable, nous concludrons encores ce-
 cy: à sçauoir, que honnesteté ne se doit suy-
 ure & appeter pour autre occasion, que
 pource que c'est chose honneste, stable, &
 cōstāte. Qui sera dōc celuy, qui osera met-
 tre en dispute, si estre recognoissāt est cho-
 se honneste, ou non? Qui est celuy, qui ne
 deteste l'homme ingrat, inutile à soy mes-
 me? Mais qu'est ce que tu peux pēser quād
 lon te fait recit de celuy, qui est ingrat en
 uers les grands bienfaits de son amy, &
 comment il a fait cela: à sçauoir, sil l'a fait
 comme chose deshoneste, ou comme
 chose dont il en puisse tirer profit? Le croy
 que tu ne reputes celuy là estre meschant
 homme, lequel a besoing d'vn curateur,
 pour ce qu'il n'a pas l'entendement ny es-
 prit de sçauoir bien regir & gouverner
 son bien, & pour ce qu'il le despense fol-
 lement, prodigalement, & à la volée:
 ains celuy qui fait acte, qui merite cha-
 stiment, & punition, comme fait l'hom-
 me ingrat. Ce qui n'aduiendroit pas, si e-
 stre recognoissant, & non ingrat, n'estoit

*Honesté, est chose
par soy de-
sirable.*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
chose par soy desirable & honneste. Peut
estre qu'il y a certaines choses, lesquelles
monstrent moins leur dignité, & grandeur
que les autres, & pour sçauoir si elles sont
honestes, elles ont affaire d'interprete ou
truchement: mais ceste cy est tant claire &
apparente à vn chacun, & tant belle, que la
lumiere resplandit & l'espad par tout. Qui
a il plus louable, & qui avec tant d'equité
peut estre receu es cueurs humains, que de
rendre le bien à celuy, qui t'en a fait?

C H A P I T R E XVII.

D Y M O Y, quelle cause nous induit à
cecy? Le gaing parauanture, lequel celuy
qui ne mesprise, est ingrat. Est ce ambition?
Et qu'elle ventance est ce d'auoir payé ce
que tu deuois? L'ingrat n'a aucune crainte.
Car à ceste seule chose nous n'auons point
imposé de loy, comme si nature l'auoit af-
sez defendue, tout ainsi qu'il n'y a loy, qui
commande d'aimer ses parents & favori-
ser ses enfants. Aussi est ce chose superflue
(me dira quelcun) d'estre incité à faire ce,
que nature commande. Tout ainsi com-
me nul ne doit estre exhorté à l'amour de
soymesme,

*Nature
seule nous
incite à
faire bien
les uns aux
autres.*

soymefme , laquelle chacun des sa'naiffan-
 ce apporte quand & soy : aufsi ne le doit il
 estre, à appeter les choses, qui de soymefme
 font honnestes . C'est vne vertu, qui de sa *Les mes-*
 propre nature est aggreable , & tant gra- *châs mes-*
 cieufe que mefme les meschants naturel- *meappetēt*
 lement approuuent les bonnes choses . Qui *les bonnes*
 est celuy, qui ne veult estre veu biëfaiteur?
 Qui entre les meschants actes qu'il fait,
 n'affecte estre estimé homme de bien? Qui
 par les choses , qu'avec force & outrage il
 a faites , ne se couure de quelque couleur
 & espece de bien? Et qui mefme ne vueil-
 le estre veu auoir fait plaisir à ceux, qu'il a
 offensez ? Parquoy ils souffrent estre re-
 merciez mefmes de ceux , qu'ils ont affli-
 gez, & feignent estre gents de bien & libe-
 raux , parce qu'ils ne le peuuent estre d'ef-
 fet . Ce qu'ils ne feroient, si l'amour d'hon-
 nesteté , par soy desirable , ne les contrai-
 gnoit de chercher opinion contraire à
 leurs mœurs , & cacher leur meschanceré,
 & paillardise: le fruiët de laquelle est ap-
 peté, encores qu'elle soit haïe , & que d'elle
 prouienne souuent honte & vergongne.
 Et n'est aucun, si fort estrangé de la loy de
 nature, qui soit mauuais pour son plaisir,

Demande à tous ceux qui viuent de rapine, fils n'aymeroient pas mieux par voyes raisonnables paruenir aux biens qu'ils amassent, que par larrecins & voleries, lequel bien vient d'assaillir & de deualizer les passants? Celuy qui fait estat de brigander, aymera mieux trouuer ce, qu'il destrouffe, q̄ de l'oster par force, & le voler. Tu ne trouueras hōme, qui n'aime mieux iouyr du loyer de meschâceté, q̄ de la meschâceté mesme. Nous auōs ce biēfait de nature (lequel est grand) que vertu enuoye tellement sa lumiere aux cueurs de tous, que ceux là mesmes la voyent, qui ne la suyuent.

Excellent don de nature.

C H A P I T R E X V I I I.

Entiēse p laquelle il prouue qu'vn biē fait est par soy desirable.

OR à fin que tu sçaches, que l'affection du cueur de celuy, qui recognoist le bien & plaisir qu'on luy fait, est chose par soy à desirer, tu le peux veoir par cela, que, d'estre ingrat, c'est chose par soy à euitter, parce qu'il n'y a rien, qui plus desassemble & separe la concorde entre les hommes, que ce vice. Car par quelle autre chose sommes nous aidez les vns des autres, assurez & garentiz de tous dangers, que par mutuels plaisirs & deuoirs, que nous faisōs l'vn à l'autre? Par ceste seule communication de biens

biens & plaisirs, nostre vie est mieux ordō-
 née & munie cōtre toutes soudaines incur-
 sions. Pose le cas que nous soyons tous se-
 parez les vns des autres: que sommes nous
 sinon la prōye & pasture des bestes sauua-
 ges, & le tresbeau & facile moyen de l'effu-
 sion du sang humain? Il est vray que tous
 animaux ont assez de force pour se garder
 & defendre: tous ceux, qui ont esté faits &
 créez pour vaguer ça & là par les chāps &
 pour mener vie solitaire, sont armez ou de
 cornes, ou d'ongles, ou de dēts, ou d'autres
 choses. Mais l'homme seul est en toutes ses
 parties foible, de sorte qu'il n'a ny dents, ny
 ongles, qui le rendēt terrible & redoutable
 à tous les autres. Estant dōc ainsi foible, il
 n'y a q̄ la cōpagnie qui le face estre crain-
 t. Dieu luy a donné deux choses; lesquelles,
 encores qu'il soit exposé à tous animaux,
 le rendent tres-fort & puissant pour se de-
 fendre d'eux, à sçauoir, raison & cōpagnie.
 Parquoy si l'homme se feust separé, & re-
 tiré des autres, il ne seroit semblable à
 personne, ny dominateur & maistre de
 tous. La compagnie seule a esté cause,
 qu'il a eu domination & puissance sur tous
 les autres animaux, & poissons de la mer.

*Deux cha-
 ses fort sin-
 gulières,
 données de
 Dieu à l'hō-
 me, raison,
 & compa-
 gnie.*

*Cōpagnie,
 ou Société*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,

C'est elle, qui empesche que les vehemen-
ces des maladies n'entrent en l'homme: qui
pourueoit à vielleſſe ſes adminicules &
aydes: qui luy donne conſolation contre
ſes douleurs &angoiſſes. C'eſt elle, qui nous
rend forts, & d'ou nous appellons contre
fortune. Oſte ceſte ſocieté & compaignie
des hommes, & tu auras oſté l'amitié & con-
corde du genre humain, par laquelle la vie
eſt ſouſtenuë. Or la tolliras tu, ſi tu fais
qu'vn cueur ingrat ne ſoit point de luy
meſme euitable, mais ſeulement pour ce
qu'il a à craindre autre choſe. Car combié
penſes tu qu'il y en a, auſquels eſt permis
d'eſtre ingrats ſeulement? Finablement
i'appelle celuy ingrat, qui n'eſt induit à re-
cognoiſtre le bien & plaiſir qu'on luy a fait,
que par vne crainte.

*Que c'eſt
qu'un in-
grat.*

CHAPITRE XIX.

IL N'Y A celuy, qui ne ſoit fol d'auoir
peur de Dieu: car c'eſt follie d'auoir
peur de la choſe, laquelle ne nous peut
qu'aider, & biéfaire. Nul auſſi n'ayme ceux
qu'il craint. Toy auſſi Epicurié tu fais Dieu
ſas armes, tu le denuës de toute ſa puisſâce,
&

*Dire de
l'Epicurié*

de peur qu'il ne fust craint des autres, tu as de toy reietté toute crainte de luy. Tu n'as point donc d'occasion pourquoy tu le dois craindre, luy qui est munny & remparé, d'un si grand & inaccessible mur, & qui est reculé de tout attouchement & de la veüe des hommes, comme tu dis, pource qu'il n'a moyen ny d'aider, ny de nuire. Car, à ton dire, il est constitué au milieu de la distance de l'un & l'autre ciel, sans cōpagnie de beste ny d'homme, sans chose quelconque, auquel lieu il eute que les ruines des mondes, qui sont au dessus & au dessous, ne tombent sur luy, n'exauçant aucunement noz prieres, comme n'estant point soigneux de nous. Toutesfois tu veux estre veu l'honorer comme ton pere, d'un cueur, comme ie pèse, non ingrat: ou bien, si tu veux estre veu ingrat enuers luy, parce que tu n'as iamais receu de luy aucun bienfait (comme tu dis) mais que tes atomes & menuës poudrettes volants en l'air, t'ont fortuitement & temerairement assemblé en vne masse, dont tu es fait: pourquoy le reueres tu donc? A cause, diras tu, de sa grande & excellente maiesté, & de sa nature singuliere. Le croy (à fin de condescēdre

*Epicure
despoille
Dieu de
toutes ses
forces &
puissances.*

à ta fantasie) q̄ tu fais cela, sans que tu y sois induit par esperance, ny loyer, que tu y pretes. Si est ce qu'il y a en cela quelque chose de soy mesme à desirer, dont la dignité induit à ce faire, qui est hōnesteté. Mais qui a il plus honneste, que de n'estre ingrat? La matiere de ceste vertu, s'estend autant loing, que la vie.

CHAPITRE XX.

MAIS en ce bien (me dira il) il y a quelque vtilité & profit. Car quelle vertu y a il, qui ne l'ait en soy? Or est la chose dite estre par soy mesme desirable, laquelle, ores qu'elle ayt hors soy quelques profits, elle plaist ce nonobstant, les biens mesmes estants mis à part, & soustraits. De recognoistre vn bienfait & plaisir, c'est chose, qui profite: si seray ie toutesfois recognoissant, encore qu'elle nuise. Celuy, qui est recognoissant, que gagne il? Que ceste chose soit moyen de luy acquerir d'autres amis, & d'autres biéfais. Que sera ce donc si aucun se pourchasse les indignations & malvueillances d'autruy? Si quelqu'un entend, que tant s'en fault que par cela il gagne quel-

Pourquoy est vne chose dite desirable de soy mesme.

Que gagne celuy, qui recognoist le biē qu'on luy fait.

quelque chose, qu'au cōtraire il fault beaucoup perdre mesme de ce, qui est acquis, il ne condescendra pas volontiers à sa perte & dommage. Celuy est ingrat, qui, pour rē- *L'ingrat.*
 dre la pareille, ne voit autre chose que ce, qui luy est donné, & qui espere luy en estre autant fait quand il le rend. l'appelle celuy ingrat, qui n'assiste au malade pour autre fin, que pource qu'il est prest à faire son testament, & qui n'a autre soin, qu'à pēser de l'heritage, ou des lays testamētaires. Iacoit qu'il face tout ce, qu'est tenu faire vn bon amy, & recordatif du plaisir, qu'on luy a fait : si l'esperance d'en auoir quelque bien luy vient en opinion, & n'a autre pensement, que cela : sil ne pourchasse que le gaing, & iette l'hameçon : il ressemble aux oyseaux, qui se paissent du demembrement & deschirement des corps, & espiēt soigneusement quand les bestes, qu'elles suyuent, defaillent & meurent, pour s'en paistre: car aussi cestuy desire que son amy meure, & ne fait que voleter à l'entour de la charongne. Vn cueur recognoissant, est attiré de la vertu de son vouloir & intention.

Deux manieres de recognoistre vn bien fait.

VB V X tu sçauoir, que la chose est telle, & qu'vn tel ne peut estre corrompu d'aucune vtilité & profit? Vn homme peut estre en deux sortes recognoissant. Car ce luy est dit recognoissant, qui en lieu du bien fait, qu'il auoit receu, a rendu quelque chose. Cestuy cy parauanture se peut vanter, & a occasion de ce faire, pource qu'il a de quoy se monter. Celuy est appellé recognoissant, lequel de bon cueur a receu le bien qu'on luy a fait, & l'a rendu liberalement, & d'vn bon vouloir. Cestuy là est caché dans sa conscience. Quel profit peut il aduenir d'vne affection latente? Or cestuy cy, combiẽ qu'il ne puisse rien faire d'auantage, si est il recognoissant. Il aime, il se dit estre tenu & obligé, il a vouloir de rendre le pareil. Toutefois, que tu desires en outre, ne luy default point & n'est sa faulte, si il ne le met en effet. Celuy là ne laisse pas d'estre bon ouurier, qui n'a pas des oustils, ou instrumẽts, pour exercer son art. Ny moins est expert en l'art de musique celuy, dont le grand bruit & fremissement des autres empesche d'entendre la voix. Je veux rendre la

dire la pareille, mais apres cela il reste encores quelque chose, non à ce que ie sois recognoissant, mais affin que ie macquite de mon deuoir : de sorte que le plus souuent celuy, qui a rendu la pareille, est ingrat : & celuy, qui ne l'a rendue, recognoissant. Car tout ainsi que l'estimatiõ de toutes autres vertuz se rapporte à l'esprit, aussi fait celle de ceste cy. Si cestuy cy n'a fait son deuoir, tout ce qu'il y a de deffault, vient de la fortune. Comment peut estre disert & eloquent celuy, qui ne dit mot? Commēt peut estre fort celuy, qui a les mains liées? Comment aussi peut celuy estre bon gouuerneur d'un nauire, qui est à sec? Car rien ne deffault à vne sciēce parfaite & cõsommée, encores qu'il y ayt quelque chose, qui empesche qu'elle ne puisse vser de soy mesme. Aussi celuy, qui a seulement bon vouloir, combien qu'il n'ayt autre tesmoing de sa bõne volonté, doit estre estimé recognoissant. l'adiousteray cecy d'auantage. Celuy est aucunesfois recognoissant, mesme qui semble estre ingrat, parce que l'opiniõ des hommes interpretants mal la conception d'autruy, fait entēdre le cõtraire. Que doit cestuy cy suyure autre chose, que sa propre

Celuy, qui a rendu la pareille, est le plus souuent ingrat, & ce luy, qui ne l'a rendue recognoissant.

Bonne cō-
science fef
ionist d'el
le mefme,
Et ne se
foucie
point de
l'opinion
du cōmun

conscience: laquelle, estant mefme confuse
& opprimée, le refiouist: laquelle con-
tredit à la renommée commune du peu-
ple, & se fie du tout à foy mefme: & voyant
de l'autre part vn grand nombre de con-
traires opinions, elle ne conte point ny ne
s'arreste à la pluralité des voix, ains de sa
seule sentēce emporte le dessus. Mais si elle
voit que sa bonne foy & loyauté soit expo-
sée aux torments qui appartiennent à la
desloyaute & infidelité, elle ne s'abbaisse
ny ne dechet point de sa perfection & cō-
ble, mais se tient ferme & constante au
dessus de sa peine.

CHAPITRE XXII.

Le bō vou-
loir. Et la
bonne con-
science, est
grand sou-
lagemēt en
sen. p. s. ad
uerjitē.

I'A Y (me dira quelcun) ce que ie voulois,
& ce, que i'ay demande. Le ne m'en repen
point, ny ne m'en repentiray iamais, ny ne
permettray que par aucune iniquité fortu-
ne me conduise iusques là, que i'entende
ceste voix: **Q**u'ay ie voulu faire? **Q**ue me
sert maintenant la bōne volonté? Elle sert
mesmes en la torture, elle sert pareillemēt
au mylieu du feu, lequel fil estoit appliqué
à tous les membres de la personne l'vn a-

pres

pres l'autre, & que peu à peu il enuironnast le corps vif, cōbien que ce corps (ainsi plein de bōne cōsciēce) distillast de tous costez, si est ce que le feu tousiours luy plairoit, par lequel la bonne foy reluit. Ramenons en ce lieu maintenant l'argumēt, qu'auons traité cy deuant: à sçauoir, d'ou vient que nous voulons estre recognoissants quand nous mourons: pourquoy nous pesōns & considerons tant diligemment les deuoirs d'vn chacun: pourquoy nous faisons que (nostre memoire se combatant pour toute nostre vie) ne sembliōs auoir mis en oubly aucun deuoir: disants, Il ne reste plus rien, ou ie puisse estēdre mon esperance: & ainsi estants sur ce point, nous en voulons aller de ce monde tres recognoissants. Or y a il grād loyer de la chose en l'œuure mesmes & vne grande force d'honesteté pour y allecher les volontez des hommes, dont la beauté s'espend à l'entour des esprits, & les rait, attraits de l'admiration de salumiere & splendeur. Mais (dira l'Epicurien) de là sortent beaucoup de commoditez. Ce que ie ne nye seulement, mais ie dis d'auantage, que la vie des innocēts, & de ceux qui sont de bon cueur recognoissants, est plus

*Obiection
de l'Epi-
curien*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
 affeurée, que celles des autres: & est plus
 (selon le iugement des gents de bien)
 hors de danger, & de toute crainte, pource
 que nature eust este tres-inique, si elle eust
 fait ce grand bien miserable, incertain, &
 sterile. Parquoy voy & considere vn peu
 tout cecy, si pour paruenir à telle vertu (la-
 quelle souuentefois se donne & ottroye
 aisement, & sans aucun danger) tu voul-
 drois passer au trauers les grâds & excessifs
 rochers, par lieux pierreux, & enuironnez
 de toutes parts de cruelles bestes sauuages,
 & veneneux serpens.

CHAPITRE XXI II.

*Autre ob-
 iectio d'E-
 picure, que
 la chose ne
 est de soy
 desirable,
 ou il n'y a
 point de
 profit.*

*Par la ver-
 su des a-
 stres &
 corps ce-*

LA chose (me dira il) n'est par soy desira-
 ble, quand en elle y a faulte de quelque
 emolument & profit. Car les choses, qui
 sont les plus belles, sont le plus souuent
 accompagnées de plusieurs dons proue-
 nants d'autre part, que de la chose mesme:
 mais elles tirent celles cy, & celles là preced-
 ent. Fait on doute que le circuit du soleil
 & de la lune par leurs cours ne tempere ce
 domicile & manoir du genre humain? que
 les corps ne soyent nourriz & alimentez
 par

par la chaleur du soleil? que les terres n'en ayent leur relasche? que les humeurs par trop abondantes n'en soyent reprimées? que toutes les rudesses & aspretez de l'hyuer estreignant n'en soyent dissipées? que par l'efficace & penetrante tepidité de la lune, la maturité des fruits ne s'endurcisse? Il n'y a aucun doute que, par le cours d'iceux, les choses humaines ne soient plus ou moins fecondes: ny aussi que, par le cours du soleil, l'an ne nous soit prescrit & terminé, comme par le cours de la lune (laquelle se tourne par plus courtes espaces de la sphere) les moys sont limitez. Et combien que tu soustrayes ces choses, le soleil de soy mesmes n'est ce pas vn spectacle capable des yeux, & digne d'estre reueré, ores que seulement il outrepassast sans ses effaits? La lune seroit elle indigne du regard des hommes, ores qu'elle transpou- rust n'estant seulement que planette sans profit? Regarde le ciel, toutes & quantes fois que de nuict il a produit & allumé ses flambeaux, & fait loire si grande quantité d'innumerables estoilles: qui est celuy, qui ne se rende fort ententif à les regarder? Et qui est celuy (ce pendant qu'il les admire)

*lesses tou-
tes choses
d'icy bas
sont main-
tenues.*

*Par le
cours du so-
leil, l'an
nous est
terminé &
le moys,
par celuy
de la lune.*

qui pense, que ces choses soyent faites pour son profit & vtilité? Regarde les estoilles, qui tombent d'enhault en si grande assemblée, comment elles cachent leur vistesse & soudaineté, en se monstrant à nous fermes, stables, & immobiles. Combien ceste nuit (à laquelle, quant à son nōbre, & à la difference des autres, sur tout tu prens garde) se fait il de choses? Cōbien de troubles tournēt sous le silence de la nuit? Cōbien vn certain but amene il d'entresuites de fatales destinées? Toutes ces choses (lesquelles tu ne consideres autrement, sinon qu'elles sont ainſi de nature esparſes, & estēdues pour vne beauté) sont vne chacune à part en son œuure & action. Car il ne fault pas que tu estimes, qu'il n'y ayt que sept estoilles erratiques, & que les autres soyent arrestées & immobiles. Vray est que nous ne comprenons que le mouuement de quelques vnes: mais il y en a d'autres sans nombre fort cloignées de nostre regard, qui vont & viennent incessamment. Et entre celles, qui s'offrent à noz yeux, il y en a aucunes fois qui marchent couuertement, & sans que nous les apperceuions aucunement. Pourquoy donc

*Qu'il y a
plus de sept
estailles er
ratiques.*

donc n'es tu espris & rauy à la contem-
plation de ceste grande machine, encores
qu'elle ne te gouuernast point, ne te gar-
dast point, ne te nourrist & ne t'engen-
drast point? & qu'elle ne te arrofast point
par son esprit?

CHAPITRE XXIIII.

TOUT AINSI que ces choses ont
le premier vſage, & ſont neceſſaires &
vtiles toutesfois leur grandeur & maieſté
occupe tout humain entendement: auſſi
toute ceſte vertu, & meſmement de celuy
qui eſt recognoiſſant, fait certes beaucoup:
mais elle ne veut eſtre aymée pour cela,
car elle a en ſoy ie ne ſçay quoy de plus
grand: ny n'eſt de celuy aſſez entendue,
duquel elle eſt nombrée entre les choſes
vtiles & profitables. Il eſt recognoiſſant,
parce qu'il eſt expedient, & par ce moyen
autant qu'il luy eſt expedient. Vertu ne
reçoit aucun amateur ſordide & deshon-
neſte. Il fault venir à elle le ſein ouuert, &
auec toute liberalité & abondance. L'hom-
me ingrat penſe cecy en ſoy-mesmes:
l'euffe volontiers rendu le pareil, mais ie

*Vertu ne
reçoit aucun
des honneſte
& ſordide
amateur.*

crains les frais, ie crains le peril, ie crains l'offense. Le feray donc plus tost ce, qui m'est profitable & expedient. Vne mesme raison ne peult enseble rendre l'homme recognoissant, & ingrat. Tout ainsi que leurs ceuures sont diuerses, aussi sont leurs propos & de liberations diuerses entre elles. Celuy lá est ingrat, pource qu'il ne fait ce, qu'il deuroit faire, mais ce qui luy reuient à profit. Cestuy cy est recognoissant, qui ne fait ce, qui luy reuiendroit à son profit, ains qu'il doit faire.

CHAPITRE XXV.

*Come nous
deuons estre
imitateurs
de Dieu, &
sous nos
ceuvres.*

N O V S auons proposé viure selon nature, & ensuyure l'exemple de Dieu. Or en tout ce que fait Dieu, il ne suyt autre chose que la raison de faire: si d'auanture tu ne l'estimes receuoir le fruit de son ceuvre par la fumée des sacrifices & de l'odeur de l'encens, qui luy est offert par ceux, qui sacrifient. Regarde combien il fait de grandes choses iournellement, combien il en distribue & departyt, de combien de fruits il remplit la terre: de combien de vents propices & portez par tous les ports de la mer il l'esmeut: de combien de pluyes tomban-

tes subitement du ciel il adoucit la terre, & remplit les venes des fontaines tariées par l'extreme chaleur du soleil, & par vn nourrissement, occultement infuz, les renouelle. Sans loyer & sans aucun profit, qui luy en reuienne, il fait toutes ces choses. Nostre raison pareillement, si elle ne se desuoye de son patrō & exemplaire, doit garder, qu'elle ne soit incitée à faire les choses hōnestes par auarice, ny par aucune esperance de gaing. *Noter* On doit auoir hōte de vèdre les biens faits. Nous auōs Dieu qui ne se vèd point, & ne fait rien pour recompense. Si tu imites Dieu, fais aussi plaisir aux ingrats. Car le soleil se leue mesmes sur les meschants, & les mers sont ouuertes aux pyrates & escumeurs de mer.

CHAPITRE XXVI.

Les Epicuriens font vne question, & demandent en ce lieu, si l'homme de bien doit faire plaisir à vn ingrat, le scachāt estre tel. Permits moy d'entreparker quelque chose, & de rompre ce propos, de peur que ne soyons surprins de quelque fraudulent & deceptif interrogatoire. Entens *Obiection d'Epicure si l'homme de bien doit bien faire à l'ingrat.*

donc qu'il y a (par la constitution & tradition des Stoïques) deux especes de gents ingrats. L'vn est ingrat pour autant qu'il est fol. Celuy qui est fol, est pareillement mauuais: & celuy qui est mauuais, est plein de tout vice: parquoy il est aussi ingrat. Ainsi nous disons tous mauuais estre desordonnez, auaricieux, luxurieux, & malings: non que toutes ces choses soyent en vn chacun particulierement grands & notoires vices, mais par ce qu'elles y font ou peuuent estre, bien qu'elles n'apparoissent point. L'autre est dit ingrat, parce que vulgairement on le dit estre de nature prompt & enclin à ce vice. L'homme de bien ne laissera de bien faire à cest ingrat pour auoir ce vice, comme considerant que nul n'est sans vice. Car sil repousse arriere & reiette tels hommes, il ne trouuera à qui il puisse faire bien & plaisir. Mais à cest ingrat, qui defraude ses bienfaiteurs, & qui a l'esprit enclin en ceste partie, l'homme de bien ne fera point plus de grace, d'auantage, ou de plaisir, qu'à vn trompeur, & qui par fraude pourchasse le bien d'autruy. Qui sera celuy, qui

*Qu'on ne
doit laisser
à bien faire
à l'ingrat,
pour le sca-
uoir estre
tel.*

qui prestera ou baillera à garder son argent à celuy, qui a follement despensé & mangé tout son bien? ou qui donnera quelque chose en garde à celuy, qui ia a denyé à plusieurs ce qui luy auoit esté mis entre mains? Quelcun est dit craintif, par ce qu'il est fol, & pour cela il ensuyt les mauuais, qui de toutes parts sont enuironnez de vices. Celuy est proprement dit estre craintif, pour ce qu'il est tel de sa nature, & a peur de la plus petite chose, qui se puisse remuër. L'homme fol & insensé est plein de tous vices, mais il n'est pas de nature prompt & enclin à tous. L'vn est enclin à auarice, l'autre à luxure, & l'autre à petulance & effrontée mauuaistié.

Qui proprement est dit craintif & timide.

CHAPITRE XXVII.

PAR QUOY ceux là errent grandement qui interrogēt ainsi les Stoïques: Quoy donc Achilles estoit il timide? Quoy donc Aristide, qui par sa iustice & bonté a esté ainsi appellé, estoit il iniuste? Quoy donc? Decie craignoit il la more? Mutie a

Folle interrogatiō des Epicuriens.

il esté traistre? Camille a il abādōné le païs? Nous ne difons pas que tous vices soyent ainsi à tous, comme les vns particulièrement excellēt en quelques vns: mais nous difons que l'homme mauuais & fol est remply de tout vice: ny n'exemptons de crainte l'audacieux, ny ne deliürons d'auarice le prodigue. Tout ainsi que l'homme a tous les sens, & ce neantmoins tous hommes n'ont la viuacité de la veüe semblable au Lynce: ausi celuy qui est fol, a toutes ses affections autant ardentes & ausi précipitées, qu'aucuns en ont quelques vnes. Tous les vices sont en tous hōmes: mais tous n'apparoissent pas en vn chacū. L'vn est de nature incité à auarice, l'autre addonné à luxure, l'autre au vin: ou sil n'y est encores addonné, il y est tellement fait & formé, que ses mœurs le transportent à cela. Donc pour reuenir à mon propos, & pour respondre à la question: Il n'y a homme mauuais, qui ne soit ingrat quant & quant. Car il a en soy toutes les semences de malice. Toutesfois celuy est proprement appellé ingrat, qui est enclin à ce vice. Et à cestuy ie ne feray bien ny plaisir. Tout ainsi

*Nul n'est
mauuais,
qui pareil
lement ne
soit ingrat*

ainsi que celuy a mal pourdeu sa fille, qui l'a mariée à l'hōme cōtumelieux, & qui a esté souuēt refusé: tout ainsi que celuy sera estimé mauuais pere de famille, qui aura donné la charge de son bien à celuy, qui a esté repris de iustice pour s'estre mal porté en d'autres pareilles affaires, & pour auoir esté mauuais mesnager: tout ainsi que tres-follement celuy aura testé, qui aura donné pour tuteur à son fils, vn pilleur de mineurs & pupilles: Aussi sera dit auoir mal colloqué son bien, quiconque elit, pour ce faire, gents ingrats, & ausquels il donne choses qui aussi bien seront perdues.

CHAPITRE XXVIII.

DI E U semblablement (me dira quel-
 qu'vn) donne beaucoup de choses aux
 ingrats, encor qu'il les eust apprestées aux
 bōs. A quoy ie respons, qu'elles aduiennēt
 aussi aux mauuais, pourautant qu'elles ne
 peuuent estre separées. Or est ce chose plus
 seante de profiter, mesmes aux mauuais à
 cause des bōs, que de defaillir aux bōs
 pour les mauuais. Ainsi les choses, que tu
 recites, le iour, le soleil, les cours de l'hy-

*Dieu fait
 bien aux
 bōs et aux
 mauuais
 egalemēt.*

uer, & de l'esté, & les saisons moyennes de la primeuere & automne, les pluyes, & les cours des fontaines, avec les ordinaires souffleméts des vents, furent créez de Dieu, pour le bien de tous les hommes: car il n'a voulu choisir vn chacun à part, ny les assembler, pour les faire iouyr particulièrement de ses biens. Quand le Roy veult donner quelque estat & dignité, il choisit les personnes, qui en sont dignes, & qui l'ont mérité: mais sil fait ietter d'vn eschaffault, & distribuer au peuple quelque largesse, aussi tost le dōne il au mauuais, comme au bon. Semblablement quand on donne, ou distribue publiquement quelque quantité de blé, autant en a le larron, que le pariure, & adultere, sans auoir egard aux mœurs & conditions des personnes, pourueu qu'ils soient bourgeois de la ville. Bref, quād on dōne quelque chose, non cōme aux gents de bien, mais comme aux bourgeois & citoyens, vn chacun, tant les bons que les mauuais, en est participant par egale portion. Dieu aussi a donné quelques choses à tout le genre humain vniuersellemēt, dont nul n'est excluz. Car il ne se pouuoit faire, que le vent fust fauorable & gracieux aux

*Beaucoup
de choses*

gents

gents de bien, & contraire aux mauuais. C'est toutesfois vn bien commun, que la communication & vsage de la mer fust à tous ouuert, & que le royaume du genre humain fust mis au large. Ny ne pouuoit estre loy imposée aux pluyes, qui deuoient tomber, qu'elles n'arroufassent les champs des mauuais & meschants. Aucunes choses tiennent le milieu. Les villes se font tât pour les bons, que pour les mauuais. Les liurés, qui sont mis en lumiere, publient les escrits des gens d'esprit: ce neantmoins ils deuoiet paruenir à gens, qui en seroiet indignes. La medicine aussi donne aide & secours aux meschants. Nul ne supprima onques les compositions des remedes salutaires, à fin que ceux, qui ne le meritent, n'en fussent gueriz. En choses, qui se donnent separément, comme à celuy, qui les merite, tu dois examiner la censure & estimation des personnes, & non en celles, qu'indifferemment reçoit vne multitude. Car il y a grand' difference entre debouter quelqu'vn, & l'elire & choisir. Le droit est pour tous exercé aux parlements, & aux autres courts subalternes: les meurtriers mesmes & homicides y sont en paix, &

*Sont, qu'elles
pouués estre,
qu'elles
ne soient
communes
tant aux
bons, que
aux mau-
uais.*

*Les choses,
qui tiennent
le milieu.*

*Les choses,
qui se don-
nent particu-
lièrement,
cōment, &
à qui il les
conuient
donner.*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
 ceux, qui ont rauy l'autruy, demandent les
 choses qui leur appartiennent. Le mur de-
 fend les meschants, & ceux qui en sedition
 manent les armes ciuiles, des assaults de
 l'ennemy. Ceux, qui ont grãdement & sut
 tous les autres offensé les loix, sont par
 l'aide & protection d'icelles defenduz. Il y
 a d'autres choses, lesquelles ne pouuoient
 aux autres escheoir, si à tous n'estoient
 données generalement. Parquoy il ne te
 fault point faire de dispute de ce, à quoy
 nous sommes publiquement incitez. Co-
 qu'à mon iugemēt deuoit escheoir à quel-
 qu'vn, ie ne le donneray à celuy, que ie scau-
 ray estre ingrat.

C H A P I T R E X X I X .

*Obiection
 sur la que-
 stion pre-
 cedente.*

*Que cest
 q̄ bienfait.*

PAR cela donc (me dirz quelque vn) tu
 ne donneras pas conseil à l'homme in-
 grat te demãdant ton aduis: ny ne luy per-
 mettras tirer de l'eau de la fontaine, ou du
 puy: ny ne luy monstreras le chemin, sil
 le te demande, quand il se fouruoye? Pour-
 rois tu bien le faire sans luy donner? Ie di-
 stinguerauy cecy, pour le moins ie tascherauy
 à le distinguer. Vn bienfait est vne œuure
 ytile: mais toute œuure ytile, n'est pas bien-
 fait,

fait. Car quelques choses sont tant petites, qu'elles n'obtiennent point le nom du bienfait. Il y a deux choses, qui se doiuent conioindre, pour faire vn bienfait. Premièrement, la grâdeur & magnitude de la chose. Car il y en a quelques vnes, qui sont au deffous de la mesure du nom. Qui fut oncques celuy, qui ayt appellé biéfait vn quartier de pain, ou vne monnoye d'vn vil cuyure, ou auoir donné permission d'allumer vn autre feu au sien? Ces choses sont aufois plus profitables, qu'elles ne sont grandes. Si est ce que leur vtilité mesmes, quand par la necessité du temps elles sont faites necessaires, leur diminuë le pris. Secondement, il fault que ce, qui est le principal de tout, sy accorde & y cōdescende: à sçauoir, que ie face le bien & plaisir, que ie veux faire, pour l'amour de celuy, auquel ie voulois que mon bienfait paruinist, & que ie le iuge en estre digne, & que ie luy donne volontairement, & sans obligation ny contrainte precedente, en receuant de mon don vne ioye & soulas. De toutes lesquelles choses il n'y a rië en celles, desquelles nous parlons. Car nous ne les faisons point, comme à personnes qui le meritent,

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
ains negligemment, comme choses de pe-
tite valeur & cōsequence: & ne les faisons
point à l'homme, mais à l'humanité.

CHAPITRE XXX.

*Que lon
doit quel-
ques fois
bien faire
à gēts, qui
ne le meri-
tēt, en l'hō-
neur de
leurs prede-
cesseurs.*

IE ne voudrois nyer, que ie ne doitte aus-
si à quelques fois faire bien & plaisir à
gents qui ne le meritent, en l'honneur des
autres: comme en matiere de demander
dignitez & honneurs: de sorte qu'on a à
quelque fois preferé les plus villains & ru-
stiques en faueur de leurs predecesseurs,
aux industrieux & diligents qui n'estoient
encor pas bien cogneuz. Tant est sainte &
sacrée la memoire des grandes vertuz: &
aussi fauorise elle plusieurs gents de bien,
pourueu que la grace d'iceux ne defaille
point avec eux. Qu'est ce qui a fait Consul
le fils de Ciceron, sinon son pere? Qu'est ce
qui a receu n'a gueres Cinna en l'estat de
Consulat, retournant du camp des enne-
mys? Qu'est ce qui a receu & admis Sexte
Pompée & les autres Pompeians, sinon la
haultesse & grandeur d'vn seul homme: la-
quelle certes fut tant excellente, que sa
ruyne

rtuynne mesmes , a assez haultement eleué
touts les siés. Qu'est ce qui a fait Prestre (il
n'y a pas long temps) non seulement en
vne assemblée, mais en plusieurs , Fabie
Perfique (le baiser duquel eust mesmes em-
pesché les desirs d'vn homme de bien) si-
non les Verrucosiens & Sauoyens, & ces
troys cents, qui pour la republique auoient
hazarde toute vne famille en vne course &
faillie, que les ennemys auoient faite sur
eux? Nous deuons ces choses aux vertuz &
prouësses, à ce que, non seulement estants
presentes, mais aussi éloignees de nostre
face, nous les honorions & reuerions. Tout
ainsi qu'elles se sont efforcées de ne profi-
ter point seulement pour vn aage, mais
de laisser leurs bienfaits, mesmes apres
elles: aussi ne deuons nous estre recognoi-
sants du bien, qui nous a esté fait, seule-
ment pour vn temps, ains pour tousiours.
De cestuy cy sont sortis plusieurs grands
& nobles personnages, dont il merite que
on le recognoisse, & qu'on luy face du bien,
quiconque il soit: par ce que ceux, qui en
ont esté dignes, en sont venuz. Cestuy cy
est né d'vne race fort noble & ancienne,

*Perfitus est
toms lieux
honore et
reueré.*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
 qui tous ont esté vaillants hommes: tel,
 quel qu'il soit, doit estre couuert de l'om-
 bre des siens. Tout ainsi que les lieux sales
 sont illustrez par les rayons du soleil: aussi
 sont resplendissants les couards, lasches, &
 failliz, par la clarté & noblesse de leurs ma-
 ieurs.

CHAPITRE XXXI.

*Il soutient
 la prouidē
 ce de Dieu
 contre les
 mesdisants
 d'icelle.* **I**E VEUX en ce lieu, amy Liberal, excuser
 Dieu cōtre les detracteurs de sa prouidē-
 ce. Car no⁹ auōs coustume, de dire quelque
 fois: Qu'a voulu faire la prouidēce de Dieu
 quand elle a estably Arrhidée sur vn roy-
 aume? Penses tu que cela luy ait esté don-
 né? C'est à son pere & à son frere, que cela
 a esté donné. Pourquoi a elle fait monar-
 que de tout le môde Cesar Caligule, hom-
 me tant couuoiteux du sang humain, qu'il
 le commandoit non autrement estre espan-
 du deuant sa face, comme s'il feust deu boi-
 re? Comment? penses tu donc que cela luy
 ayt esté donné? Cela fut donné à son pere,
 qui passugettist la Germanie, à son ayeul, &
 bisayeul, & auant ceux cy à autres non
 moins illustres & nobles personnages, en-
 cores qu'ils eussent mené vie priuée, &
 sans

*Cesar Caligule hōme
 couuois-
 seur à sa-
 ve espandre
 le sang hu-
 main.*

sans charge en la republique, estants egaux aux autres. *Que* faisois tu quand tu creoyes Consul Mamerque Scaure? Ne sçauois tu pas bien qu'à bouche ouuerte il receuoit le flux mēstrual de ses chambrieres. Car pen- *Mamer- que Scaure.* ses tu qu'il le dissimulast? Penses tu qu'il voulust estre veu pur & munde? Je reciteray ceste sienne parolle contre luy mesme, de laquelle i'ay souuenance qu'on faisoit bruit, & laquelle on louoit en sa presence. Pollion Asinie estant vne fois couché sur vn liēt, Mamerque vsant d'vn mot sale & deshoneste, luy dist, qu'il luy vouloit faire ce, que plus tost il voudroit endurer. Et voyant la face de Pollion refrongnée, comme estant courroucé d'vne tant abominable parolle. Tout le mal, que i'ay dit (dist il) ie l'ay dit à moy, & à ma teste. Voila son dire, qu'il racomptoit. As tu admis vn homme tant apertement villain, & deshōneſte, aux magistrats, & honneurs Romains, & au siege iudicial? Certainement quand le Senat pense bien à cest ancien & noble prince Scaure, il doit bien estre marry & dolent de la perte de la race d'vn tel homme.

*Mes habits
& versu-
eux pour-
quoy ele-
nez en di-
gnitez.*

IL est vray semblable, que Dieu permet ces choses, a fin de traiter les vns plus doucement, à cause de leurs parents & ancestres: & les autres, à cause de la bonne, & vertueuse nature, qui deuoit estre en leurs neueux & arriere-neueux, & de ceux qui viendroient long temps apres eux. Car la suite de leur œuure ne leur peut estre cachée, & la science de toutes choses, qui se doiuent conduire par leurs mains, leur est tousiours aperte: mais quant à nous, la cognoissance de ce nous vient & procede comme d'un lieu caché & secret: de maniere que les choses, que nous pensons estre subites & fort soudaines, leur sont long temps au parauant preueuës, & comme familiares. Soyent ceux cy roys, à cause que leurs ancestres & deuanciers ne l'ont pas esté, sinon qu'ils ont eu, pour leur souuerain empire, iustice, & abstinence de routes meschâcetez: & mesmes par ce qu'ils ne se sont pas dediez la republique, mais se sont à elle cōsacrez & vouëz. Les autres ayent

ayent tout le gouuernement d'un Royau-
me, à cause que quelque bisayeul des leurs,
a esté homme de bien. Il a eu le cueur plus
hault qu'aucune fortune, parce qu'en vne
dissensió ciuile, pource qu'il estoit ainsi ex-
pedient à la republique, il a beaucoup mi-
eux aymé estre vaincu que vaincre. En si
longue espace de temps, elle ne luy a peu
rendre le plaisir & seruice qu'il luy auoit
fait. Pour le regard donc de cest homme de
bien lá, que quelcun de sa race maintenant
commande au peuple, non pource qu'il le
sçait ou peut bien faire, mais pource qu'un
autre l'a merité pour luy: combien que
cestuy cy soit laid & difforme de corps, &
de villain regard: chose, qui pourroit dif-
famer ses dignitez & grands honneurs.
Maintenant les hommes m'accuseront &
me diront aucugle & remeraire, ne sça-
chant en quel rang & degré ie dois met-
tre les choses deuës aux souuerains & tres-
excellents personages. Mais au contrai-
re, ie sçay, que ie dōne cecy en autre part, &
qu'autre part ie paye ce, qui est deu de long
temps. D'ou sçauēt ceux cy, que celuy lá re-

fuyt sur tous autres & reiette la gloire qui
 fuyt sa nature, & qu'il se presente aux dan-
 gers d'un mesme visage, que les autres en
 retournent? & qui jamais ne fait distinctiõ
 de son bien à celuy du public? Ou est cestuy
 là? me diras tu; ou qui est il? D'ou le sçavez
 vous? Pource que i'examine les articles
 des comptes tant de la recepte, que des mi-
 ses. Je sçay à qui & que ie dois. Je rends aux
 vns vn long temps apres, aux autres ie leur
 auance, ou ainsi que l'occasion, ou la fa-
 culté & puissance de ma republique peut
 porter.

CHAPITRE XXXIII.

IB feray bien quelques fois à l'ingrat,
 Mais non pour l'amour de luy. Que sera
 ce (me dira quelcun) si tu ne sçais sil fera re-
 cognoissant, ou ingrat? Attédras tu iusques
 à ce que tu le sçachez, ou si tu ne perdras le
 temps de faire plaisir? L'attente en est lō-
 gue. Car (cōme dit Platon) la coniecture de
 l'esprit humain, est difficile. Et de ne l'at-
 tendre est chose temeraire & outrecuidée.
 A cestuy cy nous respondrons, que nous
 n'attendons

n'attendons iamais la tres-certaine intelligence & cognoissance des choses : pour ce que l'espreuve & certitude du vray, est fort difficile, de sorte que nous sōmes cōtraints d'aller la part que nous meine la semblāce du vray. Tout le deuoir de cecy procede de ceste voye . Nous semōs ainsi, nauignons ainsi, ainsi allons nous à la guerre, c'est ainsi q̄ nous nous marions, & en telle sorte nous eleuons noz enfāts: attendu que l'euement de toutes choses est incertain. Nous nous approchons des choses, desquelles nous croyons qu'il fault bien esperer . Car qui est ce qui promet abondance & foison de biens à celuy, qui seme? port à celuy, qui est en mer? victoire à celuy, qui combat? femme pudique, à celuy qui se marié? à vn pere, enfāts, qui luy rendent le deuoir tel qu'il appartient? Nous suyons la part, ou raison nous tire: non celle, ou verité nous conduit . Si iamais nous ne voulions rien faire, que nous ne fussions assurez si cela nous feust profitable, & n'entreprendre rien, que premierement n'en eussions cogneu la verité : iamais en toute nostre vie ne se feroit par nous aucune chose. Quand

*C'est chose
chose difficile de pou
uoir cogno
istre le vray
lois d'ant
truy.*

*L'euement de
toutes choses
n'est incertain*

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
les choses, qui auront quelque ressemblance de la verité, à laquelle elles sont veuës approcher aucunement, m'inciteront à ce cy, ou à cela: ie ne craindray de faire bien & plaisir à cestuy, auquel il y aura quelque apparence qu'il le recognoistra.

CHAPITRE XXXIII.

*Les especes
des choses,
ausquelles
nous croyons,
sont
deceuables*

P L V S I E V R S choses (diras tu) suruiendront, pour lesquelles le mauuais acquerra l'estime & opinion d'homme de bien, & le bon desplaira pour le mauuais. Car les especes des choses, ausquelles nous croyons, sont le plus souuent deceuables. Qui est celuy, qui le nye? Mais ie ne trouue autre chose, par laquelle ie puisse regir & gouuernier ma fantasia. Il me fault suyure la verité par ces traces. Je n'ay rien plus certain & asseuré, que cela. Je mettray peine de le iuger & l'estimer, & n'y adiousteray pas foy soudainemēt & à la volée. Car il peut ainsi aduenir en vne bataille, que ma main adressera mon dard, & le tirera droit contre mon compagnon de guerre,
deceue

*Il n'ya au
cune voye
plus asseu
rée, que cel
le de ve
rité.*

deceü par quelque erreur & mesgarde, & que ie pardonneray presque à mon ennemy, comme fil estoit des miens. chose, qui aussi n'aduiendra pas souuent, & si elle aduient, ce ne sera pas ma faulte: car mon intention est de tuer mon ennemy, & defendre mon citoyen. Si ie cognois vn homme ingrat, ie ne luy feray point plaisir. Mais il m'a abusé sous vmbre de simplese & bonté. Mais il m'a deceu par fiction & hypocrisie. En cest endroit il n'y a nulle coulpe de celuy qui fait plaisir; d'autant qu'il le fait comme à celuy, qu'il pense en deuoir estre recognoissant. Si tu as promis (me dirastu) de faire plaisir à quelcun en luy aidant en quelque sorte que ce soit, & q̄ puis apres tu le cognoisses ingrat, luy feras tu, ou nō? Si tu luy fais, le sçachāt estre tel, tu peches, car tu fais biē à celuy, à qui tu ne le dois faire. Si tu luy refuses tu offenses aussi par ce moyen, en ce que tu ne fais ce, que tu as promis. Nostre conscience est en doute & chancelle en ce lieu, tant à cause de la superbe & outrecouidée promesse que nous auons faite, que pourautant que cest

Objection.

LIVRE IIII. DE SENEQUE,

le fait de l'hōme sage & constant, de ne se repētir iamais d'vne chose qu'il aura faite, ny iamais corriger ce, qu'il aura fait, ny ne changer de conseil. Le sage ne change point de conseil, quand toutes choses, qui estoient lors qu'il le prenoit, demeurent en leur entier. Parquoy iamais ne s'ē repēt: car pour lors rien ne s'est peu mieux faire que ce, qui a esté fait: ny rien mieux ordonner, que ce, qui a esté lors ordonné. Car il il ne sentremesse iamais de faire aucune chose, sans quelque exception: à sçavoir, sil ne survient quelque chose, qui l'empesche de faire ce, qu'il auoit proposé faire. Et par ce moyen nous disons, que toutes choses luy succedent à souhait, & que rien ne luy aduient contre son opinion, pour ce qu'il presume en son esprit, & imagine qu'il peut suruenir quelque chose, qui le gardera de faire ce qu'il auoit deliberé & en enuie de faire. Ceux là sont fols & imprudens, qui se fient d'auoir telle fortune qu'ils voudroient auoir. Mais le sage pense aux choses, qui peuuent venir, tant d'vne part, que d'autre. Il sçait combien il est permis à erreur, combien les choses humai-

*Raison,
pourquoy
le sage ne
se repent
iamais de
son fait.*

humaines sont incertaines, cōbien de choses empeschent & retardent noz conseils & entreprinſes. Et cognoiſſant combiē est variable & incertaine la fortune des choses humaines, il demeure ſuſpens, attēdant la fortune douteuſe, & avec conſeils fermes & certains tempere les euenemens incertains. Parquoy l'exception, ſans laquelle il ne propoſe rien, ny n'entreprenſe choſe quelconque, le contregarde & defend en ceſt endroit.

CHAPITRE XXXV.

IL'AY promis à quelqu'un de luy faire vn plaisir: ouy, pourueu (ſe doit il entendre) que quelque choſe ne ſuruiēne, pourquoy ie ne le doie faire. Car que ſera ce, ſi la patrie me commande luy donner ce, que i'auois promis à autre? Si lon impoſoit quelque nouvelle loy, laquelle me gardaſt de faire ce, dont i'auois fait promeſſe à mon amy? le t'auois promis ma fille en mariage, puis apres tu as eſté trouuē eſtranger: or la loy defend de ne contracter mariage avec vn eſtranger. La choſe meſme, qui le prohibe, m'excuse & defend. Je fauceray lors

*Certaines
raiſōs, par
lesquelles
l'homme ſe
peut gar-
der de fai-
re ce, qu'il
a promis.*

ma foy, lors à bon droit me fera reproché
Quand est le crime de legereté & inconstance, si, les
ce, que l'hō choses estâts telles & en pareil degré qu'el-
me fiance les estoient quand ie feis la promesse, ie ne
sa foy. tiens ma parolle. Autrement, tout ce, qui
 se chāge, me donne liberté de prendre cō-
 seil tout de nouveau, & me deliure de ma
Excuses le foy. I'ay promis d'estre aduocat en vne tiē-
gitimes. ne cause, puis apres il a esté descouuert que
 cela tourneroit au preiudice de monpere.
 I'ay promis à vn autre d'aller avec luy en
 quelque lointain voyage qu'il entreprend:
 mais on nous vient dire, qu'il fait dange-
 reux sur les champs, pour les brigands, &
 espieurs de chemin. Ie deuois aller en cer-
 tain lieu avec toy, pour quelque affaire ex-
 pres: mais mon fils est deuenu malade, &
 ma femme preste à gesir, qui me retien-
 nent de sorte que ie n'y puis aller, ny tenir
 promesse. Les choses doiuent estre telles,
 qu'elles estoient lors que ie promettois, à
 fin que ma foy soit obligée à toy. Et quel
Quand est plus grād changemēt & mutation se peut
ce, que no il faire, que de t'auoir trouué mauuais hom-
denōs fai- me & ingrat? Ce que ie te donnois comme
re ce, que à homme digne & qui le meritoit, ie te le
nom auōs refuseray comme à personne indigne: &
promis.

estant

estant en ceste sorte deceu par toy, i'auray, quant & quant, cause de me courroucer.

CHAPITRE XXXVI.

TOUTESFOIS ie prendray garde de quelle estime & valeur est ce, dont il est question. Le pris & mesure de la chose promise, me donnera conseil de ce, que ie dois faire: Si cela est petit & de peu de consequence, ie le te donneray, non que tu en sois digne, mais pour ce ie l'ay promis. Ny ne le donneray comme vn present, mais ie rachetteray mes parolles, & me conseilleray & m'admonesteray moy-mesme, & avec ce peu de dommage i'apprendray à estre vne autre fois plus sage, & ne promettray ainsi à la volée, à fin que ie ne tombe en pareille faulte. Ie chastiray par mon dommage la temerité de celuy, qui promet. Voilá, diray-ie en moy mesme, ie vœux que tu donnes, à fin que tu en sois puis apres marry & desplaisant, & à fin qu'vne autre fois tu sois plus aduisé à ce, que tu dois dire, & que tu parles plus cōsiderément, & que (cōme lon dit cōmunement) tu te mordes la langue. Si ce, que ie veux donner, est de

Qu'il fault diligēment examiner la grādeur ou petitesse d'une chose promise, pour tenir sa promesse.

plus grande valeur, ie me donneray garde (comme dit Mecenas) que ie ne sois repris & tancé d'auoir fait present de deux cents cinquante mille escuts. Car ie compareray & examineray l'interest de l'vn & de l'autre. C'est quelque chose, de perseuerer en ce, que tu as promis: c'est aussi beaucoup de perseuerer en cela, que tu ne faces plaisir à l'homme, qui en est indigne. Si fault il neantmoins prendre garde à la quantité. Si la chose est legere & de petite valeur, nous deuõs dissimuler. Mais si ie scauois que cela me deust venir à grand preiudice, & à ma honte & deshonneur, i'aymeroy trop mieux vne fois pour toutes m'excuser, pour quoy ie l'ay refusé, que tousiours, pour l'auoir donné. Le tout gist en cela (comme lon dit) combien me doiuent couster les parolles de ma promesse. Tant s'en fault qu'ie donne ce, que i'ay temerairement & à la volée promis, que mesmes ie redemandray & repeteray ce, que ie n'ay pas bien & iustement donné. L'homme est fol, qui persiste en son erreur.

CHAPITRE XXXVII.

PHILIPPE, Roy des Macedoniens, auoit vn iour quelque soldat en sa compagnie,

pagnie, puissant, & hardy: duquel ayant en plusieurs expeditions experimenté l'utile industrie & vaillance, de fois à autre, luy auoit, pour sa vertu, departy quelque chose de ce, qu'il auoit butiné: de sorte qu'il enflammoit cest homme (qui pour argent espandoit son sang) par les bienfaits & récompenses, que souuent il luy faisoit. Cestuy, estant tombé vne fois au danger de naufrage, fut gertté par les flots de la mer es terres & possessions de quelque Macedonien: lequel en estant aduertey, y accourut en toute diligence, luy fait reuenir ses esprits, le cōduist en sa mestairie, se decoucha de son lict pour le coucher, le recrea estant malade & à demy mort, le guerist à ses frais & despens, & fait, qu'en l'espace de trête iours le remist sus bout. Finablement le garnist d'argēt, & de tout ce, qui luy faisoit besoing pour son chemin: luy disant ce soldat, de fois à autre, qu'il luy reuouldroit le bien & humanité qu'il auoit faite, sil aduenoit que iamais il peust reueoir son empereur. Estât de retour au Roy Philippes, luy recita son naufrage tout au long, taisant toutesfois le secours & aide, qu'il auoit receu du Macedonien: & incontinant, pour se releuer de

*Courtoisie
d'un Mare
donien, à
l'endroit
d'un sol-
dat du roy
Philippe.*

*Mesconce-
té et grã-
de ingrati-
tude d'un
gẽd'arme.*

sa perte, en recompense demanda au Roy que son plaisir fust, de luy vouloir donner par confiscation les heritages de quelcun. Ce quelcun estoit son hoste, celuy mesme, duquel il auoit esté tât humainemēt traité, & guery, & receu tant d'autres plaisirs & courtoysies. Les Roys ont accoustumé, durant la guerre principalement, de donner beaucoup de choses, les yeux bandez. Il est mal-aisé, qu'un seul homme, tant iuste soit il, puisse resister aux cupiditez de tant de gēts d'armes. Il n'y a si bō prince, qui en un mesme temps se puisse monstrer homme de bien, & bon chef d'armée. Comment tant de milliers d'hommes insatiables pourront ils estre refasiez? Qu'auront ils, si chacun a ce qui luy appartient? Ce sont les propos, que le Roy Philippes luy dist, quand il luy commanda d'entrer es biens qu'il demandoit. Ce Macedonien, hoste de cest importun & ingrat demādeur, estāt par luy chassé hors de ses biens, n'endura pas ceste iniure sans mot dire comme simple & rustique: ains mal contant, que celuy, à qui il auoit tant fait de bien, en auoit esté pourueu contre tout droit & equité, escriuit au Roy vne lettre courte, mais aspre & vehemente,

*Beaux dits
& notables du Roy
Philippes.*

mente, & par laquelle franchement & sans crainte luy fait entendre l'ingratitude de son hoste. Le Roy, ayant receu ceste lettre, s'enflamma tellement de courroux, qu'à l'instant il commanda à Pausanie, de faire rendre ces biens à leur premier maistre. Et quant à ce tresmeschant gendarme, à ce tresingrat hoste, & tres-auaricieux, il luy *Grande ex* *quité du* *Roy Phi-* *lippes,* fait escrire avec vn fer chaud sur son front ce qui ensuyt:

POVR AVOIR ESTE INGRAT A SON HOSTE.
 Homme certes digne, auquel ces lettres non seulement feussent inscrites, mais aussi engraues, pour auoir chassé son hoste, semblable à l'homme nud, & semblable à celuy, qui auroit enduré le naufrage, au mesme riuage de mer, ou luy mesme auoit esté couché & estendu. Mais nous verrōs cy apres, quelle maniere de peine deüra estre gardée en telles choses. Certainement il estoit bien raisonnable de luy oster ce, qu'il auoit meschamment vsurpé, & enuahy. Qui se feust emeu de la peine de celuy, qui auoit commis & perpetré ce, pourquoy nul, tant misericordieux qui peust estre, nen eust peu auoir pitie?

PHILIPPE S tele donnera il, pour l'a-
uoir promis, encores qu'il ne te le doie
pas: encores que, par cela, il deust faire vne
meschanceté: encores que par ce seul acte
il deust empescher & estre cause, que les
eschappez de naufrage ne feussent receuz
par les habitans des pays sur les riuages de
la mer, quand ils y abordent: Ce n'est pas
inconstance & legereté, de se retirer d'vn
erreur, lequel est cogneu & condamné:
chose, qu'il faut confesser franchement, en
disant: Iay pēsé que la chose fust autre qu'el
le n'est, ie suis deceu. Mais de dire ce, que i'ay
dit vne fois: Quoy, ou comment que ce
soit, ie veux qu'il soit arresté & ferme: cela
est vne perseuerance en follie, prouenant
d'orgueil. Ce n'est pas deshonneur de chan-
ger son conseil & propos avec raison, selon
que l'affaire le requiert. Or ça, si le Roy Phi-
lippes eust delaisé cest ingrat possesseur de
ces riuages de mer, neust il pas priué tous
les pauures miserables, qui eussent peu par
apres eschapper du danger de la mer, de
l'usage de feu & d'eau, comme condamnez:
Il est meilleur (dist il) que tu portes ce dictō
escrit

Notable.

*On recens-
d'ice & or
guet de
plusieurs.*

escrit sur ton dur & cruel front (qui doit plus tost estre escrit sur les yeux) pour estre exemple aux autres, à fin que, le voyants, ils se gardent de faire vn pareil acte, de peur d'encourir semblable punition. Monstre combien est chose sainte la table, ou sont receuz les hostes & amys. Qu'en ta face se lise ce decret, par lequel est donné ordre, que ce ne soit vn cas capital, d'ayder & receuoir les pauures calamiteux en son logis. Ceste ordonnance sera beaucoup plus ferme & assurée par ce moyen, que si ie l'eusse engrauée en cuyure.

CHAPITRE XXXIX.

POUR VOY donc (dira quelcun) nostre Zenon ayant promis à vn autre de luy prester cinq cêts deniers (qui pouuoient valoir quatre vingts sept liures dix sols ou enuiron, en comptant chacun denier pour trois sols six deniers de nostre monnoye) & l'ayant trouué peu suffisant, contre l'opinion de ses amis, qui luy dissuadoyent de ne le bailler, a il perseueré de luy prester, pour ce qu'il luy auoit promis? Premieremēt c'est autre chose, prester argēt: & autre, faire plaisir. L'argent, encores qu'il soit mal presté, &

Autre chose est, prester, & autre chose, faire plaisir.

à hōme qui ne le merite, peut estre demandé: de sorte qu'il m'est licite de faire conuoir en iugemēt mō débiteur, à fin de recouurer mon argent: & s'il fait cession de biēs, ou bāque route, j'en emporteray vne portion, avec les autres crediturs. Mais faire plaisir, perit incontinent. D'auātage, ne rendre point vn argent presté, est le fait d'vn meschant homme: & prester son argent à qui ne le merite, c'est le fait d'vn mauuais mesnager En apres, ny Zenon mesme, si la somme eust esté plus grāde, n'eust perseueré de prester. Il a cinq cents deniers: qu'il les consume (comme lon dit) en maladie, puis qu'il a fait si peu d'estime de rompre sa promesse. I'iray à vn banquet, puis que i'ay promis d'y aller, encores quil face froid; nō pas toutesfois s'il tombe de la nege. Je me leueray du liēt pour aller aux fiançailles; parce que ie l'ay promis, encores que la cōcoction de mon estomach ne soit encores faite: mais non, si i'ay la fieüre. Je viendray à respondre pour toy, & te pleger, pour autāt que ie l'ay promis: mais si tu voulois que ie promisse de ce faire pour toy, sans sçauoir la somme, ou que ie m'obligeasse au fisque, ie ne le feray pas: car en promettant, il s'en-
 tend

Prester argent à qui point ne le merite, est le signe de vn mauuais mesnager.

tend tousiours, encores qu'on ne le die: si ie puis, si ie suis tenu à ce faire. Fais en sorte q̄ ce, que tu me demâdes, soit en mesme estat auquel il estoit lors que ie le promis. Ce ne fera point incōstâce de faillir de promesse s'il entreuient quelque chōse de nouveau. De quoy t'esmerueilles tu, si, estat changée la condition du prometteur, est changé pareillement son conseil? Fais que toutes choses soyēt pareilles, & tu me trouueras tout vn & sans aucun changement ny variation. Nous promettōs de cōparoir en personne le iour de l'assignation: si est ce toutesfois, que nous nous laissons tomber en default. Vne partie n'est pas receuē à faire vne demande & poursuyte en iugement contre tous. Plus grande force & necessité excuse celuy, qui ne comparoist à l'assignation.

CHAPITRE XL.

ESTIME que sēblable responce te soit faite en ceste question, à sçauoir, s'il fault tousiours rendre la pareille, & en toutslieux, pour le plaisir, qu'ō te fait. Ie suis tenu mōstrer vne volunté recognoissante: mais quāt au reste, mō malheur ne permet pas qlque fois que ie rende le pareil: qlque autre fois l'heur & felicité de celuy, à qui te

*s'il fault
tousiours
rendre la
pareille
en tous
lieux.*

fuis obligé, m'en garde. Car que rendray ie à vn roy, à vn prince, à vn riche? veu mesme qu'aucuns iugent estre iniure, de receuoir vn bienfait, & chargent de fois à autre les bienfaits, par autres bienfaits? Que puis ie d'auantage enuers telles personnes qu'auoir bon vouloir? Car aussy ie ne dois reietter le bien & plaisir que lon me fait de nouveau, pour autant que ie n'ay encores payé le vieil. Je le receüray, aussy volontiers qu'il me sera donné, & me rendray moy-mesme à mon amy matiere capable à exercer sa bonté. Celuy, qui ne veult receuoir plaisirs nouueaux, se tient offensé de ceux, qu'il a receuz. Je ne veux point rendre la pareille. A quel propos? Le retardement ne vient point de moy, si ou l'occasion me default, ou la puissance. Cestuy lá m'a fait du plaisir, mais ça esté quand il auoit l'occasion & faculté de ce faire. A sçauoir sil est bon, ou mauuais? Enuers l'homme de bien, i'ay bonne cause: deuant le meschant, ie ne la plaide point. Ny mesme ie n'estime point que cela se doye faire, que nous nous hastions de rendre la pareille malgré ceux mesmes, ausquels on la rend, & que nous pressions ceux, qui nous en quittent. Ce n'est

*Il ne fault
iamais re-
ietter le bien
qu'on nous
fait.*

n'est rendre la pareille, de rendre à celui, qui ne veut prendre recompense de ce, que tu as receu de luy volontiers. Il y en a aucuns, qui quand on leur a enuoyé quel- que petit present, en renuoyent aussi tost vn autre hors temps, & saison, & disent que par ce moyen ils ne sont point leurs tenuz ny obligez. C'est vne maniere de reietter, & ne faire compte du biẽ que lon fait, d'en renuoyer incontinant vn autre: c'est abolir & effacer vn don par vn autre don. Aucunesfois aussi ie ne rendray le plaisir qui me aura esté fait, encore que ie le puisse faire, si ie voy que cela me porte plus de domma- ge, qu'à luy de profit: & que, l'ayant receu, ce ne luy fera pas tant grand profit, qu'à moy de dõmage de l'auoir rendu. Parquoy *Conclusion* celui, qui l'aduance de rẽdre le bien & plaisir qu'on luy a fait, n'a point la volõté d'hõme recognoissant, mais d'vn bon debteur. Et pour le faire brief, celui qui veut trop soudainement payer ce qu'il doit, il le doit contre son gré: & celui, qui le doit contre son gré, est ingrat.

Fin du quatriesme liure.



LIVRE CINQUIESME

DE SENEQUE, TRAITANT
des bienfaits.

CHAPITRE I.



LES LIVRES precedants il me sembloit auoir paracheué mon propos, ayât traité la maniere commēt le bienfait se doit faire & colloquer, & cōme il le fault recevoir: esq̄lles deux choses gist la fin de ceste matiere. En tout ce q̄ outre ie poursuy, ie ne fers point à la matiere, mais seulement luy obeïs, laquelle il fault suyure la part qu'elle nous meine: non toutesfois en tous lieux, ou elle nous inuite. Car de fois à autre naistrâ chose, qui par quelque douceur chatouillera l'esprit, qui non moins sera superflue & inutile, que non necessaire. Mais parce que tu le veux ainsi, apres que tout ce, qui concerne la matiere que noustraitons, est

est paracheué, perseuerõs aussi d'enquerir,
 & chercher songneusement les choses qui
 sõt liées ensẽble, mais qui ne s'ẽtretiẽnent
 point, & ausquelles vn chacun prend garde
 diligemmẽt, encores qu'il ne les estime pas
 de grande consequence & valeur, & toutes
 fois ne perd pas sa peine en la poursuite d'i-
 celles. Mais quant à toy, Liberal Ebuce, qui
 de ta nature es treshomme de bien, & en-
 clin à tousiours faire plaisir à chacun, il n'y
 a louange d'icelles qui encores te satisface.
 Je ne vey iamais homme si doux & bening
 que ta personne, & qui plus face cõpte, mes-
 mes des deuoirs les plus legers qui se facẽt:
 de sorte que ta bõté est maintenant venue
 iusques là, que tu penses, que le bien & plai-
 sir, qui est fait à autruy, te soit pareillement
 fait. Tu es prest & appareillé (de peur que
 quelcũ ne se repẽte du bien qu'il aura fait)
 de satisfaire pour les ingrats. Tu es tant re-
 culé de toute ventance, & as tel vouloir de
 descharger incontinant ceux que tu obli-
 ges, que tout le bien, que tu fais à quelcun,
 ne veux estre veu le luy donner, ains le luy
 rendre seulement. Parquoy les choses ainsi
 faites retournẽt en toy plus pleinemẽt. Car
 le plus souuẽt les biẽfaits suyuent celuy, qui

*Prend' bõ-
 me. & li-
 beralité de
 Liberal E-
 buce, à qui
 ce liure est
 dedié.*

n'en demande point recompense : & tout ainsi qu'honneur & gloire fuyt de plus en plus ceux qui la fuyent, aussi le fruiet des bienfaits retourne plus agreablement à ceux, qui ne s'en soucient. Par tout moyen il n'y a aucun retardement que ceux, qui ont receu quelques biensfaits, ne les repetét de leur propre motif. Et ne refuseras d'en conferer d'autres & y en adiouster d'auantage, & de plus grands que ceux qu'ils veulent cacher, & feindre n'auoir receuz. Le propos & intention d'un vray homme de bien & de grand cueur, est d'endurer tant & si long temps l'ingrat, qu'il le face reconnoissant. Or ce moyen ne te trompera pas: car les vices cedent aux vertuz, quand le vouloir s'ensuit non moins de les amender & corriger, que de les auoir en hayne & detestation.

*C'est l'office
d'un homme
de bien,
d'endurer
l'homme
ingrat jus-
ques à ce
qu'il soit
reconnois-
sant.*

C H A P I T R E II.

CE N'EST sans cause que cela sur tout te plaist, comme estant magnifiquement dit: C'est chose deshoneste, d'estre vaincu par bienfaits & plaisirs. Ce que fil est vray, ou non, ce n'est pas sans raison, qu'on a accoustumé de s'en enquerir. Et est

est certes bien autre chose, que tu ne crois, ny ne conçois en ton esprit. Car ce n'est iamais deshonneur, d'estre surmonté au combat de choses hōnestes, pourueu que tu ne te deffaisisses iamais de tes armes : & qu'estât vaincu, tu vueilles aussi vaincre. Touts hommes (iaçoit qu'ils ayent bonne delibération) n'ont iamais egales forces, mesmes puissances, mesme fortune, laquelle modere & attrempe seulement les fins mesmes des meilleurs conseils, qui se puissent prendre. La volonté de celuy, qui cherche droit & raison, est louïable, encores que quelque autre le surpasse d'un pas plus leger & soudain: non pas comme es cōbats qui se font pour vn spectacle, dont la victoire demonstre, qui est le plus vaillāt, nonobstāt qu'en iceux fortune ayt souuentesfois preferé le pire. Quand on traite & dispute du deuoir d'un chacun, & de ce que l'un ou l'autre souhaite de son costé estre parfait & accompli, si l'un d'eux a eu plus de pouuoir, & a eu en main matiere suffisante à son esprit, & si fortune luy a permis & laissé faire tout ce, qu'il vouloit : & que l'autre luy soit seulement pareil de volonté, encores qu'il ayt rendu choses moindres, qu'il n'a receu, ou

*Ce n'est pas
deshonneur
d'estre sur
monté au
combat de
choses bon
nestes.*

*La volonté
de celuy est
fort loua-
ble, qui va
rondement
en besou-
gne.*

*Fortune au
cun fois pré-
fere le mau-
uais au
bon.*

qu'il n'ayt pas tout rendu, mais a volonté de ce faire, ayant en cela son esprit entiere-ment ententif: Celuy là n'est moins vaincu, que celuy, qui meurt ayant les armes au poing, lequel son ennemy a plus aysement occis, que de le faire retirer vn pas en arriere. Ce que tu estimes estre villain, cela ne peut escheoir à l'homme de bien, pour estre vaincu: car il ne succombera iamais, il ne quittera iamais, il persistera iusques au dernier iour de sa vie, & finalement en si bonne garde, qu'avec le dessein d'icelle il mourra, cōfessant tousiours d'auoir receu de grands biens, lesquels fil n'a renduz, il il a eu le vouloir de les rendre egaux.

L'hōme de biē persiste tousiours à bien faire, iusques au dernier iour de sa vie.

C H A P I T R E III.

Lacedemoniens.

LES Lacedemoniens defendoient à leurs Citoyens, de se cōbattre à la luitte, & à tous autres combats, ausquels celuy, qui se red, se monstre estre inferieur. Le coureur, qui premier a attainct le but, a precedé l'autre de viffesse, nō de volonté. Le luitteur, ayant esté atterré d'vn autre par trois fois, a perdu la victoire, laquelle toutesfois il n'a pas cedée. Comme les Lacedemoniens estimassent beaucoup, que leurs citoyens ne feussent

sent

sent vaincuz de ceux, contre lesquels ils menoient guerre : ils les retirerent de ces combats, esquels le fait rend le victorieux, non le iuge: nō la fin par elle mesme, mais la voix de celuy qui se rend, & cōfesse estre vaincu. Ce que lesdits Lacedemoniens gardent en leurs citoyens, la vertu & bonne volonté l'exhibe à tous, à ce qu'ils ne soiēt iamais vaincu: à l'occasion certes que la volonté est inuincible, mesmes entré les choses, qui surmontent. Parquoy nul ne dit que les trois cents Fabiens ayent esté vaincuz, mais occiz. Regule fut prins des Carthaginois, nō toutesfois vaincu: & le mesme disons nous de tous les autres, lesquels, estants oppressez de la violence & cruelle fortune, n'ont perdu courage. Le semblable est es bienfaits. Tu en verras aucun, qui en aura receu plusieurs grands & frequents, qui toutesfois n'est par cela vaincu. Les bienfaits sont par aduenture vaincuz par autres bienfaits, si tu mets en compte, tant ceux, qui ont esté faits, que ceux, qui ont esté receuz. Si tu fais comparaison entre celuy qui donne, & celuy qui reçoit, les cueurs & volonteiz desquels il fault estimer, & non ce, qui est donné &

La volonté de l'hōme est inuincible.

Fabiens.

Regule.

LIVRE IIII. DE SENEQUE,
receu: la victoire ne sera, ny de l'un, ny de
l'autre: car il se fait communément en un
combat, que, quand l'un est naïré de plu-
sieurs playes, & que l'autre n'est que bien
peu blessé: ils soient dits tous deux estre
sortiz pareils, combien que l'un semble e-
stre inferieur à l'autre.

CHAPITRE IIII.

NUL peut doncques estre vaincu par
bienfaits. Il se sçait estre obligé, s'il veult
rendre la pareille: & ce qu'il ne peut ega-
ler par effet, il egale de volonté. Tout le
temps qu'un tel homme demeure en ce re-
pos, tout le temps qu'il a telle volonté, il
fait paroïr par signes qu'il a le cueur nō in-
grat. Quel interest y a il de laquelle des
deux parties soiēt baillez plus de presents?
Tu peux donner plusieurs choses, & quant
à moy, i'en puis seulement autant recevoir.
La fortune est de ton costé, & avec moy
est la bōne volonté. Toutesfois ie suis au-
tant à toy pareil, que gents nuds, ou armez
à la legere le sont à plusieurs armez de tou-
tes pieces. Ainsi nul n'est vaincu par bien-
fait: car autāt est un chacun recognoissant,
qu'il

qu'il luy a pleu. Car fil est deshonneste d'estre vaincu par bienfaits, il faudroit cōclure, qu'on ne deuroit receuoir bien ny plaisir de ceux qui sont riches & puissants, auxquels tu ne peux rēdre la pareille. I'entens dire des princes, & des Roys, lesquels fortune a mis en tel degré, qu'ils ont puissance de donner beaucoup de choses; & n'en receuoir que bien peu, encor non pareilles à celles, qu'ils ont données. I'ay dit les Roys & princes, pour lesquels toutesfois on peut employer sa peine, desquels l'excellente puissance est fondée sur le consentement & ministere des cueurs des autres. Il y en a aucuns retirez de toute cupidité, lesquels à peine sont touchez & attaincts d'aucūs desirs humains & mortels, & ausquels fortune ne peut rien faire. Il est necessaire, que ie sois vaincu de bienfaits par Socrates: il est necessaire que ie le sois par Diogenes, qui, estant nud, a marché par le milieu des finances des Macedoniens, foulant aux pieds les richesses Royales. Dy moy, ne crois tu pas, que à l'heure il sembloit avec grand raison, à luy & à tous autres (au pouuoir desquels estoit de sçauoir cognoistre la verité, cōme n'estant pas cachée ny offusquée de tene-

Vn chacun est auant reconnoissant, qu'il en a le uoloir.

La puissance des princes & Roys est fondée sur les bons uolours des personnes.

Diogenes.

bres) qu'ils estoient plus grands que celuy, auquel toutes autres choses estoient fugerres & afferuies? Il fut beaucoup plus puissant & riche, que n'estoit Alexandre, lequel en ce temps estoit Roy presque de tout le monde, & auoit le tout en sa puissance. Car plus estoit ce, que Diogenes refusoit, que ce, qu'eust peu donner Alexandre.

CHAPITRE V.

Belles similitudes.

IL n'est pas deshonneste d'estre vaincu de tels personnages. Pource qu'il ne se peut dire que ie sois moins fort & vaillant, si tu me fais combattre, & me mets au deuant d'un homme qui soit destiné à tel heur, qu'il ne pourra iamais estre blessé: semblablement si le feu se prend en vne matiere tant dure, qu'elle ne puisse brusler, on ne dit pour cela, que le feu ne peut brusler: & pour cela le cousteau n'a perdu sa force de couper, si vne pierre solide, en receuant le coup, & estant de nature inuincible à l'encontre des choses dures, ne peut estre coupée par iceluy. Le mesme ie te respons d'un homme recognoissant. Ce n'est chose honteuse, d'estre vaincu de courtoisie, si ceux, à qui on est obligé, sont ou riches, ou tant excellents en vertuz, qu'on ne leur puisse rendre

*Ce n'est hō
se ne pou-
voir rendre
la pareille
à un plus
grand que
soy.*

dre le cōtrechange. Nous sommes ordinai-
remēt vaincuz de noz parêts. Car nous les
auons tāt de temps en hayne, que nous les
iugeons fascheux & ennuyeux, & que n'en-
tendons pas les biens qu'ils nous ont faits.
Mais quād l'aage cōmence d'acquérir quel
que peu de sagesse & prudēce, & cognoistre
que leurs aduertissements, leur feuerité, &
le soucy & soing, qu'ils auoyēt de nostre in-
cōsiderée & mal aduisée ieunesse (moyen-
nant lesquelles choses ils n'estoient aymez
de nous) sont celles, pour l'ocasiō desquel-
les nous les deuons aymer: c'est alors qu'ils
nous sont rauiz par mort & separez de
nous. Il y a bien peu de tels peres, qui
viuent iusques là, qu'ils puissent receuoir le
vray fruit de leurs enfants. Les autres sont
cogneuz estre peres aux despenses, fasche-
ries, & desplaisirs, qu'ils supportent de leurs
enfants. Toutesfois ce n'est chose laide, d'e-
stre vaincu en bienfaits de son pere. Car
pourquoy cela seroit il villain en cest en-
droit, attendu qu'il n'est pas deshonestē
d'estre vaincu en telle sorte d'aucune per-
sonné? Aux vns nous sommes egale-
ment egaux, aux autres non. Nous sommes
egaux, si on considere le cueur, lequel ils

cherchent seulement, & lequel seul nous promettons Non egaux ny pareils, si on a egard à la fortune, laquelle si elle empesche quelcun de sorte qu'il ne puisse rendre le merite des bienfaits, cestuicy ne doit auoir honte, comme vaincu. Ce n'est chose honteuse de n'atteindre, pourueu que tu suyues. Il aduient souuentefois, que auât que nous ayons rendu les premiers bienfaits, nous sommes contraincts d'en demander d'autres. Si est ce pourtant que ne deuons laisser à les demander, à cause que nous n'auons pas le moyen de les rendre: d'autât qu'il ne tiendra à nous, que n'en soyons recognoissants: mais à l'auanture il entreuiendra quelque chose par dehors, qui nous y donnera empeschement. Toutesfois nous ne ferons vaincuz de courage. Car d'estre vaincu des choses, qui ne sont en nostre puissance, ce n'est honte ny deshonneur.

*Ce n'est bõ
te d'estre
vaincuz des
choses, qui
sont hors
nostre pou
uoir.*

CHAPITRE VI.

*Gloire de
Alexandre
le Grand.* **A**LEXANDRE, Roy des Macedoniës, Auoit de coustume se glorifier de n'auoir iamais esté vaincu de personne par biëfaits. Mais qu'il ne s'enfle ny enorgueillisse

lisse pour cela: & fil a vaincu les Macedoniens, les Grecs, les Cariens, Perses, & autres nations quasi sans armée: qu'il ne s'en emerveille, & n'estime que, de n'auoir esté iamaiz vaincu en bienfaits & plaisirs, luy ayt estendu son royaume depuis le petit coing de la Thrace, iusques aux bords de la mer incogneüe. De mesme chose se peut glorifier Socrates, & de mesmes Diogenes, par lequel Alexandre a esté vaincu. Et pourquoy ne iugeroit lon celuy auoir este vaincu le iour mesmes, auquel, estât enflé par dessus toute mesure d'humaine arrogance, il en veid vn, à qui il ne pouuoit rien dōner, ny oster? Le Roy Archelas pria vne fois Socrates de venir parler à luy: auquel on dit que Socrates respondit, qu'il ne venoit point à celuy, duquel il eust peu esperer receuoir aucun bienfait, attēdu quil ne luy pouuoit rendre le pareil. Premièrement, il estoit en sa puissance de ne le prendre point: secondement, il commençoit le premier à luy faire ce bien, car il venoit estāt de luy prié, & luy bailloit ce, que pour certain Archelas ne luy eust pas rendu. D'auantage Archelas luy vouloit dōner de l'or & de l'argent: pour lequel il en eust receu cōtēnement &

Socrates estant prié par le Roy Archelas de venir parler à luy, le refuse.

mespris. Donc Socrates ne pouuoit il pas redreila pareille à Archelas? Et que deuoit tāt receuoir Socrates comme il donnoit, en se montrant enuers luy homme, qui sçauoit quelle chose estoit le viure & le mourir, & qui n'ignoroit les fins de l'vn & de lautre? S'il eust remis le Roy en son bon sens, four uoyant en la nature des choses, lequel aussi estoit tant ignorant, qu'vn iour le Soleil estant obscurcy, il fait fermer son palais, & à vn sien fils (chose, qu'on n'a accoustumé de faire, sinon en quelque grande & extreme aduersité) fait rere les cheueux: combien (dy ie) eust esté grand le bienfait de Socrates, sil eust tiré ce Roy craintif hors du lieu, ou il eust esté caché, & l'eust enhorté d'auoir bõ courage? Lors pour le mieux asseurer il luy eust peu dire: Ce n'est pas icy eclipse de soleil, ains vne conionction & rentontre de deux planettes, quād la lune, qui court plus bas, oppose son rond au soleil, & sy opposant le cache: laquelle maintenant couure ses plus petites parties, si en passant legerement elle les a quelque peu attainctes: maintenant les couure d'auantage, si la plus grāde partie d'elle est opposée: maintenant en a empesché & du tout osté la veuë, si de droit contrepois elle est inter-

*Grande ignorance du
Roy Archelas.*

Comme se fait l'eclipse du soleil.

posée au milieu du soleil & de la terre. Mais toutesfois la vifesse de ces deux planettes les separera incontinent l'vn çà l'autre là, & tout soudain le monde recouvrera sa lumiere: & durera ce cours eternellement par tous les siecles. Ils auront ce non obstant certains iours disposez & ordonnez, auxquels le soleil sera empesché par l'interposition de la lune, d'espandre tous ses rayons. Attens vn peu, il sortira tantost, il laissera petit à petit ceste obscurité & nuée qui se voit, & estant deueloppé de tous empeschements, fera apparoir sa lumiere librement & sans aucun destourbier. Socrates ne pouuoit il pas par ce moyen rendre la pareille à Archelas? S'il luy eust enseigné la maniere de bien regir son peuple, n'eust il pas receu vn grád bien de Socrates, en recompense du plaisir, que au parauant il luy eust fait? Puis doncques que Socrates auoit moyen de luy faire plaisir, pourquoy respondoit il ainsi? Pource qu'estant facecieux, comme celuy, qui auoit coustume de tousiours se gaudir par figures, & brocarder vn chacun, & principalement les plus grands, il ayma mieux finement que fierement & orgueilleusement

*Socrates
facecieux*

refuser. Il luy dist, qu'il ne vouloit recevoir aucun bienfait de celuy, auquel il ne pouuoit rendre le change. Il craignoit par aventure d'estre contrainct recevoir ce, qu'il ne vouloit : il craignoit de recevoir quelque chose indigne de Socrates. Quelcun dira qu'il la pouuoit refuser, sil ne la vouloit. Mais il eust irrité cõtre soy ce Roy fier & arrogant, lequel vouloit que toutes les choses, qu'il donnoit, feussent beaucoup estimées. Cela ne fait rien à nostre propos, à sçauoir, si tu ne veux rien donner à vn Roy, ou ne prendre & recevoir rien de luy: car autãt luy est l'vn de ces deux refus, que l'autre. L'homme superbe & glorieux, est plus marry d'estre desdaigné & mesprisé, que de n'estre point craint. Veux tu sçauoir au vray pourquoy il n'a voulu rien prẽdre? Il ne s'est point voulu mettre de son gré en seruitude: la liberté duquel, vne cité libre n'a sceu endurer.

*Orgueil-
leux mar-
ry d'estre
desdaigné*

C H A P I T R E V I I.

N O V S auons assez (comme i'estime) traité ceste partie, si c'est chose deshonneste de se laisser vaincre par bienfaits. Ce luy, qui demande telle chose, sçait bien, que

les hommes n'ont pas coustume de faire plaisir à eux mesmes : car ils cognoissent manifestement, n'estre point deshonneſte d'estre vaincu de ſoy mesmes. Les Stoïques doutēt si quelcun ſe peut faire plaisir à ſoy meſme, & ſe remercier & rēdre la pareille. Et ce qui les a emeuz de demander cela, a eſté, pource que nous auons coustume de dire: Je me remercie: Je ne me puis plaindre d'autre, que de moy meſme: Je me courrouce à moy meſmes : Je me veux mal à moy meſmes : & plusieurs autres telles & ſemblables parolles, par lesquelles vn chacun parle de ſoy meſmes, comme d'vn autre. Si ie me puis (dira il) nuyre, pourquoy ne me puis ie auſſi faire plaisir? D'auantage ſi les choses, que i'eusse fait à vn autre, euſſent eſté appelez biēfaits, pourquoy ne le ſeront elles auſſi dites en mon endroit, ſi ie me les ſuis faites? Si ce, que i'eusse receu d'vn autre, ie luy deurois & ſerois par ce moyen tenu à luy: pourquoy doncques ne ſeray ie tenu à moy meſme, ſi ie me ſuis donné quelque chose? Pourquoy doys ie eſtre ingrat à moy meſme? Ce qui n'eſt moins villain & deshonneſte, que d'estre à ſoy meſmes auaricieux, dur, cruel, & ne-

*Si quelcū
ſe peut faire
re plaisir
à ſoy meſ-
me.*

*Le mac-
querreau*

Le flatteur.

*Beau dire
de Caton.*

gligent de sa personne. Le macquereau est autant meschant, que celuy, qui abandonne son corps : autant est blasme le flatteur (lequel selon le vouloir & fantasie d'autruy est prest à louer aussi tost les choses, qui meritent blasme, que celles, qui meritent louange) que celuy, qui est glorieux & se mire estant bien content de sa personne, & qui est de soy mesme (comme lon dit) flatteur. Les vices ne sont pas seulement haiz quand ils offensent par dehors quelcun, mais aussi quand ils sont en eux mesmes retournez. Quel personnage admireras tu plus, que celuy qui se peut commander, & qui se tient soy mesme en sa puissance? Il est plus facile de regir & gouverner les nations barbares & impatientes de la puissance d'autruy, que de contenter & arrester son esprit, & le ranger sous soy mesme. Platon (me dira quelcun) rend graces à Socrates, de ce qu'il a apprins de luy : pourquoy aussi Socrates ne se remerciera il de ce, qu'il sest enseigné soy mesmes? Marc Caton dit, Emprunte de toy mesmes ce, qui te default. Pourquoy ne me puis-ie aussi bien donner à moy mesme, comme ie puis emprunter

emprunter de moy mesme? Il y a des choses innumerables, esquelles la coustume nous fait estre differants. Nous auons coustume de dire: Laisse moy en paix, que ie parle à moy mesme, à fin de me ramenteuoir & reduire en memoire mes affaires. Lesquelles choses si elles sont vrayes, tout ainsi que la personne se doit courroucer à soy mesme, aussi se doit elle rendre graces: tout ainsi qu'elle se doit reprendre aigrement, aussi se doit elle louer: & tout ainsi, qu'elle se peut endommager, aussi se peut elle auantager. Tort & plaisir, sont deux choses contraires. Si nous pouuons dire que quelcun s'est fait tort: nous pourrons pareillement dire, qu'il s'est fait plaisir. Mais (dira quelcun) c'est chose naturelle, de se faire plaisir. Nous respondons qu'il est vray: mais c'est chose naturelle de deuoir premierement, que de satisfaire, & rendre le plaisir. Vn debteur n'est point sans creancier, non plus qu'un mary sans femme, ou vn pere sans fils.

Tort & plaisir, sont choses contraires.

Il faut de voir de uant que rendre.

*De ces fins
bundes.*

IL FAULT qu'il y ait quelcun, qui donne à fin que l'autre reçoive. Cela n'est pas donner ny recevoir, de transporter de la main senestre en la main dextre. Tout ainsi que nul ne se porte, combien qu'il mouue son corps & le transporte ça & là: & tout ainsi que nul, ores qu'il ait plaidé pour foy, n'est dit feste fauorisé & aidé soymesmes, ny ne se dresse vne statuë comme à son aduocat mesme: tout ainsi qu'un malade, qui fest guery, n'exige point de salaire de soymesme: aussi en tout affaire, mesme quand quelqu'un faudra bienfait, si ne deüra il neantmoins se rendre graces, par ce qu'il n'aura point à qui il le puisse rendre. Encores que j'accorde qu'une personne se face plaisir: quand elle se donne quelque chose, c'est elle mesme qui la reçoit. Encores que ie consente que quelqu'un reçoive un plaisir de soy mesme: ie te dis, qu'il le red, mesmes en le receuant: de sorte que c'est à soymesmes, qu'il emprunte dequoy il rende le bien, qu'il fest fait: & ne sort de sa maison (comme lon dit) pour trouuer dequoy rendre:

*Vo, qui se
fait plaisir,
le red auf
soy, qu'il
se reçoit.*

rendre: dont il est acquitté incontînât enuers soy. tout ainsi que celuy, qui represente vn personnage en vn ieu, perd le nô de celuy qu'il representoit, incontînât qu'il aioué son roolle. Car il n'y a autre, qui face ce plaisir, que celuy qui le reçoit, mais c'est mesme personnage. Ce mot icy (estre obligé) n'a point de lieu, sinon entre deux personnes. Comment peut il donc auoir lieu en vne seule personne, laquelle en s'obligant s'acquitte? Tout ainsi qu'en vn cercle, ou esteuf, il n'y a ny bas, ny hault, fin, ny cōmencemēt, pour ce q̄ par le mouuemēt se change l'ordre, de sorte que ce, qui suyuoit, precede, & ce, qui estoit caché, se montre, & toutes choses, de quelq̄ sorte qu'elles soient allées, retournent en vn mesme estat: aussi estime qu'il s'en fait tout autant en l'homme, lequel, quand tu l'auras chagé en plusieurs sortes, n'est tousiours qu'un. S'est il battu soy-mesme? Il n'y a personne qu'il puisse faire conuenir en matiere d'iniure, ny accuser de luy auoir fait tort. S'est il lié & enfermé soy mesme? Il n'est point coupable du crime de violence & effort. S'est il fait plaisir? il l'a incontînât rendu à celuy, qui le luy a fait. On dit, que

*Obligatio,
n'est sinon
entre deux
personnes.*

LIVRE V. DE SENEQUE,

*Nature ne perd ia-
mais rien.* nature ne perd rien, pource que tout ce, qui luy est osté, luy retourne : ny ne peut aucune chose perir, laquelle n'a lieu, qu'elle puisse outrepasser, mais retourne au mesme, dont elle est partie. Quelle similitude a (me dira quelqu'un) cest exēple à la question proposée ? Je le diray. Penses que tu sois ingrat, le bienfait pour cela ne sera pas perdu : celuy mesmes l'a, qui l'a fait. Penses que tu ne le vueilles point recevoir, avant qu'il se rende, tu l'as. Tu ne scaurois rien perdre. Car ce, qui t'est osté, ne laisse pas de t'estre acquis. C'est vn cercle, qui se tourne au dedans de toy : en receuant tu donnes, en donnant tu reçois.

CHAPITRE IX.

*Nul ne se fait plaisir, ains seulement obéit
pere à sa nature.* IL S E fault faire plaisir (dira quelqu'un) à soy mesme, il fault aussi se rendre la pareille à soy mesme. Le premier est faulx, dont depend le suyuant. Car nul ne se fait plaisir à soy mesme, mais seulement obeit à sa nature, de laquelle il est fait & composé pour la charité de soy mesme : au moyen de quoy il a vn souuerain & extreme soing, d'euitter ce, qui luy est nuyfible, & d'appeter
ce,

ce, qui luy est profitable. Celuy donc, qui donne à soy mesme, n'est point pour cela liberal: doux, ny humain celuy, qui se pardõne: ny misericordieux celuy, qui est touché de repentance des mauux qu'il a faits. Ce que si lon fait à autruy, est liberalité, cle mēce, & misericorde: le faire à soy mesme, est chose naturelle. Vn biēfait, est vne chose volontaire: mais de se faire profit, c'est chose necessaire. D'autant qu'un homme a plus fait de bien & de plaisir, d'autant est il plus magnifique & liberal. Qui fut oncques loué de s'estre aidé soy mesme? de s'estre deliuré des brigands & larrons? Nul ne se peut donner grace & ottroy, non plus que logis. Nul ne donne à soy mesme, non plus qu'il se preste, ou baille à garder. Si vn chacun se fait plaisir, il se le fait tousiours, & sans aucune intermissiõ: & par ce moyē il ne peut trouuer le cõpte de ses bienfaits. Quand dõcques se rendra il la pareille, attendu que par cela, qu'il se rendroit, il se feroit plaisir? Car cõment pourras tu discerner sil se fait plaisir, ou sil se le rend, considerant que l'une & l'autre chose se fait à vn mesme homme? Le me suis deliuré d'un danger, ie me suis fait vn plaisir: ie me deli-

Faire plaisir à autruy, c'est chose volontaire: le faire à soy mesme, necessaire.

ure encores vne fois d'vn autre peril, me faits ie par cela plaisir, ou si ie me le rends? Finablement pose que ie concede ce premier point, à sçauoir que nous pouuons faire ou donner vn bien & plaisir à nous mesmes: si ne concederay ie pas ce, qui s'en suit. Car combien que nous faisons bien à nous mesmes, si ne le deuons nous pas pourtant. Pourquoi? par ce que nous le receuons tout aussi tost. Il nous fault premieremēt receuoir le biēfait, puis apres le deuoir, & tiercemēt le rendre. Il ny a tēps ny lieu de le deuoir, par ce q̄ nous le receuons incōtināt & sans dilatiō. Nul ne dōne qu'à vn autre. Nul ne doit, qu'à vn autre. Nul ne rēd, qu'à vn autre. Commēt veux tu donc, que ce, qui se recherche tāt de fois en deux personnes, puisse estre fait en vne seule?

CHAPITRE X.

VN BIENFAIT & plaisir gist à atoir fait quelque chose au profit & vtilité de la personne. Or ce mot (auoir fait) appartient aux autres, qui que ce soient. Cestuy là semblera il pas estre fol, lequel dira s'estre à soy mesme vendu quelque chose?

Car

vendition est vne alienation, & transport *Vendre ou*
 de son bien, & droit à vn autre. Or tout *dōner n'est*
 ainsi que vendre, aussi dōner quelque cho- *autre cho-*
 se, c'est la laisser aller, & luy donner congé, *se qu'une*
 & ce qui estoit tien, le bailler à vn autre, à *separatiō.*
 fin qu'il en soit iouyssant. Que si c'est vne
 grace & bienfait, nul ne se l'est donné, pour
 ce que nul ne peut donner quelque chose
 à soy mesme. Deux contraires conuiennēt,
 & s'assemblent en vn, en sorte que donner
 & receuoir soit tout en vn. Mais encores y
 a il grande difference entre donner & re-
 ceuoir. Pourquoi non? veu que ces deux
 termes sont mis au cōtraire l'vn de l'autre?
 Or si quelcun se donne quelque grace &
 ottroy, il n'y a aucune difference entrē dō-
 ner & receuoir. Je disois vn peu au parauāt
 qu'il y a quelques choses, qui appartiēnt
 aux autres, & qui sont tellement faites &
 formées, que la totale significatiō d'icelles
 part de nous, & en somme se referent à
 autruy. Je suis frere, mais c'est d'vn autre:
 car ie ne puis estre frere de moy mesmes. Je
 suis pareil, mais cest de quelcun: car qui est
 celuy, qui soit de luy mesme pareil? Ce, qui
 reçoit comparaiſon & similitude, ne se peut

entendre sans vn autre: Ce qui se conioint ne peut estre sans vn autre. Aussi ce, qui se donne, n'est point sans vn autre: & vn bien fait, grace, ottroy, & plaisir ne se fait point sans vn autre. Cela se cognoist par le terme mesme, auquel est contenu cecy, auoir bienfait. Or nul ne se fait grace & ottroy, non plus qu'il ne se fauorise point, nō plus qu'il n'est pas pour foy mesmes. Il fault poursuyure cecy d'auantage, & l'orner de plusieurs exemples. Pourquoy? veu que le bienfait se doit nombrer entre les choses, lesquelles requierent vne seconde personne? Il y a quelques choses, lesquelles encores qu'elles soyent honnestes, tresbelles, & de tresgrande vertu, elles n'ont aucun lieu, sinon avec vn autre. La foy est louée & entre les plus grands biens du genre humain elle est reueréc. Y a il doncques homme, qui fut oncques dit auoir este à soymesme loyal, & s'estre gardé la foy?

*La foy est
louée, & re-
ueréc.*

C H A P I T R E X I.

*Pour ren-
dre la pa-
reille et*

IB viens maintenant à la dernière partie.
Celuy, qui rend la pareille, doit employer quelque

quelque chose, ny plus ny moins que ce-
 luy, qui paye l'argent qu'il doit. Mais celuy,
 qui se rend la pareille, n'employe rien, non
 plus que gaigne celuy, qui de soy mesme
 reçoit vn bienfait. Le bienfait & la reddi-
 tion de pareille, doiuent aller reciproque-
 ment de toutes parts. Il n'y a point d'al-
 ternation ny vicissitude en vn seul hom-
 me. Celuy doncques, qui rend la pareille,
 profite en son tour à celuy, duquel il a ob-
 tenu quelque chose. Celuy qui se rend la
 pareille à soy mesmes, à qui profite il?
 L'entens bien, que tu me pourras respon-
 dre, qu'il fait le profit de soy mesmes. Et
 qui est celuy, qui d'vn costé ne pen-
 se à la relation de la pareille, & d'au-
 tre au bienfait? Celuy, qui rend la pareil-
 le, profite à soy mesmes. Et qui fut onc-
 ques l'homme ingrat, qui n'ayt voulu
 profiter à soy mesmes? Mais qui plus est,
 qui est celuy, qui n'ayt esté ingrat, à fin de
 faire son profit? Si nous nous deuous rendre
 graces & mercier, aussi nous deuous
 nous rendre la pareille. Or disons nous,
 Je me remercie de ce, que ie n'ay voulu
 espouser celle là, & que ie n'ay accoin-
 tance ny amitié & compagnie avecques

*faute em-
 ployer quel
 que chose
 du sien.*

Vn bienfait se peut tousiours rendre, si non quand il est fait a soy mesme.

cestuy là, Quand nous disons cela, nous nous loüons, & à fin que nous approuuions nostre fait, nous abusons des paroles de ceux qui rendent graces. Vn bienfait est vne chose, laquelle se peut rendre, apres qu'elle est donnée. Celuy, qui se fait plaisir, ne peut faire en sorte, qu'il ne reçoie ce, qu'il a donné. Parquoy cela n'est pas plaisir. Vn bienfait se reçoit en vn certain temps, & se rend en vn autre. Entre

Quelle chose se est plus admirable en vn bienfait.

Plaisir cause de la cognoissance des vns avec les autres.

Vn bienfait se fait pour aider à vn autre qu'à soy.

autres choses dignes d'obseruation, & grande admiration en vn bienfait, c'est, quand quelcun a oublié son propre & particulier profit, pour faire celuy de l'autruy, se priuât soy mesme de ce, qu'il a donné à vn autre. Celuy qui se fait plaisir, ne fait pas cela. C'est chose compaignable de faire plaisir: elle est cause & moyen de la cognoissance & acointance de deux ensemble, elle oblige quelcun. Mais de donner à soy mesme, ce n'est chose de compaignie: elle n'attire, ny ne gagne personne, elle n'oblige personne, elle ne met personne en espoir, par quoy il puisse dire: Cest hōme est digne d'honneur & reuerance: il a fait vn plaisir à vn tel, il m'en pourra bien faire aussi. Vn bienfait est ce, que quelcun fait, non pour l'amour de soy

de soy mesme, mais de celuy, auquel il le fait. Or celuy, qui se fait plaisir, le fait à cause de soy mesme. Ce n'est pas doncques vn bienfait.

CHAPITRE XII.

TE semble il, que ie t'aye mēty de ce, que ie t'auois dit, au commencement? Tu dis que non seulement ie fais chose indigne de loz & d'aucune loüāge, mais qu'au contraire de fait aduisé ie reiette arriere toute la peine & difficulté qui gist en ceste matiere. Attens aussi vn peu, tu pourras dire cecy plus au vray, si tost que ie t'auray conduit en ces cachettes: desquelles quand tu seras eschappé, tu n'auras pas plus gagné, que d'auoir euité ces difficultez, lesquelles tu pourras euitier. Quel profit reuient il de lier vn neud avecques grande peine, lequel toy mesmes auois fait, à fin de le deslier puis apres? Mais tout ainsi qu'il y a quelques choses, lesquelles sont en telle sorte liées par plaisir & recreation, que celuy, qui ne l'entend pas, est bien empesché de les deslier: mais celuy, qui les a liées, les peut separer sans grande difficulté, pource

qu'il cognoist leurs ioinctures & arrests: en quoy toutesfois y a quelque volupté & plaisir, à cause qu'elles font experience de la subtilité des esprits & excitent l'intention de la personne. Au cas pareil, les choses, qui semblent ingenieuses, & par lesquelles on tasche à deceuoir les personnes, nettoient les esprits de toute nonchalance paresse & negligence, desquelles il fault tantost couvrir le champ, auquel elles seront espendues, tantost luy opposer quelque chose espede, rabotteuse & mal aisee à entendre, par où ils puissent grimper, & marcher soigneusement. Disons doncques que nul n'est ingrat: ce qui se conclud, & prouue ainsi: Tout ce, qui apporte profit & vtilité à quelcun, est vn bienfait. Or ne peut nul profiter à celuy, qui est mauuais: comme vous dites, entre vous autres Stoiciens. Le mauuais donc ne peut receuoir vn bienfait: par ainsi il n'est ingrat. D'auantage, vn bienfait est chose loüable & honeste. Le mauuais ne peut receuoir chose honeste ou loüable, ny aussi par ce moyé vn bienfait: lequel s'il ne peut receuoir, il ne le doit pareillemét rendre: & par ce moyen il n'est point ingrat. Et outre (comme vous dites)

*Vn bienfait
est chose
louable &
honeste.*

dites) l'homme de bien, fait toutes choses
 avec droit & raison. S'il fait tout avec rai-
 son, il ne peut estre ingrat. L'homme de
 bien rend le bienfait, le mauuais ne le re-
 çoit point. Que si ainsi est, il fault par cela
 conclure qu'il n'y a hōme de bien ny mau-
 uais qui soit ingrat: & par ainsi ce nom, in-
 grat, est vain & inutile. Il n'y a entre nous
 Stoïciens qu'un seul bien, qui est hōnesté-
 té: lequel ne peut escheoir au mauuais: car
 il desiste d'estre mauuais, si vertu entre en
 luy. Or tant de temps qu'il est mauuais, nul
 ne luy peut faire plaisir, pour autant que les
 choses, tant bonnes, que mauuaises, sont
 entre elles differētes ny ne cōuiennent en
 vn. A ceste cause nul ne luy profite: parce
 que ce, qui luy vient, se corrompt par mau-
 uais vsage. Tout ainsi qu'un estomac, victé
 de maladies & plein de mauuaises hu-
 meurs, change toutes les viandes qu'il
 prend, & tire toute sa nourriture en ce qui
 est cause du mal, & de sa douleur: aussi pa-
 reillement l'esprit aueuglé se charge, & tire
 la destruction & occasion de sa misere, de
 tout ce qu'on luy commet. Parquoy il ya
 grande ardeur & vehemence es plus heu-
 reux & riches de ce monde: & se cognois-

sent moins, d'autant qu'ils sont tombez en plus grande matiere, pour estre agitez de ces flots. Rien ne peut doncques venir aux mauuais qui leur profite: mais au contraire, rien ne leur peut venir qui ne leur nuise & soit dommageable. Car tout ce qui leur peut escheoir, ils le tournēt en leur nature: & les choses, qui d'elles mesmes sont belles & profitables, si elles sont données à vn homme de bien, conferées au meilleur d'entre eux, elles luy sont pernicieuses. A ceste cause ils ne peuuent aussi faire plaisir, pour autant que nul ne peut donner ce qu'il n'a point: & dis qu'vn meschant n'a cure de bien faire.

CHAPITRE XIII.

MAIS combien que ces choses en soient telles, si est ce que le mauuais peut receuoir choses, qui soient semblables aux bienfaits & plaisirs, lesquelles quand il n'aura rendues, il sera ingrat. Il y a trois fortes de biēs: à sçauoir, de l'esprit, du corps, & de fortune. Ceux de l'esprit sont éloignez du fol, & du mauuais. Il est admis à ceux, qu'il peut receuoir, & doit rendre: lesquels

Trois manieres de biens.

quels fil ne rend, il est ingrat. Ce qui ne vient pas seulement de nostre constitution & ordonnance Stoïque, mais aussi de celle des Peripatetiques, qui au long & au large estendent les fins de l'humaine felicité, disants que les menuz bienfaits viennent iusques aux mauuais : & que celuy, qui ne les rend, est ingrat. Quant à nous, nous ne trouuons pas bon, que cela soit dit bienfait, qui ne rend pas l'esprit meilleur. Toutesfois nous ne nyons pas, que cela ne soit profit & emolument, & qu'il ne doïue estre appeté. Le mauuais peut aussi donner ces choses à l'homme de bien, & les receuoir de luy : comme argent, habillements, honneurs, & la vie. Lesquelles choses fil ne réd, il encourra le nom d'ingrat. Mais commét appelles tu celuy ingrat, pour n'auoir rendu ce, que tu nyes estre vn bienfait ? Il y a quelques choses, lesquelles, encores qu'elles ne soient vrayes, ce neantmoins, à cause de la similitude, sont comprinses sous vn mesme mot. Ainsi nous appellons vne bouëste, ou qu'elle soit d'argent, ou qu'elle soit d'or. Ainsi disons nous vn homme estre ignorant des lettres, non pas qu'il le soit du tout, mais parce qu'il n'a pas encores

attein&t la parfaite cognoissance des lettres. Ainsi celuy, qui aura veu quelcun mal vestu & pauvement habillé, dit auoir veu vn homme nud. Ces choses ne sont pas bienfaits, elles ont toutesfois quelque apparence de bienfaits. Tout ainsi doncques (diras tu) que ces choses ne sont point bienfaits, mais comme bienfaits: aussi celuy, qui ne les rend, n'est pas ingrat, mais comme ingrat. Cela est faulx: car tant celuy, qui dōne, que celuy, qui reçoit, appelle ces choses bienfaits. Aussi celuy, qui abuse & deçoit l'esperāce de l'hōme de bien, est autant ingrat que l'empoisonneur, qui, pensant que ce fust poison, a donné à autruy quelque bonne & sauoureuse chose.

CHAPITRE XIII.

CLEANTHES, avec grande vehemence, dit en ceste sorte: laçoit que le bienfait ne soit pas ce que quelcun reçoit: si est neantmoins celuy là ingrat, qui, ores qu'il eust receu, n'auoit pas intention de le rendre. Autant est il d'vn brigand & voleur, lequel, auant qu'il souille ses mains au sang de celuy, qu'il veult faire mourir,

a desia

a desia le cousteau en la main , pour le deualiser, desfrober, & meurtrir. Sa malice ne commence pas lors, ains par effet s'exerce & se monstre. Ce qu'il a receu, n'estoit pas vn bienfait mais seulement s'appelloit ainsi, Les sacrileges sont puniz, combien qu'on n'aye mis la main sur eux. Comment (me diras tu) se peut il faire, que quelcun soit ingrat enuers les mauuais, veu qu'un plaisir ne peut estre fait au mauuais? Cela ne se fait pour autre raison, sinon pource qu'il receura de luy quelque chose, de celles, qui semblent estre bonnes aux simples gents & peu entenduz: enuers lequel (encores qu'il soit mauuais) il deüra estre recognoissant en cas semblable: & quand il aura de luy receu ces choses pour bonnes (quelles qu'elles soient) il sera tenu les rendre aussi pour bonnes. Celuy est dit estre endebté, non seulement qui doit des escuts, mais aussi qui doit du cuyr marqué à la marque du coing public (comme iadis les Lacedemoniens souloient faire) ce qui valoit autant que de l'argent qu'on bailloit comptant. En quelque sorte & maniere que tu fois obligé, acquittes toy de ta promesse.

*Les Lacedemoniens
soient de
cuyr pour
leur mon-
noye.*

QU'EL S font proprement les bien-
 faits ou plaisirs, & si la grandeur d'un
 excellent & illustre nom doit estre abbaif-
 sée iusques a ceste sordide & abiecte matie-
 re, cela n'appartient à nous autres d'en iu-
 ger, ains c'est le fait de quelques autres.
 Que raison seulement regle & modere
 vostre esprit selon la verité: & quand vous
 nommez honnesteté, honorez, & reuez
 entierement tout ce, qui est compris sous
 le nom dicelle. Tout ainsi (dira quelcun)
 que nul n'est ingrat, selon l'opiniō de vous
 autres Stoïciēs: aussi d'un autre costé tous
 les hommes seront ingrats. Pource que
 (comme nous disons) tous fols sont mau-
 nais: & celuy, qui a vn seul vice, a tous les
 autres. Or sont tous les hommes fols, &
 maũuais: par ce moyen donc tous sont in-
 grats. Qu'est ce que tu dis? N'est ce pas de
 tous costes faite iniure au genre humain?
 n'est ce pas vne complainte publique, que
 les bienfaits sont perduz, & qu'il n'y en a
 gueres, qui ne rendent mal pour bien? Ne
 pense point, qu'il n'y ayt seulement que
 nous,

l'oplainte
 des maux
 de ce mon-
 de.

nous, qui teniõs ceste opinion, de compter pour tresmauuais, & meschãt ce, qui seroit adueni contre la regle de droit & raison. Voicy ie ne sçay quelle voix, qui crie, non dedans la maison des philosophes, mais du milieu de l'assemblée, avec vn tres grand blasme de tous peuples & nations, disant en ceste sorte:

*On vit desia de ce qu'on emble & oste:
Chez l'hostelier n'est point assure l'hoste,
Ny le beaupere avecques le sien gendre.
Petite amour entre freres s'engendre.
Le mary s'offre à la mort de sa femme:
Femme au mary fait semblable diffame.*

*Ovide, au
premier de
la Metamorpho-
se, mise en
François p
Cl. Maras.*

Maintenant c'est bien plus: Les bienfaits sont cõuertiz en meschãcetez, & n'est point pardonné au sang mesmes de ceux, pour l'aide desquels nous sommes tenuz esprendre le nostre. Nous suyons les bienfaits, avec l'espée & la poison. De faire violence à la patrie, & de la forcer & contraindre de ses forces mesmes, cela n'est estimé que puissance & dignité. Il n'y a celuy, qui ne s'estime estre de basse condition, & fort de bas lieu, s'il n'a eu superintendance &

*Il taxe la
crnauté et
ambitiõ de
certains Ro
mains.*

auctorité sur toute la republique. Les exerci-
 cutes & armées receuës d'elle, se conuertif-
 sent & bandent cõtre elle mesme: & quãd
 le capitaine fait harangue & exhortation
 aux soldats, il vse de semblables parolles:
 Combatez, gents de bien, combattez con-
 tre voz femmes: bataillez, vaillants & chẽ
 ualeureux gents d'armes, bataillez contre
 voz enfans: saccagez à force d'armes les
 autels, les temples & maisons, les dieux do-
 mestiques & familiers. Vous, qui ne deuri-
 ez, mesme pour triõpher, entrer en la vil-
 le, sans le cõgé & permission du Senat, au-
 quel on deust bailler lieu hors la ville, pour
 consulter des affaires publiques, lors mes-
 mement que vous ramenez l'armée victo-
 ricuse: entrez y maintenãt, avec l'enseigne
 desployée, apres auoir tué & massacré les
 citoyens d'icelle, & ensanglantez du sang
 de voz parents & alliez. Que la liberté ne
 sonne mot parmy les gents d'armes: & que
 le peuple, iadis victorieux & pacificateur
 de tout le monde (les guerres chassées au
 loing, & toute crainte reprimée) assiegé &
 enfermé dans ses murailles, ayt crainte &
 frayeur de ses propres enseignes.

CHAPITRE XVI.

CORIOLAN fut ingrat, lequel bien tard fut touché de repentance de son meffait, & se souuenant du deuoir, auquel il estoit obligé enuers ses parêts, & au pays de sa naissance, posa les armes apres auoir commis parricide. Catiline fut pareillemēt ingrat, auquel eust esté peu de cas de prendre sa patrie, si ne l'eust aussi ruinée & destruite: si n'eust introduit en elle les bandes & compagnies des Sauoyens: si de delà les Alpes estāt l'ennemy mādé, il n'eust asouuy sa haine inueterée & enracinée: & si, par sa poursuite, les capitaines Romains n'eussent entierement payé les sacrifices & ceremonies deuës de long tēps aux sepulchres des François. Gaie Marie fut semblablement ingrat, estant d'homme inepte, cōtemptible, & de basse condition, parueni au Consulat: lequel, si n'eust autant tué de Romains, comme il auoit occis premierement de Cimbriens: & n'eust seulement dōné le signe de l'exil, & meurtre de ses citoyens, mais luy mesmes n'eust esté le signal: il n'eust pas beaucoup apperceu, que sa fortune eust prins changement, & qu'el-

Coriolan ingrat.

Catiline ingrat et meschant enuers son pays.

Marie ingrat.

le fust remise en son premier estat. Luce Sylle fut aussi ingrat, lequel donna guérison à son pays, par plus rudes & aspres remedes, que n'estoient les dangers. Lequel, apres auoir marché, depuis la forteresse Prenestine iusques à la porte Colline, par dessus le sang humain, feit plusieurs guerres en la ville, & beaucoup d'autres cruels homicides: d'auantage il deffait deux legions si estroittemēt rengées en vn coing, qu'elles ne pouuoient eschapper: qui fut chose par trop cruelle, apres auoir par leur moyen & aide obtenu victoire: & contre Dieu & raison, leur ayant promis sa foy. Puis apres il inuenta la proscription & bannissement des citoyens de Rome (ô bon Dieu!) durant lequel ban, il falloit que ce luy, qui auoit occis le citoyen Romain, n'ost seulement receust impunité, mais on luy deliuroit aussi de l'argent pour son salaire, & outre ce, la coronne ciuique, laquelle ne se donnoit à personne, qui n'eust sauué de mort quelque citoyen. Cnée Pompée fut aussi ingrat, lequel, pour trois Consulats, pour trois triumphes, pour l'eschange de tant d'honneurs, qu'il auoit occupez la plus part deuant son aage, rendit plaisir à
la repu-

Sylle ingrat.

Cruauté de Sylle.

Cas execrable & inhumain de Sylle.

Pompée ingrat.

la republique en telle sorte, qu'il introduist
 aussi les autres avec luy en la possession d'i-
 celle, comme voulants oster le blasme &
 mauuaise opinion, que le peuple auoit de
 sa puissance, si ce, qui ne deuoit estre licite à
 aucun, eust esté permis à plusieurs. Et lors
 qu'il couuoittoit la puissance & autorité
 extraordinaire de commander: lors qu'il
 departoit les prouinces à fin d'elire celles
 qui luy plairoient: lors qu'il distribuoit tel-
 lémēt le peuple Romain à troys hommes
 (toutesfois en telle maniere, qu'en sa mai-
 son les deux parties demeuroiēt) il reduist
 la republique & le peuple Romain en tel
 accessoire, que luymesme ne peut oncques
 se sauuer, sans estre esclau. Son ennemy
 aussi & vainqueur Caius Iules Cesar fut in-
 grat en ce que de la Gaule, & de la Germa-
 nie il amena son armee à l'entour de la vil-
 le, & luy, qui soustenoit la querelle du me-
 nu peuple, & qui estoit de la mesme ville &
 cité, mit son camp en vn lieu à Rome en-
 touré de murs, ou les cheuaucheurs & lui-
 steurs s'exercitoient, nommé le cercle Flami-
 nien, plus pres, q̄ n'auoit esté celuy du Roy
 Porfenne. Il est vray qu'il ne fait point les
 cruantez, ayant vaincu, qu'il eust peu faire.

*Iules Cesar
ingrat.*

*Cesar fort
clement
de bonna-
re.*

Il est vray qu'il obserua ce, qu'il souloit dire: à sçauoir, qu'il nauoit iamais occis personne, sinon celuy qu'il auoit trouué armé, & qui se defendoit. Mais que veult on dire par cela? Les autres se font aydez de leurs armes plus cruellement: si est ce, qu'en estants las, ils les ont quittées. Cesar remettoit bien tost l'espée au fourreau, mais iamais ne la posa. Finablement Antoine fut ingrat enuers son Dictateur, lequel pronōça qu'à bon droict il auoit esté tué, & distribua à ceux, qui le tuerent, les prouinces, & royaumes: & quant au pays, apres l'auoir tormenté & affligé par proscriptions, incursions, & guerres, apres tant de maux, il ne le destina pas mesmes aux Roys Romains: mais il voulut que la republique (qui auoit rédu le droict de la liberté, sans aucune redevance, aux Achayens, Rhodiens, & plusieurs aultres villes renommées) fust contraincte de payer tribut, non aux hommes, ains aux chastrez & eunuques.

*Antoine
ingrat.*

CHAPITRE XVII.

LE iour me defauldroit, si ie voulois reciter tous ceux, qui ont esté ingrats, iusques à l'extreme destruction de leur pays. Ce seroit semblablement chose infinie, si ie

com-

commençois à discourir, combien mesme
 la republique a esté ingrate enuers ceux,
 qui luy ont esté tresbons, tresloyaux & fi-
 deles : & combien souuent elle n'a moins
 offensé, qu'on l'a offensée. Elle a enuoyé
 Camille en exil: elle a abandonné Scipion: *Ingratiss*
 apres Catiline, Ciceron a esté bāny, ses mai- *de delà*
 sons abbatues, & ses biens pillez & rauiz: *republique*
 de sorte qu'on fit tout autant, qu'eust fait *de Rome*
 Catiline, sil fust venu au dessus de ses entre- *enners be-*
 prises. Le guerdon & recompense, qu'eus- *aucoup de*
 Rutile de son innocēce, fut d'estre caché & *grands pē-*
 fuitif en Asie. Le peuple Romain refusa l'e- *tonnages.*
 stat de Preteur à Caton, & luy denia tout
 à plat celuy de Consul. Nous sommes pu-
 bliquement ingrats: & pour le cognoistre
 & sçauoir, qu'vn chacun s'interroge. Il n'y a
 celuy, qui ne se plaigne de l'ingratitude de
 quelcun. Toutesfois il ne se peut faire que
 tous se complaignent, sans auoir occasion
 de se plaindre de tous. Tous sont donc-
 ques ingrats? Non seulement tous les hō-
 mes sont ingrats, mais aussi tous sont aua-
 ricieux, malings, timides, & entre autres
 ceux, qui semblent estre hardiz. Adiou-
 ste aussi que tous sont ambicieux, &
 tous meschans. Si ne fault il point que

pour cela tu te courrouces. Pardones leur, ils sont tous insensez. Je ne te veux point reuoquer à choses incertaines, à fin q̄ ie te le die franchement: regarde seulement cōbien la ieunesse est ingrate. Qui est celuy, encores qu'il soit innocent, qui ne desire la mort de son pere? Qui est celuy, cōbiē qu'il soit modeste, qui ne la desire? Qui est celuy, quelque hōme de biē que ce soit, qui n'y pense? Cōbien en trouue lon, qui ayēt crainte de la mort de leurs femmes, tāt bōnes qu'elles puissent estre, & qui en font aucun cōpte? Le te prie, dy moy, qui fut oncques l'homme, lequel, ayant esté deffendu par l'aduocat, ayt souuenance d'vn si grand bien, qui dure plus que le premier iour? Chacun confessera ce, que ie veux dire à ceste heure: Qui est celuy, qui meurt sans complainte? Qui est celuy, qui ose dire au iour de son trespas:

*Ingratitu
de de la
ie: nesse en
uers leurs
parents.*

*Virg. 4. E-
neide tra-
duite par
Loys des
Masures.*

*Or i'ay vescu, & ay passé le cours,
Que la fortune auoit mis à mes iours?*

Qui est celuy, qui ne parte de ce monde en plourant & malgré soy? Toutesfois c'est le fait d'vn homme ingrat, de ne se contenter du passe. Noz iours (si tu les cōptes) seront

ront petits. Pense, que le souuerain bien ne consiste pas au tēps. Prends en bonne partie autant: ce qui est peu, que ce qui est assez. Que le iour de la mort te soit prolongé, cela ne t'aide ny profite en rien à la felicité. Pour autant que nul retardement ne fait la vie plus heureuse, mais seulement la fait plus longue. Cōbien est il plus seant d'estre recognoissant des voluptez receuës, & non pas faire cōpte des ans d'autruy, mais doucement estimer les siens, & les cōpter de gaing? Dieu m'a estimé digne de cela. C'est assez. Il m'en pourroit d'auantage donner: mais ce, qu'il m'a donné, il me l'a donné par sa courtoisie & liberalité. Soyons recognoissants enuers Dieu, enuers les hōmes, enuers ceux qui nous ont fait quelque biē: & finablement enuers ceux, qui en ont fait aux nostres.

Nul retardement ne fait nostre vie plus heureuse, ains plus longue.

Exhortation à recognoistre tās les biēz receuz de Dieu, que des hommes.

CHAPITRE XVIII.

Tv m'obliges (ce me diras tu) infinimēt, quand tu dis qu'il faut estre recognoissants des plaisirs qu'on a faits aux nostres. Parquoy mets y quelque fin. Celuy, qui fait plaisir au fils, le fait, à ton dire, sembla-

Si en faisant plaisir aux nostres nous sommes par ce la obligez à celuy, qui le fait.

blement au pere. Ie te demande dequoy
 premierement: en apres ie veux aussi, que
 cela me soit borné & limité, à sçauoir, si, en
 faisant plaisir à mō pere, il ne sera pas aussi
 semblablement fait à mon frere., à mon
 oncle, à mon grand pere, à ma femme, au
 pere de ma femme? Dy moy, ou ie dois me-
 tre fin, iusques ou dois ie suyure la suite &
 continuation des personnes? Si ie cultiue
 ton champ, ie te feray plaisir. Si i'esteins le
 feu de ta maison qui brusle, ou que ie la
 garde de tomber, ne te feray ie pas aussi en
 cela vn plaisir? Si i'ay gardé ton seruiteur, ie
 te le cōpteray. Si i'ay contregardé ton fils,
 n'eras tu que ie t'aye fait plaisir?

CHAPITRE XIX.

*Bienfaits
 à quoy doi-
 uent estre
 rapportez.*

Tv mets (me diras tu) exemples dissem-
 blables, & qui ne s'accordent pas. Car
 celuy, qui cultiue mon champ, ne fait pas
 plaisir à mon champ, ains à moy : & celuy,
 qui estançonne ma maison de peur qu'elle
 ne tombe, me fait ce bien, & non à ma
 maison. Car la maison n'a aucun senti-
 ment. Il m'a pour son debteur, parce que
 pour ce bienfait il n'en a point d'autre.

Et

Et celuy, qui a labouré mon champ, acquiert ma bonne grace, par le moyen de ce plaisir & seruice: non, celle de mon cháp. I'en diray autant d'un serf, c'est mon affaire, il m'est gardé. Par ainsi ie le doypour luy. Quant à mon fils, il est capable de pouuoir entendre, que c'est qu'un bienfait, & comment il sy fault gouverner. Parquoy il le reçoit, & ie m'eslouys du bienfait: ie viens en consequence, mais si ne m'oblige ie pas principalement. Je voudrois neantmoins que toy, qui penses n'estre pour cela obligé, tu me respondisses. La santé du fils, son heur, son patrimoine, sont ce pas choses, qui appartiennent au pere? Ce luy sera plus grand heur, si l'a son fils sain & sauf, & plus grand malheur, si l'a le perdre. Quoy donc? Celuy, qui par mon moyen est fait plus heureux, & qui est deliuré du danger d'un grand malheur, ne reçoit il pas un bienfait par cela? Non (dira quelcun). Car il y a aucunes choses, lesquelles ores qu'elles se conferent & donnent aux autres, si paruiennent elles iusqu'à nous. Et se doit exiger la chose de celuy, auquel elle est conferée, comme un argent se demande à celuy, à qui on l'a pre-

*Vn pere
doit estre
aise du biē
de son en-
fant, &
marty de
son dom-
mage.*

L'utilité
d'un bien
fait se com-
munique
à beaucoup
de personnes

sté. Combien qu'en quelque forte & maniere elle me soit aduenüe. Il n'y a aucun bienfait, duquel l'utilité & profit ne touche aussi les prochains, estants mesmes aucunesfois loing de là. On ne demande point, ou le bienfait sera transporté de celui, auquel il est fait: mais, ou il est premierement colloqué. Il fault que ton recours soit sur luy, comme sur celui, qui en est le chef. Que fera ce donc, ie te prie? Ne dis tu pas: Tu m'as donné mon fils, lequel fil eust perillé, ie feusse mort? N'es tu point tenu de rendre le plaisir pour la vie de ton fils, à laq̃lle tu prefers la tienne? Et qui plus est, quand i'ay sauué ton fils, tu t'es getté à genouls, tu fais sacrifice à Dieu en le remerciant, comme si toy mesmes eusses esté sauué. Tu vses de telles parolles: Il n'y a point de difference, si tu mas sauué, ou non: tu en as sauué deux, mais moy plus tost. Pourquoy dis tu cecy, si tu ne reçois par cela un bienfait? Car encores que mon fils ayt emprunté de l'argent, ie le payeray au creancier, non pas toutesfois que ie le doiue. Cōbien que i'aye hōte, que mō fils ayt esté trouué en adultere, si n'est ce pas à dire que pour cela ie sois adultere. Ie dis bien, que ie suis

suis tenu & obligé à toy pour mon fils, non
 pas certes que ie le sois, mais pource que ie
 me veux à toy offrir volontaire débiteur.
 Bien est vray, que grande ioye m'est adue-
 nue de sa santé, & grand profit, pour auoir
 euité la tresgriue & fascheuse playe de pri-
 uation de lignée. La question ne gist point
 maintenant en cela, si en cest endroit tu
 m'as profité, ou non: mais seulement si tu
 m'as fait plaisir: car il se peut faire qu'vne
 beste, vne pierre, vne herbe profite à la per-
 sōne: toutesfois elles ne font pas plaisir, le-
 quel ne se fait iamais, sinō par celuy, qui en
 a la voloncé. Mais quant à toy, tu ne veux
 pas faire bien au pere, mais au fils: & ce pen-
 dant, tu ne cognois pas mesme le pere. Par
 quoy quand tu auras dit: Par ce moyen ie
 n'ay point fait de plaisir au pere, en sau-
 uant son fils d'vn danger: oppose au con-
 traire: l'ay donc fait plaisir au pere, lequel
 ie n'ay cogneu, auquel ie n'ay pas pensé en
 ce faisant. Et que sera ce de ce qui aduient
 aucunesfois, que, haïssant le pere, tu sau-
 ues le fils neantmoins? Te semble il par ce-
 la auoir fait plaisir à celuy, du quel tu estois
 grand ennemy, quand tu le luy faisois?
 Mais à fin que (toute altercation & dialo-

*Le plaisir
 n'est iamais
 deu, sinon
 quand on le
 fait volon-
 tairement,*

*Il nous
fauls pren
dre garde,
& estimer
le vouloir
de celuy,
qui nous
fait plaisir*

gues mis en arriere) ie responde, à la façon du iurifconsulte, on doit prendre garde à la volonté de celuy, qui fait le plaisir, s'il le fait à celuy, auquel il vouloit qu'il fust fait. S'il l'a fait en l'honneur du pere, le pere a receu le bienfait : combien que toutesfois il n'est point obligé par le bien & plaisir qu'on a fait à son fils, encores qu'il en iouyffe. Ce nonobstant si l'occasion se presente, & qu'il vueille faire quelque chose, il ne le fera point comme y estant obligé, mais à celle fin d'auoir moyen de commencer. Vn bienfait ne se doit repeter d'un pere. Si pour recognoissance & recompense de cela il fait quelque chose de grace, il doit estre appellé equitable homme & iuste: non pas, recognoissant: car cela ne peut auoir fin. Si ie fais plaisir au pere, ie le fais par mesme moyen à la mere, au grand pere, à la grand-mere, à l'oncle, à la tante, aux enfants, aux freres, aux soeurs, aux cousins, aux cousines, & aussi à tous les parents, aux amis, aux seruiteurs, à la patrie. Ou commence doncques le bienfait à prendre arrest? Car cest argument inexplicable du premier au dernier, nommé des Grecs

*Sorites, est
vne manie
re d'ar
gument
plein de
iröperie &
varieté, du
quel vsoit
Socrates.*

Sorites,

Sorites , se presente , auquel est mal-aisé d'imposer moyen , pource que petit à petit il vient en auant , & ne desiste iamais de croistre & faugmenter de plus en plus. On a coustume de demander : Si deux freres ont debat l'vn contre l'autre , & que i'en sauue & garde l'vn : fais ie plaisir à celuy , qui doit impaticquement porter que son frere , lequel il hayt , n'est mort ? Il n'y a doute , que ce ne soit vn bienfait , de faire plaisir , encores que ce soit contre le gré de celuy , à qui on le veult faire : ny plus ny moins que cestuy lá n'a point fait de plaisir à celuy , à qui il l'a fait contre son vouloir.

CHAPITRE XX.

APPELLES tu vn bienfait (me dira quelcun) par lequel cestuy lá est offensé , & par lequel il est tourmenté ? Il y a plusieurs bienfaits , qui ont apparence triste & seuerre , comme de tailler & de bruler à fin de guerir , & avec liens refreindre & reprimer la lasciueté & meffait de quelcun . Il ne fault pas prendre garde , si quelcun est marry , apres auoir receu vn

*Plaisirs
faits avec
doleurs.*

tel bienfait : mais il fault regarder sil s'en doit resiouyr. Vne monnoyen'est pas pour tant mauuaise, si vn homme barbare, ignorant la marque publique, la reiette, & n'en veult point. Cestuy qui a receule bienfait, & l'a en hayne, pourueu qu'il luy soit profitable, il n'importe en rien, encoures qu'il le reçoynie de mauuais courage : ioint ausst que celuy, qui l'a donné, l'ait fait en intention de luy profiter: car il reçoit chose vtile & profitable. Or tourne cela à l'opposite. Cestuy là hait son frere, lequel luy est profitable & expedient d'auoir. Je l'ay tué: cela n'est pas plaisir, combien qu'il le tienne pour tel, & s'en resiouyffe. Fort traistrement nuyt cestuy là, qu'on remercie, pour auoir fait tort à autruy. Je t'entés. Tu veul dire, que toute chose, qui apporte profit, est vn bienfait: & si elle nuyt, que ce n'est pas vn bienfait. Regarde vn peu: ie donneray chose, laquelle ne profitera ny ne nuyra à personne: & ce neantmoins c'est vn bienfait. J'ay trouué le pere de quelcun mort en vn desert, i'ay enseuely son corps, en quoy faisant ie ne luy ay en rien profité. Car qu'auoit il à faire comment, ou en quelle sorte il fust corrompu ny pourry: ny à son

*Ce qui ne
nuyt, ny
ne profite,
est auene
sois vn
bienfait.*

à son fils mesme: car quelle commodité luy a rapporté cela? Le diray ce qu'il a gagné. Il a par moy fait & accompli en cela le deuoir solennel & necessaire. I'ay fait à son pere ce, qu'il eust voulu, mesmes qu'il estoit tenu faire. Cela, toutesfois, est vn bié fait, pourueu que ie ne l'aye fait par misericorde & charité, & que ce n'ayt esté à fin que ie cachasse vn corps, quel qu'il fust. Mais si i'ay cogneu le corps, si i'ay pensé lors faire cela pour l'amour du fils, c'est autre chose. Mais si i'ay getté de la terre sur le mort, qui m'estoit incogneu, ie n'ay en cest endroit aucun debteur de ce deuoir, ains seulement ay esté humain en public. *Obiection.* Quelqu'un me dira: Pourquoi cherches tu tant à qui tu feras plaisir, comme si tu le deuois repeter quelque fois? Il y en a quelques vns, qui disent, qu'il ne fault iamais repeter le bienfait: & apportent leurs raisons. L'homme indigne & de meschante nature ne le rendra, encores qu'on le luy demande: mais celuy, qui le merite, & qui est homme de bien, le rendra sans en estre prié. D'auantage, si tu as fait plaisir à vn homme de bien, attens, de crainte que tu ne luy faces iniure, le luy reduisant en memoire,

en luy demandant la debte, commē fil ne l'eust deu rēdre de son propre mouuemēt. Si tu l'auois fait à vn māuuais hōme, ayes regret à la chose dōnée. Ne corrōps point ton bienfait par parolles, en faisant prest & credit. En apres, ce que la loy n'a pas cōmandé de repeter, elle a deffendu de ce faire. Ce sont icy les parolles qu'il fault dire: Tant de temps que fortune ne me contraint en rien, tant de temps que rien ne me presse, ie demanderay plus tost que lon me face vn biēfait, que ie ne le repeteray. Mais si cela touche le salut de mes enfans, si par cela ma femme tombe, en quelque inconueniant, si le salut ou liberté de mō pays m'enuoye mesmes ou ie ne voudrois aller: ie commanderay à ma honte, & testifieray auoir tout fait, à fin de n'auoir besoing de l'aide de l'homme ingrat. A la fin la necessité de receuoir vn biēfait, vaincra la honte de l'en requerir. Quand ie fais vn bienfait à vn homme de bien, ie le fais en telle intention, de ne le redemander iamaïs, sinon estant contraint & forcé de necessité. Mais quelqu'un dira: La loy ne permet point, qu'un bienfait se puisse redemander de ceux, à qui ils sont deuz.

*Plaisir ne
doit estre
fait avec
parolles
outrageu-
ses.*

*Bonne in-
tention.*

CHAPITRE XXI.

IL Y A plusieurs choses, qui n'ont ny loy *Plusieurs choses, qui n'ont loy, ny action, si n'est que la coustume.*
 ny action : toutesfois la coustume de la vie humaine, plus valable que toute loy, y donne ouuerture. Il n'y a loy, qui deffende de dire & publier les secrets de ses amis: ny loy, qui commande de tenir sa promesse, mesme à son ennemy. Quelle loy y a il, qui nous lie à faire ce, que nous auons promis à quelqu'un? Il n'y en a point. Toutesfois ie me complaindray de celuy, qui n'a peu celer le secret, que ie luy ay dit: & me despitery de la promesse qu'on m'a faite, & qu'on ne m'a gardée. Mais d'un bienfait (dira quelqu'un) tu en fais vne debte. Non fais: car ie ne l'exige point, mais ie le repeste: & si ne le demande pas, mais i'en admoneste le personnage seulement. Car aussi l'extreme necessité me contraindra de venir à celuy, avec lequel il me conuiendra long temps debatre. Qui est celuy, qui soit tant ingrat, à qui ne suffise pas d'estre admonesté? le le laisseray & l'estimeray indigne, lequel ie doiue contraindre à estre recognoissant. Tout ainsi qu'il y en a quelques vns, que l'vsurier ne presse pas, d'entre

ceux, qui luy doiuent, lesquels il sçait auoir follement despendu & mangé tout leur bien, & à la honte desquels il ne reste rien, sinon qu'ils perissent: aussi laisseray-ie en arriere, & n'yray chercher ceux, qui sont & veulent estre obstinément ingrats: ny ne repeteray le biéfait à personne, sinon à celuy, qui liberalement & d'un bon cueur le me vouldra rendre.

CHAPITRE XXII.

IL EN Y A plusieurs, qui ne sçauent ny refuser ce, qu'ils reçoient, ny en rendre le merite puis apres: lesquels ne sont pas si bons, que les recognoissants, ny si meschans, que les ingrats. Ils sont lents & tardifs, & plus tost lōgs debtours de nom, que meschans. Je ne me plaindray point de cestuy cy, mais ie l'aduertiray & l'attireray (cōme estant empesché) à faire son deuoir: tellement qu'il sera contraint me respondre soudainement en ceste maniere: Pardonne moy, car en verité, ie ne sçauois pas, que tu en eusses à faire, t'asseurât que, si ie l'eusse sceu, ie te l'eusse rendu, sans en estre requis. Je te prie de ne me vouloir estimer ingrat:

*Bonne maniere pour
exiger le
plaisir qu'on
a fait à
quelcun.*

ingrat: car ie veux bien que tu ſçaches, que ie n'ay pas oublié les biēs & plaiſirs, que tu m'as faits. Pourquoy doncques ne dois ie faire cecy en telle forte & maniere, attendu qu'en les faiſant ſouuenir des bienfaits que ie leur ay faits, ie les feray meilleurs qu'ils ne ſont, & à eux meſmes, & à moy? Ie m'ingere de garder tant que ie puis que perſonne ne face aucū mal: à plus forte raiſon me doys ie ingerer de prendre ſoigneuſe garde, qu'vn mien amy ne faille, & principalement contre moy, & à mon dōmage. Ie luy fais vn autre plaiſir, quād ie le garde d'eſtre ingrat. Ne penſe pas que ie luy reproche rudement le plaiſir, que ie luy auray fait, mais le plus doucement qu'il me ſera poſſible, pōur luy dōner moyen de me le rēdre: & pour luy en renouēller la memoire, ie luy demāderay qu'il me face vn tel plaiſir: en quoy il entēdra, que ie repete celuy, que ie luy ay fait. Aucune fois i'vſeray de parolles vn peu plus rudes, penſant que par ce moyen il ſe pourra amender. Ie ne me tourmenteray point comme d'vne choſe deplorée & perdue, de peur que d'ingrat ie ne le face mon ennemy. Mais ſi nous gardions qu'aucun ne feiſt remonſtrance aux

ingrats, nous les feriõs plus lents & tardifs à rēdre les biēfaits qu'on leur auroit faits De sorte q̄, par faulte d'admonitiõ, nous laisse-riõs mourir ingrats quelques vns fort aisez à guerir du vice d'ingratitude, & qui peuuēt estre faits bons en leur en donnāt quelque atteinte. Ne voyõs nous pas que par admonition, le pere corrige plusieurs fois son fils: & la femme reduit à soy son mary, lequel estoit vn vagabond & coureur de pauē? Ainsi vn amy admonnestant l'autre, qui estoit sur le point de l'abandonner, fait, qu'il luy deuient fidele & recognoissant.

Combien est utile l'admonition.

CHAPITRE XXIII.

Foy de plusieurs frons de & malade & par ce moyen ayans af faire d'admonition pour l'esbauffer.

IL y en a aucuns, lesquels ne fault battre ny frapper pour les eueiller, mais les fault seulement admōnester. Par mesme moyen la foy de quelques vns ne rēd pas le plaisir pour ne le vouloir rēdre, mais pource qu'el le est froide languissante & presque malade. Parquoy telles gēts ont besoing d'estre eueillez, & piquez. Donne toy gardē que ton don ne se tourne en iniure. Car c'est iniure, si, à fin que ie sois ingrat, tu ne le repetes point. Que sera ce, si ie ne sçay quel vou
lois

loir tu as? Car estant fort empesché, & appellé à autres affaires, ie n'ay prins garde à ta necessité, ny à l'occasion. Mōstre moy ce que ie puis faire, & que tu veux que ie face. Pourquoi te desesperes tu, auant que tu m'ayes experimēté? Pourquoi estu si hastif à perdre ton bienfait & ton amy? Commēt sçais tu que ie ne le veux pas, ou q̄ ie l'ignore? Si la volōté, ou la puissance me default? fais en experiēce. Par ainsi i'admōneray mon amy, & le feray souuenir du bien & plaisir que ie luy auray fait, non aspremēt, ny en presence de beaticoup de personnes, ny auēc iniures, mais en sorte qu'il semblera s'en estre luy mesmes souuenū, sans que ie luy aye remis en memoire.

CHAPITRE XXIIII.

VN soldat des vieilles bādes de Iules Cesar, vn peu plus violent à l'encontre de ses voyfins que de raison, estant accusé de uāt luy, & cognoissant qu'il auoit tort: Vo^s souuēt il, Empereur (dist il) que vous vous tordistes le pied en Espagne pres la ville de Sucronie? Quand Cesar luy eut dit qu'il en auoit bōne souuenance, l'autre luy dist:

*Honneste
moyē pour
faire sou-
uenir de
pl. s̄r, à
l'exemple
d'un sol-
dat de lu-
l. Cesar.*

Vous souuient il que, vous voulât asseoir (le soleil estant fort chaud) sous vn certain arbre, lequel n'estoit gueres vmbreux, & aussi que le lieu estoit fort aspre & rude, & auquel entre tous les hauls rochers d'à l'é tour ce seul arbre estoit, vn de voz soldats espendit dessus la terre son manteau, pour vous asseoir dessus ? Auquel respondant Cesar, luy dist, Pourquoi ne m'en souuiendrait il ? Car ie cuiday mourir de soif: & parce que i'estois empesché de sorte que ie ne pouuois aller à vne fontaine qui estoit pres de là, i'estois sur le point d'y grymper avec les mains: mais vn de mes soldats, homme vaillant & hardy, m'apporta de l'eau en son morrion. Pourrez vous (dist l'autre) ô Empereur, recognoistre le personnage, ou son armet ? Cesar luy respondit, que, quant au heaume, il ne le pouuoit pas cognoistre, mais trop bien l'homme: & adiousta, estant tout courroucé: Ie pense que, par ton beau parler, tu me veux faire icy quelque cōpte, & me faire souuenir du passé. Or n'es tu pas cestuy lá. A bon droit (dist il) vous ne me cognoissez pas, Cesar. Car quand cela aduint, i'estois entier de mes membres. Quelque téps apres vn œil me fut creué au siege
de

de Mandé, & quelques os tirez de la teste. Et quant au heaume, ie pense que, quand vous le verriez, vous le recognoistriez bié. Car il fut couppé presque en deux, d'un coup d'espée, par vn Espagnol. Cesar alors commanda qu'on ne luy fist aucun empeschement, & donna à ce bon soldat les chāps & le chemin, qui auoit esté cause, que luy & son voisin estoient entrez en procès.

CHAPITRE XXV.

QU'EN diras tu donc? cestuy cy ne deuoit il point repeter le bienfait à son Empereur, la memoire duquel, par la multitude des affaires qu'il auoit, estoit confuse: & lequel, pour la grande fortune qu'il auoit, & parce qu'il pensoit à bien disposer & ordōner les exercites, ne le permettoit de pouuoir suruenir à tous les soldats l'un apres l'autre? Cela n'est pas repeter vn bienfait, mais c'est, estant mis en bō lieu & appresté, le reprendre. Si fault il toutesfois estendre la main pour le reprendre. Pour cōclusion, ie repeteray le bienfait, en tant que la necessité me contraindra de ce faire, ou pour raison de celuy, à qui ie le redemanderay.

LIVRE V. DE SENEQUE,

Comme quelque personnage de prime entrée de sa harangue, dist à Tybere Cesar, auant qu'il eust mis en auant les marques & indices de leur ancienne familiarité, Vous souuient il point? Tybere luy respondit en ceste sorte: Il ne me souuient pas de ce que i'ay esté. Iusques à quand doit estre repeté de cestuy cy vn bienfait? Le te respons, qu'vne oubliance luy eust esté meilleure. Il desdaignoit recognoistre ses amis & compagnons, & vouloit qu'on ne prinst garde seulement qu'à sa presente fortune, & à la prosperité, en laquelle il estoit. Il auoit pour informateur son ancien amy. Il fault plus tost repeter en tēps & lieu vn bienfait, que le demander. Il conuient vser d'vne moderation, & attrempance de parolles, à fin que l'ingrat mesmes ne le puisse dissimuler. Si nous viuiōs entre les sages, il fault droit se taire, & auoir patience: toutesfois il seroit meilleur de declarer pareillement aux sages, ce que requiert l'estat de noz affaires. Nous priōs Dieu qui a la cognoissance de toutes choses: & toutesfois les vœuz, prieres & supplicatiōs, que nous luy faisons, n'impetrent point ce, que nous luy demandons, mais seulement en le priant, on luy
 raffreschit

Tybere Cesar ingrat.

Comment il fault de mander le bienfait.

raffreschit le souuenir. De là vient que Homere introduit des presbtres, comme luy estants assignez pour officiers, lesquels doiuent estre en toute deuotion honorez & reuerrez, à fin que par leur moyen nous obtenions de luy ce, que nous luy demandons. De vouloir & pouuoir estre admonesté, est la seconde vertu, attendu que c'est la premiere de bien faire de soy mesme, sans qu'on en face souuenir. Il fault doucement manier la bride à vn esprit, & la tourner non rudement de ça & de là: car pour peu de chose est emeu & induit vn esprit, qui se peut biē regir & gouverner par soy mesmes: auquel approchent ceux, qui estants aduertiz, viennent au bon chemin. Ceux là ont besoing d vn capitaine ou guide, lequel il ne leur fault pas oster. Combien que les yeux soient fermez, toutefois en eux demeure la pointe & viuacité de la veuë, ores qu'ils ne voyent point: lesquels la lumiere de Dieu mise en elle appelle & conduit à faire leur deuoir & ministeres. Les instruments cessent, si l'ouurier ne les met en besongne. Il n'y a faulte de bonne volonré aux esprits: mais elle se rend paresseuse tantost par delices & non-

Homere introduit les presbtres, cōme mediateurs pour nos enuers Dieu. C'est grāde vertu, de pouuoir et vouloir estre admonesté.

LIVRE V. DE SENEQUE,
challances, tantost par ignorance & faulte
de scauoir son office. Nous la deuons ren-
dre vtile, & ne la delaisser en son vice pour
courroux quelconque: ains faire à la façon
des maistres d'escole, qui endurent patiem-
ment les faultes de la memoire caduque
des enfans, lesquels ils enseignent. Car
tout ainsi qu'en ramenteuant à leurs disci-
ples vn mot ou deux de leur leçon, ils leur
raffreschissent la memoire, si bien qu'ils se
souuiennent de tout le reste: ainsi deuons
nous faire, pour rendre les hommes reco-
gnoissants des biens, que nous leur auons
faits.

Fin du cinquiesme liure.



LIVRE SIXIESME

DE SENEQUE, TRAITANT des bienfaits.

CHAPITRE I.



IL Y A QUELQUES choses (amy Liberal, homme le meilleur du monde) qui se proposent pour exercer l'esprit, & qui ne viennent iamais en v-
sage, ny n'apportent aucun profit à la vie humaine. Il y en a quelques vnes, qui apportent plaisir, pendant qu'on les cherche: & estants trouuées, profit & vtilité. Je te feray l'ouuerture de toutes. Quant à toy, ainsi que tu verras estre bon à faire, commande qu'on les parface, ou qu'elles soient mises en auant & introduites tant seulement pour monstre. Et aussi si tu com-

LIVRE VI. DE SENEQUE,

*Cognoissance
de des choses
superflues, pro-
fitable.*

mandes à celles cy de faillir incontināt, par ce moyen on en tirera quelque profit. Car aussi, ce, qui est superflu d'apprendre, profite de cognoistre. Le dependray donc de ton visage, & m'assubiettiray à ta volonté selon qu'elle me suadera : ie detiendray quelques choses plus longuement : les autres i'enuoyeray dehors, & chasseray incontinant.

CHAPITRE II.

IL A esté proposé au parauant, si vn bienfait se peut oster par force & raurir. Il y en a aucuns, qui nyent que cela se puisse faire. Et c'est pource que le bienfait n'est pas la chose mesme, ains l'action d'icelle. Tout ainsi comme autre chose est le navigateur, & autre chose est la navigation: & combien que la personne malade ne soit sans maladie; si est ce que ce n'est pas tout vn, que le malade & la maladie: Aussi est ce autre chose, qu'un bienfait, & autre, ce que par le bienfait d'autruy paruient à chacun de nous. Le bienfait est vne chose incorporelle, & par ce moyen il ne peut

*Le bienfait
est chose
incorporelle.*

ne peut estre changé, ny estre fait vain. La matiere peut estre transportée ça & lá, & peut changer de maistre & de seigneur. Parquoy quand tu l'ostes par violence à celuy à qui tu l'as donné, nature ne peut reuoquer ce qu'elle a donné. Elle interrompt & discontinuë ses bienfaits, mais elle ne fait pas qu'ils ne soient faits. Celuy, qui meurt, a autresfois vescu: celuy, qui a perdu les yeux, a autresfois veu. Il se peut faire, que les choses, qui ont esté à nous, ne le soient plus: mais il ne se peut faire, qu'elles n'ayent esté nostres. La plus certaine & assurée partie du bienfait, est celle, qui a esté faite. Il est vray, qu'il aduient souuëtesfois, quelque chose qui nous garde de iouyr long temps du biēfait: mais ce neantmoins le plaisir & bienfait est stable, demeure tousiours, & ne s'oste iamais. Nature ne peut (encores qu'en cela elle employast toutes ses forces) retourner arriere, ny reculer, ny faire que ce, qui est fait, n'ayt esté fait. Vne maison, vn argent, vn seruiteur, & tout cela dont descēd le nom du bienfait, se peut oster par force & violence: mais le bienfait est stable & immobile.

*Partie plus
sere du
bienfait,
quelle.*

*Bienfait est
stable.*

LIVRE VI. DE SENEQUE,
Il n'ya aucune puissance qui puisse faire
que cestuy cy n'ayt fait plaisir, & que ce-
stuy lá ne l'ayt receu.

CHAPITRE III.

*Marc An-
toine.* I L M E semble que Marc Antoine (voy-
ant, que la fortune passe, & se depart de
luy, & que rien ne luy est delaisé, fors que
la puissâce de s'occire, & mesme si soudain)
fescric fort bien, en Rabiric le poëte, en ce-
ste sorte: l'ay maintenant tout ce, que j'ay
donné. O combien eust il peu avoir, sil
eust voulu? Ce sont icy les certaines & as-
seurées richesses (en quelque sorte & ma-
niere, que la muable fortune tourne sa
rouë) qui demeureront tousiours en vn
mesme estat, sans aucune mutation: les-
quelles, d'autant qu'elles seront plus gran-
des & amples, auront moins d'enuie. Pour
quoy donc les espargnes tu, comme si el-
les estoient proprement tiennes? Tu n'en
es que le procureur. Toutes ces choses, qui
vous rendent superbes & orgueilleux, plus
qu'il n'appartiët aux hōmes, en mettant en
oubly vostre fragilité, ne sont point vostres,
Toutes ces choses, que vous gardez avec ar-
mes,

mes & portes de fer, murailles & bastions: toutes ces choses, q̄ vous auez acquises par l'effusiõ du sang d'autruy, & defendez par le vostre propre: pour lesquelles vous mettez si grande armée sur mer, pour la teindre du sang humain: pour lesquelles vous ruinez & brisez les villes, ignorants combien de dards fortune dresse contre les aduersaires: pour lesquelles finalement les confederations & alliances d'affinité, d'amitié, & compagnie, ont esté tant de fois rompues entre deux contendants (car il y en a eu deux au monde, qui se debattoient à qui il seroit) ces choses (dy ie) ne sont pas vostres, ains les auez, cõme vn depost, pour de main en main se departir de vous, & s'en aller à vn autre maistre: lesquelles ou l'ennemy occupera, ou quelque autre successeur, qui aura semblable vouloir que vous. Demandes tu commét tu feras tien-nes ces choses? En les donnant. Prés donc garde à tes affaires en telle sorte & certitude, qu'elles ne te puissent estre ostées: & par ce moyen tu les feras non seulement plus honorables, mais beaucoup plus seures. Ce, que tu admires, & pourquoy tu pées estre riche & puissant, tout le temps

LIVRE VI. DE SENEQUE,
que tu le possedes, gist sous le nom d'une
fordide avarice. Tu as maison, tu as serui-
teurs, tu as argent: quand tu as tout don-
né, cela est vn bienfait.

CHAPITRE IIII.

*Les causes,
quino^gar
dét quelq^e-
fois de ven-
dre le plai-
sir.*

TV CONFESSES (dira quelqu'un) que
nous ne sommes pas tenuz aucunes-
fois de faire plaisir à celui, duquel nous l'a-
uons receu: c'est donc à dire, qu'on le luy a
osté par force. Le te respōs, qu'il y a plu-
sieurs choses, pour lesquelles nous no^o de-
portons de rēdre le plaisir, nō pource qu'il
est osté, mais par ce qu'il est corrompu. Quel-
qu'un m'a deffendu en iugemēt, estant ac-
cusé: mais puis apres il a prins ma femme à
force, & l'a violée. Il ne m'a pas osté son biē
fait, mais opposant pareille iniure, il m'a
deliuré de ce, dont ie luy estois tenu. Et si
m'a en cela beaucoup plus offensé, qu'il ne
m'a fait de profit au parauant. Non seule-
ment en cela s'estoince la grace, mais aussi
se fait par ce moyen, que ie me puis à bon
droit venger, & complaindre de luy, quand
à la cōparaison du plaisir, l'iniure est beau-
coup plus grande que le bienfait, lequel ne
foste

fosse point, mais seulement se lie & contraint. Dy moy vn peu, ne trouue lon pas certains peres si meschants & tant abominables, que la loy, tant humaine que diuine, ne permet qu'on les hante? Diras tu par cela, qu'ils ayēt osté le plaisir, qu'ils ont fait à leurs enfans? Certes non: mais tu diras bien, que leur meschante vie & conuersation, laquelle s'est apres ensuyuie, a osté l'estime & reputation du premier deuoir. Vn bienfait ne fosse point, mais seulement la grace du bienfait: & par cela aduient, nō que ie ne l'aye, mais que ie ne le doiue point. Comme si quelqu'vn m'auoit presté de l'argent, & puis apres il eust mis le feu en ma maison, en cela sa creance a esté recompensée avec mon dommage: & encores que ie ne le luy aye rendu, si est ce que ie ne le luy dois pas. Le semblable est de quelqu'vn, lequel m'aura fait courtoisie & liberalité, mais puis apres il a vsé enuers moy souentesfois d'orgueil, d'atroces iniures, & cruauté. Il m'a mis, en ce faisant, en ma liberté de ne luy estre obligé non plus que si ie n'eusse rien receu de luy: pour ce qu'il à fait effort & violence à ses bienfaits. Vne personne, qui a foullé aux pieds les

Peres ou meres meschans, n'ont par cela osté le bien, qu'ils ont fait à leurs enfans.

Les occasions, pourquoy on n'est tenu rendre la pareille.

blez de son mestayer, estât encores en terre, & couppe tous ses arbres, ne le tiét pas obligé, combien que le cōtract de son bail à ferme soit encor en son entier: non, pour ce qu'iceluy mestayer l'ayt payé de ce, qui entre eux auoit esté accordé & conuenu: mais pource qu'il l'a empesché qu'il ne l'a sceu payer. Il aduient souuentefois, qu'un creancier est cōdamné enuers son débiteur, si par un autre compte est deu au débiteur plus grande somme, que n'est celle, que le creancier demande. Un iuge, qui est assis pour iuger entre un débiteur & son créancier, ne dit pas seulement, Tu luy as presté de l'argēt. Que dit il donc? Il dit: Tu as emmené son bestail, tu as tué son seruiteur, tu retiens l'argent, qui n'est pas tien. Par ce moyen (le tout compté & rabbatu) toy, qui estois venu comme créancier, t'en retourneras débiteur. La raison aussi fait comparaison entre les bienfaits & les iniures. Souuentefois le bienfait demeure, & n'est pas deu, si celuy, qui l'a fait, s'en est repenty, & s'est estimé miserable pour l'auoir fait: si l'a soupiré lors qu'il le faisoit, si l'a refrogné, si l'a creu le perdre, & non, le donner: si l'a fait pour son profit, ou du moins il ne l'a pas

*Raison fait
comparaison
entre les
bienfaits et
iniures.*

l'a pas fait pour le mien: il ne s'est gardé de dire outrage, se mocquer, se glorifier, & se venter par tout, en faisant son don amer & fascheux. Le bienfait demeure doncques, combien qu'il ne soit pas deu. Comme de quelque argent, duquel on n'en fait pas droit aux creanciers: il est deu, encore qu'il ne s'exige point.

CHAPITRE V.

Tv m'as fait vn plaisir, puis apres vne iniure: grace est deuë au bienfait, & vengeance à l'iniure. Par ce moyen il se fait, que ie ne suis obligé à luy rendre chose aucune, & luy semblablement ne doit endurer aucune peine: l'vn absout l'autre. Quād nous disons: le luy ay rédu le plaisir qu'il m'a fait: nous ne disons pas, que nous auons rendu ce, qu'auons receu: mais nous disons, que nous en auons rendu vn autre pour cestuy là. Car c'est donner vne chose pour vne autre. Peut on donc (diras tu) rendre vne chose pour l'autre en eschange? Pourquoi nō? Veu qu'en toute solution & payement, on ne rend pas la mesme, mais on en rend autant: d'ou vient que nous disons auoir reu-

du l'argent qu'on nous a presté, encores que nous ayons rendu de l'or, encores que nuls deniers n'y soient entreuenuz, mais que nous les faciõs payer à vne tierce personne, en assignant à nostre creditier quelcun de noz debteurs:& par ce moyen se fait le payement avec parolles, sans aucũ argent ny monnoye. Il me semble que tu me dis: Tu perds ta peine: Car que m'appartient il de sçauoir, si ce, qui n'est pas deu, demeure, ou non? Ce sont icy les subtilitez & resueries des iuriconsultes, qui nyët qu'un heritage puisse estre acquis pour en vser, mais trop biẽ ce qui est en l'heritage: Cõme si l'heritage estoit autre chose, que ce, qui est en l'heritage. Mais distingue moy cela plus tost, qui peut appartenir à nostre propos: à sçauoir, quand vn mesme hõme m'a fait vn plaisir, puis apres vne iniure, si ie suis tenu luy rendre le plaisir, & me venger ce neantmoins de luy, & comme satisfaire à deux debtes sepurement: ou bien, si ie dois contribuer, & compenser l'un pour l'autre, & estre cõtent de m'accorder que le biẽfait soit effacé pour l'iniure, & l'iniure pour le bienfait? Car ie voy que cela se pratique en la Court de Parlement: quant à ce, que

VOUS

*Plaisir
doit il e-
stre re-
cogneu &
l'iniure rē-
gée, venant
d'un mes-
me person-
nage.*

vous autres obseruez en vostre escole, ie vous en laisse faire. A la Court les actions sont diuerfes: car pour mesme cause, que ie feray conuenir ma partie aduerse, ie seray aussi poursuyuy: autrement, tout pache & accord seroient confonduz & meslez. Si queleun m'a baille quelque argēt en garde & puis apres me l'a desrobbé: ie l'accuseray de larcin, & le feray cōuenir: & luy, me fera aussi adiourner pour luy rendre l'argent, qu'il m'a baillé en garde.

CHAPITRE VI.

Les exemples, que tu me proposes (amy Liberal) sont comprins sous certaines loix, lesquelles il fault suyure de necessité: Vne loy ne se mesle ny trouble avec vne autre. Chacune a sa propre actiō, tāt le de-
post, que le larcin. Vn bienfait n'est subiet à pas vne loy, il vse de moy qui en suis l'arbitre: il m'est libre de faire cōparaison entre ceux qui m'ont fait proffit, lequel des deux m'en a le plus fait: ou entre ceux qui m'ont fait tort, lequel m'a plus endoinmagé: & alors iuger sil m'est plus deu, que ie ne dois. Mais quant aux loix, rien n'est en nostre puissance: il fault aller la part, ou nous som-

*Le bienfait
n'est assub-
ierty à au-
cune loy.*

LIVRE VI. DE SENEQUE,

mes menez. Mais vn bienfait est entiere-
ment en ma puissance. Parquoy ie le iuge,
ainsi qu'il me plaist: ie n'y separe rien, ie n'y
diuise rien, ie remets à la discretion d'vn
mesme iuge, tât les iniures, que les biéfais.
Autrement, ce seroit tout autant, quē si tu
me commandois d'aymer & hayr en vn
mesme temps, ou de faire complaincte &
remercier ensemble: chose, qui n'est point
receuë en nature. Plustost faisant comparai-
son d'vn bienfait & d'vne iniure ensemble,
ie verray aussi si ie reste debteur d'aucune
chose. Tout ainsi que si quelcun imprime
& escrit d'autres vers au dessus de ceux, que
i'ay desia escrits il n'oste point les premiers,
mais les cache seulement: aussi vn bienfait
suruenant, ne souffre point qu'vne iniure
apparoisse.

CHAPITRE VII.

TA face, à laquelle me suis baillé pour e-
stre d'elle regy & gouuerné, se ridde &
refrongne, comme si ie sortois par trop
loing des limites. Tu me sembles dire:

*Toy, qui m'estois propice & favorable,
Ou ten vas tu? T'a course secourable
Adresse icy: & près nostre riuage
En ton amour.*

Ce que

Ce que ie fais tant que ie puis. Parquoy si tu penses qu'ayons à ce propos satisfait, passons à l'autre: à sçauoir, si en aucune chose nous sommes tenuz & obligez à ceux, qui nous ont fait plaisir, ou par cōtraincte, on cōtre leur vouloir. I'eusse peu dire ceste question plus apertemēt, si non que la proposition deuoit estre plus confuse à fin que la distinction, laquelle incontinant s'est ensuyue, demōstre laquelle des deux choses nous demandons: desquelles la premiere est, à sçauoir, si nous ne sommes point obligez à celuy, qui nous a fait plaisir contre sa volonté: la secōde, si nous sommes tenuz à celuy, qui no^r le fait à son desceu. Or ie dy *Nous ne sommes point obligez à ceux qui malgré eux nous ont fait plaisir* que nous ne sommes point obligez à celuy qui nous a fait plaisir par cōtrainte, & malgré soy: Chose, qui est tāt claire, qu'elle n'a besoīg d'aucune preuue. Et s'explique ceste question aisement, & si aucune autre y en a semblable à ceste cy, qui se puisse mouuoir, pourueu que nous pensions cecy diligemment en nostre esprit: à sçauoir, qu'aucune chose ne peut estre appellée bienfait, si non celle, qu'on auoit vouloir de nous *Bienfait quoy.* donner auant qu'on nous la donnast: en a-

pres, qu'on a donnée amyablement, en esperance de nous faire profit & vtilité. De là vient que ne sçauons gré ny grace aux fleuves, combien qu'ils soustiennent & portent de toutes parts les basteaux & nauires, & coulent avec larges & perpetuels canals, en nous donnant la commodité de transporter les marchandises d'un pays en autre: ny mesmes de ce qu'ils sont abondants en toutes sortes de poissons, le quels ils nous fournissent: ny de ce qu'ils arrosent & engraisent les terres voisines. Et n'y a aucun, qui se iuge estre tenu d'aymer le Nil, non plus qu'il iuge ne le deuoir haïr, quand il est deuenu trop gros, ou s'il a trop peu tardé à se desenfier. Le vent pareillement ne nous fait point plaisir, encores qu'il souffle doucement, & nous soit favorable: ny la viande, encores qu'elle soit vtile & profitable. Parquoy celuy, qui me veut faire vn plaisir, ne doit tant seulement m'aider (s'il veut que ce soit vn bienfait) mais aussi doit auoir le vouloir de m'aider & profiter. De là vient, qu'on n'est pareillement tenu ny obligé aux bestes brutes; encores qu'il y en ayt eu plusieurs,

que

que la viffesse du cheual a deliuré du danger de mort. Ny aux arbres semblablement: combien qu'il y en ayt plusieurs, que l'ombrage & opacité des rameaux a couuerts, estants trauaillez de la vehemente chaleur du soleil. Quelle difference y a il entre celuy, qui m'ayde, & n'en sçait rien toutesfois, & celuy, qui ne le peut sçauoir, veu que l'vn ny l'autre n'ont point eu le vouloir? Quelle difference y a il, que tu vueilles, que ie sois tenu & obligé à vn nauire, au chariot, à la lance: ou à celuy, qui n'a point plus de vouloir de me faire bien & plaisir, que ces choses, mais casuellement & fortuitement me profite?

CHAPITRE VIII.

IL est bien possible, que quelcun reçoie plaisir, n'en sçachant rien: mais il est impossible qu'aucun face plaisir, sans que celuy, qui le fait, le sçache. Tout ainsi que les choses fortuites guerissent plusieurs, qui pourtant ne sont pas remedes: comme d'estre tombé dás vne riuicre au temps de grande froidure, a esté quelquefois cau-

se de santé & guerison à celuy, qui y est cheut: & tout ainsi qu'à coups de fouët on a fait passer la fieüre quarte à quelques vns: & vne peur soudaine, en destournant l'esprit en autre cure & sollicitude, a fait passer la melancholie & soucy de quelques heures suspectes: ce neantmoins il n'y a rien de tout cecy, salutaire, encores qu'ils portent santé: Aussi y en a il quelques vns, qui nous font profit lors qu'ils ne le vueillent pas, & qui plus est, parce qu'ils ne le vueillent pas: ausquels toutefois nous ne sommes tenuz ny obligez. Que dirons nous de ceux, lesquels ayants mauuais vouloir contre nous, & desir de nous nuire, fortune a conuertiy en bien leur meschant & damnable vouloir, & a fait en sorte qu'ils nous ont aydé? Estimes tu que ie doiue estre tenu à celuy, lequel, ayant vouloir de me toucher, a frappé vn mien ennemy, & par lequel (sil ne m'eust failly) ieusse esté blessé? Il aduient souuent, tesfois que, tandis qu'un tien ennemy se pariure faulsemment en public, soy luy est adioustée, & fait par ce moyen, que la de-positiõ des tesmoings (encoresqu'elle fust vraye) n'est point creüe: d'ou viët que l'accusé

*Notre en-
nemy nous
ayde quel
qu'il fust.*

culé (estant presque destruiët par son aduerse partie) soit plaint de nous, l'estimants digne de compaision. Il y en a aucuns, lesquels, estants opprimez par la puissance & grande authorité de quelques grands personages ont esté deliurez, par ce que les iuges, voyâts la grande faueur qu'auoyent ceux cy, ne les ont point voulu condamner, de peur qu'on estimast qu'ils le feissent par faueur, combien que d'autres (selon le droiët de la cause) les eussent condamnez. Si est ce qu'encores qu'ils m'ayent aydcé, ie ne diray point qu'ils m'ayent profité: parce que lon demande iusques ou le dard a esté getté, non, iusques ou il est paruenue. Et de fait aussi non l'eueneement, mais la volonté, fait distinction du bienfait avec l'iniure. Quand ma partie aduerse dit au contraire de moy, & par vn orgueil & outrecuidâce offense le iuge, & sans egard ny consideration recuse vn tesmoing, il fait bonne ma cause. Le ne m'enquiers point sil a erré en son iugemët pour moy, parce qu'il en vouloit contre moy.

*La seule
volonté fait
separation
des bien-
faits &
de l'inim-
re.*

LIVRE VI. DE SENEQUE,
CHAPITRE IX.

C'EST chose certaine, que, pour estre
reconoissant, ie dois faire le sembla-
ble, que doit vouloir celuy, qui m'a fait
plaisir : Car qui a il plus inique que l'hom-
me, qui a en hayne celuy, lequel en vne
grande presse & assemblée l'a pressé, ou ré-
uersé, ou poussé la part qu'il ne vouloit
pas? Or est la chose en tel estat, qu'elle fait,
q̄ cestuy ne peut ny ne doit se courroucer
(combien qu'à la verité il ayt receu iniure)
pource que celuy, qui l'a poussé, ne sçauoit
pas qu'il faisoit. La semblable raison fait,
que cestuy cy ne m'a point fait de plaisir,
ny cestuy d'outrage. Il n'y a autre chose,
qui face, que quelqu'un te soit amy, ou en-
nemy, sinon la volonté. Combien y en a
il, de qui la guerre a esté cause de liberté?
Combien y en a il pareillemēt, qui, estants
contraints par leur aduerses parties de cō-
paroir en iugement, ont par ce moyen cui-
té que leur maison, qui ce pendant vint à
cheoir, ne tombast sur eux? Quelques vns
ont eschappé d'estre prins par les escu-
meurs & coursaies de mer, par le moyē du
naufage. Et toutesfois nous ne leur som-
mes

mes pas tenuz pour cela : car les euene-
 ments fortuits sont hors du sens du plaisir.
 Ioinct que nous auons esté tormentez &
 arrestez d'vn costé par nostre partie aduer-
 se , en mesme temps que nous auons es-
 chappé vn danger. Ce n'est pas vn bien-
 fait, s'il ne vient de bon cueur, & si celuy,
 qui le fait, ne cognoit qu'il le fait. Quel-
 cun m'a aidé n'en sçachant rien: par cela ie
 ne luy suis tenu en aucune chose. L'autre
 m'a profité, en me voulant nuire. L'imi-
 teray-ie?

*Vn bien
 fait ne
 peut estre
 tel estimé,
 s'il ne vient
 du cueur.*

CHAPITRE X.

RETOURNONS au premier propos.
 Pour rendre le plaisir a quelcun, tu
 veux que ie face quelque chose. Mais ce-
 stuy là, pour me faire plaisir, n'a rien fait.
 Et à fin que retournions à l'autre point, tu
 veux que ie rende graces de bon vouloir
 à vn homme, duquel malgré luy i'ay receu
 quelque chose. Car q̄ diray ie du tiers, qui,
 me voulant faire iniure, par ignorance m'a
 fait plaisir? Pour vouloir que ie te soie obli-
 gé, c'est peu de chose, & ne suffit pas que
 tu ayes eu volonté de me faire plaisir, par

*La volonté
seule ne
fait pas le
bienfast.*

ce que la seule volonté ne fait point vn bien fait. D'auantage, cela ne s'appelle pas bien fait, qui par cas fortuit viét de toy, sans ton bon vouloir: de sorte que, si tu veux que ie te sois tenu & obligé, il est besoing nō seule mēt que tu me faces plaisir, mais aussi que tu le faces en intention de me vouloir ayder & faire plaisir.

C H A P I T R E X I.

Cleanthes.

CLEANTHES vſe de tel exemple. I'ay cenuoyé, dit il, deux seruiteurs à l'Academie, pour chercher & appeller Platon. L'vn l'a cherché par tout le pourmenoir, & a couru par tous les autres lieux ou il esperoit le trouuer: & ce fait, est retourné en la maison non moins las, que frustré de ses peines. L'autre s'est arresté à quelque basteleur, ou il s'est amusé à deuifer avec d'autres. A la fin il trouue Platon, qui par cas fortuit passoit par là, sans le chercher. En cela (dit il) nous deuons louer le premier seruiteur, lequel a fait tout ce, qui luy a esté possible: & chastier l'autre, qui en sa lascheté & paresse a esté heureux. La volonté est celle, qui donne & departist
les

les bienfaits, & fait que nous sommes tenus de les rendre : à laquelle voy quelles conditions sont requises, à fin que quelqu'un nous demeure redevable. Il ne suffit l'auoir voulu, sil ne m'a aidé: ny m'auoir aidé, sil ne l'a voulu. Pour ce imagine que quelqu'un m'ayt voulu faire vn present, mais il ne l'a pas fait. J'ay bien son vouloir, mais ie n'ay pasle present. Car de fait en vn present sont requises deux choses, sçauoir est, que ie l'aye receu, & que tu me l'ayes voulu donner: qui sont, le vouloir, & l'effect. Tout ainsi que ie ne suis en rien tenu à celuy, qui m'a voulu prester argent, & ne me l'a presté : aussi suis ie seulement amy, & non obligé, à celuy, qui m'a voulu faire plaisir, & ne l'a peu faire. Et pour ceste occasion ie voudrois faire quelque chose pour luy, d'autant qu'il a eu bon vouloir de me faire le semblable. Au demeurant, si i'ay la fortune douce & fauorable, & que ie luy face quelque honnesteté, ie luy auray fait plaisir, non pas que ie luy aye rendu la pareille. Quant à luy, il aura à me rédre la pareille : & par ce moyen i'auray esté le premier, qui luy auray bienfait.

Conditions à ce que quelqu'un nous soit obligé.

Deux choses requises en vn present.

Plaisir fait pour l'amour de soy, oblige il vn autre.

IENTENS maintenant ce, que tu veux proposer : il n'est ia besoing que tu le dies, ton visage parle assez. Si quelqu'un nous a fait profit pour l'amour de soy, tu me demandes si lon est tenu & obligé à luy de quelque chose. Pource que ie t'entens souuent complaindre, qu'il y a des hōmes, qui, se faisants plaisir à eux mesmes, le mettent au compte des autres. A quoy ie te respondray, amy Liberal, mais premiere-ment ie diuiseray ceste petite question, & separeray la chose equitable de l'inique & iniuste. Car il y a grande difference, si quel- qu'un nous fait plaisir pour l'amour de soy, ou de nous, ou pour l'amour de soy & de nous ensemble. Celuy, qui regarde du tout à soy, & en se faisant plaisir nous fait profit, pour ce qu'autrement il ne peut faire le sien: est ny plus ny moins enuers moy, que celuy, qui pouruoit au fourrage & pasture d'esté & d'hyuer, pour son bestial : & que celuy, qui nourrit bien ses prisonniers & esclaves, à fin de les vendre d'auantage : & du boucher, qui engresse & frotte bien ses beufs, à fin d'exercer en cela mieux son fait
de

TRAITANT DES BIENFAITS. 176
de marchandise, pour puis apres en nourrir
& mieux entretenir sa famille. La negocia-
tion & traffique (comme dit Cleanthes) est
bien reculée du bienfait.

CHAPITRE XIII.

IE NE suis point aussi tant inique, que *Bienfait*
ie ne vueille estre en rien obligé à celuy, *pour l'a-*
qui, m'ayât fait profit, se l'est quant & quāt *mour de*
fait à soy mesmes. Car ie ne veux que luy, *donneur,*
sans auoir aucun egard à son profit, me fa- *oblige.*
ce plaisir: mais ie desire aussi, que le bien &
plaisir, qui m'aura esté fait, face autant ou
plus de profit à celuy, qui me l'a fait, qu'à
moy mesme: pourueu que celuy, qui me
l'a fait, ait eu egard à tous deux en le fai-
sant, & qu'il ait fait diuision entre luy &
moy, encores qu'il possede la plus grande
part du biē & plaisir qu'il m'a fait. Moyen-
nant qu'il m'ait admis & receu en la com-
pagnie, & qu'il ait pensé à moy: ie ne serois
pas ingrat seulement, mais aussi iniuste, si ie
ne me resiouyffois quād quelqu'un, me fai-
sant plaisir, fait pareillemēt son profit. C'est
vne grāde malignité, de n'appeller vn biē-
fait, sinō ce, qui apporte quelq̄ perte ou dō-

*Exemple
familier.*

mage à celuy, qui le fait. Je respondray autrement à celuy, qui seulement fait vn bien & plaisir, pour l'amour de soy mesme, & n'a egard qu'à son profit particulier. Pourquoi diras tu m'auoir profité plus tost, que moy à toy? Posé le cas (me dira quelqu'un) que ie ne puisse autrement obtenir vn office ou magistrat, si ie n'ay au parauant racheté dix citoyés d'un grand nombre, qui sont detenez prisonniers: ne me seras tu point attenu, quand ie t'auray deliuré de ta captiuité? Si est ce que ie fais cela pour l'amour de moy. A quoy ie respondray: Vray est, que tu fais en partie cecy pour l'amour de toy, en partie aussi pour l'amour de moy. Tu le fais pour toy, quand tu me rachetes, pource que pour auoir l'office il te conuiét en racheter dix indifferemment: qui est cause que ie te suis obligé, non pource que tu me rachettes, mais en ce, que tu me chois entre les autres: car tu pouuois obtenir le mesme, par la deliurance d'un autre. En cela ie te suis redevable, pource que tu communiquez ton profit & vtilité avec la mienne, & me reçois en part au benefice, lequel par ce moyé, doit aider à deux. Pource que tu me preferes à beaucoup d'autres, tu fais
tout

tout cecy pour moy. Parquoy si, pour racheter dix captifs, tu dois estre fait Preteur, & que nous ne fussions seulement que dix captifs, nul d'entre nous seroit ton obligé, pour autant que tu n'aurois moyen de dire à aucun de nous: Le fais cecy pour l'amour de toy, non pour mon proffit & utilité. Je ne suis point mauuais interprete du bienfait, ny ne desire point qu'à moy seulemēt il soit fait, mais à toy pareillement.

CHAPITRE XIII.

Q V O Y dōc? (dira lon) si i'eusse fait mettre voz noms au fort, & le tiē eust esté du nombre de ceux, qui deuoient estre deliurez, ne serois tu pas obligé à moy? Ouy certes, mais bien peu. Je te diray pourquoy. Tu fais quelque chose en faueur de moy, en ce que tu mets mon nom au fort, afin que ie soys en hazard d'estre deliuré: mais de ce que le sort est tombé sur mon nom, ie suis tenu à fortune: & à toy, de ce que mon nom a esté mis au fort, lequel sanstoy ne feust venu sur moy. Tu m'as donné accès à ton bienfait, duquel i'en dois la plus grand part à fortune: mais ie te dois cela, c'est, que

LIVRE VI. DE SENEQUE,

par ton moyen, i'ay peu deuoir à fortune. Je laisseray ceux là du tout, & n'en tiédroy aucun compte, qui ne font plaisir ny bien-fait, que pour esperance de gagner: pource que celuy, qui dōne, ne regarde point à qui il fait le plaisir, mais celuy, de qui il en doit receuoir plus de proffit en le faisant, & lequel de toutes parts retourne en soy-mesme. Quelcun m'a vendu du blé, sans l'acher duquel ie ne pouuois viure: si est ce que, pour l'auoir acheté, ie ne luy dois point ma vie. Je ne fais estime combien cela estoit necessaire, sans quoy ie n'eusse sceu viure: mais combien est mal agreable & desplaisant ce, q̄ ie n'eusse eu, si ie ne l'eusse acheté. Quand le marchand fait amener du blé au marché, il ne pense pas à cōbien de gēts il aydera, mais combien il y gagnera. Parquoy ie ne luy dois point estre tenu ny obligé, de ce que i'achetteray.

CHAPITRE XV.

*Precep-
teur. &
medecins
nous doi-
uent estre
chers sur
tous.*

EN ceste maniere, dira quelcun, tu soustiendras que tu n'es point tenu au medecin qui t'a guery, que bien peu: ny au precepteur, qui t'aura enseigné: parce que tu leuras baillé quelque argent. Toutesfois assure toy que tu dois tenir telles person-

nes plus cheres, & en plus grande reueren-
 te, que nulles autres. A l'encontre de cecy
 on respond, qu'il y a quelques choses, les-
 quelles sont en plus grand pris, que lon ne
 les achette. Tu achettes du medicin vne
 chose inestimable, qui est la vie, & bonne
 fanté: & du precepteur les bõs arts, les estu-
 des liberaux, & l'ornémēt de l'esprit. Par ce
 moyen on ne paye pas le pris de telles cho-
 ses, ains seulement le salaire de leur peine
 & labeur: pource qu'ils te seruent, & delais-
 sent leurs propres affaires, pour vaquer aux
 tiennes: & ne reportent point le loyer de
 leur merite, mais de leur occupation. Nous
 pouons dire cecy autrement, & avec plus
 grāde verite: ce que ie feray tout ausi tost
 que i'auray monstré par arguments, com-
 ment cela se peut refuter.

CHAPITRE XVI.

IL y a quelques choses, me dira quelcun,
 qui sont de plus grande valeur & estime,
 qu'elles ne sont vendues: & pour ceste cau-
 se tu me dois quelque chose d'auantage,
 ores que pour ce pris tu les ayes acquises.
 Premièrement, quel interest y a il de quel
 pris elles soient, quand il est cõuenu entre
 l'acheteur & le vendeur? Secondemēt, elles

LIVRE VI. DE SENEQUE,

*Le pris des
chofes est
selo le tēps*

n'ont point esté vendues à leur pris, ains au tien. Elles valēt plus (diras tu) qu'elles n'ont esté vendues. Cela va bien: mais elles n'ont peu estre vendues d'auantage. Et de fait, le pris de chacune chose, est selon le temps & saison. Quand tu auras biē loüé ces choses, elles valent autant qu'elles se peuuent vendre. En outre, celuy n'est en rien tenu au vendeur, qui achette à pris raisonnable, encores que ce, qui a esté vendu, soit de plus grāde valeur qu'il n'a esté achetté. Cela n'y fert en rien, attendu que la viande ne festime point pour son vſage, ny pour son effet, ains par la coustume & cours du marché. Quel pris & salaire ordōnes tu à celuy, qui passe les mers, & qui, festant eloigné du regard de la terre, tient le droit chemin & preuoit la tempeste future, ce pendant que tous ceux du nauire, estants sans aucun soucy, se dōnent du bon temps: qui commande faire caler les voiles, de getter l'ancre quand il en est besoing, & à vn chacun de se tenir prest pour soustenir la force, & soudaine impetuosité des vents & vagues de la mer? Si est ce que la voicture a payé entierement le pris d'vne si grande chose. Combien estimes tu de trouuer logis en
vn de-

Vn desert? la retraicte d'une maison en vne grosse pluye? le baing, ou le feu en vn grad froid? Toutesfois pour auoir ce petit logis, ie sçay bien combien il me coustera. Quel bien penses tu que nous fait celuy, qui estã çonne & appuye nostre maison, quand elle est prestẽ à tãber? & qui, par vn art incroya ble, contregarde vne isle, qui se fend & creuasse de pied en fond? Si est ce neantmoins que l'appuy & estayement de ces choses s'entreprenãd à faire pour certain & leger pris. Le mur nous cõtregarde des ennemis, & des subites incursions des larrõs & voleurs. Toutesfois l'ouurier sçait combien il doit gagner par iour, pour faire & eleuer des tours de deffense pour vne seurtẽ publique.

CHAPITRE XVII.

Ce ne seroit iamais fait, si ie chërchois plus amplement exemples, pour par iceux faire paroïr, que les grandes choses coustent peu. D'ou vient il donc (diras tu) que nous sommes obligez à vn medicin, & au precepteur de quelque chose d'auãtage & ne sommes quittes enuers eux, pour leur auoir payẽ leurs salaires? Le le diray. C'est

*Prece-
pteurs &
medicins,
leur aiants
paye leur
salaire,
nous obli-
gent.*

pour ce que de medicin & de precepteur ils se changēt en amys, & nous obligent, non par la doctrine, qu'ils vendent, ains par leur benigne & familiere volenté. Parquoy au medicin, qui ne touche autre chose que la main, & qui me met au rang de ceux, qu'il va visiter, m'ordonnant sans aucune affection les choses qu'il fault faire & eiter, ie ne suis en rien d'auantage obligé, par ce qu'il ne m'est pas venu veoir & visiter cōme amy, mais pour gagner mon argent. Ny n'ay occasion pourquoy ie sois tenu de faire honneur & reuerence au precepteur, pour m'auoir eu au nōbre de ses disciples, sil ne m'a estimé digne d'un soing propre & peculier: si iamais n'a dressé son intentiō & volenté enuers moy: & quand il disoit au milieu de tous ce qu'il scauoit, ie ne l'ay pas de luy apprins, mais l'ay seulement recueilly. D'ou vient dōc cela, qu'on est beaucoup tenu à ceux cy? Ce n'est pas, que ce, qu'ils ont vendu, soit de plus grand' valeur & estime, que nous ne l'auōs achetté: mais cela vient, parce qu'ils nous ont fait quelque auantage, plus qu'ils n'estoient tenez faire. Celuy lá a plus fait, qu'il n'appartient à vn medicin. Il a eu crainte pour moy, nō pas qu'il eust peur qu'on dist qu'il n'estoit

pas bon medecin : mais pour le bien & bonne amitié, qu'il me portoit. Il ne fest pas contenté de dire, Il est besoing d'apliquer tel remede: mais luy mesme l'a appliqué. Ce pendant il m'a tenu compagnie, & a esté soigneux de ma personne, & m'est venu veoir à l'heure plus d'agereuse & qu'il auoit plus suspecte. Tout le seruice, qu'il m'a peu faire, il me l'a fait, ny n'en a eu aucun desdaing. Il n'a iamais entendu mes pleurs, sans grand soing & pensément. Entre plusieurs, qui demandoient son aide, il a eu soing de ma santé. Il n'a point vaqué plus de temps aux autres, que quand il n'estoit besoing qu'il fust auprès de moy. Je suis obligé à luy, non comme à vn medecin, mais comme à vn amy. Le precepteur a trauaillé, me mōtrāt: outre les choses, qui se disent en cōmun à ceux, sur lesquels il a cōmādemēt, il m'a baillé & enseigné quelque chose d'auātage: en m'en hortant, il a dressé mon naturel, & tantost par louāges il m'a eleué le cueur aux arts & sciēces, tātost par admonitiōs & aduertissemēts a osté de moy & a dechassé toute paresse. D'auantage, en mettāt (par maniere de dire) la main à mon esprit, qui estoit

*Medicin
pourquoy
m'oblige.*

*Precepteur
pourquoy
oblige.*

lourd, tardif, & paresseux, il l'a tiré hors, & n'a malicieusement dispensé son sçauoir enuers moy, à fin que plus long temps on eust affaire de luy, mais il a voulu (sil luy eust esté possible) le me mettre tout en vne fois dans ma teste. Je suis ingrat, si ie n'aime vn tel homme, & ne le tiens entre les plus chers & fauoriz, que i'aye.

CHAPITRE XVIII.

Nous auons de coustume d'adiouster quelque chose d'auantage (oultre ce, qui a esté promis) à ceux, qui exercent les arts sordides & meçaniques, quand nous voyons qu'ils se sont plus efforcez de traualier, qu'on n'a ordinairement accoustumé: & au gouuerneur d'vn nauire, & à l'ouurier meismes d'vne très-vile marchandise, & à celuy, qui se louë à la iournée, nous leur donnons quelque chose plus que n'auons promis. Mais quant es bonnes sciences, qui conseruēt, ou qui ornent la vie, celuy, qui ne festime estre point obligé & attendu d'auantage, oultre ce, qui est accordé entre luy & celuy, qui les luy a enseignées, est ingrat. Ioint que la tradition de telles estu-

estudes, eueut & mesle les esprits des hōmes. Chose, laquelle estant faite, tāt au medecin qu'au precepteur, le pris de leur peine & trauailleur est paié, mais celuy de l'esprit leur est encores deu.

C H A P I T R E X I X.

C O M M E vne fois Platon eust passé vne *Exemple fort bon de Platon, & d'un passager.*
 Criuiere en vne barque, & que le passager ne luy eust rien demandé pour le passage: Platō (estimāt que cela luy estoit fait pour l'honneur de luy) dist, qu'il auoit autāt à luy d'obligation pour ce plaisir. Quelque temps apres, comme par mesme diligence il en passa, puis l'vn, puis l'autre, sans salaire: Platon dist, que pour ce regard il ne luy estoit desia plus attenu. Car si tu veus, que ie te sois obligé pour le seruice que tu m'as fait, il t'est besoing nō seulement de le me faire, mais aussi de le faire cōme à moy. Si tu iettois quelque chose de la fenestre au peuple, tu ne te pourrois plaindre d'aucun. Quoy donc? (diras tu) ne me doit on rien de cecy? Ie te payeray avec toutz ceux, qui ensemble en sont decteurs.

TV NYES, ce dira quelqu'un, que ce luy m'ait fait un bien & plaisir, qui m'a passé le fleuve du Pau, gracieusement, & sans salaire. Le le nye, dira il. Le ne voudrois toutesfois nyer, qu'il n'ait fait quelque bonne chose, mais non pas un bienfait. Car ce qu'il a fait, ç'a esté pour l'amour de soy, ou pour le moins ce n'a pas esté pour l'amour de moy. Tout le fait de cecy gist en cela, qu'il n'a pas pensé me faire plaisir, mais il l'a pensé faire, ou à la republique, ou à ses voisins, ou à son ambition, & y a prétendu quelque profit & commodité pour cela, autre qu'il ne doit recevoir d'un chacun en particulier. Que seroit ce donc, dira il, si le Prince avoit ottroyé le droit de citoyen & bourgeoisie en la ville de Rome, à tous les François, & l'immunité & franchise d'icelle aux Espagnols, ne luy seroiēt ils point obligez pour cela? Pourquoy ne luy seroiēt ils obligez? Si est ce, qu'ils y seront tenuz, non pas comme d'un propre bienfait, mais cōme d'une partie du public. Il n'a eu, dira quelqu'un, en cela aucune pensée ny souvenance de moy. En ce temps là,

au-

Bienfait à tous généralement, n'est fait à un chacun en particulier.

auquel il faisoit plaisir à tous, il ne m'a pas voulu proprement ottroyer le droit de bourgeoisie, n'y eu egard à moy . Par ainsi pourquoy serois ie tenu à cestuy là, lequel, en faisant ce qu'il fait, ne pense pas à me faire plaisir? Le te respons. Premieremēt, quād il a pensé de faire profit à tous les Frāçois, il a pensé te faire plaisir pareillement : car tu estois François ; & il t'a aussi compris, non pour ta recommandation & cognoissance, ains pour la publique. Et par ainsi tu ne luy deuras pas cōme vne chose propre, mais comme vne commune, & vn d'entre le peuple: & ne la payeras pas comme pour roy, mais comme pour le pays.

CHAPITRE XXI.

SI QVBLQV'VN preste de l'argent à mō pays, ie ne m'en diray pas son debteur, ny pour cela cōfesseray, ny n'aduouërāy la debte d'autruy, ou en brigant vn estat & office, ou en estant pleige & respondant: toutesfois, pour le payement de cela ie cōtribueray ma portion . Ainsi ie nye que ie sois debteur de ce don, qui est à tous vniuersellement donné . Il a bien certes donné, mais non pas pour l'amour de moy: &

LIVRE VI. DE SENEQUE,

quand tout est dit, il a semblablement donné à moy, mais ne sçachant fil me le donnoit: iacoit que ie sçache bien, qu'il me fault payer quelque chose, par ce que par vn long circuit cela est aussi paruenü à moy. Il fault que la chose, laquelle m'oblige, soit faite pour moy. En ceste sorte (me dira quelqu vn) tu n'es en rien tenu à la lune, ny au soleil: Car ils ne se mouuent point pour l'amour de toy. Mais comme ainsi soit, qu'ils se mouuent pour la conseruation de l'vniuers, en cela ils se mouuent aussi pour moy. Car ie suis vne partie d'iceluy vniuers. Adiouste maintenant, que nostre condition & celle de l'vniuers est dissemblable. Car celuy, qui me fait profit, à fin qu'il profite à soy mesme semblablement, ne m'a pas fait plaisir, pour ce qu'il m'a fait instrument de son vtilité & profit. Or le soleil & la lune, encores qu'ils nous profitent pour l'amour d'eux, si est ce qu'ils ne nous font pas profit, à celle fin que par nous ils en reçoüent autant. Car que leur pourrions nous donner?

CHAPITRE XXII.

IE sçauray (me dira quelcun) que le soleil & la lune nous veulent faire profit, s'ils ont

*Ce, que
nous obli-
ge, fait
pour nous.*

ont en leur puisſance de ne le vouloir. Mais il ne leur est licite ny permis de ne se mouvoit. Pour le faire court, qu'ils s'arrestent, discontinuent, & intermettent leur œuure, si bon leur semble. Considere en combien de manieres ceste opinion se peut refuter par arguments. Ce n'est pas à dire, que celuy, qui ne peut ne vouloir, ait pourtant moins de volonté. C'est donc vn grand argument & signe d'une ferme volonté, de ne la pouuoir changer. L'homme de bien ne se peut garder, qu'il ne face ce qu'il fait: car il ne seroit pas homme de bien, si il ne le faisoit. Parquoy ny l'homme de bien mesme ne fait pas plaisir, pour ce qu'il fait ce qu'il est tenu faire, & ne peut faire autrement, qu'il ne face ce qu'il doit faire. D'auantage, il y a grande difference de dire, Il ne peut faire qu'il ne face cela, par ce qu'il y est contrainct: ou bien, Il ne peut, qu'il ne le vueille. Car si luy est besoing & necessaire de le faire, ie ne suis point tenu à luy de ce bienfait, mais à celuy, qui le contrainct. Si il est bon & vtile de le vouloir, pour autant qu'il n'a rien de meilleur qu'il vueille, il se contrainct luy mesme. Par ainsi ce, que ie ne deurois

*Bienfait
depend de
la volonté
de celuy,
qui le fait.*

*Le propre
d'un hom-
me de bien,
est de tous-
iours vou-
loir bien-
faire.*

point comme de celuy qui à cela est contrainct, ie le dois à celuy, qui se contrainct. Qu'ils cessent de vouloir: me dira quelcun. Qu'il te souuienne de ce, que ie veux dire en ce lieu. Qui est celuy tant insensé, qui nye, que ce ne soit volonté, en laquelle il n'y a nul dāger de se deporter & tourner son dessein au contraire: attendu que, au contraire, nul ne doit si iustement vouloir, si non celuy, duquel la volonté est si certaine, qu'elle est eternelle? Dis moy: si celuy est dit vouloir, duquel puis apres se change la volonté: pourquoy ne semblera il que cestuy vueille, en la nature duquel ne tombe point de ne vouloir pas?

C H A P I T R E X X I I I .

OR sus donc (me diras tu) qu'ils restent, s'ils peuuent. Voicy ce, que tu dis: Que toutes les choses diuisées par grands interualles, & disposées pour la garde de l'vniuers, delaissent leurs stations: les estoilles & planettes courent par vne subite confusion les vnes cōtre les autres: & que par ce moyen, la concorde estant rompue, les choses diuines se ruinent: & que

que l'ordre du Ciel, lequel se tourne si soudainement, delaisse au milieu du chemin son cours: & les saisons, changées par tant de siècles, & promises de si long temps, viennent à cesser: & que les choses, qui vont & viennent alternativement, temperants le monde également, soient bruslées d'un soudain embrasement: & que toutes choses soient dissoutes & reduites, d'une si grande diuersité, toutes en vne. Que le feu possède toutes choses, lequel puis apres la nuit paresseuse occupe, & qu'un profond gouffre engloutisse un si grand nombre de Dieux. Que tout cecy soit ainsi que tu le dis. Si seras tu par tous moyens contrainct de confesser que Dieu t'aide, encores que tu ne le vueilles, & que ces choses sont pour l'amour de toy, ores qu'elles soient faites principalement pour vne premiere occasion plus digne, & meilleure.

CHAPITRE XXIIII.

A DIOUSTE DONC QUES maintenant, que les choses externes & estrangeres ne contraignent pas Dieu, mais son

Rien ne peut contraindre le vouloir de Dieu.

eternelle volonté luy est au lieu d'une loy:
& a tellement ordonné les choses, que ia-
mais elles ne prendront changement. Par-
quoy il ne peut estre veu faire quelque cho-
se, malgré son vouloir: & ce, à cause qu'il a
voulu que toutes les choses, qui ne peuuent
iamais faillir, feussent eternelles. Pareille-
ment iamais Dieu ne se peut repétir de son
premier conseil. Sans aucune doute il perse-
uere & demeure en vn estat, & ne luy est
licite de se changer au contraire Mais non
pourtant, pource que sa force & vertu le
maintient en son propos & intention, ne
fault il pas dire, qu'il soit foible & imbecil-
le: mais pource qu'il n'endure riē estre fait,
qui ne soit bon & iuste, il a ordonné & ar-
resté d'ainsi proceder. Or en ceste premie-
re constitution, quand il dispoisoit toutes
choses, il a aussi pareillement veu les no-
stres, & a eu egard à l'homme. Parquoy on
ne peut dire, que pour l'amour de luy seule-
ment il paracheue & ordonne son œuvre,
d'autant que nous sommes vne partie d'i-
celle. Nous sommes donc par ce moyen te-
nuz au soleil & à la lune, & à tous les au-
tres corps celestes, pour le bien qu'ils nous
font. Car combien qu'ils ayent plus grande
& meilleure

& meilleure occasion, pour laquelle ils se leuent, couchét, & font leurs cours: si est ce que, tendants à plus grâdes choses, ils nous aident. Aufquelles choses faut adiouster d'a bondât que Dieu nous aide de son propre vouloir, sans y estre aucunement cōtraint. Et par ainsi nous luy sommes obligez, en ce que nous n'auōs receu le bien, qu'il nous a fait, par cas fortuit & n'en sçachant rien: ains au contraire, il sçauoit, que nous receurions tout ce, que nous auons receu. Et cō bien que son propos & intention, & l'acte de son fruit soit plus grand, que de garder les choses mortelles: si est ce que des la constitution du monde, il a pensé à nostre profit & vtilité, & a esté cest ordre donné au monde, pour nous môstrer, que le dernier soing, qu'il a eu, n'a esté de nous. Nous de uons aimer noz parêts, & leur porter obeïssance, combien que plusieurs d'iceux ayēt cogneu leur femme, en autre fin, que pour engendrer. Mais quant à Dieu, il ne peut estre veu auoir ignoré ce, qu'il deuoit faire, veu & consideré, qu'il a pourueu à tous animaux, des ausi tost qu'ils ont esté nez, & à tous leurs aliments, & à toutes autres choses à eux nécessaires. On ne peut dire

*Des la cō-
stitutiō du
monde,
Dieu a eu
soing de l'hō
me, & de
tous les a-
nimaux.*

pareillement, qu'il les ayt créés sans y penser, attendu qu'auparavant pour leur profit & vsage il auoit créé toutes autres choses. Car Nature a pensé de nous, auant qu'elle nous feist: & ne sommes œuure tant legiere, ny de si petite consequence, qu'elle nous ait mis en oubly. Cōsidere d'auantage quelle liberté elle nous a donnée: & comme la cōdition de l'empire de l'hōme ne s'estend pas seulement sur les hommes, mais sur tous les autres animaux aussi. Regarde quel manoir & habitation elle nous a donné, pour nous pouuoir estendre: & qu'elle ne nous a voulu limiter nostre demeurance en certains coings de la terre, ains nous a donné vn lieu ample & spacieux, avec puissance de sy pouuoir promener en tous ses endroits. A diuise combien de hardiesse prennent noz esprits, & comme il n'y a qu'eux, qui sçachent, ny qui taschent à sçauoir que c'est que Dieu, & qu'eux seuls contemplent les choses celestes, & quasi s'accompagnent d'icelles. Sois seur & assuré, que l'homme est vn œuure, qui n'a point esté fait à la haste, & sans qu'on n'y ayt bien pensé au parauant. Nature, entre toutes les choses excellentes, qu'elle a faites, n'en a aucune, de laquelle

*Il n'y a
quel esprit
de l'hōme,
qui ait co-
gnissance
de Dieu.*

*L'homme
n'a point
esté fait à
la haste.*

laquelle, & à laquelle elle se puisse plus glo-
 rifier ny esjouyr, qu'en l'homme, & à l'hom-
 me mesmes. Mais combien est grande la
 folie de ceux là, qui veulēt mettre en dou-
 te, & debate cōtre Dieu, à sçauoir s'ils ont
 receu bien de luy? Comment est il possible
 que telle maniere de gents soient reco-
 gnoissants enuers Dieu, auquel nous ne
 sçaurions tant rendre, ny tant remercier,
 que tousiours ne demeurions redeuables
 grandement? Qui est celuy, qui n'ye auoir
 receu de luy tout ce qu'il tient & possède
 en ce monde? Et qui ne soit tousiours prest
 à nous donner, sans iamais vouloir rien re-
 ceuoir? Mais combien est grande la per-
 uersité de ceux, qui nyent qu'ils soiēt obli-
 gez à vn hōme, pource que (encores qu'ils
 nyent auoir receu quelque chose de luy) il
 en donne encores d'autres: & disent que la
 continuation de ses bienfaits, est argumēt,
 qu'il les donne necessairement? Le ne veux
 point de ses bien faits: qu'il les garde: ie ne
 l'en prie point. Adiouste à tout cecy tou-
 tes autres voix, que les hommes eshontez
 & impudens ont acoustumé de dire. Ice-
 luy ne laisse point à te faire plaisir (encores
 que tu n'yes auoir receu le bien, qu'il t'a

fait) la liberalité duquel est la plus grande de toutes, qu'il t'ayde, sans que tu l'en requieres, mesmes lors que tu te plains de luy.

CHAPITRE XXV.

*Bienfaits
des pères
envers
leurs en-
fants.*

NE voy tu pas, comme les peres & meres contraignent leurs ieunes enfans à endurer les choses, qui leur sont salubres & profitables, encores qu'ils s'en plaignent, & ne le vueillēt endurer. Ils eschauffent & entretiēnēt en chaleur les corps de leurs petits enfans, qui pleurēt, & y repugnēt: & de peur qu'une liberté trop hastiue ne destorde leurs corps, ils les estreignent & serrent, pour les faire droicts: puis apres leur font aprendre les lettres, & estudes liberales, les y cōtraignants par crainte, quand par douceur & amour ils n'y veulent entendre. Finalement, estants deuenuz grāds, les contraignēt à estre hōnestes, modestes, sobres, honteux, & les instruisent à toutes bonnes mœurs & coustumes. Et cōbien qu'ils soiēt grāds & ia capables à eux gouverner selon leur fantasie, si pour leur intemperance ils ne veulent endurer correction, on les y cōtraint par force. Parquoy les plus grands

Beigns les

bienfaits

bienfaits & plaisirs, que nous receuons de *plus grãds*
 noz parents, sont ceux, qu'ils nous font, *que font*
 quand nous n'en cognoissons rien, ou que *les parents*
 nous ne voulons receuoir. *quels.*

CHAPITRE XXVI.

CES ingrats, qui refusent les bienfaits,
 non tant pour ne les vouloir receuoir,
 que pour ne vouloir estre obligez à person
 ne, sont à l'opposite semblables à ceux, qui
 par trop sont recognoissants, qui ont cou-
 stume de souhaitter quelque aduersité à
 ceux, à qui ils sont obligez, pour auoir
 moyen de pouuoir demonstrier leur affe-
 ction memoratiue du bien, qui leur a esté
 fait. En ce lieu icy nous demandons, s'ils
 font biẽ en ce faisant, & si cela prouiet d'v-
 ne bonne & charitable volonté. L'affectiõ
 de ceux cy est semblable à ceux, qui, estants *Belle simi-*
 espris d'vn amour folle & deprauee, desirẽt *litude de*
 vn bannissement à leur amye, affin qu'estãt *la depra-*
 delaissée & en fuite, ils l'accompagnent: luy *uete affe-*
 souhaitent pauureté, à fin qu'elle leur sca- *ction de*
 che plus de gré de ce, qu'on luy dõne: la de- *plusieurs.*
 sirẽt malade, pour pouuoir tousiours estre
 aupres d'elle: bref, tout ce que luy pourroit
 desirer son ennemy mortel, ceux, qui l'ai-

Folle amour est presque semblable à une bayne.

ment, le luy desirent. Qui me fait dire, que l'ysue d'une folle amour, est presque semblable à une hayne. Le cas semblable adui-ent à ceux, qui desirent mal à leurs amys, à fin d'en mal parler: & qui, voulants bien faire, commencent par iniure, combien qu'il est plus expedient de se deporter du tout de faire aucun bienfait, que de tascher à le faire avec meschâceté. Que seroit ce, si le gouuerneur d'un nauire, pendant qu'il est sur mer, demandoit à Dieu qu'il luy enuoyast tempeste, tormente, & orage de vents, à fin que, par son grand danger & peril, son art feust plus agreable, & estimée? Que seroit ce, si le chef d'une armée prioit Dieu, qu'il fust assiegé d'une grand armée d'ennemis, qui de premiere arriuee donnassent tât aspre & cruel assault à la ville, que par iceluy ils remplissent les fossez de corps morts, & ainsi ayants rompu bastions, trachées & répars, ils vinssent si auât, qu'ils meissent leurs enseignes & estendarts sur les portes de la ville, crians Ville gagnée: à fin que, les choses estants venuës en telle extremité & dâger, il fust estimé l'autheur (au moyen d'un soudain secours, qu'il donneroit) d'une victoire non esperée, & presque deplorée?

Telle

Telle maniere de gents veulēt faire plaisir à autruy d'vne sorte fort execrable & damnable, en ce qu'ils requierent l'ire de Dieu tomber sur celuy, lequel apres ils veulent secourir & aider, & desirent qu'il tombe, à fin que puis apres ils le releuent. C'est vne grande inhumanité, se resentant d'vne nature cruelle & indigne d'un hōme de bien, de souhaitter mal à celuy, auquel, pour ton hōneur, tu ne peux denyer ton secours en sa necessité.

CHAPITRE XXVII.

TU ME diras, que ton souhait ne luy est nuysible, pource qu'en mesme temps tu luy desires le mal & le bien. C'est vne maniere de parler, par laquelle tu dis bien que tu offenses, mais non pas tant, que si tu luy desirois le mal sans le remede. C'est l'acte d'un meschant homme, de getter quelqu'un en l'eau, pour puis apres l'en retirer: de le faire tōber, à fin de le releuer: & l'emprisonner, pour le mettre hors en sa liberté. Faire tort à quelqu'un sans cesse, cela ne se peut appeller bienfait. Tu ne me fais aucun plaisir, de me deliurer du dāger, auquel

tu m'as mis . l'aime trop mieux , que tu ne me blesses point , que de me guerir apres que tu m'auras blessé . Si tu me gueris, moy estât blessé, ie te seray obligé par ce moyē: mais si tu me bleffois pour me guerir, ie ne t'en sçauray aucun gré . La cicatrice d'une playe n'est iamais plaïsante, sinon quād on fait comparaison d'elle avec la blesseur . Et sommes ioyeux que la playe est guerie, de sorte toutesfois que nous aimeriōs mieux ne l'auoir iamais receuē . Ton souhait est cruel, malheureux, & fort inhumain, si tu desires mal aduenir à celuy, duquel tu n'as receu aucun plaisir . De combien sera ce donc chose plus terrible & abominable, de desirer mal à celuy, auquel tu es redeuable:

CHAPITRE XXVIII.

IN DESIRE, diras tu, cela luy aduenir, à fin que i'aye moyen de luy aider quant & quant . Toutesfois pource que ton vouloir est diuisé en deux parties : dont l'une est, que tu desires mal aduenir à celuy, qui t'a bienfait: & l'autre, que tu as grand vouloir, d'auoir le moyen de pouuoir môstrer la bonne affection , que tu as de luy bien faire.

faire: si est ce que (pour t'arrester au milieu de ce, que tu desires) ie te pourray estimer à bon droit meschant & ingrat: pour autant que i'ignore ce, que tu as vouloir de luy faire: ce scay ie bien, que tu desires qu'il endure. Tu desires, qu'il ait peur, fascherie, ennuy, malheur, & toute autre tribulation, à fin qu'il ait besoing de ton aide & secours. Toutes ces choses sont contre luy. Tu desires qu'il ait affaire de toy, & de ton aide: cela fait pour toy. Tu ne le veux secourir, ains luy payer ce, que tu luy dois. Celuy, qui procede par telle maniere, ne veult pas rendre vne pareille, mais il veult, que son amy soit deliuré. Par ce moyen, la seule chose, qui pouuoit estre trouuée honneste en ton souhait, est cogneuë pour ingrante & villaine: qui est, de ne vouloir deuoir rien à personne du monde. Pource que tu desires, non d'auoir le moyen & puissance de rendre le plaisir qu'il t'a fait, mais qu'il ait besoing de requérir ton aide. Tu t'estimes plus que luy, & veux encores (ce qui est fort villain) que celuy, qui t'a fait plaisir, se vienne ietter & prosterner à tes pieds. Cōbien est il meilleur, & beaucoup plus loüable deuoir honnestement quelque chose,

que de la vouloir payer meschamment & villainement? Si tout à plein tu denyois ce que tu as receu, tu ne commettras si grande faulte: pource qu'il ne sçauroit perdre que ce, qu'il t'auoit donné. Mais tu veux, qu'il te soit assugetty avecques perte, & grand dommage de son bien propre, & qu'ayant changé son premier estat, (lequel estoit assez suffisant pour faire, qu'il eust contentement, & se passast d'autrui) il soit beaucoup moindre & inferieur, que toy, auquel il a fait plaisir. Je suis content de t'estimer homme recognoissant, pourueu que premierement tu faces vne chose: c'est, que tu faces ton vœu, & desires ce, que tu voudrois aduenir, en la presence de celuy, auquel tu veux aider. Appelles tu vn bon vouloir, ce qui peut estre commun, & attribué tant à l'amy qu'à l'ennemy? & ce, que lon ne douteroit auoir esté désiré de la part de nostre ennemy, si lon n'auoit premierement entendu la cause, pour laquelle tu estois emeu à désirer telle chose? Les ennemis desirēt bien prendre quelques villes, pour les garder & defendre: & vaincre quelques vns, pour leur pardonner. Et neantmoins

moins telles choses sont à bon droit appel-
 lées souhaits d'ennemis, la douceur & cle-
 mence desquels ne vient qu'après la cru-
 auté. Finablement ne voyons nous pas,
 que tels desirs sont contre toute raison:
 lesquels contiennent en soy choses, qu'il
 n'y a celuy, qui desirast moins t'estre ad-
 uenües, que celuy, à qui tu les desires ad-
 uenir? Tu t'acquittes fort mal de ton de-
 uoir à l'endroit de celuy, lequel tu sou-
 haittes estre affligé de Dieu, à fin qu'il
 soit secouru & aydé de toy: semblable-
 ment enuers Dieu, pour autant que tu
 luy veux attribuer & imposer vn office,
 qui luy est fort odieux & desplaisant: &
 reserues pour toy la bonté, douceur, &
 benignité. Dieu nuyra à quelcun, à fin
 que puis apres tu luy aydes. Si par ton
 moyen quelcun l'accusoit de crime, le-
 quel puis apres tu appaisasses: ou si tu le
 mettois en procès, pour l'en oster: per-
 sonne ne douteroit de ta meschanceté.
 Quelle difference mets tu, si telle chose
 se fait avec fraude & tromperie, ou avec
 vœuz & prieres? Sinon que tu luy cher-
 ches des ennemys plus puissants. Il n'est
 ia besoing que tu dies, Quel tort luy fais

LIVRE VI. DE SENEQUE,
ie? Ton vœu est ou superflu, ou iniurieux:
& mesmes il ne laisse d'estre iniurieux, en-
cor que la chose n'aduienne selon ton de-
sir. Tout ce, que tu ne peux faire, est don de
Dieu: ce que tu desires, est iniure. Il suffit,
Nous deuons estre autant marriz contre
toy, comme si tu l'auois fait.

CHAPITRE XXIX.

Si mes desirs eussent eu force & vertu,
(diras tu) aussi l'eussent ils eu, à fin & à
ceste condition que tu feusses en seurté, &
sans aucun mal. Pense certainement, que
la premiere chose, que tu me desires adue-
nir, est vn certain danger, sous vne ayde
incertaine. En apres, pose que l'vn & l'au-
tre soit certain: si est ce que ce, qui est dom-
mageable, est tout le premier. Tu sçais au
surplus quel est ton souhait. Ce pendant
la tourmente me prend-incontinent, sans
sçauoir en quel port ie dois aborder, ny a
qui ie pourray auoir recours. Combiē esti-
mes tu, que mon traual ait esté grand, d'a-
uoir eu besoin d'ayde, encor que lon m'ayt
secouru? d'auoir eu peur, & frayeur, en-
cores que i'aye esté sauué? & combien que
i'aye

i'aye esté absouls, auoir soustenu & debat-
tu ma cause deuant le iuge? Il n'y a fin d'au-
cune crainte, qui nous soit tant agreable,
qu'vne certaine, solide, & immobile assen-
rance ne le soit d'auantage. Desire d'auoir
le moyen de me rendre le bien, que ie t'ay
fait, quand il en sera besoing: & non pas,
que i'en puisse auoir necessité. Si ce, que tu
me souhaittes aduenir, eust esté en ta puis-
sance, toymesmes me l'eusses fait.

*La fin
d'un dan-
ger ne no-
est iamais
si plaisan-
te, qu'une
certaine
assurance.*

C H A P I T R E XXX.

C O M B I E N seroit ce vn plus hōneste
vouloir de dire: Le souhaitte & desire
qu'il soit tousiours en tel estat, qu'il ayt
moyé de tousiours faire plaisir, & qu'il n'en
puisse iamais auoir affaire? Dieu vueille
qu'il ayt tousiours matiere, de laquelle il
puisse vser benignement en donnant, &
aydant autruy: & que iamais il ne puisse a-
uoir faulte de moyen pour faire plaisir: &
qu'il ne se puisse iamais repentir de ceux,
qu'il aura faits. Ie prie Dieu, que sa natu-
re, estant encline d'elle mesme à toute
humanité, douceur, & pitié, soit faite plus
prompte par les gents de bien & non in-

*Souhait,
que nous
deuôs fai-
re pour
noz amis.*

grats, & qu'il n'ait iamais besoing de faire espreuve de ceux, qui ne sont recognoissants! Que telle fortune le puisse luyure, que personne ne luy soit sinon recognoissant, & de bon vouloir! O combien sont ces prieres plus iustes, lesquelles ne te font point attendre l'occasion, mais te rendent incontinant, & sans aucun delay, recognoissant! Car qui a il, qui te puisse garder de recognoistre le merite du bienfait, mesmes à celuy qui est en prosperité? Combien y a il de choses, moyennant lesquelles nous pouons rendre tous les plaisirs & bienfaits, que nous scauroient auoir faits les plus riches & puissants? Ce que lon peut faire en les conseillant fidelement, en les frequentant iournellement, en leur complaisant honnestement, & sans aucune flaterie. S'ils veulent deliberer de quelque chose, fault les escouter diligemment, estre seur & secret, manger & boire ensemble, hanter & frequenter familierement en leur maison. Il n'y a celuy, qui, d'autant que plus il este eleué de fortune, de tant plus n'ayt affaire d'amis, à fin que rien ne luy defaille.

*On peut
faire, &
rendre le
plaisir,
sans estre
riche.*

*Tant plus
l'hôte est
riche, tant
plus a il
besoing
d'amis.*

CHAPITRE XXXI.

CEST Bienne occasion, par laquelle tu te veux acquiter d'un plaisir receu, est fort triste & fascheuse, & deuroit estre du tout chassée. Fault il donc, pour estre recognoissant, que par l'ire de Dieu il aduienne quelque fortune, ou disgrâce à quelqu'un? Tu persistes en ton opiniõ & erreur, & n'y a chose qui t'en puisse distraire Si est ce que pour le moins cecy te deuroit donner à entendre, que tu erres fort villainement, pour autant que les choses succedent plus prosperes à celuy, à qui tu es ingrat & mes-cognoissant. Pense & considere en toy mesme, que c'est chose miserable d'estre prisonnier, d'estre reduit en extreme pau-ureté, estre mis en seruitude, estre ruiné par guerre: toutes lesquelles choses tu ne nyeras estre fort terribles. Toutesfois, si tes prieres peuuent auoir lieu, il fault que ton amy endure toutes ces choses. Pour- quoy ne desires tu plustost, que celuy, qui t'a fait tant de biës, par le moyen desquels tu luy es tant obligé, soit riche, puissant, & heureux? Quelle chose y a il, qui te

puisse garder (comme i'ay dit) de rendre la pareille à ceux, qui sont plus riches que toy ausquels tu ne sçauois iamais faillir, de pouoir faire plaisir en plusieurs & diuerses sortes? Dy moy: Ignores tu, qu'on ne paye aux plus riches leurs debtes? Ie ne te veux dete nir par force: ie suis cōtent de te conceder qu'un homme riche & heureux, n'a faulte d'aucune chose, de laquelle tu luy puisses ayder: toutesfois ie te veux enseigner les choses, desquelles les riches & heureux ont necessité. C'est, d'un hōme veritable, & qui n'ayme point à ouyr mēterie: lequel puisse faire, en telle sorte, que l'homme riche & opulent (& lequel au parauant n'a iamais accoustumé que d'ouyr parolles faulses des menteurs, par le moyen dequoy il se trōpe & deçoit aux affaires de plus grand importance) s'accoustume de n'adiouster foy aux douces & faulses paroles des flateurs, à fin qu'il puisse discerner la verité du mēsonge. Ne vois tu pas que la liberté est morte, qui les fait tomber en ruine: & qu'un chacun va à bride abbatue tout au contraire, soumettant sa foy à un estat seruile, comme si nous estions esclaves: quand il n'y a aucun, qui le suade ou dissuade comme il l'entēd,

mais

*Les choses,
desquelles
les riches
ont besoin.*

mais y a debat entre plusieurs en matiere de flater, de sorte qu'il n'ya plus en amitié que ce deuoir & effort, à sçauoir, qui sera celuy qui complaira le mieux, & avec plus grande flaterie? Tels amys feincts font vn acte tres meschāt, en eux efforçant de faire vne seule chose, c'est, de leur complaire, pour les tromper. Et lors, eux ne sçachants point la puissance & pduoir qu'ils ont, pē- sants estre si riches & puissants, comme on leur fait croire, commencent incontīnāt & sans aucune raison, vne cruelle & dāgereuse guerre, & rompent la paix tant vtile & profitable, pour descharger leur colere, laquelle personne de leurs amys n'a tasché d'appaifer. Quoy faisāts, ils ont puisé & tiré le sang de plusieurs, & à la fin espandront le leur, prenants vengeance des choses incertaines au lieu des certaines, estimants que ce n'est pas moindre honte de fleschir, que d'estre vaincu, & croyants fermes & durables les choses, lesquelles, paruenues en leur plus hault degré, s'esbrālent incōtināt. Ils ont ruiné de grāds Royaumes, lesquels deuoient venir en leur subiection: & n'ont entendu, qu'en ce theatre fortuit, remply de biens caduques & vains, ils deuoient

puisse garder (comme i'ay dit) de ren-
 pareille à ceux, qui sont plus riches
 auxquels tu ne sçauois iamais fail-
 uoir faire plaisir en plusieurs & d'
 tes? Dy moy: Ignores tu, qu'on
 plus riches leurs debtes? Le ne
 nir par force: ie suis cōtent
 qu'vn homme riche & heu-
 d'aucune chose, de laqu-
 ayder: toutesfois ie te
 choses, desquelles les r-
 necessité. C'est, d'vn h-
 n'ayme point à ouyr
 faire, en telle sorte,
 opulent (& leque-
 accoustumé que
 menteurs, par le
 & deçoit aux a-
 tance) s'accou-
 douces & fa-
 qu'il puisse
 Ne vois tu
 les fait to-
 va à brid-
 mettant
 nous et
 qui le

*Les choses,
 de quelles
 les riches
 ont besoin.*

& que ses soldats ne scauroiēt
 pour loger, ny que ses hom-
 mes eussent pays pour eux pou-
 voir l'air ne seroit assez
 les fleches de-
 luy disant
 de Roy
 ptiō,
 tier iū
 niē seul
 grāde mul-
 it, & tenoit
 donnée, de-
 y, qui la condui-
 it pas force, mais
 e les choses tāt grā-
 ais estre bien gouver-
 e peut regir, ne peut lōg
 premier lieu (dist il, en luy
 e montaigne) les Lacedemo-
 ont en tel endroit, & se don-
 cognoistre à toy quels ils sont:
 mille de personnes seront rembar-
 estez & encloz par trois cents sol-
 & n'y aura aucun d'eux, qui bouge de
 lieu, ains garderont les passages & de-
 troits des Thermopyles, qui leur ont esté

*Conseil de
 Demarātē
 à Xerxē;*

LIVRE VI. DE SENEQUE,
craindre quelque defastre & infortune, des
le temps qu'ils commencerent à ne prester
l'oreille aux choses vrayes, mais se delecte-
rent aux faulses.

CHAPITRE XXXII.

Av temps que Xerxe denonçoit la guer-
re aux Grecs, les deffiant au combat,
chacun incitoit à ce faire son cueur fier &
superbe, & qui ne sçauoit pas combien par
trop il se fioit aux choses caduques & fra-
giles. L'vn luy disoit, que les Grecs ne pour-
roient seulement endurer le deffy de la
guerre, ains q̄ du premier coup ils tourne-
roient le dos. L'autre, qu'il n'y auoit point
de doute qu'avec si grãde gendarmerie, la
Grece ne seroit seulement subiuguée &
vaincuë, mais par icelle toute couuerte, &
du tout accablée: & qu'il deuoit plus crain-
dre, qu'ils ne trouuassent les villes vuydes
& desertes, & que, les Grecs s'en estants
fuyz, & ayants abandonné leur pays, ils ne
trouueroient contre qui esprouuer leur
force. Vn autre luy disoit, que tout le mon-
de ne sçauoit resister à ses forces: pource
que la mer ne pouuoit quasi receuoir tous
ses

ses vaisseaux, & que ses soldats ne sçauroient
trouuer lieu pour loger, ny que ses hom-
mes d'armes n'auroient pays pour eux pou-
uoir estendre, ny que l'air ne seroit assez
grand pour receuoir toutes les flesches de-
cochées de leurs arcs. Chacun luy disant
telles ehoses d'un costé & d'autre, ce Roy
seleua & emeut de si grande presomptiõ,
qu'il estoit hors de tout bon sens & entier iu-
gemẽt. Mais Demarate Lacedemonien seul
entre tous autres luy dist, q̄ si grãde mul-
titude (de laquelle il se glorifioit, & tenoit
tant assure) confuse & desordonnée, de-
uoit estre redoutée de celuy, qui la condui-
soit: pource qu'elle n'auoit pas force, mais
poix & pesanteur: & que les choses tãt grã-
des ne peuuent iamais estre bien gouuer-
nées: & ce, qui ne se peut regir, ne peut long
temps durer. En premier lieu (dist il, en luy
monstrant vne montaigne) les Lacedemo-
niens se mettront en tel endroit, & se don-
neront à cognoistre à toy quels ils sont.
Tant de mille de personnes seront rembar-
rez arrestez & encloz par trois cents sol-
dats: & n'y aura aucun d'eux, qui bouge de
son lieu, ains garderont les passages & dé-
troits des Thermopyles, qui leur ont esté

*Conseil de
Demarate
à Xerxes;*

baillez en garde. Toute l'Asie ne les fera
 desplacer de leur lieu. Bien peu de person-
 nes soustiendront les menaces & brauades
 de toute ceste gendarmerie, & effort pres-
 que de tout le genre humain. Quand, les
 loix de nature changées, tu aurois nauigé
 par terre, & cheminé sur la mer, encor t'ar-
 resteras tu sur le chemin, & penseras aux
 maux, qui te peuuent aduenir: & lors que
 tu auras bien cōsideré, cōbien les destroits
 des Thermopyles t'ont cousté, tu pourras
 estimer par cela, quels seront les autres in-
 conueniēts. Tu cognoistras, que tu peux
 estre chassé & mis en fuite, quand tu entē-
 dras que tu peux estre retenu. Je confesse,
 qu'ē beaucoup de lieux on te fera place, cō-
 me en estāt ostez par la vehemēce & impe-
 tuosité de ton armée, comme d'vn torrēt,
 duquel la premiere force est terrible & ef-
 pouuētable. Mais puis apres sortiront gēts
 de touts costez, qui t'assailliront, & te pour-
 rōt vaincre auecques ta puissance mesme.
 Certes ce, qu'on dit, est vray: à sçauoir, que
 l'appareil de ceste guerre est si grand, qu'il
 ne peut estre receu du pays, lequel tu as de-
 liberé combattre. Mais cecy est cōtre nous.
 La Grece te vaincra pource mesmement
 qu'elle

qu'elle ne pourra receuoir toute ta gendarmerie. Tu ne te peux seruir de tous tes gents. D'auantage, tu ne pourras (en quoy gist & consiste le salut d'une bataille) te trouuer aux premiers assaults & escarmouches, ny ayder à ceux qui feront ruez par terre, ny fortifier ce qui sera sur le point d'estre perdu, ny donner courage aux recreuz & presque failliz. Tu seras vaincu, beaucoup deuant que tu t'en sois donné garde. Et ne fault pas que tu penses, que, iacoit que ton camp soit si grand, superbe, & en si grand nombre, que tu n'en sçais pas mesme le compte, pour ceste cause il ne puisse estre soustenu, & brauement receu. **RIEN N'EST SI GRAND, QUI NE PUISSE PERIR:** & de ta grandeur, naistra la cause de ta ruine, encor qu'il n'y ayt autre chose, qui l'aduance. Tout ce que Demarate auoit predict à Xerxe, luy aduint: de sorte que troys cents hommes feirent arrester celuy, qui menaçoit le Ciel & la terre, & qui ruoit par terre tout ce, qui luy resistoit. Et par ainsi Xerxe, estant par toute la Grece mis en route, à entendu, quelle difference il y auoit entre vne multitude, & vne gendarmerie. Parquoy Xer-

Xerxe re-
mercie De
marate.

xe (plus malheureux de honte, que de perte, qu'il eust faite) remercia Demarate, en luy disant, que luy seul auoit dit la verité: & luy permit, qu'il demandast ce qu'il vouldroit. Demarate luy demanda, que son plaisir fust de le laisser entrer dans la ville de Sardes (qui est la plus grande ville de toute l'Asie) sus vn chariot, ayant la tiare ou turbā sur son chef, qui estoit vn accoustremēt de teste, leq̄l porter n'estoit permis qu'aux Roys. Certes tel honneur & recompense luy estoit iustement deuë, mesmes auant qu'il l'eust demandée. O nation malheureuse, & digne de compassion, en laquelle n'y auoit vn seul homme, qui dist verité à leur Roy, sinon celuy, qui ne le faisoit pas pour son profit!

CHAPITRE XXXIIII.

Auguste.

L'EMPEREUR Auguste bannist sa fille plus que impudique, sous le nom de paillardise: & manifesta les crimes fort execrables d'vne race la plus noble de tout le mōde: disant, que sa fille auoit prins plaisir de receuoir grand nōbre de paillards & adulteres, & de faire la nuit banquetts & festins dissoluz, en la compagnie de gents impudiques, non pas en vn seul endroit de la ville, mais (qui estoit chose incroyable, &

detestable) au Senat & aux Rostres, dans
 lesquels son pere auoit fait publier la loy
 cõtre les adulteres. [Ces Rostres, estoit vn ^{Rostres,}
 tẽple, en maniere d'vne loge, situẽ au mi- ^{quoy.}
 lieu de la grande place du palais, au dessus
 du Capitole:auquel lieu les Tribuns & of-
 ficiers f'asseoyent, quand ils vouloient ha-
 ranguer au peuple: dit Rostres, pour ce
 qu'il fut iadis fait de becs de nauires ga-
 gnez sur les ennemis, qui en Latin s'appel-
 lẽt *Rostra*.] Il publia aussi, quelle alloit iour-
 nellemẽt en la maison de Marsie, à fin que
 d'adultere, elle deuinst paillardẽ cõmune
 & mercenaire, & pour plus librement ressa-
 sier sa lubricitẽ & paillardise avec tous ve-
 nants, à elle incogneuz. Ceste chose, qui ne
 deuoit pas moins estre punie d'vn prince,
 que celẽe (pource que souuentesfois la vil-
 lainie d'vn vice, redonde sur celuy, qui le
 punit) Auguste, ne pouuant refrener sa co-
 lere, auoit publiẽe. Puis quelque temps a-
 pres, au lieu de colere, fut surprins de hon-
 te, estant fort dolent & marry, qu'il n'auoit
 teu telle chose, laquelle il n'auoit entendue
 que lors, qu'il ne se sceut contenir, qu'il ne
 la declarast à son deshonneur. Parquoy il
 s'escria plusieurs fois, en disant: Si Agrippe,

*Agrippe.
Mecene.*

ou Mecene fussent en vie, rien de tout ce-
cy ne me fust aduenu. Combien est il diffi-
cile à vn homme, qui a tant de mille hom-
mes en sa subiection, d'en pouuoir trou-
uer deux semblables? Les bandes, & legiõs
des soldats, ont esté souuent deffaites, &
toutes taillées en pieces, & incontinant on
en mettoit d'autres en campagne. L'armée
de mer a esté souuentefois brisée & rom-
pue, toutesfois en peu de iours on en a re-
mis sus vne nouvelle. Les beaux & excel-
lents bastiments publics, ont esté bruslez
cruellement, toutesfois on en a reedifié de
plus superbes & excellents que ceux, qui
ont esté cõsumez & mis en cédre. Mais les
lieux d'Agrippe & de Mecene, depuis leur
mort, ont esté vacants. Dois ie penser, que
au lieu d'eux, il n'en ait peu trouuer d'au-
tres, ou bien, que la faulte est à celuy, qui ai-
me mieux estre cherché, que chercher?
Nous ne deuons penser, pour cela, qu'A-
grippe & Mecene fussent coustumiers de
luy dire la verité, lesquels, si pour lors ils
eussent esté pleins de vie, eussent esté simu-
lateurs, comme les autres. Car c'est la cou-
stume d'un prince, de tousiours louer les
choses perdues, pour mespriser les presen-
tes:

*Consume
des princes.*

tes : & dire que ceux disoient verité, desquels il ne la pouuoient plus ouyr.

CHAPITRE XXXIIII.

MAIS à fin que retournions à nostre propos, considere, combien il nous est aisé de rendre le bienfait, mesmes aux plus riches, & constituez sur les richesses mundaines. Dy leur, non ce, qu'ils veulēt ouyr, mais ce, qu'ils voudroient tousiours auoir ouy: à fin qu'en l'oreille, pleine de flaterie, puisse entrer quelquefois la voix de verité. Donne leur bon & vtile conseil. Tu me demandes, quel plaisir tu scaurois faire à l'homme riche. Fais en sorte, qu'il n'ayt point fiance en sa prosperité & fortune, & qu'il entende, que la felicité se doit garder avec beaucoup de mains fideles. Penserois tu luy auoir peu donné, & fait petit plaisir, si tu luy auois osté ceste folle & temeraire presomption, qu'il a, par vne assurance vaine, de rester tousiours en prosperité & honneur? & si tu luy apprens, que les biens, que la muable fortune nous donne, s'enfuyent de plus grande vistesse, & legereté, qu'ils ne sont venuz? & qu'ils

Verité ne doit estre celée aux plus grās.

Le plaisir, qu'on doit faire aux riches.

ne reculent pas de telle proportion, qu'ils sont paruenuz en grandeur? & que souuentesfois il n'y a gueres de difference entre vn grand heur, & vn malheur? Tu n'entens pas de quel pris & efficace est l'amitié, si tu ne cognois, combien tu donnes à vn homme, en luy donnant vn amy. Chose (à la verité) rare non seulement en vne maison, mais à tout le monde, & de laquelle nous en auons autât de deffault, que nous en pésons auoir d'abondance. Quoy? Penses tu, que tous les noms escripts dans ces liures si grands, qu'avec grandé difficulté le Nomenclateur les peut tenir en sa main, ou en sa memoire, soient tous noms d'amis? Le n'appelle pas amy, celuy, qui heurte à la porte avecques vne grande roydeur & impetuosité: ny ceux, qui sont diuisez en la premiere & seconde entrée? C'est à faire à vn Roy, & à celuy qui le veult ensuyure, de faire description & registre de la multitude des amis. C'est le naturel de l'arrogance, d'estimer beaucoup l'entrée & touchement de sa porte: & de penser faire grand honneur à vn homme de luy permettre s'asseoir pres de son huis, à fin d'estre le premier, qui entre en la maison:

son: en laquelle il y a beaucoup de portes les vnes apres les autres, lesquelles ne permettent entrer plus outre que la premiere porte.

CHAPITRE XXXV.

LES premiers des nostres, qui instituerent la coustume de separer la multitude des amys, furent auant tous autres Gracche, & apres luy Liue Druse. Ceux cy receuoient les vns en secret, les autres au ce plus grand nombre, & les autres en la presencé de tous. Ceux cy dōcques ont eu des amys, premiers & seconds, mais iamais n'en eurent de vrais & entiers. Appelles tu celuy amy, pour lequel veoir & saluër il y a certain ordre? La foy de celuy là te peut elle estre manifeste, qui n'être pas, mais se coule plustost tout doucemēt & à la desrobbée par la porte malicieusement ouuerte? Veux tu qu'il soit permis à quelcun, de dire librement sa pensée, à celuy, auquel il ne peut donner le bon iour au matin, sinō en certaine heure & ordre: ce qui est commun & ordinaire, & qui se dit encores à ceux, qu'on ne cognoit? A qui-conques de telles gents tu faces bonne alliance (pour lesquels saluër on fait le

*Gracche,
& Druse,
premiers
inuiteurs
des separations
d'amys.*

matin tant de bruit parmy la ville) sçaches
 qu'encores que tu voyes les rues pleines
 de gents, & les chemins battuz par plu-
 sieurs personnes qui y vont & en reuien-
 nent: sçaches, dis-ie, que tu vas en vn lieu
 plein d'hommes, mais vuide d'amys. L'a-
 my ne se doit chercher en la maison, ny au
 marché, ains au cueur: dans lequel nous le
 deuons retenir, auquel il doit estre gardé,
 & ou il fault le cacher. Enseigne leur ces
 choses, & tu leur rendras le bien, qu'ils te
 pourroient auoir fait. Tu as vne tres mau-
 uaië opinion, si tu penses n'estre en ton
 pouuoir de faire plaisir à personne, qu'aux
 pauvres & affligez: & si, les choses estants
 en bon estat, & bien assurees, tu t'estimes
 estre inutile. Tout ainsi qu'en choses dou-
 teuses, aduerses, & prosperes, tu te gouver-
 nes sagement, administrant celles, qui sont
 douteuses prudemment, les aduerses con-
 stamment, les prosperes moderement: par
 mesme moyen tu te peux monstrier vtile à
 ton amy en toutes ces choses, si tu ne l'a-
 bandonnes en ses aduersitez, & ne luy en
 desires point. Plusieurs choses (encores que
 tu n'en ayes point d'enuie) te donneront
 matiere de te monstrier fidele. Tout ainsi
 que

*L'amy se
 doit cher-
 cher au
 cueur.*

que celuy, qui desire richesses à quelcun, pour en auoir vne partie, combien qu'il semble les souhaiter pour l'autre, pouruoit à soy mesme: ainsi celuy, qui desire à son amy quelque necessité, à fin que par son aide il l'en deliure, qui est le propre d'vn ingrat, se prepose à luy, & prise beaucoup qu'il soit miserable, à fin que de sa part il luy puisse estre recognoissant: & par ce moyen il est ingrat. Car il se veut descharger, & deliurer d'vn tel fardeau, qu'il estime fort pesant & fascheux. Il importe beaucoup, si tu t'efforces d'estre recognoissant, à fin de rendre le bienfait, ou bien à fin de ne luy estre obligé. Celuy, qui veut rendre le plaisir, s'accommode à l'vtilité & profit de l'amy, & en desirant attend le temps oportun à ce faire. Celuy, qui ne desire que de se deliurer par quelque moyen que ce soit, cherche de venir à son intétion, laquelle procede d'vn tres-mauuais cueur.

C H A P I T R E XXXVI.

Tv me diras, que ceste trop grande hastiueré est signe d'vn ingrat. Je ne puis plus apertement expliquer ce, si ie ne re-

pete ce, que j'ay dit au commencement. Tu ne veux pas rendre le plaisir, que tu as receu, mais tu le veux fuir. Il semble que tu veux dire: Quand auray ie default de cestuy cy? Il fault que ie m'esforce par tous moyens, de ne luy estre plus obligé. Si tu desirois le payer du sien mesmes, tu serois bien loing d'estre recognoissant: ce, que tu desires, est encor plus inique. Tu le maudis, & desires qu'un homme de bien, moyennant ta malediction, te soit assubietty. Personne (à mon iugement) ne douteroit de ta meschanceté, si apertement tu priois Dieu, qu'il le reduisist en pauvreté, ou le feist estre prisonnier, ou tōber en quelque grand danger. Mais quelle difference ou interest y a il, de le dire tout hault ou de le desirer secretement dans ton cueur? Va maintenant, & pèse que c'est vne chose fort agreable, laquelle mesmes un ingrat ne feroit pas, pourueu qu'il ne soit venu si auant de hayr celuy, qui luy auroit bien fait, mais seulement nyeroit le plaisir qu'on luy auroit fait.

Difference de celuy, qui souhaitte mal à un autre, à fin de luy ayder puis apres, & de l'ingrat.

CHAPITRE XXXVII.

QVI seroit celuy, qui estimeroit *Ænée* charitable, s'il auoit souhaité q̄ *Troye* feust

feust prinse des Grecs, à fin qu'il tirast son pere de captiuité? Qui en iugeroit d'auantage des ieunes Siciliens, si, pour monstrier le bon vouloir & charité, que doiuent tous bons enfans à leur parents, ils auoient desiré, que le mont d'Ethne bruslast plus que de coustume, à fin qu'ils eussent moyen de monstrier à leurs peres le deuoir de charité enuers eux, en les tirant hors des flammes? Rome ne seroit de rien tenue ny obligée à Scipion, si, pour mettre fin à la guerre Punique cõtre les Carthaginois, il desiroit qu'elle perseuerast & durast longuemét: ny aux Deciens, pour auoir gardé le pays par leur mort, s'ils auoient parauant desiré, que les affaires vinssent en telle extremité, qu'il leur feust besoing de s'exposer à la mort vertueusement, à fin de sauuer leur patrie. Le medecin, qui desire auoir le moyen d'exercer sa science & art, est digne de grand blasme. Plusieurs ont augmenté les maladies, à fin qu'ils acquissent plus d'honneur en leurs cures, lesquelles à la fin ils n'ont sceu guerir, ou s'ils les ont gueries, ç'a esté avec grãde difficulté de leur costé, & douleur des pauures patients.

Callistrate. ON dit que Callistrate (comme veritablement recite Hecaton) s'en allant en exil, auquel ceste se diticuse, & par trop libre cité, l'enuoyoit avec plusieurs autres, entre tous ceux de sa cōpagnie, en trouua vn, qui prioit Dieu, q̄ les Atheniēs feussent reduits en telle extremité, qu'ils eussent besoing de rappeler ceux, qu'ils auoient banniz: mais Callistrate eut en grand horreur
Rutile. & detestatiō tel retour. Nostre Rutile feit encores plus vertueusemēt: car estant consolé par quelqu'vn, qui luy disoit qu'en peu de temps s'apprestoit vne guerre ciuile, par le moyen de laquelle tous les banniz pourroient retourner à Rome: il luy dist: Quel mal t'ay ie fait, pour me souhaiter vn plus mauuais retour, que n'a esté le bannissement: l'ayme m'ieux que mon pays ayt honte de m'auoyr bāny, qu'ocasiō de pleurer pour mon retour. Ce n'est pas bā-
Notex. nissement, quand ceux, qui ont bāny quelcun, ont plus de honte de l'auoir fait, que luy d'estre banny. Tout ainsi que ceux là font actes de bon citoyen, qui ne veulent retourner en leur pays avec le danger d'iceluy

celuy & ruine de leur cité, & qui estiment qu'il est meilleur que deux hommes endurent iniustement, que si toute vne republique en souffroit: au cas semblable, ceux cy n'ont pas bõ vouloir enuers ceux, qui leur ont bienfait, qui desirent qu'ils soient pressez de beaucoup d'affaires & grands incontiens, à fin qu'ils les en deliurēt. Lesquels (encores qu'ils ayent bon vouloir) faillent grandement en priant. Ce n'est secours ny aide, ny chose digne d'honneur & récompense, d'esteindre vn feu, que tu auras allumé. En certaines villes les mauuaises prieres estoient iadis aussi griefuemēt punies, que les actes meschāts.

CHAPITRE XXXIX.

DEMANDE condamna vn homme à Athenes, lequel vendoit choses appartenantes à la mort, luy ayant prouué, qu'il auoit desiré faire grand profit, lequel il ne pouuoit faire sans la mort de plusieurs. Toutesfois on peut demāder, si fut iustement cōdamné. Car parauenture il ne desiroit d'en vendre à plusieurs, mais de vendre cher, & d'acheter à bõ marché ce qu'il vouloit vendre. Mais puis que la trafique & negociation consiste à vendre & acheter,

*Demāde
condamne
à Athenes
vn vendeur
de poison.*

pourquoy amenes tu son vouloir en la seule partie de vèdre, veu que le gaing & profit, est tant au vendre qu'à l'acheter? Outre cela, tu pourras blasmer, selon ta fantasie, tous les marchands qui se meslent de trafiquer en vendât & achettât: car il n'y a ce-
 luy, qui n'ayt enuie de profiter: tous le desirēt, & par ainsi tu cōdāneras la plus grāde partie des hōmes. Car qui est celuy, qui ne desire son profit au dōmage d'autruy? Le gē d'arme desire la guerre, pour acquerir gloire & hōneur. La cherté des viures enrichit le laboureur. L'aduocat desire force procès. Quand le temps est mauuais, & l'air pestiferé, les mediciens gagnēt beaucoup. Les ieunes gents desbauchez enrichissent les marchands des viandes friandes & delicat-
 es qu'ils demandent. Si les maisons n'estoient iamais ruinées ou par tempeste, ou par feu, l'art d'architecture ne seroit pas en grād estime. Quel on a cogneu le vouloir d'vn seul, tel aussi lon a cogneu le vouloir de tous les autres. Penses tu qu'Arunce, & autres, qui ont fait profession de receuoir les testaments, ne souhaittent semblables choses, que les maistres des ceremonies, & ceux, qui font mestier d'enseuelir les tres-
 passez,

*Il n'y a ce-
 luy, qui ne
 desire à
 faire son
 profit au
 dōmage
 d'vn au-
 tre.*

passez, & d'apprester ce, qui est nécessaire
 aux funerailles? Ceux là ne sçauent, de qui
 ils souhaitent la mort: mais ceux cy desirēt
 celle de leurs plus grands amys, desquels, à
 cause de l'amitié, ils attendēt auoir plus de
 biens. Personne ne vit, au dōmage de ceux
 là: mais d'autāt que plus on differe de mou-
 rir, d'autant ont ils plus à endurer. Ils desi-
 rent donc, non seulement de receuoir le
 salaire de leur vile & falle seruitude, mais
 aussi de se deliurer de quelque grief tribut.
 Il n'y a donc point de doute, qu'ils ne desi-
 rent ce, qui a este reprobé par cy deuant,
 disants, q̄ celuy nuyt par sa vie lequel peut
 profiter par sa mort. Neantmoins tous les
 desirs de telles gents ne sont point puniz.
 Finablement qu'vn chacun examine & mer-
 te la main à sa conscience, & qu'il considere
 ce, qu'en soy mesme il a desiré. Combien y
 a il de desirs & pensées, qui font honte en
 les cōfessant à ceux qui les desirēt? & cōbiē
 peu en ose lō faire en presēce de seimons?

*Dire com-
 mun de
 ceux, qui
 desirent la
 mort d'auē
 leur, pour
 s'enrichir*

CHAPITRE XL.

TOUTES choses, qui meritent repre-
 hension, ne meritent pas blasme & cōn-
 damnation: comme ce desir & volonté
 d'amy que nous defendons, lequel a bon

LIVRE VI. DE SENEQUE,

*Voie de
l'homme
meschant
& ingrat.*

vouloir, mais il en use mal, & qui tombe en la faulte, qu'il vouloit fuyr. Car ce pendant qu'il s'efforce de monstrier son bon vouloir, il tombe au vice d'ingratitude. Cestuy cy dit, Le prie à Dieu qu'il puisse tomber en mes mains, qu'il puisse auoir affaire de moy aide, qu'il ne puisse estre sauué, ny garder son honneur, ny estre en seureté, sans mon aide & secours: & qu'il soit tant miserable, que tout ce, que ie luy rendray, luy soit au lieu d'un bienfait. Osera il dire ces choses en la presence de Dieu? Qu'il soit tellemēt enuironné des embusches de ses ennemis domestiques, que moy seul l'en puisse deliurer, & les saccager tous: que quelque puissant homme luy soit ennemy, le presse, & luy soit fort rude: que quelque assemblée bien equippee d'armes luy coure sus: que ses credituers le vexent, & ses accusateurs le tourmentent.

CHAPITRE XLI.

REGARDE comme tu es raisonnable. Si il ne t'auoit fait plaisir, tu ne luy souhaiterois rié de cecy. Mais à fin que ie taie les autres plus grandes faultes que tu commets en redant mal pour bien, tu erres grādemēt en ce, que tu n'as point de cōsideration

tiõ à l'opportunité du tēps, cõme il conuiēt auoir en toutes choses: car de faire vne chose auāt qu'il en soit tēps, n'est pas moindre erreur, que de la faire quand il n'en est plus besoing. Tout ainsi qu'on ne doit receuoir *Il ne faut* en tout temps vn plaisir, aussi ne le faut il *pas rendre* pas rendre en toute saison. Si tu le me rēds *le plaisir,* n'en ayant point affaire & ne le desirant *qu'o a fait* point, tu seras ingrat. De cõmbien donc es *en son* tu plus ingrat, si tu me contrains de le de- *temps* *ou* sifirer & d'en auoir affaire? Attens vn peu. Pourquoy ne veux tu, que mõ bienfait de- *obliuion,* demeure avec toy: Pourquoy es tu fasché, de m'estre obligé? Pourquoy te hastestu tāt de me vouloir rendre la pareille, comme si tu auois affaire à vn vsurier importũ, & auare creditur? Pourquoy me veux tu donner fascherie? Pourquoy veux tu prouoquer l'ire de Dieu contre moy? Comment l'exigeras tu, puis que tu le rends en telle sorte?

CHAPITRE XLII.

SVR toutes choses donc (amy Liberal) ap- prenons à deuoir les bienfaits, sans aucu ne crainte & passion, & que nous soions *Sur tous* prests de les rendre, quand l'occasion & op- *fauls apprē* portunité sy'addonnera, non pas l'aduācer *dre a de-* & faire avec la main: nous souuenants, que *noir le biē* *ou plaisir*

*qui nous
aura esté
fait.*

ceste cupidité & enuie de se deliurer des biēfaits, le plus tost qu'on peut, appartient à vn ingrat: pourçe que personne ne rend iamais volontiers ce qu'il doit malgré luy: & estime ce, qu'il ne veult auoir, estre vn fardeau, non pas vn don. Cōbien est il meilleur, & plus raisonnable d'auoir tousiours entre mains les dōs & plaisirs, que tes amys t'ont faits, & leur offrir la pareille, non pas ietter, & ne s'estimer pour cela endebté?

*Le biēfait
est vn lien,
qui lie les
personnes
les vnes a
uec les au-
tres.*

Car vn bienfait est vn lien cōmun, lequel lie deux personnes l'vne avec l'autre. Dy luy: Il ne tient pas à moy, que ce, qui t'appartient, ne te soit rendu. Je desire que tu le reçoies ioyeusement. Si par quelque necessité, ou bien, par la destinée l'vn de nous deux est contreinct de receuoir, ou bien de donner: que celuy, qui a appris de donner, dōne. Quant à moy, ie suis tout prest, il n'y a entre nous deux aucū retardemēt. Quād le temps, & l'opportunité avec l'occasion se presentera, lors monstreray ie mō bō vouloir. Ce pendant Dieu en fera tesmoing.

C H A P I T R E X L I I I.

IAY de coustume (amy Liberal) d'observer & presque toucher avec la main ceste tienne affection: c'est, que tu as grande
craint-

crainte d'estre estimé tardif ou paresseux en aucunes choses, qui concernent ton deuoir. Sçache, qu'il n'est decent ny conuenable à vn bon esprit & recognoissant, de se contrister, quand il ne fait ce, qu'il doit, sçachant bien qu'il est prest à le faire, toutes & quantes fois, que le temps se presentera, & le conuiendra faire. Quand quelqu'vn sçait pour vray ce, qu'il aime, il ne doit iamais se tourmenter. Cela n'est honnesté de receuoir ce, qui n'est cōuenable, ny plus ny moins, que de ne rendre ce, que tu dois. Il faut que la premiere loy du bienfait qu'on donne, soit telle : à sçauoir, que celuy, qui le fait, elise le temps commode, quand il le vouldra reprendre. Mais ie doute (pourras tu dire) que les hommes ne parlent de moy, comme ceux, qui ne l'entendent point : & que ie ne le face à leur fantaisie. C'est fort mal fait, d'estre recognoissant, pour acquerir bon bruit, & non pour descharger sa cōscience. En ceste chose icy tu as deux iuges, qui ne te peuuent trôper, & que tu peux deceuoir. Si donc l'occasion ne se presente iamais, dirois tu, ie seray tousiours debteur? Tu le seras vrayement, mais ce sera volontairement : & en tou-

La loy de donner.

Celuy fault grâdemēt, qui ne red le plaisir, qu'o luy a fait, q̄ pour acq̄rir bon bruit.

te ioye & plaisir, considereras diligemment en toy mesme ce, que tu auras receu. Celuy, qui se fasche, quand il n'a rendu le plaisir qu'on luy a fait, est marry de l'auoir receu. Parquoy celuy, qui t'a semblé estre digne de receuoir plaisir de luy, te doit il sembler indigne, auquel tu sois longuement redevable?

CHAPITRE XLIIII.

*Correcceux,
qui n'est
mene q' les
grands biens
& plusprs.*

CEVX là s'abusent grandement, qui estiment estre grande chose, & digne d'un grand cueur de faire grands dons & presents, & de remplir les seins & maisons de plusieurs personnes. Chose, que quelque fois les bōs vouldoirs, & grands cueurs ne font pas, ains la grande & bonne fortune. Ceux cy ignorēt de combien c'est plus difficile chose & grāde, de receuoir vn plaisir, que le faire. Parquoy à fin de n'oster riē de l'un ny de l'autre (par ce qu'ils sōt egaux quand ils sont faits avec vertu) cela ne procede pas moins d'un bon cueur, de vouloir estre debteur du biēfait receu, que de le dōner. Aucuns pensent, que la chose soit plus fascheuse à rendre, que de la donner: pour ce que chose, qu'on prēd, se garde avec plus grande peine, que celle, qu'on reçoit. Pour laquelle

laquelle cause, il n'est ia besoing d'auoir tât de peur ny de honte de la rédre, ny de s'en efforcer auant le tēps: pource que celuy ne fault pas moins, qui ne réd le plaisir en tēps cōuenable, que celuy, qui tasche à ce faire, quand il n'en est besoing. Il a mis ce plaisir entre mes mains. Je n'ay crainte ny pour luy, ny pour moy: car il est en bonne & seure garde. Il ne le peut perdre, sinon avec moy: & encores ne le peut il perdre avec moy. Je l'en ay remercié, c'est à dire, que ie luy ay rédu. Celuy, qui par trop est curieux de rédre le bienfait, pense que celuy, qui le luy a fait, a par trop d'ëuie de le recouurer. Il est meilleur d'estre facile en vne part & en l'autre: sil veult receuoir le plaisir, rédōs le luy ioyeusement. Il aime mieux qu'il soit entre noz mains: pourquoy donc luy voulōs nous oster son tresor: pourquoy faisons nous difficulté de le garder? Il merite que ce, qu'il vouldra, touchât cecy, luy soit permis. Or quant à l'opinion & renōmée des hōmes, nous la deuons auoir en reuerce: non pas, qu'il la faille tirer par force, mais fault qu'elle suyue de son gré.

Fin du sixiesme liure.



LIVRE SEPTIESME
DE SENEQUE, TRAI-
tant des bienfaits.

CHAPITRE I.



Y ES BON courage,
amy Liberal, car nous
sommes au bord.

*De longs discours ie ne te
retiendray:*

*Propos obscurs point ne
commenceray.*

Ce liure icy va ramasser toutes les choses
esparses es precedents. Ayantourny à la
matiere, ie ne regarde & considere en moy
seulement, ce que ie dois dire, mais aussi ce
que ie n'ay encores dit. Tu prendras, tou-
tesfois, en bonne part ce, qui reste, & ce
qui ne profite rien au propos. Si ie m'eusse
voulu complaire, ie deuois faire en sorte,
que cest œuure allast croissant de peu en
peu,

peu, & reseruer sur la fin la partie, laquelle chacun, encores qu'il feust lassé des choses precedentes, desirast grandement. Toutefois i'ay ramassé au commencement toutes les choses, qui estoient grandement vtils, & necessaires; & maintenant, sil y en a aucune, qui soit passée, ou oubliée, ie la ramasseray. Et à la verité, si tu me demâdois mon opinion, ie te dirois, que i'estime (apres auoir traité les choses, qui regissent & appartiennent aux mœurs, & les font meilleures) qu'il n'importe pas beaucoup, de poursuyure le reste, qui a esté inuenté, non pour le remede, ains pour l'exercice seulement de noz esprits. Pour laquelle cause Demetrie le Cynique; homme fort grand à mon iugement, encores qu'il soit comparé aux plus grands, auoit coustume d'vser de ce prouerbe fort excellent: Qu'il estoit plus vtile de sçauoir peu de preceptes de biē viure, & les auoir à la main, & s'en seruir promptemēt, q̄ d'en auoir beaucoup aprins, & ne s'en sçauoir promptemēt aider. Tout ainsi, dit il, q̄ celuy n'est grād luitteur, qui a aprins entieremēt tous les tours & prin- ses qu'ō peut sçauoir en l'art de luitter, des- quels, quād viēt au ioindre, peu se souuiēt:

*Notable
dit de De-
metrie le
Cynique.*

LIVRE VII. DE SENEQUE,

mais c'est celuy, qui en vn ou en deux est fort adroit, & attend l'occasiõ de s'en aider & seruir, & les biẽ mettre en besongne quãd il en est tẽps. Car il n'importe en riẽ d'en sçauoir beaucoup, pourueu qu'on en sçache assez pour vaincre. Aussi en ceste estude, il y a plusieurs choses, qui nous plaisent: mais bien peu, qui emportent la victoire. Et cõbien que tu ne sçaches les raisons pourquoy la mer Oceane s'enfle & desenfle: & pourquoy de sept ans en sept ans, l'homme se change avec l'aage: ny pourquoy la largeur d'un portique ou galerie (à qui la regarde de loing) ne maintient sa proportion, mais la derniere partie semble aller en restreignant: & pourquoy les extremes espaces des colonnes s'appetissent & ioinnent ensemble: d'ou procede que les gemeaux naissent en vn mesme temps, & ne se conçoient en vn mesme: & si vne mesme semence se diuise en deux, ou bien si vrayemẽt ils sont engendrez à deux diuerses fois: & pourquoy les mesmes gemeaux, qui naissent ensemble, ont diuers effets, bien qu'il n'y ayt que bien petit interualle de temps en leur naissance: Il ne te nuyra pas beaucoup de laisser toutes ces choses, ensem-

ensemble beaucoup d'autres, lesquelles on ne peut sçauoir : & les sçachants bien, l'intelligence d'icelles ne nous est profitable en rien. La verité, enuoloppée sous mille couuertures, demeure cachée au plus profond. Nous ne deuons estre marriz contre nature, si n'y a aucune chose mal-aisée à trouuer, sinon celle, laquelle (estant de nous trouuée) ne nous profite en riē, sinon que nous l'auons trouuée. Tout ce, qui nous doit rendre meilleurs & plus heureux, elle l'a exposé à nostre veuē. au descouuert, ou donné moyen d'en approcher. Si l'esprit de l'homme mesprise les choses subiectes à fortune : si l'esleue tant, qu'il n'ait crainte aucune : si n'embrasse pas les choses infinies, avec vne esperance desmesurée : si a apprins d'acquérir richesses, non d'autruy, ains de soy mesmes : si a chassé de soy la crainte de Dieu & des hommes, estimant qu'il ne fault pas craindre les hommes, & bien peu Dieu : si mesprise toutes les choses, qui tourmentēt nostre vie, ce pendant que nous taschons à l'orner : si est venu iusques là, qu'il pense la mort n'amener avec soy aucun mal, ains estre la fin de plusieurs : si son esprit est addonné à vertu, &

*Verité est
cachée au
plus pro-
fond.*

*Les choses,
que doit
sçauoir,
et s'y exer-
citer celuy,
qui face
profession
de verité.*

LIVRE VII. DE SENEQUE,
que son chemin luy semble plein & aisé;
en tous les endroits qu'elle l'appelle: fil est
animal sociable, & engendré pour le bien
commun: fil regarde le monde non autre-
ment, qu'une seule maison, & descouvre
sa conscience à Dieu, & vit en telle manie-
re comme fil viuoit en public, eraignant
plus de mal faire pour l'amour de Dieu &
sa consciéce, que pour la crainte des hom-
mes: fil s'absente des mondaines tempe-
stes, & suit la vraye & claire voye, qui est la
plus assurée: Il est lors paruenue à la per-
fection d'une tres vtile & necessaire scien-
ce. Les autres choses ne sont que plaisirs &
soulagemens d'esprit. Car il est licite à vn
esprit, qui est ia retiré en seurté, de recou-
rir encor à telles choses, lesquelles n'apportent
pas force aux esprits, mais plus tost
quelque ornement.

CHAPITRE II.

NOSTRE Demetrie disoit, q̄ ce sont icy
les choses, q̄ celuy qui fait professiõ de
vertu, doit embrasser avec les deux mains,
sans iamais les laisser partir de soy, ains les
imprimer, & ficher en son esprit, comme

VNE

vne partie de soy mesmes, & faire tant avec sa pensée quotidienne, qu'elles aident de leur bon gré à autruy, & qu'elles soient prestes en tout lieu, sans aucun retardement, toutes & quantes fois qu'on aura affaire d'elles. Qu'on mette en auât telle distinction du vice & de la vertu, & qu'on sçache, qu'il n'y a aucune chose, qui soit de soy mauuaise, si elle n'est villaine & deshonneste: ny pareillemēt aucune bonne, si elle n'est honneste. Que ceste reigle distribue les œuures & actions de la vie, que ceste loy face & exige toutes choses. Qu'elle cōdamne & juge ceux là estre les plus meschans & malheureux, qui, estants fort riches & opulents, ne desirent autre chose, qu'yurongner, faire grand chere, & pailarder, ayants les esprits endormiz & abbaftardiz. Que l'homme die cecy en soy mesmes: Tant plus que la fragile & breue volupté reiette & se fasche des choses, qui luy sont mises deuant, & qu'elle est prinse de plus grande affection, tant plus tost se charge elle en son contraire, duquel puis apres il fault de necessité qu'elle se repente incō-

*Distinction
du vice &
de vertu.*

*Volupté
indigne de
l'homme.*

pté, ny chose aucune, qui soit conuenable

*Volupté bö
neſte,
quelle.*

ny digne d'un homme, lequel approche de Dieu. C'est vne chose fort vile, ne procedant que du seruire des membres ordz & sales, & qui ne retourne à la fin qu'en toute fascherie. C'est vne volupté honeste, & digne de l'homme, & mesmes de l'homme vertueux, de ne remplir par trop son corps de viandes, ny l'engresser, ny irriter ses cupiditez, le repos desquelles est fort assureé: ne se troubler d'aucune chose: ne se soulcier ny de ambition, par laquelle les hommes s'entrebattent & battillent ensemble tous les iours: ny de celle, qui est insupportable, & vient du ciel, à sçauoir, quād nous croyons les choses qu'on dit de Dieu faulſement, & l'estimons selon noz vices. La volupté, de laquelle nous parlons, est tousiours en vn mesme estat, & n'est entremeslée d'aucune crainte, & ne se fasche iamais de soy. C'est elle, qui gouerne le sage, qu'à present nous introduisons, lequel, estant docte (par maniere de dire) tant en droit diuin qu'humain, s'eslouyt des choses presentes, sans qu'il depende des futures. Parce que celuy, qui est incliné aux choses incertaines, n'a rien d'assuré. Et pourtant celuy,

luy, qui est hors des grandes passions qui tourmentent l'esprit, n'espere ny ne desire aucune chose, & ne se met en doute ou soucy de rien, ains se contente du sien. Et ne pense pas qu'un tel soit content de peu: tout est à luy. Non pas en telle sorte que toutes choses estoient à Alexandre, lequel (encores qu'il feust paruenü iusques au bord de la mer rouge) auoit faulte de plus de choses, que n'estoient celles, par ou il estoit là venu, & qu'il auoit mises en son obeissance. De sorte que ce, qu'Alexandre possedoit & auoit subiugué, n'estoit point à luy: veu que Onesicrite, Admiral & chef de son armée nauale, estoit par luy enuoyé deuant, pour espier les lieux incogneuz, errant par mer, & cherchât à faire guerre. Ne se voit il pas manifestement, qu'Alexandre estoit pauvre, puis qu'il alloit emouuoir guerre aux choses hors des termes & limites de nature? Lequel, par vne aueuglée cupidité, s'exposoit au danger d'une mer grande & incogneüe? Car que sert il d'auoir osté à au truy & rauy par force tant de royaumes, & en auoir donné à d'autres? Que luy profitoit il de sçauoir combien de parties du monde il auoit rendues tributaires à soy?

*Onesicrite
Admiral
d'Alexandre.*

LIVRE VI. DE SENEQUE,
Autant luy defailloit, qu'il desiroit auoir.

CHAPITRE III.

CELA n'a pas esté seulement le vice d'Alexandre, lequel son heureuse follie & temerité a conduit iusques aux vestiges & traces de Bacchus & d'Hercules, mais aussi de tous ceux, que fortune stimule & irrite, en les enrichissant. Compte bien toute la genealogie de Cyre, & Cābises, & de tous les Roys de Perse: qui trouueras tu qui se soit contenté des terres de son empire, & qui n'ayt finy ses iours avec vne pensée & couuoitise d'aggrādir ses limites? Et ne s'en faũt esbahir, pour autant que tout ce, qui appartient à la cupidité, se cache & engloutit du tout. Mais il n'y a pas grand interest combien tu verses sur vn vaisseau, qui ne peut estre remply. Celuy seul est sage, auquel toutes choses appartiennēt, & qui n'a querelle ny noise à les deffendre. Tel n'a besoing d'enuoyer embassadeurs de lá la mer, n'y d'amener gēdarmerie & se camper sur les frōtieres de son ennemy, ny de mettre garnisons en ses forteresses, ny de corōnals, capitaines, lieutenants, enseignes, sergēts de bāde, infanterie, ny caualerie quelconque. Et tout ainsi q̄ Dieu immortel re-
git

*Le may
sage.*

git & gouerne son regne sans armes, & d'un hault & trāquille lieu garde & modere tout ce, qui est à luy: aussi fait cestuy cy son deuoir & office (cōbien qu'il soit grād) sans aucun bruit, & contemple toute l'humaine generation, de laquelle il est le plus puissant & le meilleur. Tu t'en mocqueras tāt que tu voudras: si est ce chose de grād esprit, d'auoir veu, & tournoyé tout l'Oriēt, & tout l'Occident, par lesquels on paruiet aux autres regions plus loingtaines, ou lon ne peut aller pour les deserts & lieux inaccesibles, qui de toutes parts les enuirōnēt & enferment: & apres auoir veu tant d'animaux, & si grande abōdance de choses, que nature produit heureusement, prononcer ceste parolle, laquelle n'appartient qu'à vn seul Dieu: Tout est à moy. Dont se fait qu'il ne desre aucune chose, pour autant qu'il n'y a rien apres tout.

Ironie sur les faits & conquestes d'Alexandre.

CHAPITRE IIII.

Voy cy ce, que ie voulois, diras tu, ie te tiens: ie veulx veoir, comme tu te deueloperas des lacs, ausquels tu es tōbé de ton gré. Dis moy: commēt pourra lon donner quelque chose au sage, si tout est sien? Car tout ce, qu'on luy dōne, est sien. Chose, par

si lon pēne donner au sage, auant toutes choses apparissent, ou

*aux amys,
entre les
quels tous
est commū.*

laquelle il s'ensuit, qu'on ne peut à vn sage faire plaisir, pource qu'on le luy fait du sien. Si vous dites qu'on peut donner quelque chose au sage, sçachez que i'en veux autant demander des amys. Vous autres dites que toutes choses sont communes entre les amys: l'amy dōc ne pourra rien dōner à son amy, pource que tu auras honte de luy dōner vne chose cōmune. Il n'y a riē qui empesche, qu'vne chose ne puisse estre à celuy qui la possede, & a celuy, à qui elle est donnée & assignée. Par ainsi i'entens que tout est au sage, combien que pour cela vn chacun n'ayt moindres autorité & dominatiō sur son biē. Selon le droict ciuil, tout est au Roy: si est ce que ce, qui luy appartient, est separé particulièrement: vne chacune chose a son seigneur, maistre, & particulier possesseur. Parquoy nous pouuons donner au Roy vne maison, vn seruiteur, de l'argēt: & ne dit on pourtant qu'on luy ait dōné quel que chose du sien, & qui luy appartienst. Car la puissance de toutes choses est aux Roys, & à vn chacun la propriété d'icelles. Nous disons: Voicy les limites du finage des Atheniens, celles cy des Champenoys: lesquelles apres les voisins separent entre

eux

*On peut
donner au
Roy quel-
que chose.*

eux par bornes particulieres : de sorte que toute la contrée est à la republique premiere-
 ment, mais puis apres vne chacune partie se distribue, à qui il appartient. Et par ce moyen nous pouuons donner noz possessions à la republique, combien qu'on die qu'elles sont à elle : pource qu'elles sont d'vne autre sorte à elle & d'vn autre à moy. Y a il doute que le seruiteur ne soit à son maistre, & l'argent, ou autre chose qu'il luy baille pour traffiquer, avec ses acquisitions & biens? Toutesfois il peut donner à son maistre quelque chose. Car on ne dit pas le seruiteur n'auoir rié, pource q, si son maistre vouloit, il n'auoit rien. Ny pour cela ne se doit appeller vn don (l'ayant donné librement) pour autant que son maistre le luy pouuoit oster, malgré qu'il en eust. Or est il besoing que nous prouuions (ayants desia entre nous accordé, que tout appartient au sage) cōment vn autre pourra estre liberal enuers celuy, à qui nous disons toutes choses appartenir. Tout ce qui est en la puissance du fils, est au pere. Or qui est celuy, qui ignore, que le fils ne dōne par fois quelque chose à son pere? Tout est à Dieu : toutes-
 fois nous luy pouuōs dōner quelque don,

Tout est à Dieu.

LIVRE VII. DE SENEQUE,
en iettant vne piece d'argēt sur l'autel. Par
ce moyen, mon bien laisse il de m'apparte-
nir, si ce, que j'ay, est encores tien? car il se
peut bien faire qu'une mesme chose soit à
toy, & à moy. Tu diras: Ceux là, desquels les
femmes sont putains, sōt macquereaux. Or
tout appartient au sage: les putains donc
serōt à luy. Or est celuy macquereau, à qui
les paillardes appartiennēt: le sage donc est
macquereau. Par le mesme argumēt, ils ne
veulent que l'homme sage achette aucune
chose: Pourautāt que (cōme ils disent) per-
sonne n'achette ce qui est sien: or tout est
au sage: le sage donc ne peut ny ne doit riē
acheter. Et par mesme syllogisme ils def-
fendent, qu'il ne doit rien emprunter à in-
terest, pource que nul ne paye l'vsure de
son argent. Les choses sont innumerables,
par lesquelles ils nous caillent, encores
qu'ils entendent fort bien ce, que nous
voulons dire.

CHAPITRE V,

ENTEN s bien dōc: car ie veux dire, que
tout appartient au sage, en telle sorte &
maniere, q̄ pour cela chacū n'a pasmoindre
dominatiō & superintendence sur son biē;
tout

tout ainsi qu'un bon Roy, par sa puissance
 possède tout ce, qui est en son royaume, &
 les particuliers le possèdent sous sa puis-
 sance & subiection : comme nous prouue-
 rons, quand il en sera temps. Cecy nous
 suffira pour ceste heure, pour mōstrer que
 ie puis donner au sage ce, qui autrement
 appartient à moy. Et ne se fault esbahir, si
 on peut donner quelque chose à celuy, au-
 quel est le tout. I'ay loüé de toy vne mai-
 son: en ceste maison il y a certaines choses,
 qui t'appartiennent, & d'autres à moy. La
 maison est tiēne, mais l'usage en est mien.
 Parquoy tu nē peux cueillir les fruiets de
 ta possession malgré ton fermier, encores
 qu'ils soient venuz en ton heritage, & que
 les viures soiēt chers, & mesmes en temps
 de famine. Helas! comment regarderas tu
 en vain, durant la grande cherté, les grands
 monceaux de blé d'un autre, encores qu'il
 les ait cueilliz en tes possessions, lesquels
 tu penseras deuoir estre menez en tes gre-
 niers: Si est ce que tu n'entreras pas malgré
 moy dans ce, que i'auray loüé, encores que
 tu en sois le maistre: & ne pourras emme-
 ner quāt & toy, celuy, qui autresfois aura
 esté ton seruiteur, quād ie l'auray loüé: &

si i'ay à louage de toy vn chariot, coche, ou liètiere, tu auras receu plaisir de moy, & m'en es obligé, si ie t'ay permis de t'asseoir dedans ta coche mesmes. Tu vois doncques qu'il se peut faire, qu'une personne, en receuant le sien, peut recevoir plaisir.

CHAPITRE VI.

EN TOUTES ces choses, que i'ay recitées, l'un & l'autre est maistre d'une mesme chose. Comment? Pource que l'un est maistre de la mesme chose, l'autre de l'usage. Nous disons: Ces liures sont de Ciceron: au contraire, celuy, qui les vend, dit qu'ils luy appartiennent: toutesfois l'un & l'autre est vray: l'un, comme en estant auteur: l'autre, comme en estant acheteur. Touts les deux sont vrais, pource qu'ils sont à l'un & à l'autre, mais non pas d'une mesme sorte. Par mesme moyë, Tite Liue peut prendre ou acheter d'un Libraire certains de ses liures. Je puis donner à vn sage, ce, qui spécialement & particulièrement est à moy; combien que tout soit à luy. Car tout ainsi que toutes choses

choses luy sont cōmunes, cōme au Roy, & que l'vsage des choses est à vn chacun particulierement departy: il peut receuoir vn don, & le deuoir, acheter, & louer. L'Empereur a tout: de son domaine il a seulement son reuenu, ses choses priuées & particulieres. Tout est entierement sous son empire: mais pour son propre il n'a que son patrimoine à part. Et pour ceste cause on demande ce, qui est à Cesar, & ce, qui n'est pas à luy, sans aucunement diminuer l'authorité & puissance de son empire. Car encores que la raison luy oste ce, qui n'est pas à luy, si ne laisse il d'estre à luy, mais c'est par vn autre moyen. Par ainsi le sage possède tout avecques l'esprit: & de son propre droit sont siennes les choses, qui luy appartiennent en particulier.

CHAPITRE VII.

BION PROUVE maintenant, que *Bion.* tous les hommes sont sacrileges: maintenant il dit, qu'il n'en y a pas vn. Quand il veult, que tous meritent le gibet, il argumente & dispute en ceste sorte. Celuy, *Le sacrilè.* qui approprie en son vsage ce, qui appar- ge.

tient à Dieu, est sacrilege. Or tout est à Dieu. Quiconques donc prend quelque chose, la desrobbe à Dieu, auquel toutes choses appartiennent. Celuy dōcques, qui prend quelque chose, est sacrilege. Mais quand il cōmande qu'on pille les eglises, & qu'on brusle le Capitole, il dit qu'il n'y a point de sacrilege: pource que tout ce, qu'on prend des lieux saints & sacrez, & dediez à Dieu, est transporté en autre lieu, qui est aussi à Dieu. On peut respondre à cecy en telle sorte: Il est vray que tout est à Dieu, mais tout ne luy est pas voüé, ny consacré. Quand on desrobbe ce, qui luy a esté voüé, on commet sacrilege. En ceste sorte lon dit, que le monde est vne eglise de Dieu immortel, de la grandeur & magnificence duquel, le monde seul est digne, à fin de luy seruir de temple: ce neantmoins les choses prophanes sont séparées des sacrées: & q̄ toutes les choses, qui sont licites de faire sous le ciel & à la veüë des estoilles, ne sont permises en vn coing auquel on aura imposé le nom de tēple. C'est chose assuree, qu'un sacrilege ne peut faire iniure à Dieu: car sa diuinité fait, qu'il ne peut estre offensé de luy; si est-ce qu'il est puny

Le sacrilege ne peut faire iniure à Dieu.

puny de telle offense, par ce qu'il l'a faite cōme à Dieu, & cōtre Dieu. Nostre opiniō & la sienne l'obligent à la peine. Tout ainsi que nous cognoissons vn sacrilege, quād il desrobbe quelque chose sacrée, bien qu'en quelque part qu'il la trāsporte, elle ne passe ny n'est hors des limites du mōde: au cas pareil on peut desrōbber le sage. On ne luy oste riē des choses qu'il a toutes vniuersellemēt, mais de celles, desquelles par les loix & cōstitutions humaines il est fait maistre, & qui luy seruēt cōme à vn hōme particulier, il recognoistra sa premiere possession, & ne voudra auoir ceste derniere, cōbien qu'il la puisse tenir en sa puissance. Il dira semblables parolles, q̄ dist vn iour vn Empereur Romain, quād, par sa vertu ayāt biē regy la republique, luy fut assigné autāt de terre, qu'il en pourroit circuir en vn iour, en labourāt. Vous n'avez point besoin, dist il, d'auoir vn eitoyen, auq̄l il faille plus qu'à vn autre citoyen. Cōbien pēsés tu que cela procede d'un plus noble cueur, d'auoir refusé vn tel don, que de l'auoir biē meritē? Car il y a eu beaucoup d'Empereurs, qui ont osté les termes & finages aux autres: mais on en trouue biē peu, qui mettent fin à leur couuoitise.

Apophtegme d'un Empereur Romain.

IE CROY que, quand nous contemplons
 l'esprit d'un homme sage, lequel peut
 tout, & s'espand en tous lieux, nous di-
 sons toutes choses estre en sa puissance:
 mais quand nous regardons aux raisons
 ordinaires, nous trouuons qu'il y a grande
 difference à estimer ce, qu'il possède, ou de
 la grandeur de l'esprit, ou du reuenu. Il ne
 voudra auoir pour chose du monde ce,
 dequoy tu parles. Je ne m'arresteray icy à
 te racompter Socrates, Chrysippe, Zenon,
 & les autres, lesquels certes estoient grâds
 personnages, encores plus grands que ie
 ne dis: pour ce que l'enuye ne peut en rien
 nuyre, à la louange des anciens. Je t'ay, vn
 peu par cy deuât, fait mention de Deme-
 trie, lequel me semble auoir esté produit
 de nature en nostre temps, pour monst-
 rer, qu'il ne pouuoit estre corrompu de nous,
 ny au semblable nous de luy. Homme de
 parfaite sagesse (iaçoit qu'il le nie) & d'une
 tres assuree constâce, en tout ce, qu'il pro-
 posoit faire. Duquel l'eloquence & faculté
 de bien dire (comme il est decent aux cho-
 ses graues) n'estoit forcée ny palliée de
 parol-

*Enuye ne
 peut nuy-
 re à la lou-
 ange de
 nos ances-
 tres.*

*Eloquence
 de Deme-
 trie.*

parolles, mais dite & proferée d'un courage, selon que l'impetuosité des choses requeroit. Je ne doute point, que la prouidence n'ayt donné à cestuy cy telle vie, & telle faculté de bien dire, à fin qu'en nostre secle lon n'eust default d'homme, lequel on peust imiter, & à l'exemple duquel on peust reprendre & arguer les vices.

CHAPITRE IX.

SI DIEU vouloit donner à Demestrie, la possession de noz biens, sous telle condition qu'il ne les pourroit donner: i'oserois affermer, qu'il n'en voudroit point, & diroit: Je ne veux entreprendre porter vn fardeau si pesant & malaisé, ny ne veux deprimer, contraindre, ny abaisser mon esprit en vne chose enucloppée d'une telle bouë. Pourquoi me veux tu apporter l'occasion du mal de tous les hommes, lesquels ie ne prendrois, encores qu'il me fust permis de les pouuoir donner: pource que ie vois beaucoup de choses, lesquelles ne me conuient donner. Je me veux presenter au deuant ces choses, lesquelles auenglent les yeux du peuple, & des Roys. Je

veux veoir le pris de vostre sang, & de voz esprits. Mettez moy au deuant des yeux les despouilles de toutes les richesses & superfluitez : ou bien desploiez les moy, par ordre, l'une apres l'autre: ou bien plustost (ce que sera le meilleur) donnez les moy toutes à vn coup. Je voy vne vouste en façon de Tortue, peincte avec grand artifice & diligence, ensemble les coquilles des bestes villaines & tres lentes, achettées en grand pris, lesquelles, pour leur varieté & vraye portraicture, nous plaisent & resiouyssent, estants si bien peinctes & colorées en diuerses sortes, qu'on les iugeroit estre en vie. Je voy d'autre costé des tables, & vn petit morceau de bois, lequel vault autant que le reuenu d'un Senateur: & tât plus est il estimé, que la liaison & entrelasseure de l'arbre, le plie en plusieurs neuds. Je voy des tasses de cristal, lesquelles sont plus estimées, d'autât qu'elles sont plus fragiles. Car le plaisir de toutes les choses, que la simple populace & gents ignares estimét, pour cela mesmes pourquoy ils les louënt, ne doiuent estre en rië prisez. Je voy des coupes de Porcelaine ou myrrhe, la sumptuosité desquelles ne seroit par trop estimée, telles n'estoient

*Superfluité des Romains, & a-
née.*

*Le plaisir, que le peu-
ple estime, est à mes-
priser.*

n'estoient toutes couuertes de perles & pierres precieuses, qui ont telle vertu, q̄ par icelles on cognoist si ce, qu'on veult boire, est cōtraire à l'esthomas. Le voy des perles, nō pour en mettre vne à chaque oreille, mais (pource que la coustume est de porter ce fardeau) on en pend deux l'vne sur l'autre, & encor d'auātage. La folie des femmes, aymāts l'estat, n'auoit pas assez asubietty les hōmes, si à chacune oreille ne pendoit la valeur de trois ou quatre patrimoines. Le voy des robes de soye (si robes se doyuēt appeller) ausquelles n'y a riē, dequoy on puisse defendre le corps, ou couvrir les parties honteuses: desquelles la femme en estant vestue, n'osera jurer si elle est nue, ou non. On les fait apporter de loingtain pays par gents incogneuz, avec grands frais & despens, à fin que noz matrones & courtisanes monstrent autant leur chair à tout le peuple, comme elles font en chambre à leurs adulteres.

Mondanité des femmes de Rome fort taxée.

CHAPITRE X.

QVB dis tu, auarice? Combien y a il de choses beaucoup plus cheres, & precieuses, que ton or? Toutes les choses, que

LIVRE VII. DE SENEQUE,

*Richesses,
propres
qu'est ce.*

par cy deuant i'ay recitées, sont plus prisées & honorées. Je veux maintenant reconnoistre les richesses, lesquelles ne sont autres choses, que lames d'or & d'argent, auxquelles nostre cupidité est eblouye. Certes la terre, qui met en euidence toutes choses qui nous sont vtilles, cache l'or & l'argent, comme choses pernicieuses & dommageables, & ne sont tirez hors qu'avec grand mal de tout le monde, & avec grand peine, qui est la cause qu'elle les a bien auant cachées. Je voy le fer estre tiré des mesmes tenebres que l'or & l'argent, à fin que n'eussions faulte dequoy tuer l'un l'autre. Or ces choses ont tousiours quelque matiere, par laquelle nostre esprit peut suyure l'erreur des yeux. D'autre costé ie voy des lettres patentes, cedulles, obligations, & autres cautions, images & simulachres vuydes de verité, pour attrapper deniers, qui n'est autre chose qu'vmbre d'auarice, laquelle ne s'entremelle, que de tromper les esprits de ceux, qui se delectent à choses vaines. Parquoy, dis moy, que sont toutes ces choses? Je te respõs, que ce sont journalles vsures & obligez, cherchez outre la cupidité humaine. Je me puis plain-

*Auarice
trompe
ceux, qui
se delectent
en choses
vaines.*

dre

dre de nature, qu'elle n'a caché plus profond dans terre l'or & l'argent, & qu'elle ne l'a fait si pesant, qu'on ne l'en scust tirer. Quoy? que sont ces registres? que sont ces comptes & supputations, & le temps qu'on vend par cruelles & sanglantes vsures, en baillant cent pour cent? Ce n'est autre chose, qu'un mal volontaire, lequel depend de nostre maniere de faire: en laquelle n'y a aucune chose, qui puisse estre veüe des yeux, ny touchée des mains, ains est un songe d'une auarice vaine. O combien malheureux est celuy, qui se delecte de veoir un gros liure de ses rêtes & reuenuz: & d'auoir infinies terres, pour les faire labourer par ses esclaves: & innumerables troupeaux de bestes, pour les faire paistre ça & là: telle quantité de seruiteurs, qu'elle est plus grande qu'une belliqueuse nation: & finalement maison plus grande, que beaucoup de grandes villes! Quand il aura bien considéré ces choses, par lesquelles il pense estre riche & deuiet superbe, sil parangone tout ce, qu'il a avec ce qu'il desire auoir, il cognoistra qu'il est pauvre. Laisse moy (disoit Demetrie) & me rens à icelles miennes richesses. Le sçay que le Royaume de sagesse est

*me de sa-
geſſe eſt
grand, &
aſſeuré.*

grand, & fort aſſeuré. Par ce moyen, j'ay toutes choſes en telle ſorte que toutesfois elles ſont à tous.

CHAPITRE XI.

CESAR doncluy voulant donner dix mille eſcus, il les refuſa en riant, & ne luy ſembla la ſomme ſi grâde, qu'il ſe deuſt puis apres glorifier de l'auoir receuë. O mō Dieu, combien en peu de choſes Ceſar vouloit magnifier ſon eſprit, ou le corrompre! Je ſuis tenu de teſmoigner pour ceſt homme de bien. Je luy ay ouy dire, qu'il ſesbahifſoit de la follie de Ceſar, qui le penſoit changer pour ſi petite ſomme. S'il vouloit faire preuue de moy (diſoit il) il falloit qu'il en feiſt l'experience en me donnant tout ſon Empire.

CHAPITRE XII.

ON peut donc donner quelque choſe au ſage, combien que tout ſoit à luy. Il n'y a rien pareillement qui engarde qu'on ne donne quelque choſe à ſon amy, combien que nous diſons, qu'entre les amys tout eſt commun. Car ie n'ay les choſes communes
auec

avec vn amy, comme avec vn compaignon qui a vne partie sienne, & l'autre est miennne: mais c'est de mesme sorte, que les enfans sont cōmuns au pere, & à la mere, lesquels enfans estants deux, le pere n'en a pas vn à part, & la mere vn autre, mais chacun en a deux. La premiere chose, que ie veux monstrer à cestuy cy, qui dit mes biēs luy estre communs, sera, que ie luy veux faire entendre, qu'entre luy & moy n'y a rien de commun. Pourquoi? Pource que ceste association & compaignie n'est qu'entre les sages, entre lesquels se trouue la *La vraye amitié ne est qu'entre les sages.* vraye amitié. Les autres ne sont non plus amys, que compaignons. Outre ce, les choses sont communes en diuerse sorte. Les lieux equestres sont communs à tous les cheualiers Romains, & n'y a rien en iceux, qui me soit propre, sinon le lieu que i'occupe. Si i'accorde cecy à quelcun, encores que ie luy aye accordé vne chose commune, si luy ay ie donné quelque chose. Il y a certaines choses, qui appartiennēt à quelques vns, sous certaines cōditions. I'ay au Theatre vn lieu entre les cheualiers, non que ie le puisse vendre, ny engager, ny en iceluy habiter, mais seulement pour m'asseoir, & re

garder faire les ieuX. Outre ce, ie ne mentiray, si ie dis, q̄ i'ay lieu entre les cheualiers: mais si par fortune, quand ie suis arriué au Theatre, les lieux des cheualiers s'ot pleins, à la verité i'y ay vn lieu, car ie m'y puis asseoir sil me plaist: & n'y en ay point, pource qu'il est premierement occupé par ceux, avec lesquels il m'est commun. Pense que le semblable se fait entre les amis. Tout ce, qui appartient à nostre amy, nous est commun: mais c'est le propre de celuy, qui le possede. Ie ne m'en scaurois seruir contre son vouloir. Te mocques tu de moy? diras tu. Si ce, qui appartient à mon amy, est mié, m'est il pas licite de le vendre? Il ne t'est pas permis. Pource que tu ne scaurois vendre le lieu, que tu as entre les cheualiers, encores qu'il te soit commun avec eux. L'argument n'est pas bon de dire: Ie ne puis vendre telle chose, ny la despēdre, ny la louer, ny eschanger à vne meilleure, ou pire: elle n'est dōc pas à moy: pour autant qu'elle est encores à toy, combien qu'elle t'appartienne sous loy & condition. Ie l'ay receu, mais certes tu n'en as pas moins pour cela.

CHAPITRE XIII.

AFIN q̄ ie ne te tienne plus longuement: le plaisir & bienfait ne peut estre plus grand: mais les causes & circonſtâces d'iceluy peuuent estre plus grandes, & ſe peut eſtendre la beneuolence en plus de choſes: & ſe plaiſt & fait pour ſoy meſme tout ainſi comme ont couſtume de faire les amoureux, lesquels, combien qu'ils ſe baiſent & embrassent plus eſtroictement, par cela n'augmentent leur amour, mais l'exercēt. Iaçoit que la queſtion, qui ſ'enſuit, ayt eſté par cy deuât declarée, ſi ne differerōs nous pour cela d'en parler quelque peu: pource que le meſme argument ſ'accommode & transporte fort proprement du ſuſdit lieu en ceſtuy cy. On demande, ſi celuy a rendu le plaisir qu'on luy a fait, qui ſ'eſt eſſorcé de toute ſa puissance, à le rendre. Combien que tu ſçaches (diras tu) qu'il ne l'a rendu, ſi a il fait tout ce, qu'il a peu, pour le rendre. Conſidere donc qu'il ne l'a fait, pour n'en auoir eu la commodité. Celuy, qui doit de l'argēt, ne le paye pour le chercher de tous

En beaucoup de choses, le seul bon vouloir suffit.

coſtez, & ne le ſçauoir trouuer. Il y a certaines choſes, qui ſont de telle ſorte, qu'en icelles ſe recherche le fait : d'autres y en a, auſquelles ſuffit d'auoir cherché tous les moyens pour les faire. Si vn medicin a fait tout ce qu'il a peu à fin de guerifon, & n'a rien obmis de ce, que ſon art luy commande, il a fait ſon deuoir. Encores que celuy, que defendoit vn aduocat, ait eſté condamné: pourueu que l'aduocat ayt vſé de tous les termes & couleurs de rhetoricque, & qu'il ayt fait ſon deuoir de playder la cauſe de ſa partie, il ſ'eſt acquitté de ſon office. Vn capitaine, encores qu'il ayt eſté vaincu, eſt fort loüé, ſi ſa prudence, industrie, & hardieſſe n'ont eſté eſpargnées, ains ont fait leur deuoir. Il a fait tout ce, qu'il a peu, pour te rendre le bien, qu'il a receu de toy: mais ton heur, & fortune l'ont empesché à ce faire. Il ne t'auient aucune choſe contraire à ton bon heur, pour laquelle il te puiſſe monſtrer ſon amitié n'eſtre point feinte, Toy eſtant riche, il ne te pouuoit rien donner: ny te garder, n'ayant aucune maladie: ny te donner ſecours, toy eſtant heurieux en ton eſtat. Encores que tu n'ayes de luy receu plaiſir aucun, ſi t'a il rendu

rendu la pareille. Or le personnage, qui aura esté tousiours attentif à te satisfaire, attendant le temps commode pour le pouuoir faire, n'ayant autre soing plus grād, ny ne mettant en chose du monde plus grande diligēce, que de pouuoir trouuer moyē de recognoistre le bien que tu luy as fait, cōme il est tenu: tel personnage, dis-ie, a enduré beaucoup plus de peine, que n'a celuy qui a eu le moyen de le rendre plus tost, & incontinent.

CHAPITRE XIII.

L'EXEMPLE, que tu m'as amené d'vn debteur, est dissemblable: pource que ce luy est peu de chose, d'auoir cherché argēt, sil ne le paye. Car le debteur a tousiours apres sa queuē vn mauuais creditur & importun exacteur, lequel ne le laisse passer vn seul iour en repos, sans luy demander la *Le bien-* *faiscur.* debte. De toy, tu as vn bienfaiteur doux & clemēt, lequel te voyant courir çà & là en fascherie, pour luy satisfaire, te dit:

*Il fault chasser de ton entendement
Ce dur soucy, & fascheux pensement.*

Cesse de te molester. l'ay tout ce, que ie

veux auoir de toy. Tu me fais tort, si tu penses, que ie desire auoir de toy autre chose, que ce, que tu fais. I'ay fort bien cogneu tō bon vouloir. Dis moy, diras tu, penferois tu celuy là m'auoir rendu le plaisir que ie luy ay fait, pour m'auoir seulement remercié? Par ce moyen donc celuy, qui ne rendra le plaisir, sera en tel degré q̄ celuy, qui le rend. Au contraire, dis moy, sil auoit mis en oubly le biēfait, & si mesmes il n'auoit pas tascché aucunement de le rendre, nyerois tu qu'il te l'eust rendu? Mais cestuy cy s'est mis en peine nuit & iour, laissant tous autres affaires, estāt tousiours attētif à cestuy seul, à fin qu'il ne laissast passer aucune occasion pour le pouuoir rendre. En mesme degré donc est celuy, qui ne pense iamais à rēdre le bienfait, & celuy, qui ne pense iamais en autre chose, qu'à le rendre? Tu es iniuste, si tu recherches en moy & exiges le fait, voyant que i'ay tousiours eu bon vouloir de ce faire, & qu'il ne tient pas à moy. Et pour dire en brief, pense, quād tu as esté prisonnier, que i'ay emprunté les deniers pour payer ta rāçon: & laissé en gage à celuy, qui me les a prestez (pour seureté) tout ce, que i'auois: & que ie me suis mis en mer, encores

res que ce que fust en hyuer, & qu'elle fust pleine de coursaïres: que i'ay passé tous les perils, qui peuuēt aduenir sur mer, encores estant calme: & ayant passé toutes ses solitudes, en cherchant ceux, que tous autres fuyoyent, finalement ie suis tombé entre les mains des coursaïres: & en mesme tēps vn autre t'ayt rachetté: nyeras tu, que ie ne t'aye rendu le plaisir? Et cōbien qu'en ceste nauigation, i'aye perdu l'argent, que i'auois amassé pour te rachetter, & que i'aye esté mis en captiuité, de laquelle ie te voulois retirer: nyeras tu, que ie ne t'aye rendu le plaisir? Or tu sçais bien, que les Atheniens appellent Hermode & Aristogitone tyrannicides, qui est à dire, meurtriers de tyrans: & la main de Mutie, laissée sur l'autel, fait qu'il est autant loué, que sil eust tué Porfenne. En tout temps ceux, qui ont taché à faire œuures vertueuses, combiē que la fortune leur ayt esté contraire, pour n'auoir conduit l'œuure en sa perfection, ont esté neantmoins louēz comme vertueux. Plus a fait celuy, qui a cherché tous les moyens, sans en laisser aucun en arriere, pour pouuoir rendre le bien qu'on luy a fait, que celuy, qui, sans aucune peine &

Hermode.

Aristogitone.

Mutie.

Porfenne.

LIVRE VII. DE SENEQUE,
difficulté, a eu moyen de le rendre des le
commencement.

CHAPITRE XV.

TV DIRAS, que cestuy cy t'a donné
deux choses, à sçauoir, la bonne volon-
té, & la chose mesme. Tu luy en dois donc
au semblable autres deux. Tu pourrois à
bon droit dire cecy mesmes à celuy, qui ne
t'auroit rendu autre chose, que le vouloir,
sans se donner aucune peine de pouuoir
rendre par effet. Mais tu es veritablement
obligé à celuy, lequel veult estre reco-
gnoissant, & tasche à faire tout ce qu'il
peut: pour ce que presentement il te don-
ne vne chose, qui est le bon vouloir, &
tasche à t'en dōner vne autre, tāt qu'il luy
est possible. D'auantage, il ne fault rendre
les plaisirs, en pareil nombre, que nous les
auons receuz. Car quelquefois vn tout
seul en vault deux. De là vient, que le
bon vouloir de celuy, qui est si desirant
& couuoiteux de recognoistre le bienfait,
tient le lieu du bienfait mesmes, & se doit
autant estimer, que le propre fait. Or si le
seul vouloir n'est assez suffisant pour reco-
gnoistre les bienfaits, nul ne pourra estre

reco-

*Il ne fault
rendre les
plaisirs en
pareil nom-
bre, qu'on
les a re-
ceuz.*

recognoissant enuer Dieu , auquel nous ne pouuons rien donner , que la seule volonté . Tu respondras , que vrayement nous ne luy pouuons donner autre chose. Mais si ie ne puis donner autre chose à ce luy , à qui ie suis tenu de rendre le bien, qu'il m'a fait : quelle chose y a il , qui empesche que ie ne sois (par mon bon vouloir seul) recognoissant enuers les hommes , voyant que ie n'en presente pas d'auantage à Dieu?

C H A P I T R E X V I ,

TOVTESFOIS tu me demandes ce qu'il m'en semble, & veux noter ma response. Que cestuy cy estime , qu'il a receu le bienfaict: mais que c'est autre pense, que ce n'est luy, qui l'a rendu . Que cestuy cy le laisse: que l'autre ne s'en aille point. Que cestuy cy die, ie suis content: & l'autre, ie ne l'ay point. En toutes questions & demâdes nous deuons tousiours auoir deuant noz yeux le bien & profit du public. Il fault *On doit auoir pour* retrencher aux iuges toutes excuses, *recômmandé* auxquelles ils pourroient auoir recours, & *en tous lieux le bien com-* par icelles couvrir leur refus & denie- *ment.* J'ay tout fait fais le encores vne fois. *mm.*

Dis moy: pèses tu que noz ancestres ayent esté si imprudéts, qu'ils n'ayent estimé estre chose inique, de mettre en pareil degré, celuy, qui auroit ioué ou paillardé l'argent emprunté: & celuy, lequel, avec ses biens propres, auroit perdu ce, qu'il auroit emprunté, ou par feu, ou destrouffement, ou par quelque autre defastre? Ils n'ont voulu admettre aucune excuse, à fin que les hommes sceussent, que la foy doit estre gardée & maintenüe en tous euenements. Car il estoit plus expediét, de ne receuoir l'excuse (encores qu'elle feust iuste) de peu de personnes, pour ne dōner occasion à tous de s'excuser. Tu as fait tous tes efforts, pour luy rendre le bien qu'il t'a fait. Cela luy suffit: mais à toy, c'est peu de cas. Car tout ainsi que celuy, qui ne se cōtente d'aucun deuoir, auquel tu te sois mis, pour luy rendre le plaisir, ny de ton bon vouloir, ny effort, est indigne qu'on le luy recognoisse: aussi es tu ingrat, si tu ne demeures grādement & beaucoup plus redeuable à celuy, qui se contente de ta seule volonté, pour ceste cause seulement qu'il te quitte. Ne te fers point de cecy, disant: l'ay tout fait. Et ne cherches pas moins les occasiōs,

pour

*La foy
doit estre
soustours
gardée.*

pour recognoistre le biē, qu'il t'a fait. Rens luy le plaisir, pource qu'il te le demande: & à cestuy aussi, pource qu'il te le donne, & t'en quitte: à l'autre, pource qu'il est meschant: à cest autre icy, pource qu'il est homme de bien. De là vient, qu'il ne fault que tu penses appartenir à toy ceste question, qui est telle: à sçauoir, si celuy, qui a receu vn plaisir d'un homme sage, est tenu de le luy rendre, encor qu'il soit deuenu fol & mauuais. Pourquoi ne le luy rendras tu, si tu es tenu luy rendre vn depost, ou vne dette? Te veux tu chāger, sil s'est changé? Dis moy, si tu auois receu vn plaisir d'un homme sain, ne le luy voudrois tu pas rendre, sil estoit malade, veu que nous sommes plus tenuz de faire plaisir à noz amys estants malades, qu'eux estants sains? Aussi cestuy est malade d'esprit: qu'on luy aide, qu'il soit supporté, & enduré. Folie est vice de l'esprit. Mais à celle fin que cecy s'entende mieux, il me semble bō de le distinguer.

Folie, vice de l'esprit.

C H A P I T R E X V I I .

IL Y A deux manieres de bienfaits. L'une est, ce que personne ne peut donner au

Deux manieres de bienfaits.

LIVRE VII. DE SENEQUE,

sage, fors celuy qui est sage: & est le vray & parfait plaisir. L'autre est commun & vulgaire, qui est celuy, que les hommes ignorants se font les vns aux autres. De cestuy cy, on ne doute aucunement, que ie ne le doive rendre à celuy, qui me l'a donné, soit homicide, larrõ, ou adultere. Les vices ont leurs loix. Le iuge corrige & amende plus tost ceux cy, que ne fait pas vn ingrat. Personne ne te face meschât, pource qu'il l'est. Je feray estat de perdre le plaisir fait au mauuais, & le rendray au bon : à cestuy cy, qui est homme de bien, pource que ie luy suis obligé: & à l'autre, lequel est meschant, pour ne luy estre tenu.

CHAPITRE XVIII.

ON DOVTE de l'autre maniere de biens faits, lesquels si ie n'ay peu recevoir sans estre sage, ie ne les puis rendre qu'au sage. Parquoy fais cõpte que ie les rende, si ne les peut il recevoir: tât à cause qu'il n'est capable de ceste chose, que pour autant qu'il a perdu la science d'en scauoir vser. Ne seroit ce pas comme si i'enuoyois l'esteuf à vn manchot? C'est vne grãde folie, de vou-

c'est folie de donner quelque chose à ce luy, qui ne s'en scauroit servir.

LOIE

loir donner quelque chose à vn , qui ne le peut receuoir, & qui, encores qu'il le reçoie, ne s'en sçauroit aider. Pour commencer à te respondre au dernier : le ne luy donneray ce, qu'il ne peut receuoir: ie luy rendray le bien, encores qu'il ne le puisse receuoir. Parquoy ie ne puis obliger aucun à moy, sil ne reçoit rien de moy, mais ie me puis bien acquitter, en rendant ce que ie dois. Il ne s'en pourra seruir (diras tu) & ainsi la coulpe ne sera mienne, ains sienne.

CHAPITRE XIX.

RENDRE (diras tu) c'est bailler quelque chose à celuy, qui la deuoit receuoir. Par ainsi si tu dois du vin à quelcun, & il te dit que tu le verses dans vn rays, ou dans vn crible, diras tu luy auoir rendu son vin? Ou bien, voudrois tu ainsi rendre vne chose, laquelle rendant, elle se perd pour toy, & pour celuy, qui la reçoit? Cela s'appelle rendre, de bailler ce que tu dois à celuy, à qui il appartient, & qui le veut auoir. Je n'ay autre chose à faire, que de le luy

*Que c'est
que rendre.*

rendre : mais quand il l'aura receu , c'est à luy, de garder ce, que ie luy auray rendu. Ie ne suis obligé d'estre son tuteur , ains de luy garder la foy : & par ce moyen il luy est beaucoup plus expediēt qu'il ne l'aytpoint, qu'à moy de ne le rēdre. Ie payeray à mon creditteur ce que ie luy dois , encores que ce soit pour le despandre follement , à la boucherie, rostisserie, ou poissonnerie. Et fil me dit, que ie le baille à sa fauorite & adultere, ie le luy baillēray, combien qu'elle mette cest argent dans son sein , sans estre ceinte : pource que ie suis tenu de le luy rendre , non pas de le garder & defendre, quand ie luy auray rendu. Ie sçay bien, que ie suis tenu à la garde d vn plaisir deu: mais non pas, quand ie l'auray rendu. Pendant que ie l'ay, ie le dois garder. Ainsi, combien qu'il se doie escouler & euanouir entre les mains de celuy qui le reçoit, si fault il que ie le rende, en estant requis. Ie le rendray à celuy; qui fera homme de bien, quand il en sera besoin: & à vn meschant, quand il me le demandera. Tu ne peuz (diras tu) luy rendre tel plaisir , que tu as receu de luy. Car tu l'as receu d vn homme sage, & tu le rens à vn fol. Ie ne le rens pas à ceste occasion:

casion: mais ie le rend tel, qu'il le peut, pour
 le present, recevoir: ny n'est ce que ie rends
 fait pire par moy, mais c'est par luy. Je ren-
 dray toutesfois ce, que j'ay receu. Que si il
 retourne à estre sage, ie le rendray tel, que
 j'ay receu: mais tant qu'il demeurera mes-
 chant, ie luy rendray tel, qu'il le pourra re-
 cevoir. Le te demande, diras tu, si non seule-
 ment il n'est deuenu meschant, mais aussi
 superbe, fier, arrogant, & autant inhumain
 qu'un Apollodore, ou Phalaris, luy rendras
 tu le plaisir, qu'il t'aura fait? Nature n'endu-
 re point tel changement en un homme
 sage. Car encors qu'un homme de bien soit
 deuenu meschant, si luy est il besoing, qu'en
 sa meschanceté il tienne quelques vestiges
 & traces de vertu. Car iamais vertu ne
 s'esteinct tant, qu'elle ne laisse & imprime
 quelque marque & signe si apparêt, qu'au-
 cun changement ny alteration ne la peut
 oster, ny arracher totalement. Les bestes
 sauvages, que nous auons nourries & ap-
 priuoisées entre nous, quand elles s'en sont
 fuyes, dans les boys & forests, retiennent
 tousiours quelque peu de leur premiere
 douceur: & tant leur a profité ceste dome-
 stique nourriture, qu'elles different autant

Demande

Apollodorus

re.

Phalaris.

Vertu ne

meurt iamais.

de la nature des bestes douces, que de celles, qui ont tousiours demeuré dans les forests, & n'ont iamais esté maniées, ny domptées des hommes. Celuy, qui tousiours s'approche de vertu & sagesse, ne deuiet iamais meschant totalement. Il est si bien teinct, qu'il ne peut receuoir aucune autre couleur ou teincture, qui puisse du tout effacer la premiere. D'auantage, ie demande, si cestuy est si cruel & farouche d'esprit, qu'il soit tout prest à nuire à la republique? Car tu m'as proposé Apollodore, & Phalaris Tyrans, ausquels sil est semblable de nature, & est meschant dans le cueur, pourquoy ne luy rendray ie le plaisir qu'il m'aura fait, à fin que iamais plus ie n'aye affaire avec luy? Mais sil ne préd plaisir qu'à faire espandre le sang humain, & s'en nourrit, & a en soy vne telle cruauté, qu'elle ne se peut ressassier qu'en exerçant les plus grandes inhumanitez qu'on peut excogiter en nostre temps à tourmenter & faire patir gents de toutes aages: sil monstre sa fureur non par ire, mais par vne cruelle & forcenée cupidité qu'il a d'estre cruel, sil estranglé l'enfant en la presence du pere: si, non cõtent de la simple mort, il tourmente, &

*Qui s'ap-
proche de
vertu, ne
deuiet ia
mais mes-
chant.*

Obisison.

te, & ne brusle seulement ceux, qu'il veult faire mourir, mais les fricasse: si son art n'est que toute cruauté à tuer & massacrer les hommes, & farroser tousiours de nouveau sang: ce sera peu de cas, quand iamais ie ne luy rendray le plaisir, qu'il m'a fait: pource que toutes les raisons, par lesquelles il estoit conioint avec moy, sont rompues, pour auoir corrompu & depraué toute humaine societé. Si vn homme m'auoit fait quelque plaisir, & puis venoit à faire guerre à mon pays: il auroit perdu tout ce qu'il auroit fait, & estimeroit on à follie, de le luy rendre. Et encores qu'il ne feist guerre à mon pays, ains au sien, & estant loing de ma nation, il tourmente la sienne: ce neantmoins son mauuais & meschât vouloir le separe totalemēt de moy: & oyes qu'il ne se soit soy mesme rendu mon ennemy, pour le moins il m'est o-

Il fault plus estimer ce qu'on doit au genre humain que ce que on doit à vn seul homme.

COMBIEN que cela soit ainsi, & q̄ des
le temps qu'il m'a esté libre de ne luy
faire aucun bien (pour ce que luy, en violât
tout droict & raison, a fait en sorte qu'il
m'est permis de luy faire tous les maux
que ie pourray) ie ne dois douter qu'il ne
me fai'le tenir tel moyen, que, si le plaisir,
que ie luy fais, ne luy augmente les forces
contre la Republique, & le bien d'icelle, &
ne luy confirme & establit celles, qu'il a:
mais sera telle chose, que ie luy pourray
donner sans le dommage du bien public:
ie la luy donneray. Je sauueray, si ie puis,
son petit enfant. Car en quoy nuyt ce miē
bienfait à aucun de ceux, qui sont tour-
mentez & flagellez par la cruauté de son
pere? Je ne luy bailleray point argent, par
lequel il puisse soudoyer son satellite &
estaffier. S'il veut dresser vne statue de
marbre, ou auoir vne robbe, ie la luy don-
neray: pource que la chose, par laquelle sa
luxure est ornée & assouuie, ne peut nuire
à personne. S'il me demande des soldats ou
des armes, ie ne les luy enuoyeray. Mais sil
me prie, au lieu d'vn grand plaisir, que ie
luy

luy enuoye des basteleurs, des filles, ou autres choses, qui pourroient addoucir sa fierté: ie les luy offriray volontiers. Auquel ie n'enuoyerois nauires, & galeres en equipage pour combattre. Je luy feray bien tenir des nauires peintes & contrefaites, & autres telles petites gentilleſſes, eſquelles les Roys prennent plaisir quand ils ſeſbatent ſur mer. Que ſi ſa ſanté & vie eſt du tout abandonnée, ie la luy rendray ſi ie puis, en meſme ſorte, que i'ay accouſtumé de faire plaisir à tous: combien que contre telles gents, la fin de leur vie ſoit le ſeuil & plus ſeur remede, puis qu'ils ſont tant endurciz à mal, qu'ils ne ſe vueillent amender. Car le plus grãd & profitable bien, qui puiſſe auenir à celuy, qui ne ſe veut corriger, & retourner à ſoy, eſt la mort. Toutesfois ſi grãde iniquité n'auient gueres ſouuēt, & a eſté touſiours eſtimée comme vn mōſtre, tout ainſi que quand la terre ſ'ouure, & quand des cauernes & concauitez marines ſort quelque feu. Parquoy laiſſons telles choſes, & parlōs de celles, leſquelles nous haïſſons ſans aucun horreur. Je rendray le plaisir, que i'ay receu, à vn de ces meſchants & malheureux, qu'on trouue par tous les mar-

Le plus grand biē qui puiſſe auenir à celuy, qui ne ſe veut chāſtier, eſt la mort

chez, & duquel tout le monde se deffie & a crainte. Pour autant qu'il ne m'est licite ny profitable, d'estre secouru ny aidé de son iniustice & meschanceté. Il ne me fault soucier, sil retourne bon ou mauuais en sa maison. O combien diligemment, & attentiuement i'y aurois l'œil, si c'estoit, que ie voulusse faire vn plaisir, & que ce ne fust pour rendre la pareille! Pour bien donner à entendre ce lieu cy, il est bon que ie compte vne nouvelle, pour seruir d'exemple.

C H A P I T R E X X I .

VN personnage, de la secte Pythagorique, auoit achetté à credit vne paire de bottines. Quelques iours apres, retournât à la boutique du cordônier pour le payer, il la trouua fermée: & apres auoir assez lōg temps heurté à la porte, luy fut dit: Pour quelle raison demeures tu si long temps lá, pour perdre ton temps? Le cordônier, que tu cherches, est mort, & enterré: ce qui est fascheux à nous, qui perdons les nostres, sans iamais rien esperer d'eux: mais à toy, tout au contraire (en se mocquât de l'opinion des Pythagoriens) qui crois qu'il doit resusciter, & tous autres morts aussi. Ce
que

que voyât ce bon philosophe, rapporte en sa maison fort ioyeusement les trois ou quatre deniers (vaillants la piece, trois sols six deniers) qu'il auoit pour payer son cordonnier, les faisant sonner assez souuent l'un avec l'autre. En apres, quand il eut luy mesme repris ceste sienne occulte volupté, qu'il auoit de ne payer point ce qu'il deuoit, cognoissant que ce petit profit luy auoit esté agreable, incontinent il retourna en la boutique, & dist: Il est en vie pour toy, parquoy rens ce, que tu luy dois. Ce dit, luy ietta par vne fente dans la boutique les quatre deniers, (qui estoit la somme de quatorze sols tournois) se voulant luy mesmes punir de sa folle cupidité, pour ne s'accoustumer à couuoiter le bien d'autrui.

CHAPITRE XXII.

CHERCHE à qui tu rendras ce, que tu dois: & si personne ne le demande, demande le à toy mesmes. Soit bon ou meschant celuy, à qui tu dois rendre, cela ne t'appartient en rien. Rens luy le sien, & puis apres accuse le, & le reprends, n'ayant oublié cōme les bienfaits sont partiz & di-

tribuez avec vous. Il a esté cōmandé à ce-
 luy qui fait plaisir, de l'oublier: & à toy, qui
 le reçois, t'a esté cōmandé de t'en souuenir.
 Celuy toutes fois se trōpe, qui pense (quād
 nous disons que celuy, qui a fait le plaisir, le
 doit oublier) que nous vouliōs, qu'il ne s'en
 souuiēne point, veu que c'est vne chose tāt
 hōneste, & tant honorable de faire plaisir à
 autruy. Il y a certaines choses, lesquelles
 nous cōmandons oultre leur mesure, à fin
 que nous les puissiōs remettre en leur deu
 & entier moyen. Quand nous disons, qu'il
 ne s'en doit souuenir, nous voulons qu'on
 l'ētēde ainsi, à sçauoir, qu'il ne le doit point
 publier, ny s'en vāter, ny en estre importun
 exacteur. Pource qu'il en y a plusieurs, qui,
 fils ont fait vn plaisir, le racomptent à vn
 chacun: quād ils n'ont point beu, ils ne ces-
 sent d'en parler: & quand ils sont yüres, ils
 ne s'en peuuēt garder. Ils le recitent, tant à
 ceux, qui ne cognoissent point, qu'à leurs
 amis. Et ainsi, à fin que ceste par trop repro-
 chante memoire s'efface & repose quelque
 peu de tēps, nous auōs cōmādé, que celuy,
 qui auoit dōné quelque chose, l'oubliait: &
 en luy commandāt plus qu'il ne peut faire,
 luy auons persuadé & prié de se taire.

*Cōme s'en-
 red ce, qu'o
 dit cōmune-
 ment, qu'il
 ne se faul-
 point sou-
 uenir du
 bien qu'on
 a fait.*

CHAPITRE XXIII.

TOUTS fois & quantes que tu te defies de celuy, auquel tu commandes faire quelque chose, tu luy dois commander vn peu d'auantage, qu'il ne t'en fault, à fin qu'il en face autât, que tu en as de besoing. En cecy toute hyperbole (ainsi nommée ^{Hyperbole.} par les Grecs, laquelle nous pourrions appeller surpassement) excède, à fin que la verité soit sceuë & cogneuë par la mensonge. Parquoy Virgile, voulât louer certains cheuaux, dit en ceste sorte:

*Qui en blancheur la nege passeroient,
Et à courir les vents surmonteroiẽt.*

Il a dit ce, qui ne peut estre, à fin qu'on en creust le plus que lon pourroit. Celuy qui dit,

*Plus, qu'vn rocher, stable est & immobile:
Plus, qu'vn torrent, violant & habile:*

Pense il nous faire croire, quelqu'vn pouoir estre autant immobile, qu'vn rocher? Celuy, qui vse de ceste hyperbole, n'espere pas tât persuader, cõme il ose & entreprẽd: mais il afferme choses incroyables, à fin de pouoir faire croire les croyables. Quand nous voulõs, que celuy, qui a fait le plaisir,

l'oublie, nous voulõs dire, qu'il face en telle sorte, comme s'il ne s'en souuenoit point, & qu'on ne s'apperçoie en aucune sorte qu'il s'en souuiene. Quand nous disons, qu'il ne fault pas repeter le bienfait, nous ne voulons pas par cela dire, qu'il ne se doie repeter. Car souuentesfois il est besoing d'vser de reproches enuers les mauuais, & d'admonitions enuers les bons, pour les en faire souuenir. Quoy donc? Ne declareray ie point l'ocasiõ à celuy, qui ne la sçait? Pourquoy ne luy declareray ie mes necessitez, à fin que puis apres il ne se pleigne iniustement, disant, qu'il n'en sçauoit rien, ou qu'il ne s'en souuient pas? Fais quelque fois souuenir celuy, à qui tu as bienfait, mais modestement, & en telle sorte, qu'il ne luy semble, que tu le demandes, ou que tu le vueilles recouurer par iustice.

Il est besoing quelques fois, d'vser de reproches enuers les mauuais, & d'admonitions enuers les bons

CHAPITRE XXIIII.

Socrates.

SOCRATES dist vne fois en la presence de ses amis: l'achetterois volõtiers vn mâteau, si i'auois argët. Il ne demãda rien à personne, mais il les aduertist tous, de sorte qu'il fut entre eux debartu, qui seroit celuy,

luy, qui le luy donneroit: & non sans cause. Car pourquoy ne s'en deuoient ils debatre? Combien estoit ce grande chose, que Socrates receuoit vn present? Combien estoit ce grand honneur d'estre celuy, qui meritoit, que tel personnage, qu'estoit Socrates, daignast prendre de luy quelque chose? Il n'eust sceu les chastier plus honnestement, qu'en disant: l'achetterois vn manteau, si i'auois de l'argent. Ce dit, bien que chacun se despeschast de luy donner, toutesfois c'estoit bien tard. Car desia Socrates auoit eu default. Nous defendons, que les bienfaits soient repetez, pour cause de ceux, qui les demandent trop rudement. Je ne veux par cela entendre, que lon ne les doieue demander: mais il fault que ce soit bien peu, & le moins que faire se pourra.

CHAPITRE XXV.

ARISTIPPE, ayant vne fois experimēté *Aristippe.* que cestoit de se parfumer, voyant que cela luy plaisoit, dist: Mal puisse auenir aux hommes effeminez, qui ont souillé si

belle chose. Le semblable peut on dire: Mal auienne aux meschans, & importuns exa-cteurs de leurs bienfaits, qui ont osté d'entre les amys vne si belle & plaisante admonition. l'vseray toutesfois de ce droit d'amitié, & redemanderay le plaisir, que j'ay fait, à celuy, à qui ie l'eusse au parauant demandé: lequel deura prendre au lieu d'vn autre bienfait, de l'auoir peu rendre. Je ne diray iamais, pour fasché que ie sois, ce que disoit Dido d'Enée:

*Virgile au
4. des E-
neides, tra-
duit par
Loys des
Masuret.*

Il n'ya foy certaine en part du monde.

Je l'ay receu getté à bord de l'onde,

Pauvre, indigent: & d'vn sens peruersty

J'ay avec luy mon royaume party.

Tel propos n'est point vne admonition, ains vne iniure, reproche, & contumelie. C'est vouloir faire, de plaisirs, iniures, & haines. C'est faire, qu'il soit permis, ou vtile à tous, d'estre ingrat. Il suffit de ramener en memoire ce, que tu as fait, par douces & amiables paroles: comme au parauant auoit fait la mesme Dido à Enée, quand elle disoit:

*Au mes-
me lieu.*

Si quelque bien de toy i'ay merité,

Si rien de moy te fut oncq' à plaisir,

D'auoir pitié te vienne le desir

D'vne

D'une maison, qui en ruine passe:
 Et si encor en toy peut trouver place
 L'humble prier, je te prie humblement
 Osté cela de ton entendement.

A laquelle Enée deuoit ainsi respondre:

Je le feray, puis que de bon courage
 Tu m'as receu, getté sur le riuage,
 Pauvre, indigent: me faisant tel party,
 Qu'avec moy as ton royaume party.

C H A P I T R E X X V I.

MAIS quelcun pourroit dire: Nous n'a-
 muons rien profité. Il fait semblant de
 s'en souuenir, il l'a oublié. Que dois ie faire
 en tel cas? Tu demandes vne chose grâde-
 ment necessaire, en laquelle gist la cōsum-
 mation & accomplissemēt de ceste matie-
 re: à sçauoir, comment on doit endurer les Comment
 il faut en-
 durer des
 ingrats,
 ingrats: avec vn bon vouloir, doux visage,
 & magnanime. Que l'homme, pour ingrat
 & inhumain qu'il soit, ne t'offense iamais
 tant, qu'il te garde de te resiouyr de luy a-
 uoir fait plaisir. Que iamais l'iniure & tort,
 qu'il te fait, ne t'incitent à dire telles parol-
 les: le voudrois ne l'auoir iamais fait. Que
 le plaisir, que tu auras fait, te soit tousiours

aggreable, encores que tu l'ayes mal employé. Il s'en repentira tousiours, si maintenant mesmes tu ne t'en repens pas. Tu n'as occasion de te molester, comme si te fust auenu quelque chose de nouveau. Tu te deuois beaucoup plus esbahir si telle chose ne te fust auenuë. Les vns sont destournez de ce, pour le trauail : les autres, pour la despense : les autres, par les dangers : les autres, par vne laide & villaine honte, à fin de ne confesser les auoir receuz, quand ils les rendent : les autres, par ignorance de leur deuoir : les autres, par paresse : vn autre, pour ses occupations. Regarde & considere diligemment, comme les desmesurées & insatiabiles cupiditez des hommes demandent tousiours quelque chose. T'esbahiras tu, si n'y a personne qui rende, veu qu'il n'y a aucun, qui reçoie tant qu'il demande ? Qui est celuy d'entre les hommes de si ferme & solide vouloir, auquel tu puisses asseurement faire tes bienfaits ? L'vn est entagé de paillardise : vn autre, de gourmandise : l'autre est addonné au gain, & n'a iamais assez : l'autre est enuieux : vn autre est surprins d'vne auenglée ambition, & qui se feroit elle mes-

me tuer. Adiouste à cecy le trop grand repos, & assopissement de l'esprit: & son contraire, qui est vne perpetuelle cure, sollicitude, & tumultes perpetuels. Adiouste la trop grande estime & presumption qu'on a de soy mesmes, par laquelle iustement les hommes sont mesprizez. Que diray ie de l'obstination, fierté, mespris, contumace, & rebellion de ceux, qui s'esforcent à faire le contraire de leur deuoir? Que diray ie de l'inconstance & legereté, laquelle se change d'vne chose en autre? Que la precipitée temerité soit icy adioustée, ensemble la crainte, qui ne peut iamais dōner bon & seur conseil: avec mille autres erreurs, desquels no^s sommes agitez. L'audace des plus craintifs, la discorde des plus grands amis, & qui est vn mal cōmun, la trop grāde fiance aux choses incertaines, se fascher de ce qu'on possede, que premierement tu ne pensois iamais pouuoir acquerir.

Pour presumer trop de soy on est iustement mespris.

CHAPITRE XXVII.

ENTRE les affections, qui n'ont aucun repos, tu cherches vne foy tranquille & paisible. Si la vraye contemplation de nostre vie vient de ton esprit, il te semblera veoir propremēt l'obiet d'vne grāde cité

Belle figure. Vie à quoy semblable.

prinse par force des ennemis, en laquelle
 toute pudicité est contēnée, ensemble tou-
 te honnesteté. Il n'y a autre conseil ny re-
 cours, que la force: cela nous estant quasi
 dōné pour signe & figure d'un entier ren-
 uersement du monde. On ne s'abstient ny
 de fer, ny de feu. Les meffaits & crimes
 n'ont aucunes loix qui les retranchent &
 cōtraignēt. Ny la religion mesmes, laquel-
 le, estant ennemie des armes, a peu defen-
 dre ceux qui se sont vouēz à elle, & retenir
 l'impetuosité de ceux, qui furieusement pil-
 lent & desrobent tout. Cestuy rait le biē
 du priuē, l'autre du public, & l'autre du pro-
 fāne. L'un desrobbe les choses sacrées, l'au-
 tre rompt les murailles, vn autre les trans-
 perse. Quelcun, ne se cōtētant d'un che-
 min estroit, fait abbatre toutes les maisons
 qui luy empeschent, & pense gagner beau-
 coup en faisant telle ruine. Les vns desrob-
 bēt sans meurtrir, aucuns portent les des-
 pouilles sanglantes en leurs mains. Il n'y a
 celuy, qui ne desrobbe quelque chose à vn
 autre: tāt est pour lors grāde la cupidité de
 l'humaine generatiō! Certes tu as par trop
 oublié l'estat de la cōmune fortune, quand
 tu cherches vn hōme reuerēd entre ceux,
 qui

*Religion
 ennemie
 des armes.*

qui faccagēt & brigandent . Si tu mēsprises l'auarice des hōmes, deteste quant & quant leur impudicité, auarice, infirmité, brutalité, laideur, & palle vieillesse. Il est vray, que l'ingratitude est vn vice fort fascheux & intolerable, tāt pource qu'il separe les hōmes de la iournelle cōuersation, que pource qu'elle rompt toute paix & cōcorde, sur laquelle se fonde l'humaine felicité. Et cōbien que ceux, qui s'en marrissent & pleignent, la fuyent, si n'est elle pas moins pour cela vulgaire & commune, mesmes à ceux, qui taschent à l'euiter:

La felicité humaine est fondée sur la paix.

CHAPITRE XXVIII.

CONSIDERE vn peu, si tu as tousiours rendu le plaisir à tous ceux, à qui tu en estois tenu & obligé : & si iamais il ne s'en est perdu aucun en son endroit : & si tu as bonne souuenāce de tous ceux, qu'on ta faits. Tu trouueras, que tu as mis en oubly ceux, qu'as receuz en tō enfance: d'autres ausi, estant paruenu en l'aage d'adolescence: & que les choses, qui t'ont esté données en ta ieunesse, n'ont demeuré en ta memoire iusques en l'aage de vieillesse. Nous auons perdu quelques vnes de ces choses, les autres se sont ostées petit à petit

*Excuse des
ingrats sur
la fragilité
de la m-
moire.*

de nostre regard, de quelques autres nous
meſmes auons deſtourné noz yeux. Or à
fin que ie te donne le moyen d'excuser
ton imbecillité, tu peux dire, que la me-
moire eſt fort fragile, & ne peut retenir
tât de diuerſes choſes. Il eſt neceſſaire qu'elle
en gette autant dehors, qu'elle en reçoit,
& que de main en main elle couure les cho-
ſes vieilles des nouuelles. Et par ainſi ſe fait
que ta nourrice a moins de credit enuers
toy, que n'a vn autre, pource que l'aage a
mis le bienfait d'icelle au loing. De là s'eſt
enſuyuy, que tu ne portes aucun honneur
& reuerence à ton precepteur. Il s'eſt auſſi
enſuyuy, que tu as mis en oubly celuy, qui
t'a aidé à eſtre Queſteur, threſorier, ou re-
ceueur, quâd tu brigues l'office de Conſul,
ou quelque eſtat de prebſtrife. Si tu regar-
des diligemment à toy, peut eſtre que tu
trouueras en ton ſein le vice, duquel tu te
pleins tât. Tu fais mal, de te courroucer au
vice, qui eſt commun: & follement, au tien.
Pardonne à autruy, à fin qu'il te ſoit pardō-
né. Tu le feras meilleur, quand tu l'endure-
ras: & au cōtraire, tu le feras pire, ſi tu le luy
reproches. Tu ne dois luy faire endurcir le
front: permets luy, qu'il maintiēne & garde
ce peu

ce peu de honte, qu'il a. Pour dire outrage à quelcun publiquement, on a esté souues-tesfois cause, qu'il a rompu toute honte, laquelle n'auoit encores coustume de se déborder. Nul ne craint estre ce, qui à chacun semble estre tel. Quand vn vice se voit descouuert, toute honte est perdue incōtināt.

CHAPITRE XXIX.

IA Y perdu le plaisir, que i'ay fait (diras tu). Mais ie te demāde, auons nous perdu ce, qu'auons cōsacrē & dediē à Dieu? Le bienfait est du nombre des choses sacrées, lequel est tousiours bien employé, encores qu'on ne nous en sçache aucun grē. Il n'est pas tel, que nous esperiōs: mais soiōs nous autres tels, que nous auons esté, à sçauoir, dissemblables à luy. Le dōmage, qui se fait pour lors, n'est point apparēt, & ne s'en aperçoit on incōtināt. Vn ingrat ne se manifeste point sans nostre hōte: pource que c'est signe d'auoir mal colloqué le biēfait, quand on s'en plaint. Defendons maintenant, tant que nous pourrons, sa cause: peut estre, qu'il n'a pas eu le pouuoir, ou bien il l'a ignoré, ou peut estre qu'il le fera. Vn creditur sage, & patient fait bon son debteur, pour endurer sa dilation. Nous en

*Bienfait est
tousiours
bien em-
ployé.*

deuons faire autant en cest endroit. Nourrissons & entretenons au mieux qu'il nous sera possible, vne foy que nous verrons estre languissante.

CHAPITRE XXX.

I'A Y perdu le plaisir que i'ay fait, dira quelcun. Fol que tu es, tu ne cognois point, quand il est besoing de donner. Il est vray, que tu as perdu, mais ç'a esté en donnant. Maintenant cela est descouuert. La moderation a beaucoup profité aux choses, qu'on tenoit pour perdues. Tout ainsi que la maladie du corps veult estre traitée doucement, aussi fait celle de l'esprit. Souuentefois ce, qui par long temps a esté desployé, a esté rompu par la pertinacité de celuy, qui differoit. Qu'est il besoing de maledictions, de querelles, & de poursuite? Pourquoy le deliures tu? Pourquoy le laisses tu? S'il est ingrat, par ce moyen il ne doit rien. Quelle raison y a il d'irriter vn homme, auquel tu auras beaucoup fait de plaisirs, & de faire en sorte, que d'vn amy incertain, tu en faces vn ennemy tout certain, qui ne cherche qu'à se defendre, avec nostre infamie & deshonneur? Et ne fault douter, qu'il n'y en ait plusieurs, qui diront: Je ne scay

ſçay d'ou vient cela, qu'il ne puiſſe endurer celuy, duquel il a receu tât de plaiſirs. Il y a quelque choſe. Il n'y eut iamais perſonne, qui, ſe pleignant d'auoir receu iniure de quelcun, (côbié qu'il feust grãd perſonna-ge, & plus que celuy, qu'il auroit offenſé) n'ait taſché par tous moiës, de blaſmer, & intereſſer l'honneur & grandeur de celuy, qui luy a fait tort, pour ſe vanger, ſinon du tout, pour le moins de quelque partie. Et n'y a perſonne qui ſe contente de diſſimuler choſes legieres, quand il veult qu'à force de mentir, on le croye de ce qu'il dit.

CHAPITRE XXXI.

COMBIBN eſt meilleur le moyen, par lequel l'eſperance d'vne amitié luy eſt gardée, & noſtre amitié meſme, ſil ſe veult remettre en ſon bon ſens! Celuy, qui perſe- uere en ſa bonté & preud'homme, ſurmon- te & gagne les meſchãnts. Il ne ſe trouue aucun de ſi mauuais vouloir, & tant endur cy enuers la choſe qu'on doit aimer, que- ſtant mauuais, il n'aime les bons : auſquels il commence auſſi à eſtre obligé, pource qu'il n'a ſouffert aucune peine, pour n'auoir eſté recognoiſſant. Penſe donc à ces choſes icy. Le plaiſir ne m'a point eſté ren-

*Celuy qui
perſiſte en
ſa bõte, ſur-
paſſe ſouſſe
les meſ-
chãnts.*

*Il nous
fauls imi-
ter la bonté
de Dieu, en
la tolerāce
de, ingrats* du. Que dois ie faire? Ce que fait nostre bõ
Dieu, autheur de toutes bonnes choses, qui
eslargit ses bienfaits à ceux, qui point ne le
cognoissent: & perseuere tousiours, enco-
res q̄ ceux, qui les reçoient, soient ingrats.

Il y en a aucuns, qui luy reprochent, qu'il
n'a aucun soing & cure de noz affaires: d'au-
tres, qu'il n'a point bien departy ses biens,
en dõnant plus à vn, qu'à l'autre: les autres
le chassent hors leur monde, & le laissent
sans faire aucune chose, comme sil nen en-
tendoit aucune, & comme sil estoit sans
lumiere, & sans œuure. Il s'en trouue enco-
res de ceux, qui disent, que nous sommes
obligez & tenuz au soleil, en ce que, par son
moyen, nous auons ordonné le temps du
trauail & du repos: & que n'estants point
suffoquez des tenebres, auons fuy & euité
la confusion d'vne perpetuelle nuit: & en
ce que, par son cours, il tempere l'année, &
qu'il nourrit & entretiēt noz corps, & qu'il
fait naistre les semēces, & meurir les fruiçts:
& qu'il n'est autre chose qu'vne pierre, ou
bien vn globe de feu tournoyant par cas
fortuit: & l'appellēt toute autre chose, plus
tost que de l'appeller Dieu. Si est ce toutes-
fois (comme font les bonsperes, lesquels se
rient,

rient des iniures, que leurs enfants leur disent entre leurs dets) qu'il ne cesse de faire bien à tout le mōde, voire à ceux mesmes, qui doutent, de qui ils reçoivent les biens: mais tousiours d'vne mesme sorte & egale proportion distribue à tous peuples, & nations ses bienfaits: n'estant autre sa puissance & vouloir, que de bien faire & profiter. Il arrose la terre d'vne opportune & amiable pluye, il fait emouuoir la mer par les vents, il a separé & distingué le temps par les cours des planettes, en faisant l'hyuer froid, l'esté chauld, & benin: de façon que estant doux, & facile à pardonner, il supporte l'erreur des esprits destournez de toute bonne raison. Ensuyuons le doncques. Donnons tousiours encores que beaucoup de choses ayent de nous esté données en vain. Pour cela ne nous gardons de donner aux autres: donnons aussi a ceux, à l'endroit desquels nous auons perdu tout ce, q̄ leur auons donné. La cheute & ruine des maisons n'estonna iamais homme de sorte qu'il feust diuertiy d'en reedifier d'autres: & quād quelque edifice a esté bruslé, tout incontinant, au lieu mesme, la place estant encores toute chaulde, on y fait d'au-

Bōté & libéralité de nostre Dieu.

LIVRE VII. DE SENEQUE,
tres fondements. Nous reedifions souuent
tesfois vne cité au lieu mesme ou elle a esté
ruinée. Tant est nostre esprit opiniastre à
bié esperer. Toutes trafiques & affaires hu
mains, tant ceux de la mer, que de la terre,
cesseroient, si nous ne les releuions & met
tions sus apres qu'ils sont tombez.

CHAPITRE XXXII.

IL est ingrat. Il ne me fait point d'outrage,
mais à foy mesme. Le m'ayde de mon bié-
fait, quand ie le donne: ny pour cela ie ne
feray plus tardif à faire plaisir, ains ie m'y
rendray plus prompt & diligent. Ce que
i'auray perdu en quelcun, me fera recom-
pensé d'un autre. Ie feray de rechef plaisir à
cestuy cy, & feray comme le bõ laboureur,
ie vaincray la sterilité de la terre, avec ma
diligence & soing de la cultiuer comme il
fault. Il me prend mal en vn plaisir, mais à
luy il luy a mal prins en toutes choses. Ce
n'est le fait d'un bon cueur & vertueux, de
donner vn bienfait, & le perdre: mais c'est
le fait d'un hault courage, de perdre, &
donner.

*Fin du septiesme & dernier liure de Senec
que, touchant les bienfaits.*